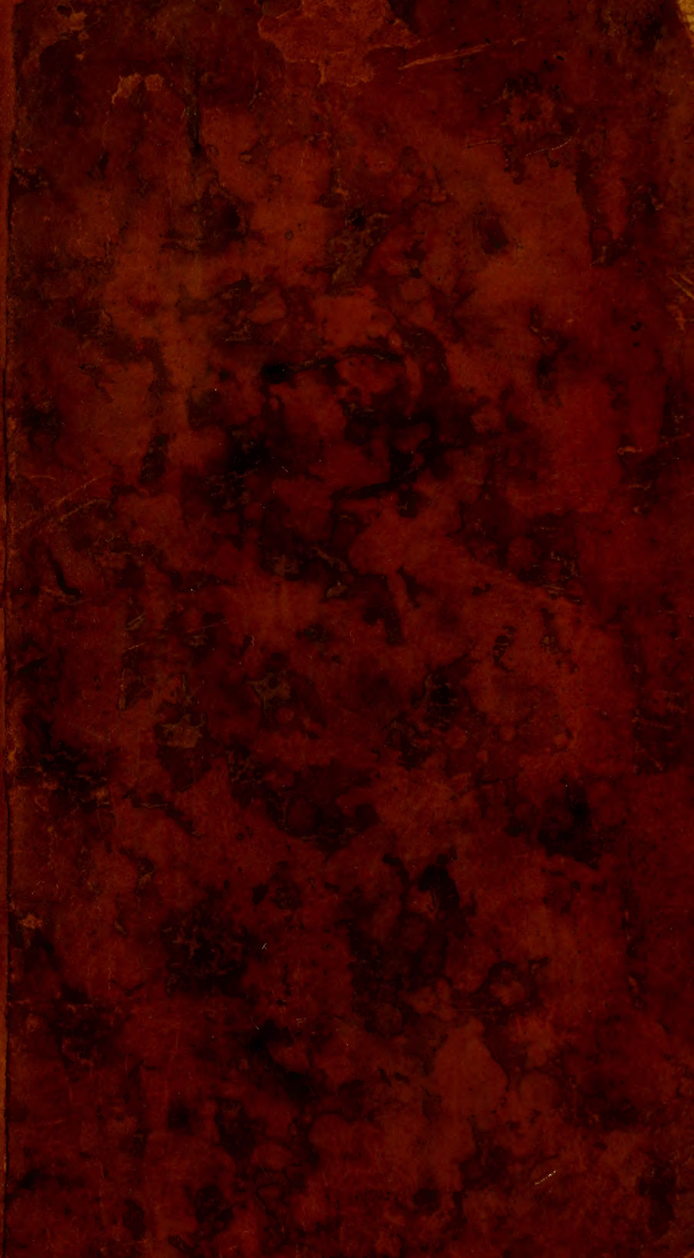
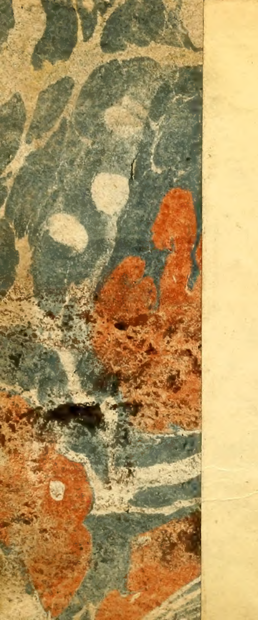
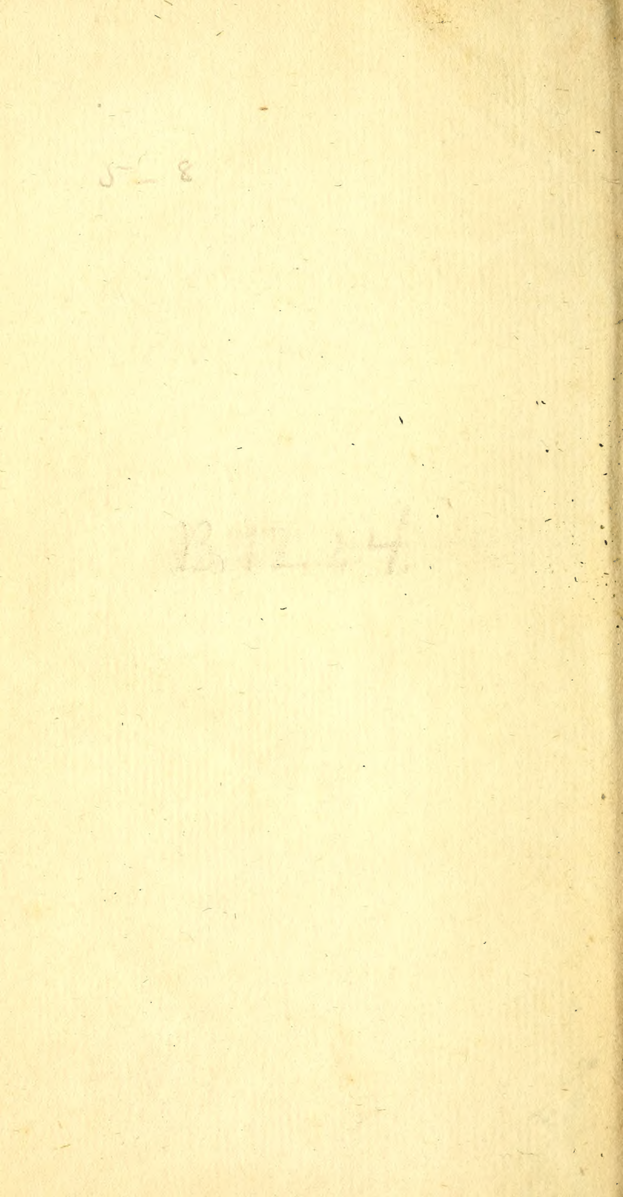








HISTOIRE
DE LA RIVALITÉ
DE LA FRANCE
ET DE L'ANGLETERRE.

SECONDE PARTIE.

SECONDE ÉPOQUE.

Contenant l'hiſtoire de la Querelle de Philippe de Valois & d'Edouard III, continuée ſous leurs Succeſſeurs.

Par M. GAILLARD,

de l'Académie Françoiſe, & de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres.

TOME IV.

A PARIS,

Chez MOUTARD, Libraire de Madame LA DAUPHINE, rue du Hurepoix, à Saint Ambroiſe.

M. DCC. LXXIV.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.



HISTOIRE DE LA QUERELLE *DE PHILIPPE DE VALOIS* ET D'EDOUARD III,

Continuée ſous leurs ſucceſſeurs.

Pour ſervir de ſuite & de ſeconde Partie à l'Hiſtoire de la Rivalité de la France & de l'Angleterre.

CHAPITRE XII.

Edouard IV en Angleterre ; Et encore Louis XI en France.

Depuis l'an 1471 juſqu'en 1483.

EDOUARD avoit été rétabli par les ſecours du Duc de Bourgogne ſon beau-frère, il voulut lui témoigner ſa reconnoiſſance, ou plutôt il voulut

témoigner ſa haine à Louis XI; il ſe lia par de nouveaux traités avec le Duc de Bourgogne & le Duc de Bretagne, & annonça une expédition en France. Les Anglois s'empreſsèrent de fournir aux frais de cette entrepriſe avec une ardeur qui montroit des diſpoſitions de haine toujours ſubſiſtantes.

Le grand talent d'Edouard étoit de plaire aux femmes; elles firent par amour pour lui ce que les hommes faiſoient par haine pour la France. Edouard ne négligeoit rien d'ailleurs pour échauffer ce zèle; il affectoit une popularité, à laquelle il ſavoit qu'on ne réſiſte point; il alloit lui-même rendre viſite aux Citoyens riches, leur répréſenter les beſoins de l'Etat, ſolliciter leurs dons, & les recevoir en perſonne pour ôter juſqu'au déſir de les faire trop légers. Une femme lui offrit une ſomme aſſez forte; *je voudrois faire davantage*, lui dit-elle, *pour le plus vaillant*

des Princes & le plus aimable des hommes. Edouard l'embrassa, elle fut si charmée de cette faveur, qu'elle doubla la somme à l'instant.

Indépendamment du zèle de rivalité, les Anglois se portoient avec plaisir à une guerre contre Louis XI, devenu odieux à l'Europe, qui lui imputoit la mort du Duc de Guyenne son frère. L'intérêt de ce Prince, toujours traité en ennemi par Louis XI, avoit servi de prétexte à tous les mouvemens dont ce regne avoit été agité.

Charles (c'étoit le nom de ce frère de Louis XI) n'avoit d'abord que le Berry pour apanage, la Ligue du Bien-public força Louis XI de lui donner la Normandie, qu'il reprit à la première occasion; forcé encore de lui promettre la Champagne & la Brie, il gagna les domestiques & les favoris de Charles, qui lui persuadèrent de se contenter de la Guyenne.

C'étoit la première fois que cette Province étoit donnée en apanage à un Prince François, depuis la confiscation qui en avoit été faite sur les Anglois, du temps de Charles VII. Les enfans de Charles VI avoient porté le titre de Ducs de Guyenne, peut-être un peu prématurément, la meilleure partie de cette Province étant encore alors entre les mains des Anglois.

On avoit proposé le mariage du Duc de Guyenne, frère de Louis XI, avec Marie de Bourgogne, fille unique de Charles le Téméraire ; & Louis XI, au lieu de voir, dans ce projet, l'établissement avantageux d'un frère, & la succession de Bourgogne rapprochée de la Couronne, n'y voulut voir que l'aggrandissement d'un rival de puissance. Le Duc de Guyenne mourut empoisonné avec la Dame de Montsoreau, sa maitresse, par une pêche qu'ils avoient partagée; la

voix publique accusa (1) Louis XI de ce crime ; le Duc de Bourgogne s'arma pour venger le Prince qui avoit dû être son gendre ; ce fut dans ce projet qu'Edouard voulut le seconder. Le Duc de Bretagne François II s'y associa aussi ; le Roi d'Arragon Jean, prit ce temps pour fondre sur la Catalogne & le Roussillon ; le Duc d'Alençon , toujours ennemi de ses Maîtres, cabaloit alors contre Louis XI, dont il avoit été le complice du temps de Charles VI. Le Connétable de S. Pol, Général de Louis XI par

(1) Brantôme raconte que le fou du Roi l'entendit s'en accuser lui-même dans ses prières, conte un peu suspect ; mais on voit par une lettre du Roi lui-même, qu'il entretenoit vers le temps de la mort du Duc de Guyenne, un commerce particulier avec le Moine Bénédictin, Jean Faure de Versois, Abbé de S. Jean d'Angely , qui avoit donné le poison , & qui étant poursuivi pour ce crime , fut trouvé étranglé dans la prison la veille du Jugement.

ſa place, traitoit par eſprit d'intrigue avec tous les partis, & les trahiſſoit tous. Il vouloit paſſer pour une Puiſſance & jouer un rôle principal parmi ces troubles. Il s'étoit emparé de S. Quentin au nom du Roi, & le gardoit pour lui-même; fier de la poſſeſſion de cette importante Place qu'il promettoit tour-à-tour de remettre au Roi de France, au Roi d'Angleterre, au Duc de Bourgogne, il ſe faiſoit rechercher & redouter de tous ces Princes. Tel étoit l'eſprit de fraude & d'infidélité que Louis XI, par ſes exemples, avoit ſu inſpirer, même à ſes ſujets.

Comin. l. 4. ch. 5. 11. Hall, p. 227 & ſuiv.

Les alliés firent entr'eux le partage de la France qu'ils ne devoient point conquérir, ridicule commun dans l'Hiſtoire, & dont la répétition eſt bien étonnante. Edouard s'embarqua pour Calais. Cette conquête, dont les Anglois étoient ſi jaloux, qui leur avoit tant coûté à faire,

ne leur coûtoit guères moins à conserver; ils y exerçoient une autorité assez précaire & souvent combattue. Tant que Warwick en avoit eu le Gouvernement, Calais n'avoit pas eu d'autre Maître que lui, cette Place avoit été pour Warwick un asyle assuré dans ses mécontentemens & ses disgraces, jusqu'au moment où Vaucler, qu'il y avoit placé de sa main, lui en refusa l'entrée. Après la mort de Warwick, Edouard voulut donner ce Gouvernement à un frère d'Elisabeth Videville sa femme, ennemi capital de Warwick, la garnison rejetta ce Gouverneur, & en nomma un qu'il fallut bien nommer après elle.

Edouard employa trois semaines à passer ses troupes dans le continent, non qu'elles fussent assez nombreuses pour exiger tout ce temps, mais les vaisseaux de transport manquoient; la querelle des deux Roses ayant con-

centré dans l'intérieur de l'Angleterre tous les soins d'un Gouvernement toujours mobile, la Marine avoit été fort négligée. Cette expédition si lente, fut encore plus stérile; les alliés ayant mal concerté leurs opérations, crurent avoir à se plaindre les uns des autres, ils se refroidirent & se divisèrent.

Edouard IV prit d'abord à l'égard de la France, le ton menaçant d'Edouard III & de Henri V; il redemanda comme eux avec de grandes bravades *son Royaume de France*; Louis XI se montra bien supérieur à lui par sa modération; il accueillit le héraut, le combla de présens, & sans témoigner ni colère ni foiblesse: » Dites à » votre Maître, lui dit-il, que le Duc » de Bourgogne & le Connétable de » S. Pol le trompent, & qu'il ne tar» dera pas à s'en appercevoir.

Louis XI s'étoit encore ménagé sur Edouard IV un autre avantage,

qui étoit plus de ſon caractère, il corrompoit ſes Miniſtres à prix d'argent. Philippe de Comines nous apprend qu'il en coûtoit ſeize mille écus par an au Roi pour cette baſſe intrigue, que tous les Souverains s'interdiroient, s'il leur étoit donné de connoître leurs intérêts véritables. Ph. de Com. l. 4. c. 8.

Ce qui peut paroitre plus ſingulier, c'eſt que ces Miniſtres donnoient quittance des penſions qu'ils recevoient; Haſtings, Grand-Chambellan d'Edouard, fut le ſeul qui fit difficulté d'en donner, ne voulant pas, diſoit-il, qu'on trouvât ſon nom à la Chambre des Comptes de Paris.

Lorſqu'Edouard, mal ſecondé par ſes alliés, commençoit à ſe convaincre de la vérité de l'avis que Louis XI lui avoit fait donner, il arriva qu'un Gentilhomme François qui avoit été fait priſonnier par les Anglois, fut renvoyé ſans rançon, & chargé de faire à Louis, de la part des Miniſtres

d'Edouard, des complimens vagues en apparence, mais que Louis ne crut pas ſans objet; il imagina que le Roi d'Angleterre deſiroit d'entrer en négociation, mais qu'il ne vouloit pas faire les premières démarches. Louis XI, que ces ſortes de conſidérations n'arrêtoient jamais, voulut bien ménager ſur ce point la vanité d'Edouard; il employa, ſelon ſon uſage, dans cette affaire, un de ces hommes intelligens, mais ſans caractère public, & qu'il pouvoit toujours déſavouer au beſoin; cet homme réuſſit, & l'Angleterre fit ſa paix particulière avec la France. Les Plénipotentiaires d'Edouard furent ces mêmes Miniſtres que Louis avoit gagnés; mais s'ils ſe vendoient à ce Prince, ils ne lui vendirent pas leur Maître, & les conditions de cette paix furent très-avantageuſes à Edouard; on le dédomma gea des frais de ſon armement, Loui XI s'engagea de plus à lui payer une

pension annuelle de cinquante mille écus, & ce fut alors qu'il paya de plus cinquante mille autres écus pour la rançon de Marguerite d'Anjou. On arrêta le mariage du Dauphin Charles avec Elisabeth, fille d'Edouard, à laquelle on promit un douaire immense. Les promesses étoient toujours ce qui coûtoit le moins à Louis XI. Ce mariage ne se fit point. Les deux Rois s'engagèrent à se secourir mutuellement dans leurs discordes civiles; c'est encore ce qu'ils ne firent point.

Lettres du 29 Août 1475, dans Rymer, t. 12. p. 20, 21.

Après le traité, qui fut conclu à la tête des deux camps devant Amiens, le 28 Août 1475, les deux Rois se virent sur le pont de Péquigny; Louis XI sut encore tirer parti de cette conférence. Le Duc de Bourgogne, le Duc de Bretagne, le Connétable de S. Pol en furent les objets. Louis, en paroissant ne faire qu'instruire Edouard sur le caractère de ces trois

ennemis, ſut tirer de lui les inſtructions dont il avoit beſoin ſur leurs projets & leurs démarches. Edouard les avoit, par honneur, fait comprendre dans le traité; Louis XI vouloit ſavoir juſqu'à quel point Edouard étoit attaché à l'éxécution de cette clauſe. Le Connétable n'avoit fait que les trahir tous deux, Edouard avoua qu'il l'abandonnoit ſans peine. Le Duc de Bourgogne, au premier bruit du traité qui ſe négocioit entre les deux Monarques, étoit accouru au camp d'Edouard pour réclamer ſa foi & le détourner de la paix; il avoit trouvé la paix conclue & ratifiée; le Roi d'Angleterre n'avoit eu à lui offrir que d'être compris dans le traité; le Duc de Bourgogne avoit rejetté la propoſition avec fureur, il avoit juré une haine éternelle à Louis, un mépris éternel à Edouard, & celui-ci avoua encore à Louis qu'il abandonnoit ſans regret le Duc de Bourgo-

gne. Il n'en fut pas de même du Duc de Bretagne, Edouard déclara qu'il le défendroit contre tous ſes ennemis; la raiſon de cette préférence étoit que le Duc de Bretagne avoit entre ſes mains le dernier rejetton de la Maiſon de Lancaſtre, Henri, Comte de Richemont, fils d'Edmond Tudor & de Marguerite de Sommerſet-Lancaſtre. Le Roi d'Angleterre étoit même en négociation ouverte avec le Duc de Bretagne, pour obtenir que le Duc lui remît ce Prince, objet de toutes les inquiétudes d'Edouard. Le Duc de Bretagne & Landais ſon Miniſtre y avoient conſenti, Richemont avoit été livré aux Ambaſſadeurs d'Edouard; ils étoient à S. Malo, prêts à s'embarquer pour l'Angleterre, lorſque le Duc de Bretagne ayant réfléchi ſur cette violation des loix de l'hoſpitalité, envoya Landais à S. Malo reprendre le priſonnier, & faire des

excuſes aux Ambaſſadeurs, auxquels on promit ſeulement que le Comte de Richemont ſeroit gardé de manière à ne jamais exciter de troubles en Angleterre. Cette politique étoit auſſi ſage que juſte, le Duc de Bretagne s'aſſuroit bien plus du Roi d'Angleterre en gardant un tel ôtage, qu'en le lui remettant.

Le Duc de Bourgogne conſentit enfin à une trêve, & inſtruit par les deux Rois, des fourberies du Connétable de S. Pol, il le livra lui-même à Louis XI, qui lui fit trancher la tête.

L'entrevue des deux Rois fut ſans faſte, & ne coûta rien à leurs peuples. Louis XI, pour ſe la rendre utile, voulut la rendre agréable à Edouard, il commença par l'inviter à venir à Paris, & le flattant par ſon endroit ſenſible : « Les Dames » Françoiſes, lui dit-il, ſont jalouſes » de vous prouver que les Angloiſes

Comines, l. 4. ch. 7. 8. 9.

» leurs rivales, n'ont pas ſeules des
» yeux pour le mérite ; ſi elles vous
» font faire quelques folies, voilà
» mon couſin le Cardinal de Bour-
» bon, ajouta-t-il en le lui préſen-
tant, » qui ne ſe fera pas prier pour
» vous donner l'abſolution.

Ces invitations ſe faiſoient au commencement de l'entrevue ; Louis XI croyoit alors qu'il lui faudroit du temps & peut-être le ſecours des femmes pour pénétrer les ſecrets du Roi d'Angleterre. Quand il eut vu, par le réſultat de la conférence, avec quelle facilité on liſoit dans cette ame toute ouverte, & quand il eut ſu tout ce qu'il vouloit ſavoir, il ne parla plus du voyage de Paris. Le Lord Hovard, un de ces Miniſtres d'Edouard penſionnés par Louis XI, dit à Louis : » Le Roi d'Angle-
» terre n'eſt point du tout éloigné
» de la propoſition que vous lui avez
» faite d'aller à Paris. » Louis ne ré-

pondit rien. Hovard répéta ce qu'il avoit dit, croyant simplement n'avoir pas été entendu; Louis, forcé alors de s'expliquer, allégua des affaires qui demandoient encore pour quelque temps sa présence sur la frontière, & il engagea par de nouveaux présens les Ministres d'Edouard à lui faire agréer ses raisons ou ses défaites; en même temps, pour hâter le départ de ce Prince, il entra dans les détails d'attention & de générosité les plus opposés à son caractère; il envoya au camp d'Edouard trois cens chariots chargés de vin, il fit ouvrir à l'armée Angloise les portes d'Amiens, & ordonna aux Aubergistes de traiter les soldats à ses dépens. Les politiques jugèrent que Louis XI avoit craint le goût qu'Edouard IV pourroit prendre pour la France, & qu'il s'étoit souvenu qu'un pareil séjour d'Edouard III dans ce Royaume,

Mém. de Ph. de Com. l. 4. ch. 10.

avoit contribué à lui inſpirer l'envie d'en faire la conquête ; peut-être Louis XI n'avoit-il craint que la répréſentation & la dépenſe, deux choſes qui lui étoient également déſagréables. Edouard partit, auſſi content des procédés de Louis, que Louis l'étoit de ſon départ.

Ces deux Rois ayant ainſi fait la paix ſans avoir fait la guerre, Louis alla former de nouvelles intrigues, Edouard ſe replongea dans les voluptés, tous deux diverſement malheureux & diverſement funeſtes à leurs peuples.

Le calme paroiſſoit rétabli en Angleterre par la deſtruction du parti de Lancaſtre ; cet Etat croyoit pouvoir porter ſes vues au dehors, & recommençoit à les tourner du côté de la France, l'Angleterre vouloit tenir la balance entre Louis XI & les Ducs de Bourgogne & de Bretagne. Ce plan, conſtamment ſuivi,

eût pu affoiblir la Monarchie Françoise; mais Edouard avoit trop d'indolence pour le suivre. Cependant il observoit toutes les révolutions que les fourberies de Louis XI & les fureurs du Duc de Bourgogne pouvoient faire naître, & tâchoit d'en profiter. Charles le Téméraire, qui avoit besoin de combattre, comme Louis XI de tromper, n'avoit fait une trêve avec la France que pour aller faire la guerre d'un autre côté. L'indépendance des Suisses blessoit son orgueil; la valeur naissante du Duc de Lorraine, René II, lui faisoit ombrage; il vouloit augmenter ses Etats & les faire ériger en Royaume. Ces chimères ambitieuses le perdirent; les Suisses le défirent aux journées de Granson & de Morat, puis à celle de Nancy, où cet homme de sang fut tué.

Il couroit depuis long-temps à sa perte. A Nancy, devenu plus farou-

che par le malheur, incapable de prudence & de conſeil, guidé par un déſeſpoir aveugle, il oſa combattre une armée de plus de vingt mille hommes, avec douze cens hommes abattus & découragés. Le perfide Campobaſſe, ſon indigne confident, qui traitoit de ſa vie avec tous ſes ennemis, lui enleva, dès le commencement de la bataille, la moitié de cette petite troupe, & le laiſſa entouré d'aſſaſſins. Charles ne put échapper à tant de périls; on le trouva mort dans un ruiſſeau à demi-glacé, où ſon cheval s'étoit embourbé.

Le Duc de Lorraine, ſon vainqueur, qui avoit commandé les Suiſſes dans cette bataille, lui fit de magnifiques obſèques: *Biau couſin,* dit-il, en lui jettant de l'Eau bénite, *vos ames ait Dieu, vous nous avez fait moult de maux & de douleurs.* C'eſt la ſeule Oraiſon funèbre que méritent les Conquérans.

Charles avoit pris Annibal pour modèle. Son fou, jugeant plus sainement que bien des Philosophes, de toute cette ardeur martiale, voyoit toujours le ridicule des revers à côté de la gloire des succès : *Monseigneur*, lui disoit-il, en fuyant avec lui à la bataille de Granson, *nous voilà bien Annibalés.* Charles, après avoir été repoussé des remparts de Beauvais par des femmes, montroit son arsenal à un Ambassadeur de France : « Vous » allez voir, lui dit-il, les clefs des » principales Villes du Royaume. *Où sont celles de Beauvais* ? lui dit son fou.

Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire, seule héritière de ses vastes Etats, avoit été demandée en mariage par tous les Princes ambitieux, & promise à tous par son père. Nous avons vu que Louis XI avoit mieux aimé empoisonner le

Duc de Guyenne ſon frère, que de ſouffrir qu'il épousât cette Princeſſe; il avoit interdit le même avantage au Comte d'Angoulême, père de François I. Edouard IV, de ſon côté, n'avoit pas voulu que le Duc de Clarence, après la mort de ſa première femme, fille du Comte de Warwick, épousât cette même Marie de Bourgogne, & pendant qu'il s'oppoſoit ainſi à l'élévation de ſon frère, il n'avoit pas honte de propoſer pour une ſi importante alliance, Antoine Videville, Comte de Rivers, frère à la vérité de la Reine d'Angleterre, mais ſimple Gentilhomme, que les bienfaits du Roi avoient ſeuls tiré de l'obſcurité.

Si Louis XI, ſoit par une politique jalouſe à l'égard des Princes de ſon ſang, ſoit par une haine aveugle pour Charles le Téméraire, n'avoit pas voulu, du vivant de ce Prince, faire entrer dans ſa famille Marie de

Bourgogne, plaignons & excuſons les paſſions ; mais du moins, après la mort de ſon rival, Louis XI eſt inexcuſable de n'avoir pas fait épouſer cette Princeſſe au Dauphin ſon fils, pour réunir à la Couronne par ce moyen doux & raiſonnable, les deux Bourgognes & les Pays-b... En préférant de faire cette réunion par la voie des armes, en irritant, en combattant, en trompant Marie, en ſoulevant ſes peuples contre elle, en ſacrifiant par de lâches infidélités les Miniſtres de cette Princeſſe à des factieux, qui, ſans être touchés de ſes cris & de ſes larmes, leur firent trancher la tête à ſa vue, il l'obligea de chercher un défenſeur contre la perſécution. L'honneur de ce choix tomba ſur Maximilien d'Autriche, fils de l'Empereur Fréderic III. Delà cette rivalité funeſte des Maiſons de France & d'Autriche, dont l'ancienne rivalité de la France & de

l'Angleterre ne fut plus qu'un acceſſoire.

Louis XI & Maximilien recherchèrent également l'amitié d'Edouard IV. Louis XI, qui diſpoſoit alors du Conſeil Anglois, l'emporta d'abord ſur ſon rival; Edouard ſe laiſſa entraîner dans l'alliance de la France, par l'offre de partager la ſucceſſion de Bourgogne, & par l'eſpérance de ſe former, du côté de Calais, un arrondiſſement compoſé de l'Artois, de la Flandre & du Brabant. Louis comptoit peu ſur les ſecours d'Edouard, & ne les déſiroit point, il vouloit ſeulement l'empêcher d'en fournir à Maximilien. Edouard en effet n'en fournit à perſonne; ſon indolence naturelle ſuffiſoit pour l'engager à cette inaction; Louis y ajouta la précaution de l'occuper dans ſon Iſle, en ſoulevant contre lui le Roi d'Ecoſſe Jacques III.

Si le Roi d'Ecoſſe eût été capable

de connoître ses intérêts, au lieu de troubler la paix chez ses voisins, il eût songé à l'établir chez lui. Trois favoris odieux l'avoient rendu l'oppresseur de ses frères & de son peuple. Il avoit sacrifié à ses soupçons jaloux un de ses frères, nommé Jean. Un autre de ses frères, le Duc d'Albanie, après avoir souffert mille outrages & couru mille dangers, s'échappa d'une prison où les favoris le tenoient renfermé, il vint à Londres implorer la protection d'Edouard; le Duc de Glocestre, frère d'Edouard, ramène en triomphe à Edimbourg, le Duc d'Albanie, tandis que les Seigneurs Ecossois, profitant des conjonctures, arrêtent les trois favoris dans la chambre même du Roi d'Ecosse, & les font étrangler en présence de l'armée Royale, qui ne s'y opposa point, & qui secondoit les Seigneurs; l'injustice & les violences de Jacques III firent perdre en

cette occasion à l'Ecosse, l'importante place de Berwick, que Marguerite lui avoit remise, & le château de Dunbar, que le Duc d'Albanie livra aux Anglois, pour y avoir sous leur protection un asyle contre son frère. Le Duc d'Albanie vint ensuite en France, où, selon quelques Auteurs, il fut tué d'un éclat de lance dans un tournoi, par le Duc d'Orléans, qui fut, depuis, le Roi Louis XII.

Edouard IV n'avoit point ignoré les intrigues de Louis XI auprès du Roi d'Ecosse, il se plaignoit d'ailleurs de ce que le Dauphin n'épousoit point sa fille, comme le traité d'Amiens l'y obligeoit; Louis XI avoit alors d'autres vues, il vouloit réparer en partie la faute qu'il avoit faite de manquer pour son fils le mariage de Marie de Bourgogne; il vouloit lui faire épouser Marguerite d'Autriche, fille de cette Princesse & de Maximilien, à laquelle on auroit donné en dot une

partie de la ſucceſſion de Bourgogne; mais par une politique digne de Louis XI, ce n'étoit point de ſes parens qu'il vouloit obtenir Marguerite, c'étoit de leurs ſujets révoltés. Marie de Bourgogne étoit morte d'une chûte de cheval; Maximilien étoit non-ſeulement ſans crédit dans les Etats qui avoient appartenu à ſa femme, mais encore il y fut long-temps détenu priſonnier, & fut obligé de laiſſer ſes enfans entre les mains des Gantois, qui prétendoient diſpoſer de leur ſort ſans ſon aveu. Edouard dans ſes projets de vengeance contre Louis XI, vouloit & devoit s'unir avec Maximilien; mais Maximilien, ſans reſſources pour lui-même, étoit hors d'état de ſervir un allié. D'ailleurs ſi Edouard avoit à ſe plaindre de Louis XI, c'étoit ſeulement ſur ſes intrigues en Ecoſſe; car quant au mariage projetté du Dauphin avec la fille d'Edouard, étoit-ce à Edouard à ſe plaindre d'une inſi-

délité ſur cet article, après celle dont il avoit donné l'exemple à l'égard de Bonne de Savoye, belle-ſœur de Louis XI?

Tandis qu'Edouard, partagé ainſi entre la colère & la molleſſe, formoit ſans ceſſe des entrepriſes qu'il n'éxécutoit jamais, un monſtre domeſtique lui préparoit de nouveaux crimes & à l'Angleterre de nouvelles horreurs. Le Duc de Glocestre qu'on accuſoit d'avoir plongé dans le ſein de Henri VI le poignard encore fumant du ſang du Prince de Galles, voyant la branche de Lancaſtre preſque entiérement éteinte, crut qu'il étoit temps de porter ses coups ſur les Princes de la Maiſon d'Yorck, & de renverſer toutes les barrières qui lui fermoient le Trône; il s'attacha d'abord à aigrir Edouard contre le Duc de Clarence leur frere, & il y réuſſit tellement, qu'Edouard fit noyer Clarence dans un tonneau de Malvoiſie;

Stowe, p. 430.

on ne sait pas bien la raison du choix de ce genre de mort, soit de la part du bourreau, soit de la part de la victime. Mais on sait qu'un des principaux motifs qui déterminèrent Edouard à ce fratricide, fut une prophétie qui désignoit pour son successeur quelqu'un dont le nom commençoit par la lettre *G*. Etoit-ce *George*, Duc de Clarence? étoit-ce le Duc de *Glocestre* Richard (1)? Celui-ci eut l'adresse de tourner les soupçons contre le premier, qu'il accusoit de pré-

(1) Si le Duc de Glocestre, comme il y a beaucoup d'apparence, étoit l'auteur de cette prédiction, il semble qu'il se mettoit lui-même en danger par cette équivoque de la lettre G. Vraisemblablement on avoit soin de dire alors qu'il s'agissoit du nom de baptême; & lorsque, par la mort de Clarence & d'Edouard, & par la foiblesse de leurs enfans, le Duc de Glocestre s'approcha du Trône, la même prédiction, différemment interprétée, lui fut encore utile.

parer en ſecret l'accompliſſement de cette prophétie.

Edouard mourut quelques années après ; on ne crut point le Duc de Gloceſtre innocent de ſa mort ; mais Edouard laiſſoit deux fils & pluſieurs filles, dont il confia même, en mourant, la tutelle au Duc de Gloceſtre ; il reſtoit auſſi des enfans du Duc de Clarence. Tant d'obſtacles n'arrêterent point un tyran auſſi téméraire que dénaturé, Gloceſtre fit périr les deux Princes (1), & enferma leurs ſœurs, après les avoir fait déclarer bâtardes, ſur un de ces faux prétextes qui ne manquent jamais aux grands ſcélérats : il écarta plus facilement encore les enfans du Duc de Cla-

(1) Telle eſt du moins l'opinion la plus commune & la plus vraiſemblable, quoique l'eſprit de parti, alors ſi général, ait fourni à Richard des Apologiſtes qui ont nié quelques-uns de ſes crimes & pallié les autres.

rence ; il ſe mit la Couronne ſur la tête, & prit le nom de Richard III.

Tel fut le ſort d'Edouard IV & de ſa race, c'étoit pour ſon aſſaſſin qu'il avoit vaincu , & toute la fortune d'Yorck paſſa au deſtructeur des deux Maiſons ennemies.

Edouard étoit aimable , ce fut ſa plus grande qualité ; c'en eſt une toujours déſirable , toujours néceſſaire ; mais il vaudroit mieux être juſte, il ne le fut point ; il régit avec foibleſſe un Royaume conquis avec gloire. Il eut des talens militaires, il eut du moins des ſuccès éclatans. Elève de Warwick, il en fut le vainqueur. On crut quelque temps qu'il égaleroit la vigueur d'Edouard III & de Henri V; la molleſſe l'énerva & le perdit, il ne fut rien ſur le Trône, & on le rendit cruel & dénaturé, parce qu'il n'étoit rien. Son ennemi dirigea ſa politique extérieure, des femmes gouvernèrent ſes affaires domeſtiques. Son dévoue-

ment aveugle à la famille de ſa femme fut moins l'effet de l'amour, que de la puſillanimité. Les voluptés lui enlevèrent promptement juſqu'à ſes avantages extérieurs; appeſanti par un embonpoint exceſſif, il devint incapable de tout, & mourut dans la décrépitude à quarante-deux ans. Nous avons annoncé le ſort des deux fils qu'Edouard laiſſa; nous parlerons plus particuliérement du ſort d'Eliſabeth, l'ainée de ſes filles; les autres filles, ſoit mariées, ſoit Religieuſes, n'eurent point ſur les affaires publiques d'influence qui nous oblige de nous occuper d'elles; elles étoient ſix, ſans compter Eliſabeth, mais quatre ſeulement ſurvécurent à leur père. Edouard eut auſſi des enfans naturels.

Qui croiroit que, ſous ce Prince indolent, chez un peuple libre & qui poſſédoit la grande Charte, on vit ériger un office *d'aſſaſſin-général*, com-

me l'appellent quelques Hiſtoriens ? C'étoit une eſpéce d'Inquiſiteur politique, chargé de connoître ſeul du crime de trahiſon, de prononcer ſans appel & de faire éxécuter à l'inſtant ſes Sentences. Jacques Tyrrel oſa ſe charger de ce coupable emploi. C'étoit le fruit des diſcordes civiles & de la continuité des guerres étrangères. La durée de la guerre, rendant à la longue une Nation toute martiale, introduit dans le gouvernement civil les pratiques du gouvernement militaire. De-là un deſpotiſme incurable & le renverſement de toutes les Loix.

Louis XI les renverſoit en France avec plus de hauteur encore. Son Prévôt Triſtan faiſoit au moins pour lui ce que Tyrrel faiſoit pour Edouard. C'étoit de part & d'autre un éxécuteur des vengeances perſonnelles du Prince. « La préſence de Triſtan, diſent les Auteurs, » étoit un arrêt

» de mort. » On compte juſqu'à quatre mille victimes immolées ſecrétement & ſans procès par ce miniſtre du deſpotiſme.

Louis XI eſt le héros des Politiques Machiavelliſtes, c'eſt lui qui a principalement introduit la fraude dans la politique moderne. Il a été le modèle de Ferdinand le Catholique, qui mettoit ſa gloire à tromper; de Charles-Quint, le plus grand & le plus illuſtre des Princes Machiavelliſtes; de tant de Souverains & de Miniſtres, qui, entraînés par ces exemples, ont cru que la fraude étoit de l'eſſence de la politique. Le Machiavelliſme n'eſt que l'eſprit de guerre appliqué aux opérations du cabinet, c'eſt l'art infaillible de multiplier & de perpétuer les guerres tant civiles qu'étrangères. Nous avons vu tout le bien qu'avoit produit la politique noble, ſublime & vraie de S. Louis, politique décriée par tous

les Auteurs Machiavelliſtes ; voyons ce qu'a produit cette politique étroite, fauſſe & vile, mais tant vantée, de Louis XI. Cet examen eſt important dans un Ouvrage dont le but eſt de prouver aux hommes, par l'Hiſtoire, que leur intérêt eſt d'être bons & juſtes.

Je prends Louis XI à l'inſtant de ſon couronnement. Juſques-là, des tracaſſeries, des factions, des révoltes contre ſon père, des conjurations contre l'Etat, avoient formé toute ſa politique ; cette politique n'avoit pas été heureuſe. Chaſſé du Dauphiné, fugitif dans les Pays-bas, ſa ſeule conſolation avoit été de troubler la Cour du Duc de Bourgogne ſon bienfaiteur, comme celle du Roi de France ſon père. Voilà le Sujet ; voici le Roi.

Etant allé à Reims pour la cérémonie du Sacre, il jure aux Rémois de ne point établir d'impoſitions

nouvelles, il promet même une diminution ſur les anciennes. Quel eſt l'effet de ces promeſſes ? le renouvellement du bail des Gabelles & des autres exactions avec une ſurcharge conſidérable ; mais auſſi quel eſt le fruit de cette infidélité ? La révolte de Reims, d'Alençon, d'Angers, d'Aurillac & de pluſieurs autres Villes en différentes Provinces.

On ſe rappelle que la Trémoille, dans le temps de ſa faveur auprès de Charles VII, avoit voulu marier Louis ſon fils avec Françoiſe, fille ainée de Louis d'Amboiſe, Vicomte de Thouars; que, pour ſe venger des refus de Louis d'Amboiſe, il l'avoit fait arrêter, condamner ſous prétexte d'une conjuration chimérique, & lui avoit à peine fait grace de la vie; que Françoiſe d'Amboiſe, échappée à la tyrannie du favori, avoit épouſé Pierre de France, qui depuis avoit été Duc de Bretagne;

Louis d'Amboiſe ne méritoit ni d'être arrêté, ni d'être condamné; mais par les déſordres de ſa vie, il mérita d'être interdit, il le fut. Louis de la Trémoille, après la diſgrace de ſon père & l'interdiction de Louis d'Amboiſe, avoit épouſé Marguerite d'Amboiſe, ſœur puînée de la Ducheſſe de Bretagne; la Ducheſſe, devenue veuve ſans enfans, s'étoit conſacrée à la pénitence & à la piété, elle avoit renoncé au monde & aux ſecondes nôces; ainſi Louis de la Trémoille, qui n'avoit eu aucune part aux violences de ſon père, alloit être le ſeul héritier des grands biens de la Maiſon d'Amboiſe. Louis d'Amboiſe, qui déteſtoit le fils par le ſouvenir des injuſtices du père, cherchoit tous les moyens de le fruſtrer de ſa ſucceſſion, il vouloit forcer la Ducheſſe de Bretagne ſa fille à ſe remarier; Louis XI, par un de ces caprices que nous verrons

plus d'une fois préſider à ſa conduite, appuyoit le projet de Louis d'Amboiſe, & cherchoit à nuire à la Maiſon de la Trémoille. Sous prétexte d'un pélerinage, il fait un voyage en Bretagne, & Louis d'Amboiſe le ſuit. A leur ſollicitation, la Ducheſſe Douairière de Bretagne eſt retenue priſonnière à Nantes, elle paroît devant ſon père & devant le Roi; mais le Duc de Bretagne François II voulut être préſent à l'entrevue. La Ducheſſe perſiſta dans ſon vœu; prières, menaces, rien ne put la fléchir. Sur ſon refus, Louis d'Amboiſe entreprit de l'enlever, Louis XI y conſentit, mais le Duc de Bretagne la prit ſous ſa protection, & déclara qu'il ne ſouffriroit pas qu'on fît dans ſes Etats la moindre violence à la veuve d'un de ſes prédéceſſeurs; ce fut une des ſources de la haine de Louis XI contre le Duc de Bretagne. Louis XI fit caſſer l'in-

terdiction de Louis d'Amboiſe, & celui-ci pour ſe venger de la Ducheſſe de Bretagne ſa fille & de Louis de la Trémoille ſon gendre, fit le Roi ſon héritier. Après la mort de Louis d'Amboiſe, Louis XI ſe mit en poſſeſſion de ſes biens; Louis de la Trémoille oſa les réclamer, & l'évidence de ſes droits étoit telle, qu'il gagna ſa cauſe contre le Roi, dans des Tribunaux dépendans du Roi, à qui cette aventure donna, dans le commencement de ſon regne, une réputation fâcheuſe d'injuſtice & d'avidité.

Le Duc de Bourgogne Philippe le Bon, avoit été le protecteur de Louis XI, alors Dauphin, contre Charles VII ſon père. Il aſſiſta au Sacre de ce Prince qu'il avoit protégé, & qui parut pouſſer juſqu'à l'excès les témoignages de ſa reconnoiſſance; mais à travers ſes perfides careſſes, Philippe démêla ſon carac-

tère inquiet & jaloux, & préſagea ſon ingratitude : « *Cet homme*, dit-il, » *ne regnera pas long-temps en paix.* il avoit même dû s'appercevoir que la paix n'avoit pu ſubſiſter un moment à ſa Cour & dans ſes Etats, pendant le ſéjour que ce même homme y avoit fait.

La puiſſance du Duc de Bretagne & ſur-tout celle du Duc de Bourgogne étoient énormes, Louis XI voulut les abaiſſer ; ce fut la grande affaire de ſon regne, le grand objet de ſa politique, c'eſt, ſi l'on veut, l'excuſe de ſes fourberies ; mais cette puiſſance n'étoit-elle pas la même ſous Charles VII ? celle du Duc de Bourgogne n'étoit-elle pas parvenue à ſon comble par le traité d'Arras ? n'étoit-elle pas dès-lors également incommode à la Royauté, également menaçante pour l'Etat ? Cependant Charles VII ſut entretenir la paix pendant vingt-cinq ans avec les Ducs de

Bourgogne & de Bretagne, il ſut même tourner leurs forces contre l'ennemi commun, les Anglois. Louis XI fut toujours en guerre avec ces mêmes Princes, parce qu'il ne ceſſa de leur nuire, de les irriter, de les réunir par les moyens mêmes qu'il prenoit pour les diviſer.

Il n'étoit pas aſſez fort pour les accabler, & ils étoient trop éclairés ſur leurs intérêts pour ſe diviſer, il falloit donc les ménager; c'étoit le parti qu'avoit pris Charles VII.

L'impatience de Louis XI eſt d'autant plus condamnable, que de ſon temps le remède étoit à côté du mal; ces grandes Puiſſances touchoient à leur fin; la Maiſon de Bretagne, qui, du temps de Charles VII, abondoit en Princes, étoit réduite, ſous Louis XI, à François II, qui n'avoit que des filles. Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, dont le regne répond à celui de Charles VII, avoit un fils, mais

ce fils, ſous Louis XI, n'avoit qu'une fille ; c'étoit une raiſon de plus de ménager ces Princes ; au lieu de les attaquer, il falloit rechercher leur amitié, préparer par des négociations habiles & des procédés honnêtes des alliances qui puſſent réunir leurs Etats à la Couronne, ou du moins les rapprocher du Trône. Louis XI au commencement de ſon regne avoit un frère, & ſur la fin de ſon regne un fils, qui pouvoient ſervir à ce deſſein ; mais il fut l'ennemi & de ſon frère & de ſon fils & du repos de ſes ſujets & du ſien, plus encore que des Ducs de Bretagne & de Bourgogne. Il haïſſoit ces Ducs, parce qu'ils étoient puiſſans, & il les combattit, parce qu'il les haïſſoit, voilà toute ſa politique. Quel en fut le fruit ? Il manqua la ſucceſſion de Bourgogne, qui fut portée dans la Maiſon d'Autriche, & la ſucceſſion de Bretagne eût échappé à la France comme celle de Bourgogne, ſi la po-

litique de Charles VIII & de Louis XII n'eût corrigé celle de Louis XI.

C'eſt faire trop d'honneur à Louis XI que de le regarder comme un politique Machiavelliſte, il ne fut que l'eſclave de ſes paſſions & le jouet de ſes caprices. Un politique Machiavelliſte n'aime ni ne hait, il ne voit que ſes intérêts, il les ſuit ſans acception de perſonnes ni de moyens, il y ſacrifie tout; Louis XI ſacrifia tout à la haine, manqua tous les avantages politiques pour courir après de petites vengeances, & ſe priva de la paix pour le ſeul plaiſir de vivre en guerre.

Tel eſt le réſultat de ſa politique, conſidérée en général dans ſon principe & dans ſes ſuccès; ſuivons-la dans quelques détails des moyens qu'elle employoit.

Louis XI, comme nous l'avons dit, affectoit la plus tendre reconnoiſſance pour le Duc de Bourgogne Phi-

lippe le Bon, ſon bienfaiteur; la première preuve qu'il lui en donne, eſt de vouloir établir dans les Etats du Duc, la Gabelle, qui, depuis Philippe de Valois, étoit regardée en France comme un fléau. Le Duc rejetta ſans détour la propoſition; il chargea même le Seigneur de Chimay d'en porter ſes plaintes au Roi. Le Roi refuſe audience, Chimay l'attend ſur ſon paſſage & le force de l'écouter. *Quel homme eſt donc le Duc de Bourgogne*, dit Louis XI avec colère, *eſt-il autre ou d'autre métal que ne ſont les autres Princes & Seigneurs de mon Royaume? Oui, Sire*, reprit Chimay, *le Duc de Bourgogne voirement eſt autre & d'autre métal que les autres Princes de votre Royaume, ni des pays environ, car il vous a gardé, porté, & ſoutenu contre la volonté du Roi Charles votre père que Dieu abſolve, auquel il en déplaiſoit, ce que d'autres Princes n'euſſent voulu*

ni oſé faire. Le Roi ſe tut ; le Comte de Dunois s'étonna de la liberté avec laquelle Chimay avoit oſé parler à ce Monarque ſi fier. *Si j'euſſe été cinquante lieues loin*, répondit Chimay, *& que j'euſſe penſé que le Roi m'eût voulu dire ce qu'il m'a dit de Monſeigneur mon Maître, je fuſſe retourné pour lui dire ce que je lui ai répondu.*

Voilà comment Louis XI traitoit ſes amis, & comment il s'en faiſoit traiter. Voici comment il traitoit ſes ennemis ; il avoit toujours haï le Comte de Charolois, fils du Duc de Bourgogne, & qui fut dans la ſuite ce fameux Charles le Téméraire : il l'avoit brouillé avec ſon père. Le Duc de Bourgogne étoit vieux & toute ſa puiſſance, cette puiſſance que Louis XI vouloit affoiblir, alloit paſſer au Comte de Charolois. On n'imagineroit jamais le remède qu'inventa la politique de Louis XI, ce fut

de donner au Comte, qui ne l'en prioit pas, la Lieutenance-de-Roi, comme on disoit alors, c'est-à-dire le Gouvernement de la Normandie, de la Province la plus riche du Royaume, & qui, par sa situation, donnoit la main d'un côté à la Picardie & aux Pays-bas, de l'autre à la Bretagne. Ajoutons qu'alors un Lieutenant-de-Roi ou Gouverneur exerçoit une autorité sans bornes dans la Province qui lui étoit confiée. Il est vrai que dans le même temps, Louis XI donnoit le même Gouvernement au Duc de Bretagne; les politiques disent que c'étoit pour mettre la division entre le Duc de Bretagne & le Comte de Charolois. Si ce sont là les savantes profondeurs, les sublimes finesses du Machiavellisme, voilà un art bien respectable & bien utile. Le Duc de Bretagne & le Comte de Charolois n'en furent point les dupes, ils virent l'intention de Louis XI,

& s'unirent entr'eux de l'alliance la plus étroite.

Dans le même temps encore où Louis XI donnoit au Comte de Charolois le Gouvernement de Normandie, & où ſa haine lui prodiguoit les démonſtrations d'amitié, il ſoulevoit contre lui les Liégeois, & le Comte de Charolois le ſavoit très-bien.

Louis cabale, intrigue, négocie, promet, menace, ſe plaint, il attaque le Duc de Bretagne, il lui envoie une liſte de reproches, dont le plus grave & le plus remarquable étoit, que le Duc avoit ſaiſi le temporel de l'Evêque de Nantes, *attentat inoui dans la Chrétienté*, dit le Roi, *les Evêques allant devant les Ducs, & ne pouvant être leurs ſujets.* Un pareil aveu de l'indépendance du Clergé n'auroit jamais dû échapper à un Souverain. Le Roi vouloit mettre le Clergé dans ſes intérêts ; voyons ce qu'il y gagna. Trahi par le Cardinal

Balue, ſon Miniſtre, & par l'Evêque de Verdun, d'Haraucourt, il ne peut obtenir du Pape, ni qu'il nomme des Commiſſaires pour les juger, ni qu'il permette aux Juges ordinaires de les punir. L'Archevêque de Tours refuſe même d'abandonner à la Juſtice ſéculière quelques Prêtres, complices du Cardinal & de l'Evêque.

Dans le même temps que Louis flattoit ainſi le Clergé par une Déclaration favorable aux prétentions les plus outrées de ce Corps, il le révoltoit par la révocation de la Pragmatique, Décret toujours cher à l'Egliſe Gallicane, dont il conſacroit les libertés.

La ſeule politique de Louis XI ſur tous les objets d'adminiſtration, fut de renverſer toujours l'ouvrage de ſon père, de deſtituer arbitrairement tous les Officiers nommés par Charles VII, ce qui produiſit deux effets : l'un, de ſoulever contre lui ces Offi-

ciers, leurs parens & leurs amis; l'autre d'allarmer & d'effaroucher la Nation, aux vœux de laquelle il fut obligé d'accorder, en 1467, la fameuſe loi de l'inamovibilité. Ainſi je vois ſa politique toujours ou trompée ou punie. Il rempliſſoit les Cours étrangères d'eſpions, & la ſienne de délateurs, sûr moyen d'être trompé à grands frais.

A cette irrégularité d'adminiſtration, à ce caprice de conduite, il joignoit l'indocilité la plus opiniâtre, l'orgueil de ne jamais demander de conſeils & de n'en vouloir point recevoir (1). Le Duc d'Orléans, père de Louis XII, crut que ſon âge, ſon expérience, ſes malheurs, ſes ſervices, ſon rang de premier Prince du Sang, ſon zéle pour l'Etat & pour le Trône,

(1) » *Ce petit cheval*, diſoit Brézé, *eſt plus* » *fort qu'il ne paroît, il porte le Roi & tout ſon* » *Conſeil.*

l'autoriſoient

l'autorisoient à faire au Roi quelques réprésentations sur le renversement des Loix; le Roi, blessé de cette liberté, outragea si durement ce vénérable vieillard, qu'il en mourut de douleur, ce qui ne contribua pas à diminuer le nombre des ennemis de Louis XI, & jetta Dunois dans la Ligue du Bien-public.

Les Princes de la Maison d'Anjou n'étoient pas plus contens de Louis. Il feignoit de vouloir les aider à recouvrer le Royaume de Naples, tandis que sous-main il traversoit leurs démarches & rompoit leurs mesures. S'il eut un principe fixe, ce fut celui d'empêcher l'aggrandissement des Princes du Sang, même au-dehors, & d'être l'ennemi de sa Maison, sans excepter son fils, ni son frère.

Il falloit un apanage à ce frère, il lui donna le Berry, en lui promettant des Domaines plus considérables, bien résolu de ne lui en point

donner d'autre. Quel fut le fruit de cette infidélité ? le Duc de Berry ſe jetta entre les bras des Princes ligués contre Louis XI ; il fallut, ſuivant les conjonctures & les ſuccès, donner, reprendre, promettre, changer, reſtreindre l'apanage ; cette affaire ne ceſſa de troubler le regne de Louis XI, juſqu'à la mort de ſon frère. Louis le fit empoiſonner, l'Europe le crut du moins & le croit encore. Cette perſuaſion fût-elle une erreur, c'étoit l'effet naturel de la réputation de Louis XI, & la juſte peine de ſa politique. La mort du jeune Prince ranima & prolongea la guerre que ſes intérêts avoient entretenue.

Les Rois d'Arragon & de Caſtille ſe faiſoient la guerre. Louis XI offre ſes ſecours à tous les deux ; le Roi d'Arragon y met l'enchère & les obtient ; Louis XI paroît y gagner le Rouſſillon & la Cerdagne, il n'y gagna qu'un ennemi de plus. Ces deux Provinces

après avoir été un objet de guerre perpétuelle entre Louis XI & le Roi d'Arragon, furent restituées par Charles VIII.

Une entrevue solemnelle de Louis XI avec Henri IV, Roi de Castille, ne servit qu'à mettre de l'éloignement entre les deux Rois, & même entre les deux Nations, qui avoient été si long-temps unies contre l'Angleterre. Louis en cette occasion parut vouloir insulter au faste Castillan par une affectation outrée de simplicité, que ses manières d'ailleurs ne réparèrent point.

Tour-à-tour fastueux & simple, avare & prodigue, toujours avec intention & très-souvent hors de propos, Louis XI, dans une cérémonie qui éxigeoit de la répréfentation, dans une entrevue de Rois, paroissoit vêtu de bure, avec l'image de la Vierge en plomb pendante à sa barette. Il ne rougissoit pas de donner

vingt écus à une héroïne qui avoit repouſſé les ennemis & ſauvé une Place, & il prodiguoit l'argent pour corrompre un ſujet, pour entretenir des correſpondances ſecrettes & ſtériles, pour faire des traîtres & pour en être environné. Les Miniſtres étrangers tiroient des penſions de lui pour le tromper; ils en recevoient ſi publiquement, qu'on pourroit croire que c'étoit de l'aveu de leurs Maîtres, qui ſouvent tournoient contre lui ſes propres artifices.

Ce goût pour l'intrigue, cette conduite oblique & ſombre, nuiſoient à ſa réputation ſans ſervir à ſes deſſeins. On peut être injuſtement accuſé d'un fait particulier, on n'eſt pas conſtamment ſoupçonné en toute occaſion ſans l'avoir mérité. Point de crime politique dont la voix publique n'ait chargé Louis XI. Le Comte de Charolois l'accuſa pluſieurs fois d'avoir attenté à ſa vie,

tous ſes ennemis redoutoient de ſa part le fer & le poiſon. Les exagérations de la crainte, les fables populaires prouvent dans ce genre, parce qu'elles atteſtent la réputation ; ces *oubliettes* réelles ou chimériques du Pleſſis-lez-Tours, ces bains de ſang d'enfans, ces traditions ſans doute apocryphes, montrent l'opinion que le peuple même avoit de Louis XI.

Un tyran n'eſt jamais populaire ; Louis XI affectoit de le paroître, mais c'étoit pour mortifier les Grands ; il admettoit des Bourgeois à ſa table, mais il les humilioit par des railleries amères : il employoit des gens ſans caractère, pour les déſavouer plus aiſément & les ſacrifier au beſoin. Tant de Citoyens de Paris jettés de nuit dans la rivière, tant d'exécutions ſecrettes, tant d'inutiles violences, exercées ſur des gens ſans nom, ne font pas d'un ami du peuple.

Eſt-ce un Roi populaire ou même un Roi politique qui pouſſe l'indécence de la barbarie juſqu'à daigner aſſiſter aux exécutions de Juſtice, juſqu'à exciter par ſa préſence le bourreau à faire ſon devoir, juſqu'à l'animer du geſte & de la voix ? Un homme ayant été condamné au fouet pour un propos peut-être innocent, mais capable de répandre l'alarme dans Paris ; *battez fort*, crioit le Roi au bourreau, *& n'épargnez point ce paillard, car il a bien pis deſſervi*, (mérité). Ne ſuffiroit-il pas d'un pareil trait pour avilir le plus grand Prince ?

Le trait ſuivant décèle une ame étroite & baſſement vindicative. L'Evêque de Paris, Guillaume Chartier, avoit déplu à Louis XI, pour avoir eu quelques intelligences avec les Chefs de la Ligue du Bien-public ; cet Evêque, frère du célèbre Alain Chartier, étoit d'ailleurs un homme

d'un mérite diſtingué ; il mourut, & l'on décora ſa tombe d'une épitaphe honorable. Louis fit attacher auprès de ce monument une inſcription qui déſavouoit les éloges que l'épitaphe donnoit au mort.

La connoiſſance des hommes, premier talent d'un Roi politique, manqua entiérement à Louis XI. Sa ſeule regle, en arrivant au Trône, fut de deſtituer ceux que ſon père avoit mis en place, & de rechercher ceux que le même Charles VII avoit ou négligé comme inutiles, ou écarté comme dangereux, ou puni comme coupables. Il commença par perſécuter les Du Chatel & les Chabannes, auxquels il fut obligé de revenir dans la ſuite, & qui le ſervirent avec le même zèle qu'ils avoient ſervi Charles VII, & il proſtitua ſa confiance au Cardinal Balue, au Comte de Melun, au Duc d'Alençon, au Comte d'Armagnac, au

Duc de Nemours, au Connétable de S. Pol, &c. qui tous le trahirent.

Il ne connoissoit pas mieux le prix du moment & de l'occasion. Au milieu des plus grands avantages, on pouvoit toujours l'arrêter, en lui proposant une négociation; non qu'il aimât la paix, mais il aimoit l'intrigue : un ennemi trompé étoit plus pour lui qu'une Province conquise. Il avoit surpris le Duc de Bretagne par une manœuvre adroite, dont le Duc de Bedfort avoit autrefois donné l'exemple. Il avoit fait filer par différens chemins, des soldats déguisés, qui, se rassemblant tout-à-coup sur les frontières de la Bretagne, formoient une armée en état de faire la loi; le Duc, qui n'avoit pas pourvu à sa défense, alloit succomber, lorsqu'il proposa de négocier. Louis perdit le temps d'agir & le donna au Duc, qui en fit un bon usage; ce dernier irrita contre Louis

XI le Comte de Charolois, alarma le Duc de Bourgogne, sollicita le secours des Anglois, rassembla les mécontens en France, attira le Duc de Berry en Bretagne, & la Ligue du Bien-public éclata.

Nous avons vu par combien d'injustices & d'imprudences Louis XI avoit provoqué cette Ligue & disposé les esprits à la révolte. Une dernière intrigue de ce Prince avoit comblé la mesure. Par le traité d'Arras, les Places de la Somme avoient été engagées au Duc de Bourgogne pour quatre cens mille écus; ces engagemens, entre des Princes Machiavellistes, sont des aliénations à perpétuité; entre des particuliers, ce feroient des ventes à faculté de *réméré*. Louis XI, en gagnant les Ministres du Duc de Bourgogne, l'avoit fait consentir au rachat: le moyen étoit mauvais, mais l'objet étoit juste. Le Comte de Charolois

fut mécontent, il étoit alors dans la disgrace de son père, & les intrigues de Louis XI y avoient contribué. Le Comte faisoit son séjour à Gorkum dans les Pays-bas; il y étoit arrivé depuis quelques jours, lorsqu'on y arrêta un homme chargé par Louis XI d'une commission secrette; c'étoit le bâtard de Rubempré, personnage suspect, aventurier décrié, il cachoit sa marche avec beaucoup de mystère; on l'avoit vu roder autour de la maison du Comte, en examiner attentivement les dehors, & il s'étoit réfugié dans une Eglise, lorsqu'il s'étoit vu découvert. Le Comte de Charolois publia que la mission de cet homme étoit de l'enlever. Louis XI nia toujours qu'il eût eu ce dessein, mais il avoua qu'il avoit voulu faire enlever Romillé, Vice-Chancelier de Bretagne, qui négocioit alors en Angleterre; c'étoit confesser une mauvaise action

pour ſe juſtifier d'un crime. De quel droit vouloit-il faire arrêter le Miniſtre du Duc de Bretagne ? On obſerva de plus qu'il n'étoit pas naturel de ſe placer entre le Rhin & la Meuſe pour enlever un homme à ſon paſſage d'Angleterre en Bretagne. Louis XI répondoit qu'il étoit averti que le Miniſtre Breton, en quittant l'Angleterre, devoit aller voir le Comte à Gorkum. Ainſi, de ſon aveu même, c'étoit une inſulte qu'il vouloit faire à la fois au Duc de Bretagne & au Comte de Charolois. Celui-ci envoya au Duc de Bourgogne ſon père une relation de l'événement, avec le détail des circirconſtances, qui prouvoient que c'étoit contre lui, Comte de Charolois, que le complot étoit formé. On obſerva que dans le même temps, Louis XI avoit, à Heſdin, avec le Duc de Bourgogne une entrevue ſans objet apparent, & que, ſous prétexte

de prendre poſſeſſion des Places de la Somme, qu'il venoit de racheter, il tenoit une armée formidable ſur les frontières des Pays-bas. On jugea qu'il avoit voulu enlever à la fois le père à Heſdin, & le fils à Gorkum, & que, s'il n'avoit rien tenté dans l'entrevue d'Heſdin, c'étoit parce qu'il attendoit des nouvelles du bâtard de Rubempré. Le Duc, qui ſe voyoit ſans défenſe à l'extrémité de ſes Etats, quitta précipitamment Heſdin, & ſe hâta de rentrer dans le centre des Pays-bas. L'idée du projet d'enlever à la fois les deux Princes, prévalut, ſur-tout parmi les ennemis de Louis XI. Ce Prince s'en plaignit comme d'une calomnie, mais il y avoit trop donné lieu. Cette aventure réconcilia le Duc de Bourgogne avec ſon fils, & fortifia la Ligue du Bien-public. Si cette Ligue n'eut pas l'effet que le peuple en attendoit, ſi le bien public n'y gagna

rien, Louis XI y perdit les Places de la Somme, qui retournèrent à la Maiſon de Bourgogne.

Quelques opérations de cette guerre du bien public, montrent évidemment le vuide & le néant de la politique de Louis XI. Il ſignala, auſſibien que ſon père, ſa valeur à Montlhéry; mais ni l'un ni l'autre ne ſut, ni avant, ni pendant, ni après la bataille, ce qui ſe paſſoit dans l'armée ennemie, tous deux crurent avoir perdu la bataille. Dequoi ſervoient donc à Louis XI les eſpions qu'il entretenoit? Ils ne le ſervirent pas mieux pendant le ſiége de Paris. Cette Ville, bien approviſionnée, ſe défendoit vaillamment contre les Princes ligués; Louis XI, toujours inquiet & impatient, ſe hâta de ſigner les traités de Conflans & de S. Maur-des-foſſés, après avoir pris la précaution de proteſter contre. Le lendemain, ce fûrent les aſſiégeans qui deman-

dèrent des vivres aux assiégés ; la disette étoit dans leur camp, & alloit dissiper leur armée, si le siége eût duré encore deux jours ; on n'en savoit rien dans la Ville.

On a trop loué l'adresse avec laquelle Louis sut désarmer & désunir la Ligue du Bien-public ; tout son art fut de faire des promesses qu'il ne vouloit pas tenir, & dont la violation fit renaître des troubles qui remplirent le reste de son regne ; d'ailleurs, si sa prudence dissipa cet orage, son imprudence l'avoit formé. Un de ses Confidens lui demandoit ce qui avoit pu le réduire à recevoir des conditions aussi dures que celles qui lui avoient été imposées par les traités de Conflans & de S. Maur, il répondit : « *La jeunesse de mon* » *frère de Berry, la prudence de beau* » *cousin de Calabre, le sens de beau-* » *frère de Bourbon, la malice du* » *Comte d'Armagnac, l'orgueil grand*

» *de beau coufin de Bretagne, & la* » *puiffance invincible de beau frère* » *de Charolois.* Voilà ce que dit Louis XI. Un grand homme n'auroit dit qu'un mot : *ce font mes fautes* ; mais un grand homme ne les eût pas faites.

Plus Louis XI étoit diffimulé, plus il affectoit de franchife ; il vint trouver le Comte de Charolois dans fon camp pour conférer avec lui. Paris le vit partir, & fut fans inquiétude ; les foldats Bourguignons difoient en riant : *voilà pourtant le Roi au pouvoir de notre Prince.* Le Comte de Charolois, pour répondre à ce procédé, reconduifit le Roi jufques fous les murs de Paris ; toute l'armée Bourguignonne trembla pour lui & défefpéra de le revoir. Comparez cette fécurité d'un côté, ces alarmes de l'autre, & jugez de la réputation des deux Princes.

Les fourbes croient trop aifément

qu'on eſt toujours leur dupe, & cette erreur les rend ſouvent dupes eux-mêmes; après mille infidélités, Louis XI vient trouver à Péronne le Comte de Charolois, devenu Duc de Bourgogne. Il y porte des paroles de paix, il eſt reçu comme un ami. En même temps on apprend que les Liégeois, à ſon inſtigation & ſur ſes promeſſes, viennent, en ſe révoltant de nouveau, de commettre les plus atroces & les plus barbares inſolences. La colère du Duc de Bourgogne à cette nouvelle n'eut plus de bornes, & la vie de Louis XI fut en danger. Il faut plus de prudence quand on ſe permet tant de perfidies. Un Machiavelliſte ſe remet rarement entre les mains de ſon ennemi, & ne s'y met jamais au moment où il l'outrage. Louis s'étoit pris au piége qu'il avoit tendu lui-même; la mine avoit joué plutôt qu'il n'avoit voulu, & il en éprouvoit toute la violence. Incertain de ſon

ſort, obſervé de trop près pour pouvoir ſonger à la fuite, il avoit devant les yeux la tour où l'infortuné Charles le Simple étoit mort dans les fers d'Herbert, Comte de Vermandois. Si le Duc de Bourgogne eût dit un mot, Louis XI auroit eu le ſort de Charles le Simple, il en auroit peut-être aujourd'hui la réputation. Le Duc de Bourgogne imagina une autre vengeance, il força Louis XI d'aſſiſter & de contribuer de ſa perſonne & de ſes armes à la deſtruction des Liégeois ſes complices (1); on veilloit ſur lui, on connoiſſoit ſa valeur; il fallut qu'il cueillît toutes les palmes de cette honteuſe & funeſte victoire; il fallut qu'il triomphât, à force d'exploits, & du déſeſ-

---

(1) Charles IX força de même, en 1573, Henri IV, alors Roi de Navarre, à ſervir au ſiége de la Rochelle, contre les Rochellois ſes amis.

poir de ſes amis & des défiances de ſon tyran.

Nous avons dit quelle fut la conduite de Louis XI à l'égard de Marie de Bourgogne après la mort de Charles le Téméraire. Dans quels principes de politique cette conduite peut-elle recevoir la moindre excuſe ?

Pour terminer ce portrait ; aux inconſéquences du caprice, à l'audace du Machiavelliſme, joignons toute la puſillanimité de la ſuperſtition, la crainte d'entendre parler d'affaires le jour des Innocens, la diſpoſition à ſe parjurer ſur toutes ſortes de Reliques, excepté ſur la Croix de S. Lo, parce qu'elle avoit la vertu de faire périr miſérablement le parjure dans l'année ; la permiſſion qu'il demandoit à ſes Reliques de commettre les crimes qu'il croyoit utiles; ſes foibleſſes honteuſes dans ſes maladies ; ſes petits efforts pour dérober à ſes ſujets le ſpectacle de ſa décadence, & pour

s'en déguiser à lui-même le sentiment ; cette espérance de tromper les yeux en couvrant son cadavre d'habits superbes dans les cérémonies publiques, en étalant une pompe qu'il avoit trop méprisée autrefois. Représentons-nous à ses derniers momens ce tyran invisible, caché au fond de son Palais, environné de tout l'appareil de la terreur, défendu par une enceinte redoutable de fer & de grillages, consumé par la crainte que son affoiblissement ne le fît mépriser, plus jaloux de son autorité à mesure qu'elle lui échappoit, punissant jusqu'aux violences salutaires qu'on exerçoit sur lui pour l'empêcher de se nuire, déchiré de remords, tourmenté de soupçons, dégradé par la superstition, craignant & faisant trembler toute sa Cour, menaçant ses Médecins, qui le mettoient à leurs pieds en le menaçant lui-même ; demandant, en pleurant, la vie à l'Her-

mite de Calabre, déſeſpéré de l'affreuſe néceſſité de mourir, & mourant tous les jours par dégrés dans des convulſions de frayeur plus horribles que la mort même.

Il fut mauvais fils, mauvais père, mauvais mari, frère injuſte, peut-être dénaturé, ennemi implacable, faux ami, allié infidèle, mauvais Roi, &, quoi qu'on en diſe, mauvais politique.

Nous ſommes bien éloignés de diſputer à un Roi, qui eut ſi peu de vertus, les talens qui pourroient lui en tenir lieu; nous avons loué ſa valeur; il eut auſſi beaucoup d'eſprit, mais il l'appliqua trop à de petites choſes & le conſuma trop en petits efforts; ſa politique n'étoit qu'une fineſſe artificieuſe, qui pouvoit exceller dans les détails, mais qui ſaiſiſſoit rarement un enſemble, & qui manquoit, preſque toujours par ſa faute, les grands objets. Si Louis XI

avoit employé, pour réunir à ſa Couronne la ſucceſſion de Bourgogne, la moindre partie de l'art qu'il prodigua pour gagner un Miniſtre, pour corrompre un ſujet, pour ſurprendre une Place, pour exciter ou fomenter une révolte, il auroit pu vivre en paix, & il auroit épargné à ſes ſucceſſeurs trois ſiécles de guerre; ou plutôt il n'avoit pas beſoin d'art pour cela, tout ſe faiſoit de ſoi-même, on offroit au Dauphin la main de Marie de Bourgogne. En la refuſant pour le ſeul plaiſir de lui ravir ſes Etats, il s'expoſoit à voir naître en France une nouvelle Maiſon de Bourgogne, ou à voir paſſer cette ſucceſſion à une Maiſon étrangère, ce qui arriva; il s'expoſoit même à la voir paſſer à la Maiſon d'Angleterre, ce qui ſeroit peut-être arrivé, ſi Edouard IV n'eût eu, à l'égard du Duc de Clarence ſon frère, cette politique inquiéte & jalouſe que Louis XI avoit à l'égard du Duc de Berry.

Ce fut Louis XI qui inſpira cette politique à Edouard. Il l'avertit qu'on traitoit à la Cour de Bourgogne du mariage du Duc de Clarence avec Marie, il lui repréſenta cette intrigue comme un attentat contre ſon autorité & comme une conſpiration contre ſa perſonne. Edouard, déja diſpoſé par les inſinuations du Duc de Gloceſtre à perdre le Duc de Clarence, conſulta Louis XI ſur le parti qu'il avoit à prendre. Louis XI répondit par ce vers de Lucain :

Tolle moras : ſemper nocuit differre paratum.

Et cette réponſe, auſſi énigmatique que celle de Tarquin aux Envoyés de ſon fils, fut auſſi cruellement interprétée. Ce conſeil n'étoit peut-être que d'un tyran, mais il auroit pu être d'un ennemi.

On a nommé Louis XI *le Tibère de la France*, on a eu raiſon. Il en eut les principes (1), le caractère,

(1) *Qui neſcit diſſimulare, neſcit regnare*

ès mœurs, les talens; il eut quelquefois, comme Tibère, le masque de la raison & de la modération; il a dit, comme Tibère, des mots dignes d'un sage, & fait quelques actions d'un homme juste. Une pauvre femme s'étant jettée à ses pieds pour se plaindre de ce que, selon l'usage du temps, on refusoit d'enterrer son mari, parce qu'il étoit mort insolvable: *Je n'ai point fait les Loix*, lui dit-il, *& je ne puis en dispenser.* Beau mot de la part d'un Prince absolu. Il paya les dettes de cet homme, & le fit enterrer. Trait d'humanité joint à un trait de justice.

On a de lui quelques loix & quelques établissemens utiles, tels que celui des Postes, dont la première in-

---

Qui ne sait pas dissimuler, ne sait pas regner, seule leçon que Louis XI ait donnée à Charles VIII son fils, qui heureusement n'en abusa pas.

vention eſt dûe à l'Univerſité de Paris. Il créa les Parlemens de Bordeaux & de Dijon, les Univerſités de Bordeaux & de Bourges ; il établit une Cour des Aydes à Montpellier ; il inſtitua l'Ordre de S. Michel ; il donna plus de ſolidité à l'alliance de la France avec les Suiſſes. Il voulut établir le même poids & la même meſure dans toute l'étendue du Royaume. Si nous le conſidérons dans ſon moment de rivalité avec Edouard IV, il fut moins aimable, auſſi vaillant, plus habile & plus appliqué.



CHAPITRE XIII.

Charles VIII en France ; Edouard V ou Richard III en Angleterre.

Depuis l'an 1483 jusqu'en 1485.

L'HISTOIRE du regne d'Edouard V n'est que celle des moyens employés par son oncle Richard, pour le détrôner & le perdre, ainsi que le Duc d'Yorck son frère. Arrêtons-nous à considérer quelques-uns de ces moyens, par lesquels Richard s'éleva au Trône, c'est un tissu de perfidies qu'il est utile de développer. Des Philosophes ont cru qu'en dévoilant le crime, on instruisoit les tyrans à le commettre, n'apprend-on pas plutôt aux peuples à s'en défier ? Les tyrans ne prennent de leçons que de leur perversité naturelle, les peuples ont

toujours beſoin d'être défendus de la ſéduction ; en connoiſſant les piéges que tend la tyrannie ou l'ambition, ils peuvent plus aiſément les éviter.

Pendant la vie d'Edouard IV, Richard, Duc de Gloceſtre, avoit paru attaché à la Reine & au parti des Videvilles, ce qui lui avoit procuré les moyens de perdre le Duc de Clarence ſon frère, dont la haine pour les Videvilles éclatoit en toute occaſion. Le zèle que le Duc de Gloceſtre témoignoit auſſi pour les Princes ſes neveux, lui en procura la tutelle, avec la qualité de Protecteur du Royaume.

Les Videvilles avoient intérêt de veiller à la sûreté des jeunes Princes, & d'éclairer la conduite du Protecteur; mais les Videvilles étoienr haïs : quand il en fut temps, Richard ſe ſervit des diſpoſitions du peuple pour abattre ce parti, qui le gênoit;

il fit trancher la tête au Comte de Rivers, frère de la Reine, & à quelques Seigneurs, amis des Videvilles, toujours *ſans aucune forme de procés.* (Nous ſommes las de répéter cette formule, & nous avertirons quand la Juſtice aura repris ſon cours.) Le Roi eut beau les reconnoître pour de fidèles ſujets, *ſes bons parens & amis*, cette déclaration ne put les ſauver. La Reine Douairière, voyant le danger qui la menaçoit, ſe retira dans l'aſyle de Weſtminſter avec le Duc d'Yorck, ſon ſecond fils; l'ainé étoit en la puiſſance de Richard, qui affectoit de lui prodiguer les reſpects dûs à la Majeſté Royale; il falloit arracher le Duc d'Yorck des bras de ſa mère; Richard épuiſa, pour y réuſſir, toutes les reſſources de la ſéduction & de la terreur; ni ſes proteſtations, ni la garantie des plus grands Seigneurs, ni les ſermens des Prélats trompés,

qui assuroient que cette défiance étoit aussi injuste qu'injurieuse à Richard, rien ne put la persuader ; elle ne se rendit enfin qu'à la menace qu'on lui fit de la tirer par force de son asyle avec son fils, elle le confia au seul Primat : « Je le mets, dit-elle, » sous votre garde, sous la garde de » la Religion ; vous en répondrez à » sa mère devant Dieu & devant les » hommes. » Les deux Princes étant ainsi remis au Duc de Glocestre, mille bruits se répandirent contre eux dans le public ; l'opposition d'Elisabeth de Lucy au mariage de leur père, & la prétendue promesse de mariage faite à cette femme furent rappellées ; « les Princes étoient bâ- » tards, leur père même l'étoit, ainsi » que le Duc de Clarence, & il n'y » avoit que le Duc de Glocestre qui » ressemblât au Duc d'Yorck tué à » la bataille de Wakfeild ; » c'étoit diffamer la Duchesse d'Yorck, mère

Sir Thomas Morus, p. 491.

du Duc de Glocestre, mais c'étoit servir celui-ci. Ces allégations n'avoient été d'abord que des bruits sourds, elles furent bientôt des déclamations publiques, répétées dans des sermons & des harangues; mais il restoit aux Princes de puissans appuis parmi les Grands; ces appuis furent renversés les uns après les autres. A la tête du parti des Princes étoit le Lord Hastings, Chambellan du Roi, qui s'obstinoit à ne point pénétrer les desseins du Protecteur, tant ils lui paroissoient hors de vraisemblance! Les Confidens du Protecteur travaillèrent à engager Hastings dans le parti de leur Maître, d'abord par des insinuations détournées, ensuite par des propositions plus directes; il fut sourd ou infléxible, & sa perte fut résolue. Richard assemble le Conseil; ce jour-là, il montre à tous les membres, & nommément au Lord Hastings, une

affabilité qui n'étoit pas dans ſon caractère, il entame de longues délibérations concernant la cérémonie du Couronnement d'Edouard V, qu'il affectoit toujours de préparer, & ſortant tout-à-coup de l'aſſemblée, ſur quelque prétexte, il demande que ces délibérations ſoient continuées en ſon abſence; il revient une heure après, la pâleur ſur le front, la fureur dans les yeux: « Mi» lords, s'écrie t-il d'une voix tremblante de colère, » quelle peine mé» ritent ceux qui conſpirent contre » la vie d'un Protecteur du Royau» me? » Son air, ſon ton, ſes crimes paſſés qui reviennent à la mémoire, ſes projets qui commencent à ſe manifeſter, glacent de crainte tout le Conſeil; on ſe regarde, on ſe tait; Haſtings ſeul, toujours éloigné de toute défiance, répond au nom de l'aſſemblée, que ces conſpirateurs, quels qu'ils ſoient & s'ils exiſtent

réellement, méritent d'être traités comme des traîtres. « Eh bien, replique Richard, toujours du même ton, » c'eſt ma belle-ſœur, & elle » a des complices. — Qui dites-vous, » Milord ? la Reine Douairière ? — » Oui, & Jeanne Shore, ſon agente. Cette Jeanne Shore, bien-loin d'être l'agente de la Reine Douairière, étoit ſon ennemie, parce qu'elle avoit été la concubine d'Edouard IV; mais elle étoit alors la concubine du Lord Haſtings; le ſilence continuoit: » Voyez, dit Gloceſtre, en découvrant ſon bras gauche qui prenoit moins de nourriture que l'autre, mais qu'on ſavoit avoir toujours été dans cet état, » voyez l'effet des » enchantemens de ces deux fem- » mes. » La groſſiéreté de cet artifice révoltoit & faiſoit trembler. » Si » elles ſont coupables, dit enfin le Lord Haſtings, » il faut les punir. » Si ? repliqua Richard avec une

feinte indignation, » tu oses douter » de ce que j'atteste, tu es leur com- » plice. » Tandis que Hastings s'étonne, se justifie, commence à s'alarmer, Richard frappe sur une table, & la salle est remplie de soldats ; Hastings & tous les Seigneurs du parti des Princes sont arrêtés. Le Duc de Glocestre, feignant toujours la même colère, jure de ne point manger qu'il n'ait vu tomber à ses pieds la tête du Lord Hastings ; il ne lui donne que le temps de se confesser, & le fait décapiter à sa vue. Jeanne Shore n'ayant pu être convaincue sur l'article de la magie, malgré la superstition du temps & du pays, le fut aisément sur les désordres de sa vie, dont il ne s'agissoit pas dans son affaire, & subit la pénitence publique.

Richard, ayant ainsi levé le masque, voulut entraîner la Nation par l'impudence. Un Docteur, Ralph Saw,

lui consacra son éloquence mercénaire ; il prêcha publiquement dans l'Eglise de S. Paul, que le Sceptre ne pouvant être porté par un enfant d'une naissance plus qu'équivoque, n'appartenoit qu'au grand Prince qui savoit en soutenir l'éclat. Ce Prince devoit arriver au milieu du sermon pour recueillir les fruits de l'enthousiasme que l'Orateur auroit fait naître, ce qui donna lieu à un incident ridicule. Richard voulant qu'à son arrivée le peuple le proclamât Roi, crut devoir laisser au Docteur le temps de disposer les esprits ; mais il lui en laissa trop : Ralph avoit compté sur la présence de Richard pour achever l'effet de son sermon, comme Richard avoit compté sur le sermon pour préparer l'effet de sa présence. Richard n'arrivoit point. Ralph ayant épuisé la matière, & sentant qu'au lieu d'enthousiasme, il n'inspiroit que le mépris & le dégoût,

craignit que ſon Auditoire ne ſe diſſipât, & crut néceſſaire de changer de ſujet. Quand il entendit arriver Richard, il reprit l'éloge du Prince avec une chaleur mal-adroite, qui glaça de nouveau l'Auditoire, on dit même qu'il répéta une apoſtrophe qu'il avoit adreſſée au Roi pendant ſon abſence, n'ayant pas voulu la perdre, & ayant fondé ſur cette figure oratoire l'eſpérance du ſuccès. Richard, au lieu des acclamations qu'il attendoit, vit ſur tous les viſages une indignation mêlée d'effroi, & fut obligé, pour ce jour-là, de renoncer à ſon projet. L'Orateur avoit pris pour texte : *Les rejettons bâtards ne profiteront point.* On crut qu'un Orateur profane réuſſiroit mieux ; le Duc de Buckingham, qu'on eſtimoit éloquent, & qui ſe diſtinguoit par ſon zèle pour Richard, harangua le peuple ; ce fut avec le même ſuccès, il eut beau inviter les

Anglois à crier avec lui : *Vive le Roi Richard !* le ſilence fut univerſel. Le Lord Maire fit entendre à Buckingham que le Greffier de la Ville, étant l'Orateur ordinaire du peuple, auroit plus de pouvoir ſur la multitude ; le Greffier harangua ; mais après le mauvais ſuccès des deux premières tentatives, on crut qu'il falloit aider ſon éloquence ; on gagna quelques Bourgeois, on mêla dans la foule quelques domeſtiques de Richard, déguiſés, qui crièrent : *Vive le Roi Richard !* ce fut-là ſa proclamation & ſon ſeul titre. Les amis de Richard, le Duc de Buckingham à leur tête, coururent lui porter ce qu'ils appelloient le vœu public. Richard parut étonné ; il proteſta de ſon reſpect pour le Roi, de ſa tendreſſe pour ſon neveu, il lui jura une éternelle fidélité. « Jamais » il ne ſe prêteroit à cette démarche » ſéditieuſe. Il ſentoit pourtant ce

Sir Thomas Morus.

» qu'elle avoit de flatteur pour lui ; » il en conſerveroit toujours la plus » tendre reconnoiſſance, il aimeroit » toujours ce peuple qui l'avoit jugé » digne de gouverner; mais il exhor» toit ce même peuple à reporter ſon » hommage au Roi légitime, & il » alloit en donner l'exemple. » Ses amis lui répondirent : « Nous n'at» tendions pas moins de votre vertu; » ce procédé généreux eſt digne de » vous, mais il n'eſt plus de ſaiſon. » La voix publique rejette vos ne» veux. Votre refus leur feroit inutile. » Un étranger en profiteroit. Il n'y a » plus que vous qui puiſſiez conſer» ver le Trône à votre race, en le » prenant pour vous-même.

Richard parut ſe rendre à cette raiſon, & il conſentit de regner. Bientôt après, les Princes diſparurent; on croit qu'ils moururent étouffés par les ordres & ſous les yeux de ce même Tyrrel, que ſa commiſſion

ſanguinaire ſous Edouard IV, déſignoit pour l'exécuteur de tous les crimes politiques. Un autre Tyrrel (1) avoit autrefois délivré l'Angleterre d'un tyran; celui-ci mettoit l'Angleterre ſous le joug du tyran le plus féroce. Robert Brakembury, gouverneur de la tour de Londres, avoit refuſé de ſouiller ſes mains du régicide, qu'on croit avoir été commis, à ſon refus, par Tyrrel. Celui-ci, ſous le regne ſuivant, avoua ce crime, mais ce fut dans des circonſtances qui peuvent faire regarder ſon aveu comme extorqué. Nous expliquerons ces circonſtances en leur lieu. Ibid.

Lorſque, ſous Charles II, on fit des réparations à la partie de la tour de Londres où les jeunes Princes avoient

(1) Il avoit tué Guillaume le Roux d'un coup de flêche à la chaſſe, en voulant tirer un cerf. V. le 1er. vol. de l'Hiſt. de la Rivalité, &c. chap. 3.

été enfermés, on y trouva des os d'un ou de pluſieurs petits ſquelettes humains ; on jugea que c'étoient ceux d'Edouard V & du Duc d'Yorck ſon frère, ou de l'un des deux.

Richard III eſpéroit trouver de l'indulgence pour ſes crimes dans un Prince auſſi peu ſcrupuleux que Louis XI, il lui envoya des Ambaſſadeurs ; Louis XI alors mourant & n'ayant plus rien à ménager, refuſa de les recevoir : » Je n'en reçois, dit-il, » que des Princes légitimes, non des » uſurpateurs & des aſſaſſins. » Exemple noble & conforme aux véritables intérêts des Souverains !

De crime en crime, voilà Richard Roi, voilà en apparence des crimes heureux ; voyons s'ils le furent juſqu'au bout.

Richard regne avec toute la violence que promettoit ſon caractère ; il renouvelle l'horrible commiſſion donnée à Tyrrel par Edouard IV, il

verſe des flots de ſang, il abat les têtes qui lui ſont ombrage, il révolte les cœurs. On murmure, on cabale, on ſe ſoulève, on tourne les yeux vers ce Comte de Richemont, réfugié en Bretagne, ſeul Anglois qui reſte (1), même par femme, de la race de Lancaſtre.

La Bretagne étoit alors un des grands objets de la politique de l'Europe ; le vieux Duc François II deſcendoit au tombeau, & n'avoit que des filles ; l'ainée, qui reſta ſeule dans la ſuite, fut la fameuſe Anne de Bretagne. Il pouvoit la faire Impératrice, en la mariant au nouveau rival de la France, Maximilien, veuf alors de Marie de Bourgogne. Il pouvoit la faire Reine de France, en la mariant à Charles VIII ; il l'eût faite encore

---

(1) Nous diſons le ſeul Anglois, car pluſieurs Souverains de l'Europe deſcendoient de la branche de Lancaſtre.

Reine de France, en la mariant au Duc d'Orléans, qui fut dans la suite Louis XII, mais qui n'étoit alors qu'un mécontent. Il pouvoit la faire Reine d'Angleterre, en la mariant à Richard III, qui devint veuf vers ce temps, ou à son rival le Comte de Richemont, qui fut dans la suite Henri VII. Il pouvoit, sans confondre ainsi sa petite Souveraineté dans une grande Monarchie, former une nouvelle Maison de Bretagne, en donnant sa fille à quelque Seigneur particulier, qui lui auroit dû sa grandeur. Ce dernier parti eût peut-être été le plus noble; celui de s'unir à la France étoit le plus raisonnable; mais le plus héroïque & le plus romanesque eût été de donner la Princesse de Bretagne à un proscrit, tel que le Comte de Richemont, en détrônant un tyran tel que Richard. Tous ces projets occupoient tour-à-tour l'esprit hardi, mais inconstant, de Lan-

dais, qui, de fils d'un Tailleur, étoit devenu Favori & premier Miniſtre du Duc de Bretagne. Si pour être un homme d'Etat, il ſuffit d'enfanter des projets vaſtes, de méditer des renverſemens, des détrônemens, de donner à l'Europe de grandes ſecouſſes & de grands ſpectacles, Landaîs fut un homme d'Etat. Il eut, par ſa fortune & par ſon caractère, aſſez de conformité avec ce fameux Albéroni, dont nos pères ont vu l'étonnante élévation & l'éclatante diſgrace. La diſgrace de Landais fut bien plus terrible. Les Seigneurs Bretons, indignés de ſon inſolence, l'arrêtèrent dans l'appartement du Duc de Bretagne, & le livrèrent à la Juſtice. Pendant que le Duc s'informoit de l'état du procès, & déclaroit qu'il faiſoit grace à Landais en tout événement, ces Seigneurs faiſoient pendre Landais publiquement, & le Duc ſeul l'ignoroit. Toutes les Puiſ-

ſances de l'Europe avoient recherché la faveur de cet homme pour obtenir la main de la Princeſſe de Bretagne. Ce grand objet de politique renouvelloit l'ancienne rivalité de la France & de l'Angleterre, & donnoit plus d'ardeur à la rivalité naiſſante des Maiſons de France & d'Autriche. Louis XI, qui avoit mieux aimé arracher par violence quelques lambeaux de la ſucceſſion de Bourgogne, que de la recueillir toute entière par le mariage de ſon fils avec l'héritière de cette Maiſon, avoit auſſi négligé d'aſſurer à Charles VIII, par des traités d'alliance, la ſucceſſion de Bretagne; il vouloit tout devoir à la fraude ou à la force. Maximilien, qui, après avoir enlevé à la France l'héritière de Bourgogne, cherchoit encore à lui enlever l'héritiére de Bretagne, fut certainement ſur ces deux articles, ſupérieur en politique à Louis XI, & Charles VIII, ou la Dame de

Beaujeu, qui par leurs négociations & par leurs armes rompirent les mesures de Maximilien, furent encore supérieurs à Louis XI; cependant on cite Louis XI comme un Prince politique, & l'on ne parle ni de Maximilien ni de Charles VIII. Tels sont les jugemens Machiavellistes des hommes, tel est leur respect stupide pour la dissimulation & les voies détournées, qui faisoient toute la politique de Louis XI.

Elles ne lui procurèrent, comme nous l'avons vu, aucun avantage solide; qu'on rassemble tous les petits succès qu'il a pu avoir dans la politique, on n'y trouvera rien d'équivalent à la réunion de la Bretagne, & on trouvera qu'il manqua par sa faute la plus riche succession de l'Europe, celle de la Bourgogne.

La France avoit plus d'intérêt de réunir la Bretagne à la Couronne, que l'Angleterre n'en avoit d'acqué-

rir cet Etat étranger. L'expérience avoit montré que ces Provinces, éloignées & séparées par des mers, n'étoient jamais possédées qu'avec inquiétude, ni conservées qu'avec peine. Mais une politique modérée étoit peu à l'usage de ces temps-là, & l'Angleterre eût tourné ses vues vers l'alliance de la Princesse Anne, & l'acquisition de la Bretagne, si l'intérêt plus pressant de réunir les deux Roses n'eût donné l'idée d'un autre mariage.

Les partisans du Comte de Richemont vouloient que son retour procurât à sa patrie le bienfait d'une paix solide, ils proposoient de lui faire épouser la Princesse Elisabeth, fille ainée d'Edouard IV, afin d'unir par cette alliance les droits d'Yorck à ceux de Lancastre. Richard, pour rompre ces mesures, offroit lui-même sa main à Elisabeth, qui la refusoit avec horreur comme celle du meurtrier de

ſa famille; elle ſe réſervoit, diſoit-elle, au vainqueur de ce monſtre. Dans le temps où Richard faiſoit à Eliſabeth cette propoſition, ſa première femme vivoit encore. Cet obſtacle embarráſſoit peu Richard, c'étoit l'affaire d'un crime de plus. En effet cette Princeſſe mourut quelque temps après; ſa mort fut attribuée au poiſon ou aux mauvais traitemens qu'elle éprouvoit.

Tous ces crimes ne reſtoient pas impunis, Richard étoit en proye aux remords, il voyoit la haine univerſelle, il en prévoyoit les effets. Les Hiſtoriens nous peignent ſes agitations de manière à nous faire connoître ce que c'eſt que le bonheur des méchans (1). Cet homme intrépide vivoit dans les convulſions de

---

(1) *Quàm inviſa ſit ſingularis potentia, & miſeranda vita eorum qui ſe metui quàm amari malunt.* Cornel. Nep. in Dion. cap. 9.

la frayeur, il ſembloit livré aux Furies, ou pourſuivi par les ombres d'Edouard IV & de ſes fils. Souvent dans la nuit, il s'élançoit de ſon lit, l'épée à la main, en pouſſant des cris affreux, comme s'il eût été entouré d'aſſaſſins. Le tyran qui a dit : *Oderint, dum metuant* (1), n'avoit pas ſongé que la crainte, auſſi-bien que la haine, eſt un ſentiment réciproque, & que le tyran a toujours à craindre tous ceux qui le craignent (2).

L'orage groſſiſſoit & s'approchoit. Dans l'Angleterre, hors de l'Angleterre, on s'armoit contre Richard; le Duc de Bretagne prenoit en main la cauſe du Comte de Richemont, ſoit par l'horreur que lui inſpiroient les crimes de Richard, ſoit par l'eſ-

(1) *Qu'ils haïſſent, pourvu qu'ils craignent.*

(2) *Neceſſe eſt ut multos timeat, quem multi timent.*

pérance d'obtenir de la reconnoiſſance du Comte, lorſqu'il l'auroit placé ſur le Trône, ce Comté même de Richemont, ancien patrimoine de la Maiſon de Bretagne, donné autrefois par Guillaume le Conquérant à Alain Fergeant, Comte de Bretagne, pour prix de ſes ſervices & pour ſa part de la conquête, & redonné depuis, par Edouard III, à Jean V, Duc de Bretagne. Le Duc de Buckingham, qui avoit tant contribué à mettre la Couronne ſur la tête de Richard, n'aſpiroit plus qu'à l'en arracher; l'ingratitude, les hauteurs, les fureurs de Richard l'avoient révolté. On voulut engager le Duc de Buckingham à réclamer cette Couronne pour lui-même, comme deſcendant d'une fille du Duc de Gloceſtre, mort à Calais en 1397, lequel étoit le dernier des fils d'Edouard III; il ſentit que ſes droits ne pouvoient paſſer avant ceux des

Maisons de Lancastre & d'Yorck, qui descendoient des frères ainés de ce Duc de Glocestre, & il aima mieux avoir le mérite de contribuer à la réunion de ces deux Maisons: mais cet infortuné Seigneur n'ayant pas eu l'adresse de concerter ses démarches avec celles du Comte de Richemont qu'il vouloit servir, fut prévenu & accablé par la célérité de Richard; ses soldats effrayés, l'abandonnèrent. Resté avec un seul domestique, réduit à chercher son salut dans la fuite & dans les déguisemens, trahi par un de ses gardes-chasse, chez lequel il s'étoit caché, il fut pris déguisé en paysan. Richard lui fit trancher la tête; la haine publique n'en fut que plus forte contre Richard.

D'Argentré.

Cependant le crime sembloit toujours triomphant. Richemont s'étant embarqué pour l'Angléterre avec les secours que le Duc de Bretagne lui avoit

avoit fournis, une tempête diſſipa ſa flotte. Landais, dont les Seigneurs Bretons n'avoient pas encore fait juſtice alors, le voyant malheureux, l'abandonna, & ſe mit à traiter avec Richard. Le Comte de Richemont alloit être livré à ſon ennemi ; le Duc de Bretagne avoit des principes d'honneur qui répugnoient à cette indignité, mais Landais agiſſoit ſous ſon nom, ſans prendre ſes ordres, & le Duc, alors malade & toujours inappliqué, ignoroit tout. Le Comte de Richemont, averti du danger, s'échappe de Vannes à la faveur d'un déguiſement; Landais le fait pourſuivre, & le Comte n'arrive ſur les terres de France qu'une heure avant les émiſſaires de Landais. Richemont implore la protection de Charles VIII, qui ſe fait un devoir de la lui accorder. Le Duc de Bretagne apprenant l'évaſion du Comte, & ſachant que les intrigues de Landais

l'avoient rendue nécessaire, eut la justice d'être indigné de la conduite de son Ministre, & la foiblesse de n'ôser le lui témoigner; il se contenta d'envoyer au secours du Comte de Richemont tous les Anglois restés en Bretagne, & de permettre à ses propres sujets d'aller servir le Comte.

Henri, Comte de Richemont, part des ports de France avec quatre mille hommes pour aller faire la conquête de l'Angleterre; c'étoit compter sur les dispositions des Anglois; une armée est toujours assez nombreuse, lorsqu'elle marche contre un tyran détesté; l'art de regner est de gagner les cœurs des sujets; l'art de vaincre est d'avoir les cœurs des soldats; l'amour est le grand mobile de tout, & tous les tyrans sont insensés. Richard marche contre Richemont avec des forces supérieures, mais bientôt affoiblies par des défections qu'il étoit aisé de pré-

voir. Richard s'étoit aveuglé au point de croire que Stanley lui feroit fidèle au préjudice du Comte de Richemont, dont ce Lord avoit épousé la mère ; Stanley n'attendit qu'un moment décisif pour se ranger sous les drapeaux du Comte.

Quelques jours avant la bataille, Henri se promenoit autour de son camp, occupé des réfléxions que l'état, encore incertain, de sa fortune lui suggéroit ; la nuit le surprit, il s'égara, & resta caché dans un Village sans oser demander son chemin de peur d'être reconnu. Le lendemain au matin, en arrivant au camp, il trouva toute son armée dans le tumulte & dans les alarmes, on craignoit qu'il n'eût été enlevé par un parti ennemi, & déja chacun songeoit à soi ; l'arrivée du Comte calma les esprits, il rassura ses amis en les trompant ; il ne s'étoit absenté, disoit-il, que pour avoir des confé-

rences particulières avec des chefs de l'armée de Richard, qui avoient exigé le secret, & qui ne vouloient se déclarer qu'au moment de la bataille. Les armées ennemies furent en présence à Bosworth, lieu devenu célèbre par cette journée décisive qui termina enfin la querelle des deux Roses. Richard, à qui la fureur rendoit son intrépidité, voulut combattre, la Couronne sur la tête, soit pour braver son ennemi, soit pour mourir (s'il le falloit) avec les marques de la Royauté; les deux compétiteurs se rencontrèrent dans la mêlée; Richard s'élança sur Henri avec tant de violence, que d'un seul coup, il tua le Porte-étendard de Henri & renversa un autre de ses Officiers. Henri ne put se défendre de quelque trouble à l'approche de ce formidable ennemi; mais considérant qu'il étoit devenu nécessaire de vaincre ou de mourir, il s'avança, l'épée à

22 Août 1485.

Hollingshed. Th. Morus.

la main, avec une ardeur égale à l'impétuosité de Richard; on se jetta en foule entre eux deux, & ils furent séparés. Dans les détails de cette journée, Henri parut montrer plus de conduite, Richard plus de vigueur; celui-ci succomba sous la haine générale plus que sous les efforts de son rival; on servoit Richard à regret, on combattoit avec joie pour Henri; la victoire ne fut pas incertaine: mais Richard ne pouvoit être impunément vaincu, il fit de sa main un carnage horrible de ses sujets, & si chacun de ses soldats eût imité son féroce courage, la victoire étoit à lui. Enfin, quand il vit tout désespéré, il se jetta dans le bataillon le plus épais des ennemis, tendant la gorge aux épées & aux lances; on le vit tomber percé de coups, ce fut le signal de la paix. Le sort de l'Angleterre fut changé, Richemont fit cesser le carnage; la Couronne de

Richard, trouvée sur le champ de bataille, fut mise à l'instant sur la tête de son rival, qu'on proclama Roi sous le nom de Henri VII. Il accomplit, non sans beaucoup de répugnance, la promesse qu'il avoit faite à son peuple d'épouser Elisabeth, fille d'Edouard IV, & la querelle de Lancastre & d'Yorck parut éteinte; mais elle vivoit toujours dans le cœur du Roi, Henri avoit pour le nom d'Yorck une haine invincible, il étoit jaloux de devoir sa Couronne aux seuls titres des Lancastres, il ne pouvoit souffrir que son mariage avec Elisabeth fût compté parmi ses droits. Nourri dans l'oppression & dans la captivité, il étoit peut-être naturel qu'il conservât quelque ressentiment des maux dont sa jeunesse avoit été accablée; il eût été plus juste & plus noble de sacrifier ce ressentiment au bien public : ce fut l'exemple que donna, quelque temps

après en France, le généreux, le bienfaiſant Louis XII; *le Roi de France*, dit-il, *ne venge point les injures du Duc d'Orléans. Vous voilà ſauvé*, dit encore plus finement à un de ſes ennemis l'Empereur Adrien, nouvellement parvenu à l'Empire. Henri VII n'imita point ces exemples, il épargna le ſang, mais il ne pardonna point.

La malheureuſe Eliſabeth ſe reſſentit de cette averſion opiniâtre de Henri pour le nom d'Yorck; ſa tendreſſe & ſa ſoumiſſion conſtantes ne purent vaincre les froideurs de ſon mari; ce fut une des plus grandes injuſtices de Henri VII, Prince dont la ſageſſe & l'équité méritèrent, à quelques égards, l'eſtime de l'Europe & les hommages de ſa Nation.

L'exécration publique ſuivit Richard au tombeau, ſon cadavre fut outragé par le peuple, ſa mémoire eſt reſtée en horreur; ce fut, dit un

Historien, un être solitaire, séparé des hommes par la fierté farouche & insociable de son caractère ; il fut uniquement ambitieux, & ne connut aucun sentiment humain. Il est une ambition légitime qui peut tomber dans un cœur vertueux ; l'homme de bien peut désirer un rang & un pouvoir, qui lui donnent les moyens de rendre heureux ses semblables. Richard aimoit la domination pour la domination même, pour n'éprouver aucune résistance à ses caprices & à ses fureurs ; il aimoit à écraser, à fouler aux pieds les hommes ; il aimoit à nuire, quelquefois même sans intérêt, sentiment monstrueux qui n'est pas assez rare. Tous les crimes de violence, de fourberie & d'impudence étoient à son usage ; si dans la multitude de ceux qu'on lui attribue, il y en a quelques-uns qu'il n'ait pas commis, il a mérité du moins qu'on les lui imputât ; il lui

manqua d'être vil comme Jean-sans-terre, il ne le fut point; ſcélérat intrépide & altier, il eut une énergie effrayante, une ſorte d'élévation & de grandeur, ſi ces mots pouvoient être proſtitués au crime; une valeur preſque ſurnaturelle, toutes les ſortes de courage & de l'eſprit & du cœur, des talens diſtingués, à quelques égards, même pour le gouvernement: tout en lui, juſqu'à ſes vices, avoit de l'éclat; il étoit également impoſſible & de ne le pas haïr & de le mépriſer. Laiſſons cependant les Politiques Machiavelliſtes eſtimer ſa diſſimulation profonde, ſa taciturnité myſtérieuſe & impénétrable (1), qualités dont un bon Prince a rarement beſoin.

(1) » Jamais il ne dit à deux une choſe » qu'il ſuffiſoit de dire à un; jamais il ne pré- » vint le temps de la dire. (D'Orléans, Rév. d'Anglet. l. 7.) Ces traits pourroient ne peindre que de la prudence.

Son extérieur sombre, farouche & menaçant annonçoit la férocité de son ame; il avoit, dit-on, des choses monstrueuses dans la constitution physique comme dans le caractère, uue taille contrefaite, un bras desséché, un regard affreux, une physionomie bizarre. Sa naissance, selon les Historiens, fut accompagnée de circonstances singulières; il étoit né avec des dents, il avoit fallu ouvrir le ventre à sa mère pour qu'il vînt au monde. Des Auteurs philosophes ont soupçonné de l'exagération dans tout le mal qu'on a dit de lui; ils ont cru que le desir de plaire à Henri VII, son ennemi & son vainqueur, avoit pu porter quelque atteinte à la vérité; mais qu'on adoucisse tant qu'on voudra les couleurs de ce portrait, Richard sera toujours un Prince affreux, ses crimes lui restent; on lui redemandera toujours le sang de Henri VI, du Prince de Galles son fils, du

Duc de Clarence, du Roi Edouard V, du Duc d'Yorck. D'ailleurs nous ſuivons des Hiſtoriens qui, s'ils ont diffamé Richard III, n'ont pas fort ménagé Henri VII.

Le nom de *Sanglier* donné à Richard de ſon vivant, ſemble confirmer ce qui a été dit de ſa figure & de ſon humeur. Le peu de confiance qu'il fut capable d'accorder, il le plaça mal. Catesby, Ratcliffe & Lovel, ſes favoris, partageoient avec lui la haine publique. Les chanſons ſatyriques du temps diſoient que » *le Chat, le Rat* » *& le Loup déſoloient l'Angleterre* » *ſous le regne du Sanglier.*

Tous les tyrans ne ſont pas détrônés, mais tous ſont punis par la haine qu'ils inſpirent & par la crainte qu'ils éprouvent. Les décrets éternels qui réglent les deſtinées humaines, nous ſont inconnus ; tantôt le crime eſt foudroyé avec éclat, tantôt il ſemble proſpérer, & ſon châtiment eſt réſer-

vé à une autre vie, mais le méchant tremble dès celle-ci, & qu'importe qu'il éblouiſſe par une fauſſe apparence de bonheur, ſi ſon ame eſt tourmentée & ſi ſa vie eſt empoiſonnée ? On voit ſi la vie de Richard fut heureuſe, ſa mort fut violente comme ſon caractère. Si l'on veut que ce ne ſoit point un malheur pour un héros de mourir avec gloire dans une bataille, c'eſt du moins un malheur pour un Roi de perdre le Trône & la vie par les mains de ſes ſujets. Si l'état de paix eſt le ſeul qui convienne à des hommes, s'il faut avoir la paix avec ſes voiſins, il faut ſur-tout l'avoir avec ſes enfans & avec ſoi-même.

Les favoris de Richard III furent entraînés dans ſa chûte. Catesby, le principal miniſtre de ſes violences, ayant été pris à Boſworth, fut éxécuté à Leiceſter, Ratcliffe fut proſcrit, Tyrrel décapité, Lovel vécut

quelque temps fugitif. Etant revenu ensuite dans le Royaume pour y exciter des troubles, il fut défait par Henri VII à la bataille de Stoke, près de Newark sur la Trent, en 1487, & il disparut. Les uns disent qu'il fut tué dans la bataille, d'autres qu'il se noya dans la Trent en voulant se sauver; mais, suivant une tradition assez générale, il traîna une longue vie, caché, comme on le raconte de Sabinus, au fond d'un souterrain; cette tradition paroît confirmée par une découverte dont parle le célèbre M. Carte. Vers le commencement du siécle actuel, des ouvriers travaillant à des réparations dans une maison qui avoit appartenu à ce Seigneur, trouvèrent dans une chambre souterraine un vieillard immobile, assis dans une grande chaise où il sembloit dormir; aussi-tôt qu'ils y touchèrent, le corps tomba en poussière.

Richard III avoit épousé Anne, l'une des filles de ce fameux Comte de Warwick, tué à la bataille de Barnet en 1471; elle étoit veuve de ce jeune Edouard, Prince de Galles, (fils de Henri VI) si indignement massacré par Richard après la bataille de Tewkesbury. Elle fut malheureuse, & le méritoit bien, on ne daigna pas même la plaindre, on ne lui pardonna jamais de s'être jettée d'elle-même dans les bras du meurtrier de son premier mari; l'ambition seule avoit pu lui faire rechercher une pareille alliance: quelle femme auroit pu aimer Richard III?

Elle en eut un fils, qui eut le titre de Prince de Galles, & qui mourut dans l'enfance. Un Auteur, nommé Buck, dit que la mort de ce jeune Prince fit mourir sa mère de douleur; mais la foule des Historiens impute, comme nous l'avons dit, la mort de la Reine Anne à son mari.

Richard laiſſa un bâtard encore dans l'enfance, auquel cependant il avoit déja donné le Gouvernement de Calais. Après la mort du Prince de Galles ſon fils, il avoit déſigné pour ſon ſucceſſeur le Comte de Lincoln ſon neveu, fils d'une de ſes ſœurs & du Duc de Suffolck-La-Poole.

Richard III fut le dernier Roi d'Angleterre de la Maiſon d'Anjou, dite de Plantagenet, Maiſon Françoiſe qui avoit occupé le Trône Anglois pendant 331 ans, à compter de l'avénement de Henri II en 1154. Elle avoit fourni beaucoup de héros, quelques grands Princes, peut-être pas un bon Roi, car ce ne ſeroit qu'avec bien des reſtrictions que nous accorderions ce titre à Henri II lui-même. Henri VI l'auroit peut-être mérité davantage, s'il eût commandé, au lieu d'obéir; mais Henri VI ne peut être compté pour un Roi.

Pendant le même espace de temps, nous avions eu (& c'est beaucoup) deux Rois dignes d'être proposés pour modèles, S. Louis & Charles V, que Charles VII suit de près ; mais quoique tous nos Rois se fussent distingués par la valeur, nous n'en avons guères eu, depuis Philippe Auguste, de comparable pour l'énergie personnelle & pour les talens militaires, à Edouard I, à Edouard III, à Henri IV, à Henri V, à Richard III. Nous accordons sans difficulté à tous ces Princes le titre de héros, & c'est pour les condamner, c'est ce titre qui perpétue le souvenir de leurs violences & de leurs injustices; tous furent usurpateurs ou chez eux ou chez leurs voisins. Nos Valois, aussi belliqueux, le furent du moins sans reproche, puisqu'ils ne firent que se défendre, & tous leurs malheurs à la guerre furent avantageusement réparés par les triomphes de Charles VII.

Si Richard III fut le dernier Roi de la Maiſon de Plantagenet, il ne fut point le dernier mâle de cette illuſtre race, il reſtoit un neveu de Richard, un fils de ce malheureux Duc de Clarence, noyé dans un tonneau de Malvoiſie par l'ordre d'Edouard IV ſon frère, & à l'inſtigation de Richard; ce Prince ſe nommoit le Comte de Warwick, du nom de ce héros, ſon ayeul maternel; c'étoit lui qui étoit né ſur la mer, à la vue de Calais, pendant que le canon du port tiroit ſur le vaiſſeau qui portoit ſes parens. Il étoit étonnant que Richard III l'eût laiſſé vivre, il s'étoit contenté de le tenir enfermé. Henri VII fit dans la ſuite ce que Richard avoit plutôt négligé que refuſé de faire, il fit trancher la tête au Comte de Warwick, ayant éprouvé que le nom de ce Prince ſervoit de ralliement à tous les mécontens. Ce fut la dernière victime royale

immolée pour la querelle des deux Roſes. Par ſa mort, cette poſtérité maſculine d'Edouard III, ſi nombreuſe dans l'origine, fut entiérement éteinte, & les races de Lancaſtre & d'Yorck ne ſubſiſtèrent plus que dans des branches féminines, telles que la Maiſon de Tudor pour Lancaſtre & de La Poole-Suffolck pour Yorck, & ces deux Roſes indirectes s'entre-déchirèrent encore. Nous ne parlons point des Maiſons Souveraines étrangères iſſues de Lancaſtre & d'Yorck.

La querelle des deux Roſes avoit produit juſqu'à trente batailles, avoit coûté à l'Angleterre plus de cent mille hommes & plus de ſoixante Princes ou Seigneurs iſſus d'Edouard III. Il y en eut encore plus d'égorgés de ſang-froid, que de tués daus les combats. Et quel avoit été le fruit de tant de meurtres ? De laiſſer ſur le Trône la Maiſon de Lancaſtre,

que cette querelle y avoit trouvée.

Mais quel parti avoit tort dans cette querelle ? Aucun, & c'eſt ce qui doit faire ſentir le malheur de n'avoir point de loi conſtante qui regle la ſucceſſion à la Couronne. Henri IV à la vérité étoit un uſurpateur; mais après une poſſeſſion de plus d'un demi-ſiécle, après tant d'actes du Parlement en faveur de la Maiſon de Lancaſtre, il paroît que Henri VI n'avoit pas plus de tort de vouloir conſerver la Couronne, portée, accrue & illuſtrée par ſon père & par ſon ayeul, que, parmi nous, Louis le Débonnaire n'avoit eu tort de recueillir la ſucceſſion de Pépin le Bref & de Charlemagne. D'un autre côté, les titres de la Maiſon d'Yorck, comme répréſentant la Maiſon de la Marche & le premier Duc de Clarence, ſecond fils d'Edouard III, étoient inconteſtables, & d'après le Droit Commun, il n'étoit pas ab-

ſurde de les ſoutenir impreſcriptibles, du moins tant que la Nation reſtoit partagée ; les horreurs des deux Roſes étoient donc un fléau inévitable, d'après le défaut de loi. Aucun des Contendans n'avoit tort, parce qu'aucun droit n'étoit fixé ; mais l'Angleterre avoit tort d'être ſans loi ſur un objet de cette importance.

Cette querelle avoit eu ſur la France & même ſur l'Europe, une influence inappréciable; non-ſeulement elle avoit facilité les victoires de Charles VII & la reſtauration de la France, mais encore, en épuiſant l'Angleterre, en la forçant à une longue inaction, néceſſaire pour réparer ſes pertes, elle laiſſa le temps à d'autres intérêts de ſe former, à d'autres Puiſſances de s'élever; des rivalités nouvelles attirèrent l'attention, exercèrent la politique, l'Angleterre ne reparut plus au premier

rang, son ascendant avoit cessé; ce n'étoit plus cette rivale unique de la France, on la verra désormais moins turbulente, moins formidable, se contenter d'être importante par son influence sur les querelles étrangères & sur les rivalités nouvelles. Ce second rôle valoit bien le premier.

Pendant que la Nation Angloise servoit les crimes de Richard, on s'armoit enfin pour les punir; les François, dans les Etats de Tours, tenus sous la minorité de Charles VIII, s'appliquoient à réparer les désordres de l'administration despotique de Louis XI. La Dame de Beaujeu, à qui ce Prince, par son testament, avoit laissé le gouvernement du Royaume, ne craignoit rien tant que d'être soupçonnée, d'après ce choix même, de vouloir élever Charles VIII son frère dans les principes du regne précédent; elle se hâta d'ouvrir les prisons, de rappeller les exi-

lés, d'effacer les traces du deſpotiſme & de la violence; elle tourna d'abord ſes vues vers le peuple, & chercha les moyens de le ſoulager. Avant de diminuer la recette, on commença par diminuer la dépenſe; on paya & l'on renvoya honorablement dans leur patrie ſix mille Suiſſes, qui étoient alors au ſervice de la France; on réforma auſſi quelques troupes nationales, & l'on ſe vit en état de remettre au peuple un quartier des impoſitions échues.

Les Miniſtres ou Favoris, qui, dans les dernières années de Louis XI, avoient eu ſa confiance, avoient mérité la haine publique. Olivier le Daim fut pendu; Doyac fut fouetté, eut les oreilles coupées & la langue percée. Le Médecin Cottier fut enveloppé dans cette diſgrace, il fut dépouillé de ſes terres & condamné à une reſtitution de cinquante mille écus. Content d'être échappé du nau-

frage à ce prix, il fit repréſenter ſur la porte de ſa maiſon un Abricotier, avec cette deviſe : *à l'abri-Cottier.*

Tous ces actes de ſévérité furent faits en vertu des loix & conformément au vœu de la Nation. Ainſi la mémoire de Louis XI fut traitée avec juſtice, comme il avoit traité lui-même injuſtement celle de Charles VII.

Mais ce n'étoient là que les préliminaires de la réforme dont la France avoit beſoin. Les Etats-Généraux s'aſſemblèrent à Tours en 1484. Leurs opérations ſont expoſées d'une maniére ſatisfaiſante dans la relation manuſcrite de Jean Maſſelin, Official de Rouen, qui n'a été bien connue que par la nouvelle Hiſtoire de France. Maſſelin avoit été le témoin de tout ce qu'il rapporte, il avoit joué lui-même un rôle conſidérable dans cette aſſemblée.

Les cabales nouvelles dont le

Royaume étoit alors agité, venoient ſe réduire à deux factions principales, celle de la Dame de Beaujeu, & celle du Duc d'Orléans, qui fut dans la ſuite Louis XII : toutes deux cherchoient à ſe rendre le peuple favorable, mais les Etats ſongeoient ſérieuſement à le ſoulager. Ils travailloient avec beaucoup d'ordre & de zèle à proportionner les ſubſides aux vrais beſoins; ils évitoient avec ſoin le reproche de manquer au Roi & d'abuſer de la foibleſſe de ſon âge pour le dépouiller des prérogatives eſſentielles de la Royauté, mais ils réprimoient avec le même ſoin les véxations des Grands & les rapines des financiers; on pouvoit oppoſer l'ordre, la tranquillité, la décence de ces Etats & l'utilité de leurs opérations, au tumulte de ces aſſemblées orageuſes du Parlement d'Angleterre, qui, depuis plus d'un ſiécle, n'offroient que l'image de la diſcorde & de la fureur, où la

la ſalle retentiſſoit de démentis & de défis, & étoit couverte de gantelets ; où toutes les factions étoient tour-à tour écraſées & triomphantes ; où l'autorité Royale étoit tantôt inſolemment bravée, tantôt lâchement trahie, tantôt baſſement flattée ; d'où enfin il n'émanoit que des décrets & des bills d'*Atteinder*, ridiculement contradictoires les uns aux autres.

Pierre de Luxembourg, Evêque du Mans, fut chargé par le Duc d'Orléans & les Princes & les Grands de ſon parti, d'encourager les Etats de Tours à pourſuivre leur ouvrage. » Ces Princes vous exhortent, dit-il, » à révoquer tant de penſions & de » gratifications proſtituées ſous le re- » gne précédent. Commencez par » les leurs, réduiſez-les, ſupprimez- » les, ils ſeront contens, pourvu que » le réſultat de vos opérations ſoit » le ſoulagement du peuple. Armez- » vous de courage, & chaſſez hardi-

» ment de la Cour ces hommes durs
» & impitoyables, engraiſſés du ſang
» des malheureux.

Ces diſcours étoient beaux, on chargea l'Evêque de remercier les Princes du zèle qu'ils montroient pour la cauſe publique, mais on ne prit point le change ſur le principe intéreſſé de ces ſentimens généreux.

Les Etats partagèrent en cinq Chapitres les matiéres dont ils s'occupoient. On y trouve le tableau le plus fidèle de l'adminiſtration de Louis XI; nous n'avons expoſé dans le Chapitre précédent que ſa politique extérieure.

Dans le premier Chapitre, intitulé: *de l'Etat de l'Egliſe*, ils demandent le rétabliſſement plein & entier de la Pragmatique, qu'ils répréſentent comme le fondement de nos libertés, & ils ſupplient le Roi de reſpecter les immunités du Clergé.

Dans le ſecond, qui a pour titre:

de l'Etat de la Nobleſſe, cet Ordre, qui eſt qualifié *le nerf de l'Etat*, ſe plaint de l'abus qui s'étoit introduit, ſous le dernier regne, de convoquer preſque toutes les années le ban & arrière-ban ; la Nobleſſe demande qu'on réſerve ces convocations pour les occaſions où l'Etat eſt en danger.

Elle ſe plaint auſſi d'être troublée par le Gouvernement dans ſon droit de chaſſe, auſſi ancien, dit-elle, que la Monarchie, *& ont été faites merveilleuſes éxécutions par Commiſſaires & gens de petit état, dont ſe ſont enſuivis pluſieurs maux, & entr'autres, grands dégâts de bleds par les bêtes fauves, auxquelles on n'oſoit toucher, & étoient les bêtes plus franches que les hommes.*

Louis XI confioit les plus importantes Places du Royaume à des étrangers ; c'étoit une ſuite du plaiſir qu'il prenoit à corrompre les Miniſtres & les Généraux de ſes enne-

mis. Il falloit bien qu'en les attirant à ſon ſervice, il les plaçât. Les Etats rapportent pluſieurs exemples de trahiſons que la France avoit éprouvées de la part de ces étrangers, non moins infidèles à leur nouveau Maître qu'au premier ; ils ſupplient le Roi « de ne donner les charges de » Gouverneurs, de Sénéchaux & de » Baillifs, qu'aux Gentilshommes les » plus conſidérables dans les diffé» rentes Provinces, parce qu'ils ſont » plus intéreſſés à empêcher les pil» lages des gens de guerre, & plus » attentifs à ſe précautionner contre » les ennemis.

Le troiſiéme Chapitre, intitulé : *du Commun* ou du Tiers-Etat, entre dans de plus grands détails ſur les cauſes de l'épuiſement du Royaume : les Etats mettent au nombre de ces cauſes les ſommes *merveilleuſes & innumérables* que l'Annate faiſoit paſſer à Rome, depuis la ſuſpenſion

de la Pragmatique, ſous Louis XI. Ils s'étendent ſur les diverſes véxations de la Cour de Rome, principalement ſur les taxes impoſées au profit des Légats. Sous le regne de Louis XI, diſent-ils, *on en a compté juſqu'à trois ou quatre, qui ont donné de merveilleuſes évacuations à ce pauvre Royaume, & voyoit-on mener après eux des mulets chargés d'or & d'argent.*

Une autre ſource de malheurs plus féconde encore, ce ſont les pillages des gens de guerre, mal diſciplinés alors. C'eſt une choſe révoltante, diſent les Etats, de voir que les gens de guerre, payés par le peuple pour le défendre, ſoient précisément ceux qui le pillent & qui l'outragent... *Quand un pauvre Laboureur a toute la journée labouré à grand peine & ſueur de ſon corps, & qu'il a cueilli le fruit de ſon labeur, dont il s'attendoit vivre, on vient lui en enlever*

la meilleure partie pour le donner à tel qui le battra peut-être avant la fin du mois, qui l'obligera de coucher par terre, & qui viendra déloger les chevaux occupés du labourage pour loger les ſiens : & quand le pauvre homme a payé avec bien de la peine la quote-part de la taille, à laquelle il étoit impoſé, pour ſtipendier les gens-d'armes, & qu'il eſpère ſe conforter avec ce qui lui eſt demeuré, eſpérant que ce ſera pour vivre le reſte de l'année & pour enſemencer ſa terre, vient une volée de gens-d'armes, qui mangera & dégaſtera ce peu de bien que le pauvre homme avoit réſervé pour vivre .... & à la vérité, ſi n'étoit Dieu qui conſeille les pauvres & leur donne patience, ils cherroient en déſeſpoir.

Les Etats n'exagéroient point ; nous voyons que du temps de Louis XI, les ſoldats diſoient en jurant aux habitans de Paris : « *Les biens*

» *qui ſont à Paris ne auſſi la Ville* » *n'appartiennent point à ceux qui* » *y ſont demeurans, mais à nous* » *gens de guerre qui y ſommes ; &* » *voulons bien que vous ſçachiez que,* » *malgré vos viſages, nous porte-* » *rons les clefs de vos maiſons, &* » *vous en bouterons dehors vous &* » *les vôtres* ; & quand les Bourgeois ſe plaignoient à Louis XI d'être pillés au-dedans par la garniſon, tandis qu'ils étoient ravagés au-dehors par les ennemis, Louis leur reprochoit encore d'avoir caché leur argent, de peur qu'il ne fût pris, ſoit par l'ennemi, ſoit par le Roi, ſoit par les ſoldats. Telle étoit la tyrannie que produiſoit, ſous un mauvais Roi, cet établiſſement des troupes réglées perpétuelles fait ſous un bon Roi.

Tout cela, continuent les Etats de Tours, n'eſt pourtant rien encore en comparaiſon du fardeau des ſub-

sides : « *la tristesse & la déplaisance*
» *innumerable, les larmes de pitié,*
» *les soupirs & les gémissemens de*
» *cœur désolé, à peine pourroient*
» *suffire ni permettre l'explication*
» *du fardeau accablant des impôts,*
» *l'énormité des maux qu'ils ont oc-*
» *casionnés, & l'injuste violence &*
» *rançonnemens qui ont été faits en*
» *levant & ravissant iceux subsides....*
» *Qui eût jamais pensé ni imaginé*
» *voir ainsi traiter ce peuple jadis*
» *nommé François ! Maintenant le*
» *pouvons-nous appeller peuple de*
» *pire condition que serf, car un serf*
» *est nourri, & ce peuple a été as-*
» *sommé par des charges importables.*
Les Paroisses, qui, du temps de Charles VII, n'étoient taxées qu'à quarante ou tout au plus soixante livres de taille, l'étoient sous Louis XI à mille livres, & les Provinces qui l'étoient à mille sous Charles VII, payoient des millions sous Louis XI.

La Normandie, du temps de Charles VII, n'étoit chargée que de deux cens cinquante mille livres, elle en payoit ſous Louis XI douze cens mille, ſans compter les petites tailles, les Gabelles & autres impoſitions, qui, toutes enſemble, pouvoient encore être évaluées à trois cens mille livres; auſſi ce fléau, diſent les Députés, a répandu la déſolation dans cette Province naturellement fertile : une partie de ſes habitans s'eſt réfugiée en Angleterre ou en Bretagne; d'autres en plus grand nombre ſont morts de faim & de misère; quelques-uns ont égorgé par pitié leurs femmes & leurs enfans, & ſe ſont poignardés eux-mêmes. *Pluſieurs hommes, femmes & enfans, par faute de bêtes, ont été contraints de labourer, la charrue au cou; d'autres labouroient de nuit pour crainte qu'ils ne fuſſent pris de jour & appréhendés pour les dites tailles.*

La manière de percevoir l'impôt n'eſt pas moins accablante que l'impôt même : lorſque les habitans d'une Paroiſſe ont, avec beaucoup de peine, payé leur quote-part, ils ne ſont point encore à l'abri des véxations; ſouvent on les empriſonne juſqu'à ce qu'ils aient payé pour les habitans d'une Paroiſſe voiſine : ils n'en ſont pas même quittes pour cette double charge ; avant de leur rendre la liberté, on les oblige encore de payer les frais de Sergent, de Greffier, de Geolier, ſans parler du dommage qui réſulte pour eux & pour l'Etat, de la perte du temps & du défaut de culture.

Les Etats ne ſe bornoient point à montrer les maux du Royaume ; ils en indiquoient le remède. Ils propoſoient au Roi, 1°. de réunir au Domaine tout ce qui en avoit été ſéparé. Le Domaine, diſoient-ils, eſt le vrai patrimoine de la Couronne,

ſon uſage naturel eſt d'acquitter les dettes de l'Etat ; le Roi ne peut, ſans injuſtice, en aliéner aucune portion.

2°. De ſupprimer les Offices inutiles, de réduire les gages des autres.

3°. De retrancher ou du moins de modérer les penſions : *Qu'il plaiſe*, diſoient les Députés, *qu'il plaiſe à Meſſeigneurs qui prennent des penſions ſur l'Etat, de ſe contenter du revenu de leurs Seigneuries, ſans prendre aucunes penſions ; ou du moins, s'ils penſent ne pouvoir s'en paſſer, qu'elles ſoient raiſonnables, modérées & ſupportables, eu égard aux afflictions & miſère du pauvre peuple ; car ces penſions ne ſe prennent point ſur le Domaine du Roi, il n'y pourroit ſuffire, mais elles tombent toutes entières ſur le Tiers-Etat, & il n'y a ſi pauvre Laboureur, qui ne contribue à les acquitter : d'où il eſt ſouvent arrivé que le pauvre La-*

boureur eſt mort de faim, lui & ſes enfans, parce que la ſubſtance dont ils devoient ſe nourrir, eſt priſe pour leſdites penſions; & n'eſt point à douter que au paiement d'icelles, il y a telle piéce de monnoie qui eſt partie de la bourſe d'un Laboureur, duquel les enfans mendient aux portes de ceux qui touchent ces penſions, & ſouvent les chiens ſont nourris du pain acheté des deniers du pauvre Laboureur, dont il devoit vivre.

4°. Les Etats propoſent de réformer la Milice, & d'aſſujettir à la plus exacte diſcipline les troupes qu'il paroîtra néceſſaire de conſerver.

Les dépenſes ruineuſes & ſuperflues étant retranchées, diſent les Députés, il ſera moins difficile de pourvoir aux néceſſaires. Nous ſavons que l'état de la Maiſon du Roi, de la Reine, les voyages des Ambaſſadeurs, les gages des Officiets civils & militaires, entraînent de la

dépenſe: c'eſt à cela que les revenus du Domaine doivent être employés; & s'il eſt prouvé qu'ils ne puiſſent y ſuffire, le peuple François, qui s'eſt toujours fait gloire d'offrir à ſon Roi & ſes biens & ſa vie, toutes les fois que des beſoins réels l'ont exigé, fournira libéralement & avec plaiſir tout ce qui aura été conſenti & réglé par les Etats; mais, ajoutent les Députés, juſqu'à ce qu'on nous ait clairement montré le contraire, nous demeurerons convaincus que le Domaine de la Couronne, auquel on a joint les Gabelles, eſt plus que ſuffiſant pour acquitter toutes les charges néceſſaires de l'Etat.

On conclud donc *que toutes tailles & autres impoſitions arbitraires ſoient tollues & abolies, & que déſormais, en ſuivant la naturelle franchiſe de France, aucunes tailles ni autres impoſitions équivalentes ne puiſſent être levées dans le Royaume*

ſans la participation & le conſentement libre des Etats-Généraux.

Dans le quatriéme Chapitre, intitulé : *de la Juſtice*, ou *de la Police générale du Royaume*, on ſe plaint de la vénalité qui s'étoit déja introduite dans les Juriſdictions ſubalternes ; on propoſe de remettre à cet égard les élections en vigueur ; *car Juſtice ne peut être exercée, ſinon par des gens juſtes* ; on ſe plaint encore de la multiplication des Offices, on propoſe de ſupprimer ceux qui ſont ſuperflus, & l'on ne permet à perſonne de poſſéder à la fois plus d'un Office Royal.

On parcourt enſuite différentes branches de l'adminiſtration, on s'élève contre les évocations & les commiſſions extraordinaires; on obſerve que les Cours ſupérieures n'ont pu ſe préſerver de la corruption générale : on ſe plaint que les procédures y ſont trop longues & trop dif-

pendieuſes, que l'ordre du Tableau n'y eſt point obſervé pour les audiences, que le ſecret y eſt mal gardé; que les épices y deviennent de jour en jour plus fortes & plus ruineuſes; tous ces abus dérivent du peu d'attention qu'on apporte au choix des Magiſtrats.

La Juſtice Criminelle n'avoit été ſous Louis XI qu'un tiſſu de violences tyranniques; la Nation demande qu'un tel déſordre ſoit réparé, que les délateurs & les calomniateurs ſoient punis, que la conduite des Juges iniques ſoit recherchée. L'époque à laquelle on renvoie preſque toujours, eſt le regne de Charles VII, c'eſt l'adminiſtration de ce Prince qu'on propoſe pour modèle.

Dans le cinquiéme Chapitre, intitule: *de la Marchandiſe*, on réclame la liberté ſi néceſſaire au commerce; on ſe plaint des entraves qui, depuis la mort de Charles VII, y ont tou-

jours été mises. Les Etats demandent l'abolition des nouveaux droits, nommément de celui d'un écu qu'on avoit mis sur chaque piéce de vin qui traversoit la Picardie; ils demandent, à l'égard des anciens droits, une énonciation si claire, que les Juges des lieux puissent décider sur le champ, sans écritures & sans procès, les contestations qui s'éleveront entre les Commis & les Marchands.

La multitude des Foires est réprésentée comme préjudiciable à l'Etat, parce qu'elles font sortir l'argent du Royaume pour des ouvrages manufacturés chez l'étranger. On demande que le nombre de celles de Lyon soit diminué, qu'on transporte même dans quelques autres Villes les Foires qui seront conservées, parce que la situation de Lyon sur la frontière du Royaume favorise les fraudes, & dérobe les coupables aux poursuites de la Justice.

Les Etats ſupplient le Roi de n'établir que ſur les frontières du Royaume les Bureaux où ſe perçoivent les droits *d'Impoſition Foraine & des hauts Paſſages*, ils recommandent de ne point affermer ces droits à des partiſans, mais de les faire régir par des hommes d'une probité reconnue, qui ſoient ſoumis à la Juriſdiction ordinaire des lieux où les Bureaux ſeront établis.

Ils expoſent que, malgré les contributions qui ſe levent pour l'entretien des ponts & chauſſées, les réparations les plus indiſpenſables ſont négligées; qu'il en a coûté la vie à un grand nombre d'hommes & de bêtes de charge; que pluſieurs Bourgs ont été abandonnés, parce qu'il n'étoit plus poſſible d'y aborder.

Ils ſupplient le Roi de renouveller les Ordonnances de Charles V & de Charles VII, par leſquelles il eſt défendu à tout Officier de Juſtice ou de

Finance, de faire le commerce ou de s'associer aux profits des Commerçans.

Des débats auxquels donnèrent lieu certaines demandes de la Nation, relatives à la réformation des Finances, amenèrent la proposition de communiquer aux Députés les états de recette & de dépense; on peut croire que les premiers étoient très-diminués & les seconds très-enflés. « Quant aux états de recette, » je ne releverai pas, disoit Masselin lui-même dans une harangue faite devant les Princes, » toutes les infi- » délités que nous y avons apperçues » au premier coup-d'œil, un jour en- » tier ne pourroit y suffire; je me con- » tenterai d'en citer un petit nombre » d'exemples. Le Domaine de la Nor- » mandie, Province dont je suis Dé- » puté, n'est évalué dans ces rôles » qu'à vingt-&-une mille livres. Il y » a dans cette assemblée des gens qui

» en offrent quarante mille livres, & » qui ſont prêts à donner caution. » Le Domaine des deux Bourgo- » gnes (1), qu'on fait valoir quatre- » vingt mille livres, n'eſt porté qu'à » dix-huit mille ; il en eſt ainſi de » toutes les autres Provinces ; elles » ont toutes ici leurs Députés; qu'on » les interroge, & l'on pourra juger » de la bonne-foi de ceux qui ont » rédigé ces rôles.

Quant à la dépenſe, Maſſelin obſerve que le premier article, qui concerne les frais de la garde-robe & de la table du Roi, monte à des ſommes incroyables ; les Etats propoſent ſur cet article, comme ſur tous les autres, l'exemple de Charles VII;

---

(1) Louis XI, depuis la mort de Charles le Téméraire, avoit conquis le Duché & le Comté de Bourgogne. Le Comté de Bourgogne ou la Franche-Comté ne reſta point à la France.

ils observent que tout doit avoir des bornes, & que le Maître du Monde entier pourroit se ruiner par un faste & un luxe effrénés. La garde de Louis XI étoit trois fois plus nombreuse que celle de Charles VII. « Le » nombre des Officiers tant de la » Maison du Roi que de ses Finances, » est pareillement augmenté; ils ont » d'ailleurs des gages deux ou trois » fois plus forts. Autrefois un seul » Trésorier à six cens livres de gages » percevoit tous les revenus du Du- » ché & du Comté de Bourgogne; » ce Trésorier avoit un Clerc, auquel » on donnoit deux cens livres pour » ses écritures & ses voyages. Au- » jourd'hui, continue Masselin, il y » a un Trésorier à deux mille neuf » cens livres de gages; un Receveur » général aux mêmes appointemens; » un Receveur particulier à douze » cens livres, & un Contrôleur à six » cens : ainsi une partie considérable

» des revenus de la Province eſt en » pure perte.

Quant à la diminution des troupes, article ſur lequel le Connétable Jean de Bourbon avoit fait quelques difficultés, voici le réſultat du diſcours de Maſſelin.

» La France, quand elle n'auroit » aucunes troupes mercénaires, ne » pourroit jamais être regardée com- » me un Etat ſans défenſe : elle porte » dans ſon ſein une Nobleſſe vail- » lante & aguerrie, elle nourrit un » peuple immenſe & naturellement » belliqueux, qui ſe fait un plaiſir & » un devoir de verſer ſon ſang pour » ſon Roi. Pendant bien des ſiécles, » elle s'eſt contentée de ſes défen- » ſeurs naturels (1), & alors elle a fait

(1) Pour employer utilement ces défenſeurs naturels, il eût fallu trouver un autre moyen que le ſervice féodal, dont nous avons montré les inconvéniens.

» la loi à l'Europe. Ces armées de
» mercénaires, dont on nous vante
» aujourd'hui l'utilité, doivent leur
» première inſtitution à des tyrans
» ſoupçonneux (1), qui croyoient
» n'avoir pas d'autre moyen de ſe
» dérober à la vengeance publique,
» & qui ſouvent ont été punis par
» ceux-mêmes auxquels ils avoient
» confié la défenſe de leur perſonne.
» Qu'on ne vienne donc plus nous
» dire qu'*ils ſont les bras du Corps*
» *politique, & qu'en eux repoſe le*
» *ſalut de l'Etat!* Il repoſe dans l'a-
» mour des ſujets pour leur Roi. Un

(1) Maſſelin ne parle ici ni de Charles VII, ni de Philippe Auguſte, ni de Henri II, Roi d'Angleterre, ni de Richard I. Tous ces Princes, auxquels le titre de *tyrans ſoupçonneux* conviendroit mal, n'ont fait que renouveller cet uſage. Maſſelin parle de la première Inſtitution, qui peut en effet avoir eu l'origine qu'il lui donne.

Etat eſt heureux & tranquille, lorſque tous ſes Ordres font des vœux pour la conſervation de leur Chef. Mais puiſqu'on ne veut point renoncer à l'uſage des troupes mercénaires, nous demandons du moins qu'on ne conſerve que douze cens lances, comme ſous le regne de Charles VII. Nous offrons auſſi de payer la même ſomme que le Royaume payoit à ce grand Roi, c'eſt-à-dire douze cens mille livres, à condition même *que cette contribution n'aura lieu que pour deux » ans, au bout deſquels les Etats » ſeront de nouveau aſſemblés; & » nous demandons que dès ce moment » on fixe, par une Déclaration irrévocable, le temps & le lieu de » cette aſſemblée.* Nous ſommes intimement perſuadés que, ſi l'on prend » le parti de retrancher les dépenſes » ſuperflues, cette ſomme de douze » cens mille livres, jointe au produit

» du Domaine, & des Aides & Ga-
» belles, ſera plus que ſuffiſante pour
» ſubvenir à toutes les dépenſes né-
» ceſſaires, & qu'on pourra même
» réſerver une partie conſidérable de
» cette ſomme pour les beſoins ex-
» traordinaires.

» Voici ſur quoi nous nous fon-
» dons. Charles VII avoit bien moins
» de revenu que n'en a aujourd'hui
» Charles VIII, puiſqu'il ne poſſédoit
» ni l'Anjou, ni le Maine, ni les deux
» Bourgognes, ni l'Artois, ainſi
» qu'une grande partie de la Picar-
» die, ni la Provence, ni le Rouſſil-
» lon, ni même le Dauphiné dont il
» avoit abandonné les revenus au
» Dauphin ſon fils. Charles VII avoit
» plus de charges que n'en a au-
» jourd'hui Charles VIII, puiſqu'il
» avoit des fils & des filles, & qu'il
» payoit des penſions au Roi René
» d'Anjou & au Comte du Maine;
» cependant Charles VII eut la Cour
» la

» la plus brillante de l'Europe ; il » recouvra par la force de ſes armes » preſque tout ſon Royaume, nommément deux des plus grandes » Provinces, la Normandie & la » Guyenne, & laiſſa, en mourant, » d'immenſes tréſors.

Un petit incident qui arriva dans l'aſſemblée, dévoila d'une manière imprévue l'infidélité des Généraux des Finances dans leurs états de dépenſe. Maſſelin s'étoit plaint, au nom des Députés, de ce qu'on portoit ſur le rôle de la dépenſe un article de douze cens livres pour les travaux qu'il avoit fallu faire à la ſalle d'aſſemblée ; il avoit ſoutenu que ces frais n'auroient pas dû excéder trois cens livres ; ſi l'on oſe nous tromper ainſi, diſoit-il, ſur un objet expoſé à tous les yeux & dont tout le monde eſt en état de juger, que doit-on penſer des objets plus importans & moins connus ? L'Entrepreneur de la ſalle,

qui étoit préſent, ſentit que le ſoupçon d'infidélité pourroit ſe partager entre lui & les Rédacteurs des rôles de dépenſe, il éleva la voix pour ſe juſtifier : » Les Etats ſe plaignent, dit-il, » qu'on ait porté la dépenſe à douze » cens livres ; c'eſt moi qui ai fait les » préparatifs ; mais il a fallu les faire » deux fois, d'abord à Orléans, où » l'aſſemblée avoit été indiquée, en- » ſuite ici. Les frais des préparatifs » de ces deux ſalles ne montent qu'à » cinq cens ſoixante livres, dont une » partie m'eſt encore due : je ſuis prêt » à fournir tous les Mémoires des » ouvriers. » On vit par ce diſcours que Maſſelin n'avoit pas été trop rigoureux en ne portant qu'à trois cens livres les frais d'une ſeule ſalle.

Tous les débats finirent, moyennant un octroi de trois cens mille livres que les Etats ajoutèrent à la ſomme de douze cens mille livres, qu'ils avoient d'abord offerte.

On avoit encore eu la mauvaiſe foi de ne faire monter le revenu du Domaine, en y comprenant les Aides & Gabelles, qu'à la ſomme de ſept cens cinquante-cinq mille livres. Les Députés offrirent, en ſe chargeant de la régie, de le faire monter à dix-neuf cens mille livres. On ne voulut pas accepter leurs offres.

L'eſprit de juſtice avoit préſidé à toutes les opérations des Etats, tant qu'il n'avoit été queſtion que de l'impoſition générale ; l'eſprit d'intérêt vint les ſaiſir, lorſqu'il fut queſtion de la répartition ; chaque Province éxagéroit ſa pauvreté pour faire tomber ſur ſes voiſins la plus grande partie du fardeau ; mais du choc des contradictions ſortirent la vérité & la juſtice ; la répartition fut équitable, tout le monde ſe plaignit & tout le monde fut content.

Avant la diſſolution des Etats, Maſſelin prononça encore un diſcours

plein de maximes dignes d'être mises dans tous les temps sous les yeux des Rois.

» Un Roi, dit-il en substance, doit » vivre comme un père au milieu de » ses enfans, & demander souvent » avec une tendre émotion: *En quel* » *état est mon peuple ?*

» S'il apprend que ce peuple est » accablé d'impôts, ou qu'il paye une » somme, même modique, mais dont » l'Etat peut absolument se passer, il » doit sur le champ en décharger » le peuple, c'est un devoir & non » une grace, à moins qu'on ne veuille » abuser des mots, & traiter aussi de » grace la conduite d'un homme ro- » buste, qui rencontrant sur son pas- » sage un homme plus foible, s'abs- » tient de l'outrager.

Les troubles de la Régence sous Charles VIII, les guerres de Flandre, de Bretagne & d'Italie, qui remplirent presque tout son regne,

donnèrent lieu à diverſes augmentations de taille : ſur la fin de ce regne, elle montoit à deux millions cinq cens mille livres ; c'étoit plus du double de la ſomme réglée par les Etats. Charles VIII ſe propoſoit, auſſi-tôt que ſes dettes ſeroient payées, de la réduire à la ſomme de douze cens mille livres, que ces mêmes Etats lui avoient volontairement offerte, & de réſerver cette ſomme pour la défenſe du Royaume, quand il ſeroit attaqué. *Quant à lui*, dit Philippe de Comines, *il vouloit vivre de ſon Domaine ; ce qu'il pouvoit bien faire, car le Domaine eſt grand, & en y comprenant les Aides & Gabelles, il paſſe un million de francs.*

Cette réſolution des Etats de Tours, l'un des plus curieux monumens de notre Hiſtoire, prouve deux points très-importans pour cet Ouvrage ; l'un, que l'adminiſ-

tration de Louis XI n'ayant été que violence au-dedans, comme elle n'étoit que fourberie au-dehors; que ce Prince, de tous nos Rois le plus oppoſé à S. Louis, & qui fait époque dans le ſyſtême de guerre, comme S. Louis dans le ſyſtême de paix, ayant détruit tout ordre & renverſé toute loi, il fallut, à ſa mort, remonter, pour ainſi dire, tous les reſſorts du gouvernement; l'autre, que les vrais principes d'une bonne adminiſtration étoient dès-lors bien connus en France; que ſi l'on n'y faiſoit pas tout le bien qu'on y pouvoit faire, ce n'étoit pas faute de lumières; que la Nation n'étoit pas moins éclairée que l'Angleterre ſur ſes intérêts domeſtiques; qu'elle eut même en cette occaſion ſur ſa rivale, l'avantage d'avoir rétabli le calme ſans orages, ce qui n'eſt guères arrivé à l'Angleterre dans ſes révolutions les plus heureuſes.

Concluons de-là que le mal ramène le bien par l'indignation même qu'il excite, & qu'en voulant asservir un peuple, on ne fait souvent que l'éclairer, en lui rendant ses intérêts plus sensibles & plus chers.



CHAPITRE XIV.

Charles VIII en France ; Henri VII en Angleterre.

Depuis 1485 juſqu'en 1498 & 1509.

LE Comte de Richemont, couronné ſous le nom de Henri VII, commence une nouvelle race parmi les Rois d'Angleterre, c'eſt la race de Tudor. Tout ce qu'on ſait de ſon origine, c'eſt que Catherine de France, fille de notre Roi Charles VI, veuve de Henri V & mère de Henri VI, avoit épouſé en ſecondes nôces un Gallois, nommé Owen Tudor, dont la nobleſſe étoit aſſez douteuſe. De ce mariage étoient nés Edmond, Comte de Richemont, & Jaſper ou Gaſpard, Comte de Pembrock. Richemont avoit épouſé Marguerite de Sommerſet, de la Maiſon

de Lancaſtre ; le fils d'Edmond & de Marguerite fut Henri, Comte de Richemont, iſſu de la Maiſon Royale d'Angleterre par ſa mère ; mais on voit qu'avec cet avantage, il étoit poſſible que le Roi Henri VII ne fût pas Gentilhomme. Quelques Ecrivains ont regardé cette ſingularité comme un des inconvéniens qu'entraîne la ſucceſſion par les femmes ; plût à Dieu qu'elle n'en entraînât point d'autres ! un bon Roi ſeroit toujours aſſez noble.

Selon quelques Auteurs, Owen Tudor étoit un Braſſeur ; ſelon d'autres, c'étoit un Tailleur, qui en habillant la Reine Catherine, étoit parvenu à lui plaire. Quand ſon petit-fils fut parvenu au Trône, Owen Tudor fut non-ſeulement un Gentilhomme Gallois, mais un deſcendant des anciens Princes de Galles & des anciens Rois Bretons.

Les droits de Henri VII au Trône

d'Angleterre n'étoient pas ſans difficulté ; il les tenoit , comme nous l'avons dit, de ſa mère ; elle étoit fille de Jean de Beaufort, Duc de Sommerſet , frère ainé de celui qui avoit été tué, en 1456, à la première bataille de S. Albans. Les Sommerſets étoient Lancaſtres , deſcendus de mâle en mâle du Duc de Lancaſtre , troiſiéme fils d'Edouard III ; mais celui dont cette branche de Sommerſet tiroit ſon origine, étoit un bâtard adultérin , né d'une Maîtreſſe de Lancaſtre, pendant la durée d'un des premiers mariages de ce Duc. Le Duc de Lancaſtre , devenu veuf, avoit épouſé la mère de Sommerſet , (c'étoit Catherine Swineford , veuve d'un Chevalier du Hainault) & il avoit fait légitimer les enfans qu'il avoit eus de cette femme ; mais on obſerve que parmi les priviléges ſpécifiés avec ſoin dans la Patente de légitimation, il n'eſt pas

Bacon. Polyd. Virg.

queſtion du droit de ſuccèder au Trône, ce qu'on regarda comme une excluſion tacite ; on obſerva encore que dans tous les Réglemens faits pour la ſucceſſion ſous les Rois de la Maiſon de Lancaſtre, la branche de Sommerſet avoit toujours été négligée, ce qui ſembloit prouver qu'on la regardoit comme incapable de ſuccéder. Cependant les efforts continuels d'Edouard IV & de Richard III pour ſe rendre maîtres de la perſonne de Richemont, annonçoient aſſez que ſes droits donnoient de l'inquiétude.

Autre objection, ſi l'on veut, contre les droits de Henri VII. Sa mère étoit vivante, & l'excluoit, dans le cas même où la branche de Sommerſet, dont elle étoit l'unique rejetton, eût pu ſuccèder ; mais cette objection étoit foible, Marguerite de Sommerſet cédoit ſes droits à ſon fils.

Il y a dans la politique, des bagatelles importantes dont on est averti par le sentiment, & qu'un Prince qui veut plaire, ne néglige jamais. Une de ces bagatelles, mal-à-propos négligée, pensa être contraire à Henri VII dès son avénement. Le peuple fut mécontent de voir ce Prince faire son entrée dans un carrosse fermé, qui le déroboit aux regards, au lieu que tous ses prédécesseurs avoient fait leur entrée à cheval.

Au premier Parlement que tint Henri VII, on vit sensiblement le ridicule de ces proscriptions arbitraires & de ces bills d'*Atteinder*, prodigués dans des temps de trouble au gré de la tyrannie, & accordés aux conjonctures. La plupart des Membres de ce Parlement étoient dans le cas de l'*Atteinder*, & le Roi lui-même avoit été déclaré traître & rebelle par un acte très-authentique du Parlement. Il y avoit des forma-

lités à remplir pour faire lever l'*Atteinder*; mais le Roi les jugeoit humiliantes pour la Majeſté Royale, & refuſoit de s'y ſoumettre : on leva cette difficulté, en décidant que le Trône purgeoit tout *Atteinder*. Ainſi un vrai rebelle, s'il étoit heureux, s'il parvenoit au Trône, étoit abſous par cette loi. En même temps on portoit un bill d'*Atteinder* contre la mémoire de Richard III ; mais puiſqu'il étoit mort, tout *Atteinder* étoit inutile, & puiſqu'il avoit régné, tout *Atteinder* étoit purgé. Contradictions & embarras de toutes parts, faute d'une loi fixe qui réglât la ſucceſſion. En effet, comme nous l'avons obſervé, tous ces Princes qui ſe proſcrivoient ainſi tour-à-tour, avoient au Trône des droits à peu près égaux ; il en faut pourtant excepter ceux qui, comme Richard III, y montoient par le crime.

Il n'y eut point de rivalité en An-

gleterre entre Henri VII & ce Comte de Lincoln-Suffolck que Richard III avoit désigné son successeur. La Nation avoit voulu réunir les deux Maisons, & les droits d'Elisabeth d'Yorck, femme du Lancastre Henri VII & fille d'Edouard IV, passoient avant ceux du Comte de Lincoln, qui ne descendoit que d'une sœur du même Edouard IV.

Il n'y eut pas non plus de rivalité au-dehors entre Charles VIII & Henri VII. Nous en avons dit la raison. L'Angleterre avoit besoin de la paix pour réparer ses pertes, & Henri VII sentoit ce besoin de sa Nation. D'un autre côté, Charles VIII avoit des projets qui demandoient que la France fût en paix avec l'Angleterre. Le regne de ce Prince en effet est rempli par deux expéditions principales, l'une & l'autre étrangères à l'Angleterre ; celle de Bretagne, & celle de Naples. Nous dirons seu-

lement la part que Henri VII prit ou parut prendre à l'une & à l'autre.

Nous avons parlé des troubles qu'avoient fait naître en Bretagne l'imbécillité du vieux Duc François II, l'insolence de Landais son Ministre, l'insolence peut-être plus grande encore des Seigneurs qui firent périr ce Ministre, le desir qu'avoit le Duc de venger son favori, & sur-tout d'échapper à ses tyrans. Ces troubles avoient donné au Conseil de France l'idée de conquérir la Bretagne ; on pouvoit, sans prendre tant de peine, se contenter de réunir cette Province à la Couronne par le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne ; mais on avoit alors en France des vues plus ambitieuses, on espéroit que Charles VIII soumettroit la Bretagne par les armes, & qu'il acquerroit les Comtés d'Artois & de Bourgogne par un mariage qu'on projettoit entre ce Prince & Mar-

guerite d'Autriche, fille de l'Empereur Maximilien & de Marie de Bourgogne. L'Empereur consentoit à ce mariage & à ces conditions, mais il ne disoit pas tout son secret à la France. Tandis qu'il paroissoit uniquement occupé du mariage de sa fille, il épousoit, par Procureur, cette même Anne de Bretagne que Charles VIII opprimoit, & par-là, il devenoit le défenseur de cette Princesse contre la France, comme il l'avoit été de Marie de Bourgogne. D'un autre côté, la France, tandis qu'elle déchiroit la Bretagne, étoit elle-même divisée. La Dame de Beaujeu persécutoit le Duc d'Orléans, qu'elle avoit, dit-on, trop aimé; le Duc d'Orléans, forcé de chercher un asyle en Bretagne, s'attachoit à a Princesse Anne, prenoit sa défense, perdoit pour elle la liberté à la bataille de S. Aubin du Cormier. Cet échec étoit la perte de la Bre-

tagne ; la ſituation de la Princeſſe Anne étoit digne de pitié ; ſon père mort, ſes amis dans les fers, ſon mari ne pouvant ou n'oſant la défendre, la Bretagne alloit paſſer ſous la domination de la France ; mais l'Angleterre pouvoit-elle le ſouffrir ?

Elle ne le devoit, ni dans les principes de la politique commune, qui veut toujours empêcher l'aggrandiſſement d'un rival, ni dans ceux d'une politique plus juſte & plus noble, qui s'oppoſe toujours aux Conquérans. Henri VII en eut une qui lui fut particulière, ce fut de préparer toujours la guerre, & de ne la faire jamais. Une telle conduite, ſi elle avoit pour principes la juſtice & la prudence, ne mériteroit que des éloges, elle entretiendroit cet état de paix que nous cherchons ; mais chez Henri, elle avoit pour principal motif l'avarice. Son artifice ordinaire, à l'égard de ſa Nation, étoit

de profiter contre elle du desir qu'elle témoignoit de faire la guerre. Ou il faisoit naître ce desir, ou il l'animoit, du moins il paroissoit toujours prêt à le remplir; il se faisoit donner de l'argent, & quand il l'avoit reçu, il trouvoit le moyen d'éviter la guerre. Par-là, il rendoit à sa Nation un service important, mais qu'elle étoit peu disposée à reconnoître; elle ne voyoit point la paix qu'il lui procuroit, elle ne voyoit que l'argent qu'il lui avoit extorqué. Ce fut ainsi que Henri traita l'affaire de Bretagne. Lorsque Charles VIII accabloit le Duc, celui-ci demanda au Roi Henri VII le prix des services qu'il avoit rendus au Comte de Richemont, & des efforts qu'il avoit tentés en sa faveur; Charles VIII, de son côté, allégua les efforts plus puissans & plus heureux par lesquels il avoit porté Richemont sur le Trône, pendant que la foiblesse du Duc

le Bretagne laissoit ce même Richemont exposé aux trahisons de Landais, qui l'avoient contraint de chercher un asyle en France. Richemont, devenu l'arbitre de ses protecteurs, répondit que le Roi de France & le Duc de Bretagne étoient les deux Princes auxquels il avoit les obligations les plus solemnelles, & que, pour leur témoigner sa reconnoissance, il vouloit les réconcilier. Des négociations furent entamées, mais sans suspendre les hostilités, & rien ne résistoit à Charles; l'inquiétude & l'impatience des Anglois avertirent Henri qu'il étoit temps de s'armer; il en convint, l'argent fut fourni, & les négociations continuèrent, Henri offrant toujours sa médiation, quand sa Nation avoit donné des secours; elle murmura, elle l'accusa de collusion avec Charles VIII, dont les progrès devinrent enfin si rapides & si pressans, que Henri VII

sentit la nécessité de les arrêter ; il envoya six mille hommes en Bretagne, mais sans rien dépenser de l'argent que le Parlement lui avoit donné, car il vendit ces secours à la Princesse, & comme elle n'avoit pas d'argent pour les payer, il se fit donner des Places de sûreté, & il gagna encore les intérêts qu'il exigea de la Princesse jusqu'au remboursement.

Elle ne crut point avoir acheté trop cher des services dont elle ne pouvoit se passer; ils furent efficaces, puisqu'ils accélérèrent le traité par lequel Anne de Bretagne devint Reine de France. En effet, Charles VIII voyant que l'Angleterre agissoit puissamment, & qu'il n'étoit plus au pouvoir de Henri VII de la tenir dans l'inaction, jugea qu'il falloit renoncer au projet de conquérir la Bretagne ; refroidi d'ailleurs sur l'alliance de Maximilien, depuis la découverte de ses vues sur

ette même Bretagne, il prit le parti le lui renvoyer ſa fille & de lui prenlre ſa femme. Mais la Princeſſe refuoit avec effroi ſa main à ſon perſéuteur; il fallut que ſon amant la priât le ſe donner à ſon ennemi; on fit ortir le Duc d'Orléans de ſa priſon our cette négociation, il poſſédoit e cœur de la Princeſſe, elle n'épouoit l'Empereur que par politique; le Duc d'Orléans la perſuada, elle comrit que ne pouvant ſe marier pour elle-même, il falloit qu'elle ſe mariât pour ſes ſujets, elle ſe ſoumit; mais en montant ſur un des premiers Trônes du monde, elle ſentit ſeulement qu'elle étoit ſacrifiée.

Les Anglois attribuèrent ce changement à la terreur de leurs armes, ils triomphèrent d'avoir forcé Charles VIII à être juſte envers la Princeſſe; mais la jalouſe inquiétude avec laquelle ils virent cette union qu'ils ne pouvoient empêcher, les détermi-

na encore à la guerre, sous le prétexte, non plus de défendre Anne de Bretagne, mais de venger Maximilien. Toute proposition d'une guerre avec la France est agréable à l'Angleterre, dit un Auteur Anglois, qui par ce mot, paroît accuser sa Nation d'être celle qui met le plus de passion dans cette rivalité si funeste à toutes les deux. Henri consentit volontiers à la guerre, dans une autre vue que ses sujets; la vengeance de Maximilien n'étoit rien pour lui, & quant à l'honneur de la Nation, il le mettoit à rétablir l'Etat par la paix, non à l'épuiser par la guerre; mais il vouloit forcer Charles VIII à remplir envers lui les engagemens pris par Anne de Bretagne; les Anglois, encore trompés par ce faux zèle, donnèrent de l'argent pour cette guerre, & elle ne se fit point; Henri se mit à négocier, il voulut seulement, pour l'honneur de ses menaces & de ses promesses, & pour

ppaiser les cris de sa Nation, que le raité fût conclu en France, après u'il auroit investi Boulogne; en effet descendit à Calais, mit le siége deant Boulogne; le traité d'Etaples arêta ces fausses hostilités; Charles ratia les promesses de la Reine sa femme, joignit celle de payer à Henri VII s arrérages échus de la pension de inquante mille écus que Louis XI voit accordée à Edouard IV. Henri II se fit payer de plus les frais de la uerre qu'il n'avoit pas faite. Charles III avoit si bien compté sur cette aix d'Etaples avant qu'elle fût conlue, qu'il n'avoit fait aucune démarhe pour s'opposer au siége de Bouogne, preuve de collusion qui frappa s Anglois, & les indisposa contre eur Roi.

Dans ce traité d'Etaples, & en général dans l'affaire de Bretagne, Heni VII paroît avoir des avantages sur Charles VIII; il les devoit à cet ef-

prit de paix, qui le distingua parm tous les Rois de sa Nation, & qu le rendant, comme S. Louis, l'arbitre de ses voisins, lui valut le titr de *Salomon de l'Angleterre.* Ne s'armant qu'à propos, il ne s'armoit jamai en vain; le poids qu'il mettoit dan la balance, l'emportoit sûrement; i choisissoit les intérêts qu'il devoi embrasser, la cause qu'il devoit défendre, & pendant que Charles VIII Prince *si bon, qu'il n'est point possi-* Ph. de Com. *ble*, disoit Philippe de Comines, *de voir meilleure créature*, persécutoi une Princesse qu'il fut trop heureux d'épouser, Henri VII prenoit la défense de cette Princesse, forçoit Charles VIII à lui rendre justice; c'est que Charles VIII, comme dit encore Philippe de Comines, *étoit peu entendu* & que Henri VII l'étoit beaucoup: l'un suivoit aveuglément le systême de guerre adopté alors, & le plan de haine que lui avoit tracé son père;

l'autre

l'autre, s'élevant au-dessus des préjugés de son temps & de sa Nation, chercha dans un système de paix le bonheur public & sa fortune particulière ; mais ses motifs n'étoient pas assez purs, l'avarice les empoisonna, il ne fit que trafiquer de la paix & de la guerre, vendant, comme on l'a dit avant nous, la guerre à ses sujets & la paix à son rival.

Lorsque Charles VIII, qui ne pouvoit concevoir d'autre gloire que celle des armes, s'engagea dans cette brillante & funeste expédition de Naples, Henri VII, fidèle à ses principes, l'entretint toujours dans la crainte d'une Ligue de l'Europe, prête à se former contre la France ; il alloit toujours ou provoquer cette Ligue, ou la seconder, il alloit joindre ses armes à celles des Princes d'Italie ; par-là, il se rendoit redoutable & nécessaire ; il se faisoit payer sa pension par Charles VIII, & il

parvenoit encore à tirer quelques ſubſides de ſon peuple, déja ſi ſouvent trompé par un tel ſtratagême.

Des troubles domeſtiques détournèrent quelquefois des affaires étrangères les regards de Henri. La querelle des deux Roſes, plutôt aſſoupie qu'éteinte, jettoit encore des étincelles, il les enflammoit par ſa haine imprudente pour les reſtes de la Maiſon d'Yorck. Si ſon amour pour la paix eût été ſincère, il auroit commencé par l'entretenir mieux chez lui.

Bacon. Polyd. Virg.

Il reſtoit de la branche d'Yorck, le Comte de Warwick, fils du Duc de Clarence, que Henri VII retenoit priſonnier ; le Comte de Lincoln ; le Duc de Suffolck & leurs frères, qu'il mécontentoit en toute occaſion ; le premier, iſſu des Yorcks de mâle en mâle ; les autres, ſortis du ſang d'Yorck par Eliſabeth leur mère, ſœur d'Edouard IV, du Duc de Cla-

rence & de Richard III. Nous ne parlons point des femmes, telles que la Duchesse Douairière de Bourgogne, veuve de Charles le Téméraire; les filles d'Edouard, dont Henri VII avoit épousé l'ainée; la Comtesse de Salisbury, fille du Duc de Clarence, & qui épousa Richard de la Poole (1); la Princesse Anne, sœur des Comtes de Lincoln & de Suffolck. Tous ceux qui tenoient à cette race opprimée, étoient autant d'ennemis ou secrets ou déclarés de Henri VII. *Sa* belle-mère, la veuve d'Edouard IV, le haïssoit, parce qu'il maltraitoit sa fille & qu'il affectoit de méconnoî-

(1) Selon Rapin Thoiras, Grégorio Léti & quelques autres, ce Richard de la Poole étoit de la Maison de la Poole-Suffolck; c'étoit le frère du Comte de Lincoln & du Duc de Suffolck : ils avoient en effet un frère nommé Richard, qui leur survécut & qui mourut à la bataille de Pavie en 1525.

tre les droits qu'il tenoit d'elle. Ces conjonctures parurent favorables aux Aventuriers, ils voulurent tenter la fortune, en prenant le nom de quelque Prince chéri & malheureux. Le bruit courut qu'une victime étoit échappée au cruel Richard, que le jeune Duc d'Yorck, ſecond fils d'Edouard IV, vivoit caché dans un coin de l'Angleterre. Un Prêtre d'Oxford, nommé Simon, imagina de préſenter, ſous le nom du Duc d'Yorck, un jeune Ecolier qu'il élevoit & qu'il jugea propre à jouer un tel perſonnage. Ce jeune-homme ſe nommoit Lambert Simnel; il étoit fils d'un Menuiſier, ſelon M. Smollett; d'un Boulanger, ſelon tous les autres. Vers le même temps, un autre faux bruit ſe répandit que le Comte de Warwick, fils du Duc de Clarence, s'étoit échappé de la tour de Londres; Simon alors changea ſa fable, & ſon élève fut le Comte

de Warwick, impoſture encore plus aiſée à détruire que l'autre. Warwick avoit vécu quelque temps à la Cour d'Edouard IV , bien des gens le connoiſſoient ; il étoit difficile d'ailleurs que Simnel reſſemblât également aux deux Princes dont il jouoit le rôle tour-à-tour , & ſurtout il étoit mal-adroit & dangereux de le faire paſſer pour un Prince qui pouvoit paroître à tout moment, ſoit qu'il fût en priſon , ſoit qu'il fût libre. Tous ces obſtacles n'arrêtèrent point Simon , il fit embarquer Simnel pour l'Irlande , où il ſéduiſit ſans peine des ennemis du Gouvernement qui vouloient être ſéduits ; il fut couronné à Dublin. Des Yorkiſtes Anglois, le Comte de Lincoln à leur tête , commencèrent à ſe déclarer pour lui ; on crut que la Reine Douairière avoit eu des intelligences avec lui , on en jugea par la cruelle ingratitude dont Henri VII paya ſes Bacon.

bienfaits ; elle n'avoit rien négligé pour le porter sur le Trône, afin d'y placer sa fille, Henri la fit enfermer & confisqua ses biens, toujours sans aucune forme de procès. On peut croire que l'effet de cette violence ne fut pas d'affoiblir le parti de Simnel. Henri crut que, pour le détruire, il suffiroit de montrer Warwick au peuple ; mais ce fut sur Henri qu'on rejetta l'imposture, on vit Warwick & l'on nia que ce fût lui, on avoit résolu de croire à Simnel ; il fallut en venir aux armes. Henri VII fut
1487. vainqueur à la bataille de Stoke, près de Newarck ; le Comte de Lincoln y fut tué, Simnel tomba entre les mains de Henri, qui, pour toute punition, le rapprocha de sa condition originaire ; Simnel servit d'abord dans la cuisine du Roi, comme marmiton, ensuite dans ses chasses en qualité de Fauconnier, & parut content de son sort. Henri recevant,

quelque temps après cette bataille, des Députés Irlandois, les fit servir à table par le Roi qu'ils avoient adopté ; le peuple se dégoûta de son fantôme, quand il le vit ainsi avili. Si la Comtesse de Flandre, Jeanne, fille de l'Empereur Baudouin, avoit eu cette politique indulgente, elle auroit évité le soupçon affreux d'avoir fait pendre son père pour ne lui pas rendre ses Etats, & le temps auroit achevé d'éclaircir la vérité (1). Bacon.

L'adroite vengeance que Henri VII avoit prise de Simnel, calma pour un temps les esprits, mais il opprima trop les mécontens, il chercha trop à multiplier les coupables pour remplir ses coffres par les amendes & les confiscations ; cette vengeance n'étoit plus ni adroite, ni noble, elle irrita, & bientôt un nouvel Aventu-

(1) Voir l'Histoire de la Rivalité, &c. Tom. 2. chap. 11. p. 349 & suivantes.

rier vint réclamer la Couronne.

Celui-ci prétendoit être le Duc d'Yorck, second fils d'Edouard IV, il se nommoit Perkin Warbeck, étoit réputé fils d'un Juif nommé Osbeck; Edouard IV avoit eu des liaisons avec sa mère, il fut le parrain de Warbeck, & ce fut, dit-on, la ressemblance de ce jeune homme avec Edouard qui le fit juger propre à réprésenter le Duc d'Yorck; on prétend que la Duchesse Douairière de Bourgogne, sœur d'Edouard IV, retirée dans les Pays-bas, qui lui avoient été assignés pour son douaire, prit la peine d'instruire elle-même Perkin en secret, qu'elle le fit ensuite voyager, dirigeant toujours sa marche, & que, quand elle jugea la conjoncture favorable, elle le fit paroître en Irlande, pays dévoué à la Maison d'Yorck, ou plutôt ennemi de quiconque regnoit en Angleterre. Cette Princesse étoit si passionnée pour le sang d'Yorck,

dont elle ſortoit, & ſi implacable ennemie du nom de Lancaſtre, qu'elle haïſſoit juſqu'à la Reine d'Angleterre ſa niéce pour avoir épouſé un Lancâſtre; on appelloit la Ducheſſe de Bourgogne la Junon perſécutrice de Henri VII. Dans le deſir général qu'elle avoit de lui nuire, elle avoit déjà favoriſé Simnel, quoiqu'elle sût bien qu'il n'étoit qu'un impoſteur. Polyd. Virg.

Charles VIII, alors mécontent de Henri VII, s'empreſſa d'envoyer des Ambaſſadeurs à Perkin pour lui faire des invitations de ſe rendre à ſa Cour; il s'y rendit & y reçut tous les honneurs dus au titre qu'il prenoit. La paix d'Etaples obligea bientôt Charles VIII de l'abandonner; mais toutes les ſollicitations de Henri ne purent obtenir de Charles qu'il le lui livrât. Perkin ſe retira en Flandre auprès de la Ducheſſe Douairière de Bourgogne, qui feignit de ne l'avoir jamais connu, affecta des doutes, parut

examiner avec d'autant plus de ſcrupule qu'elle ſentoit qu'on pouvoit lui reprocher d'avoir un peu légérement reconnu Lambert Simnel pour ce qu'il vouloit être ; elle ne ſe rendit enfin, diſoit-elle, qu'à la démonſtration & à l'évidence ; alors elle reconnut Perkin pour ſon neveu, pour le fils & l'héritier d'Edouard IV. L'Archiduc Philippe le Beau, Souverain des Pays-bas, ſollicité par Henri VII de lui livrer Perkin, parut d'intelligence avec la Ducheſſe de Bourgogne pour ſoutenir cet Aventurier ; mais le Prince qui appuya le plus ouvertement les projets de Warbeck, fut le Roi d'Ecoſſe Jacques IV, fils de Jacques III. Son père, plus malheureux encore que ne l'avoit été Richard III en Angleterre, périt, comme Richard, dans une bataille contre ſes ſujets révoltés, qui avoient à leur tête ſon propre fils, âgé de ſeize ans. Les rebelles s'étoient em-

parés de la personne de ce jeune Prince, & combattoient en son nom contre son père; après avoir vaincu & tué Jacques III, ils proclamèrent son fils Roi sur le champ de bataille, & cet enfant, en montant sur le Trône, parut triompher d'un père mort. Jacques II, son ayeul, avoit été tué de l'éclat d'un canon à la bataille de Roxborough en 1460; on se rappelle la fin plus déplorable encore de son bisayeul, assassiné par son oncle & ses domestiques (1) : on ne verra point cette fatalité de la Maison de Stuart se démentir dans la suite.

L'Ecosse, comme nous avons eu plus d'une occasion de l'observer, étoit, par sa situation, la rivale née de l'Angleterre, & cette rivalité rentroit dans celle de l'Angleterre & de la France; l'Ecosse, selon qu'elle

(1) Voir ci-dessus, chapitre X.

étoit secondée ou négligée de la France, vivoit en guerre ou en paix avec l'Angleterre. Charles VIII alors engagé dans son expédition de Naples, craignant toujours d'y être traversé par la jalousie des Anglois, crut devoir les occuper dans leur Isle, & ne regarda point comme une infraction du traité d'Etaples, de recommander Perkin à Jacques IV. La Duchesse de Bourgogne entra aussi en négociation avec l'Ecosse sur cet article; Jacques IV prit Perkin sous sa protection, & le mena lui-même en Angleterre à la tête d'une armée; il ravagea le Northumberland: Perkin, soit horreur naturelle pour la destruction, soit sensibilité affectée pour gagner le cœur des Anglois, parut s'attendrir sur le sort des malheureux qu'on égorgeoit & qu'on pilloit; il conjura, les larmes aux yeux, son protecteur d'épargner ses sujets. « Vos sujets! lui répondit le

Bacon, p. 615 & suiv. Polyd. Virg. pag. 596 & suiv.

Roi d'Ecosse avec un souris railleur, » rien n'est encore à vous ; vous êtes » trop tendre & trop généreux pour » ce qui ne vous appartient pas. Henri » VII est bien heureux d'avoir en vous » un si bon Intendant. » Perkin vit qu'il falloit se corriger de cette humanité déplacée, il laissa faire tout le mal qu'on voulut, & ne songea plus qu'à en profiter.

Cependant le Roi d'Ecosse voyant marcher contre lui l'armée Angloise, se hâta d'emporter en Ecosse le butin immense qu'il avoit fait ; cette irruption, qui n'avança en rien les affaires de Warbeck, fut presque également utile & au Roi d'Ecosse, qu'elle enrichit, & au Roi d'Angleterre, à qui elle procura un subside considérable. Les Anglois d'ailleurs ne firent rien pour Warbeck, par la raison même qu'il entroit chez eux sous les auspices des Ecossois, leurs ennemis ; mais ce subside que Henri

avoit obtenu, & qui le consoloit si aisément des maux que ses sujets avoient soufferts, pensa lui être plus funeste que l'expédition de Jacques & de Perkin. Les Anglois jugèrent qu'il obtenoit trop de subsides, & qu'il les employoit trop peu; il y eut un soulévement général dans la Province de Cornouaille; un forgeron, nommé Joseph; un Avocat, nommé Flammock, étoient à la tête des révoltés; le Lord Audeley se joignit à eux, ils osèrent livrer bataille à l'armée Royale; c'étoit à Blackeath, entre Eltham & Greenwick; ils furent défaits, le Lord Audeley fut pris & décapité; Joseph, Flammock & tous ceux qui furent pris avec eux, furent pendus. Cette sévérité procura quelques partisans à Warbeck.

22 Juin 1497.

L'année suivante, le Roi d'Ecosse ayant ramené Warbeck en Angleterre, fut repoussé jusques dans ses Etats, où il perdit la forteresse d'Ay-

ton ; mais le desir de profiter du subside accordé pour la guerre d'Ecosse, engagea Henri, selon sa méthode ordinaire, à rechercher la paix ; il ne voulut pas la demander, de peur qu'on ne la lui vendît plus cher ; il engagea l'Ambassadeur d'Espagne, qui négocioit à Londres le mariage de Catherine d'Arragon avec le Prince de Galles, Arthur, à la proposer au nom de ses Maîtres, Ferdinand & Isabelle. On disputa sur les conditions ; Henri vouloit qu'on lui livrât Perkin ; le Roi d'Ecosse offroit seulement de l'abandonner, & il obtint qu'on se contentât de cette offre. Le Roi d'Ecosse dit à Perkin qu'il avoit fait pour lui ce qu'il avoit pu ; qu'il étoit entré deux fois à main armée sur les terres Angloises ; que les Anglois n'ayant fait aucun effort pour soutenir sa cause, cette inaction annonçoit assez leurs dispositions ; que les vœux de l'Ecosse étoient pour

la paix ; qu'un asyle hors de l'Ecosse, au choix de Perkin, & où il seroit conduit en toute sûreté, étoit désormais tout ce qu'il pouvoit attendre de son amitié. Perkin demanda d'être conduit en Irlande, pays toujours dévoué au nom d'Yorck, depuis que le Duc d'Yorck, père d'Edouard IV, en avoit eu le Gouvernement. Jacques tint sa parole, & Perkin fut remis entre les mains des Irlandois. La paix entre les deux Monarques fut signée à Ayton, elle fut affermie peu de temps après par le mariage de Jacques IV avec Marguerite, fille aînée de Henri VII, alliance qui porta dans la suite, la Couronne d'Angleterre dans la Maison de Stuart, pour combler les malheurs de cette Maison.

Henri n'ignora pas que le Roi d'Ecosse avoit appuyé la cause de Warbeck, à la sollicitation de Charles VIII. Pour s'en venger, il entra

dans la Ligue des Puiſſances d'Italie contre la France, mais il n'y mit que ſon nom. Ce Prince, qui ne faiſoit jamais la guerre pour lui-même, la faiſoit encore moins pour des alliés; il ne vouloit qu'inquiéter Charles VIII, & depuis le traité d'Etaples, il n'y eut aucune hoſtilité réelle entre la France & l'Angleterre. Perkin n'eut plus d'autre reſſource que le zèle des Irlandois & le mécontentement des Anglois. Si les Rois de France & d'Ecoſſe continuèrent de l'aider de quelques ſecours, ce ne fut que ſous main & ſans fruit; il n'en fit pas moins une deſcente en Angleterre. Un Tailleur, nommé Skelton; un Notaire, nommé Aſtley, & quelques Banqueroutiers formoient ſon Conſeil; trois mille Anglois ſe joignirent à lui; il voulut forcer Exeter, il fut repouſſé avec perte, & après avoir erré d'aſyle en aſyle, ſans pouvoir en trouver de

sûrs dans ce pays ennemi, il fut pris ; on le mit à la tour de Londres, après l'avoir promené à cheval dans les rues pour lui faire essuyer les insultes du peuple. Le Roi eut la curiosité de le voir d'une fenêtre, mais Warbeck ne put obtenir de paroître devant lui ; on promit la vie à cet Aventurier, à condition qu'il s'avoueroit pour tel : il fit sa déclaration, qui fut imprimée & publiée, mais qui étoit superflue pour ceux qui ne le croyoient pas le Duc d'York, & qui parut insuffisante aux autres ; Ferdinand & Isabelle eux-mêmes montrèrent des doutes sur cette déclaration, & ces doutes furent mortels à Warbeck, ainsi qu'au Comte de Warwick, dont l'existence parut aussi les inquiéter. Ils vouloient bien donner leur fille au Prince Arthur, mais ils vouloient que les droits de ce Prince à la Couronne fussent à l'abri de toute contestation, & ils

n'osoient s'en flatter tant qu'il resteroit un rejetton mâle (ou réel ou supposé) de la Maison d'Yorck. Henri ne chercha qu'un prétexte pour les satisfaire, peut-être même ne fit-il que supposer les prétendues inquiétudes de Ferdinand & d'Isabelle, pour avoir une occasion de se délivrer des siennes. Quoi qu'il en soit, on commença par donner à Warbeck plus de liberté, dans l'espérance qu'il en abuseroit; on lui permit de voir le Comte de Warwick, dans l'espérance qu'ils conspireroient ensemble. Cet infortuné Warwick, privé de l'air & de la lumière, étoit élevé dans une telle ignorance, qu'il ne savoit pas même le nom des animaux domestiques de l'usage le plus commun. Perkin fut son Maître; il l'instruisit du droit général que tout homme avoit à la liberté, & des droits particuliers qu'il avoit au Trône. Il fut aisé à

Perkin d'entraîner Warwick; ſon ignorance aidoit à le ſéduîre.

Sous pretexte de commiſération pour les deux priſonniers, on leur permettoit des converſations avec les domeſtiques du Lord Digby, Lieutenant de la tour, & cette permiſſion étoit un nouveau piége. Quelques-uns de ces domeſtiques parurent ſe laiſſer gagner ; ils devoient tuer leur Maître, s'emparer des clefs & s'enfuir avec les deux priſonniers; ils furent arrêtés au moment de l'éxécution, & ſur leur dépoſition, Perkin fut pendu, Warwick fut décapité, deux domeſtiques du Lord Digby furent auſſi éxécutés comme complices.

Stovve. Baker, Speed. Biondi. Holingſhed. Bacon. Th. Morus.

Pendant que cette trame s'ourdiſſoit, on avoit pris ſoin de la juſtifier. On avoit voulu montrer un danger imminent & faire ſentir la néceſſité d'éteindre juſqu'au nom de Warwick; on avoit produit ſous ce nom un nou-

vel Aventurier, nommé Wilford, fils d'un Cordonnier. Un Moine Auguſtin, nommé Patrick, avoit prêché publiquement pour lui; le Moine & ſon pupille furent pris; Wilford fut pendu, on fit grace au Moine, dont on pouvoit encore employer l'éloquence à de pareils uſages. Tel eſt du moins le récit des Hiſtoriens contraires à Henri VII, il faut avouer qu'il ſuppoſe bien des crimes. On aura rendu Perkin & Warwick coupables pour les punir; on aura ſacrifié deux domeſtiques innocens du Lord Digby, ou, ſi l'on veut qu'ils ſe ſoient réellement laiſſés ſéduire, on les aura du moins mis dans le cas, en leur ordonnant de feindre d'abord qu'ils étoient ſéduits; enfin on aura ſacrifié Wilford non moins inhumainement.

D'autres Auteurs plus favorables à Henri VII, en convenant qu'il peut avoir déſiré de perdre Warbeck &

Warwick pour dissiper les inquiétu
des de Ferdinand & d'Isabelle, ou
les siennes, ne voient d'ailleurs aucu-
ne liaison entre l'affaire de Wilford
& celle de Warwick; ils regardent
Wilford comme un imposteur que
Henri crut devoir envoyer au sup
plice, parce que ces tentatives, de-
venues trop fréquentes, avoient be-
soin d'être réprimées par un exemple
il pardonna, disent-ils, au Moine
Patrick, parce qu'étant naturellement
porté à la clémence, il ne se déter
minoit pour la rigueur que dans le
cas d'une nécessité indispensable. Il
est affreux, disent ces Auteurs, de
tourner contre lui sa bonté en preu
ve de perfidie. Quant aux deux do
mestiques envoyés au supplice, pour
quoi voudroit-on les croire inno
cens, pendant que ce supplice même
prouve qu'ils étoient coupables? pour
quoi supposer qu'ils avoient été apos
tés pour attirer les deux prisonniers

dans le piége, au hazard d'y tomber eux-mêmes? où ſont les preuves de ces horreurs?

Warbeck, diſent les mêmes Auteurs, étoit très-coupable; la grace qu'on lui avoit accordée, étoit conditionnelle & relative à ſa déclaration, on avoit ſuppoſé qu'il n'exciteroit plus de troubles; il avoit déjà eſſayé d'en exciter dans une autre occaſion, il s'étoit ſauvé de ſa priſon, & prêt à être repris, il s'étoit réfugié dans le Monaſtère de Shyne. Le Prieur, homme reſpecté, lui avoit obtenu encore une fois ſa grace; le Roi s'étoit contenté d'exiger qu'il confirmât ſa déclaration. Après tant d'indulgence, il forme de nouveaux complots, il y entraîne le ſimple Warwick, il gagne des domeſtiques étrangers, qui doivent forcer ſa priſon en aſſaſſinant leur Maître; il méritoit le ſupplice.

Celui du Comte de Warwick n'eſt pas ſi aiſé à juſtifier. Un Ecrivain

juste & sage, mais qu'un esprit conciliateur porte un peu trop à l'apologie, dit *qu'il est bien peu de Princes qui, en pareille occasion, ne sacrifiassent leur Concurrent, le pouvant faire avec justice.* Mais quelle justice y a-t-il à faire périr son concurrent, parce qu'il a des droits, & qu'on le tient en sa puissance ? Quelle justice y avoit-il à imputer au malheureux Warwick la crédulité à laquelle on l'avoit disposé par l'ignorance ? Henri est inexcusable. Qu'importe ce que d'autres Machiavellistes auroient fait en sa place ? Si l'on vouloit justifier les crimes des Princes par l'exemple, il n'y a rien qui ne devînt légitime. Appellons crime ce qui est crime ; la politique se chargera trop de le commettre, ne nous chargeons jamais de l'excuser.

Quelques Auteurs, même modernes, tels que MM. Carte & Smollett, persistent dans le doute si Perkin

étoit

étoit un imposteur. Ce doute paroît résolu aujourd'hui par l'opinion générale; mais il n'étoit pas sans quelques lueurs de vraisemblance.

On pourroit demander d'abord pourquoi Simnel & Perkin avoient pris le nom du Duc d'Yorck, & pourquoi personne ne prenoit celui d'Edouard V, son frère ainé, lequel, pour avoir été quelque temps sur le Trône, n'étoit pas plus connu que le Duc d'Yorck, ayant toujours été en la puissance de Richard III, qui avoit intérêt de le tenir caché. Il falloit qu'il y eût quelque tradition qui annonçât le Duc d'Yorck comme échappé seul à la cruauté de Richard, & qui avertît les imposteurs de préférer ce nom à celui d'Edouard V.

Mais Perkin étoit-il ce Duc d'Yorck? comment avoit-il échappé au fer des assassins, & qu'étoit-il devenu depuis ce moment jusqu'à celui où il reparut? c'est sur quoi le

temps nous a dérobé le détail des preuves ou des allégations de Perkin; nous ſavons ſeulement qu'elles firent illuſion alors à pluſieurs Souverains & à beaucoup d'Anglois. Il eſt vrai qu'il faut compter pour rien le ſuffrage de la Ducheſſe Douairière de Bourgogne en faveur de Perkin, puiſqu'elle avoit auparavant reconnu de même Simnel, ſoit pour ſon neveu le Duc d'Yorck, ſoit pour ſon autre neveu le Comte de Warwick. Cette Princeſſe ne ſongeoit qu'à venger le nom d'Yorck des mépris de Henri VII, elle n'écoutoit que la haine.

» Mais comment la Reine Douai-
» rière, veuve d'Edouard IV, eût-elle
» travaillé à faire monter ſur le Trône
» le Comte de Richemont, ſi elle
» n'eût pas été ſûre de la mort du
» Duc d'Yorck ?

C'eſt que le ſort du Duc d'Yorck étoit incertain; c'eſt qu'il falloit op-

poser à Richard III un Prince qui eût & de l'expérience & de la faveur; c'est que le peuple Anglois vouloit éteindre la querelle des deux Roses, ce qui ne pouvoit se faire que par une alliance entre les deux Maisons rivales; c'est qu'en procurant le Trône au Comte de Richemont, elle y plaçoit avec lui sa fille Elisabeth.

» Mais l'Empereur, le Roi de France, le Roi d'Ecosse, l'Archiduc Philippe, la Duchesse Douairière de Bourgogne, qui avoient d'abord secondé Perkin avec tant de zèle, l'abandonnèrent dans la suite, sans doute parce que son imposture fut reconnue!

Ce furent bien plus les intérêts politiques qui firent seconder d'abord & ensuite abandonner Perkin par tous ces Princes, que la persuasion qu'il fût ou ne fût pas le Duc d'Yorck.

» Mais ces Souverains l'auroient-ils

» laiſſé pendre, s'ils l'avoient cru le » Duc d'Yorck ?

Les Souverains ne laiſsèrent-ils pas, dans la ſuite, décapiter Charles I ?

» Ils lui auroient du moins accordé » un aſyle.

En accorda-t-on à Charles I ? Tous deux étoient entre les mains de leurs ennemis, aucune Puiſſance ne pouvoit les en tirer. Le Comte de Warwick n'étoit pas un impoſteur, toute l'Europe le ſavoit bien, & toute l'Europe le laiſſa périr avec Perkin.

» Mais la déclaration de Perkin ?

Elle pouvoit avoir été extorquée.

» Mais il la confirma au pied de la » potence !

Il pouvoit eſpérer encore.

» *Mais*, dit un Auteur, *un tel* » *aveu eſt-il dans le caractère d'un* » *Prince ?*

Il peut être dans le caractère d'un Prince foible de vouloir ſauver ſa vie par toute ſorte de moyens.

» *La néceſſité même force-t-elle*
» *de grandes ames à de telles baſ-*
» *ſeſſes ?*

Qui vous a dit que Perkin ou le Duc d'Yorck fût une grande ame ?

» Mais Tyrrel s'étoit déclaré le
» meurtrier du Duc d'Yorck, comme
» du Roi ſon frère !

Tyrrel, lorſqu'il fit cet aveu, étoit entre les mains de Henri VII, qui avoit intérêt que cet aveu fût fait. D'ailleurs Henri VII ne publia point cet aveu, il ne donna point de preuves de la mort du Duc d'Yorck. L'Archiduc Philippe en ayant demandé à l'Ambaſſadeur de Henri, reçut une réponſe qui étoit évidemment une défaite. Ce ſilence équivoque, la conduite myſtérieuſe de Henri, l'argent que, malgré ſon avarice, il dépenſa en eſpions dans cette affaire, pour acquérir la preuve de l'impoſture de Perkin, le tout ſans aucun fruit, du moins apparent ;

toutes ces circonstances sembloient favorables à Warbeck.

C'est ainsi qu'où les preuves manquent, les raisonnemens sont insuffisans. Il est des points sur lesquels il faut renoncer à connoître la vérité, & se contenter de l'opinion. Or, encore un coup, l'opinion la plus généralement établie est que Warbeck étoit un imposteur.

Observons seulement, à l'avantage éternel de la clémence, qu'il n'est point resté de doutes sur Simnel, parce qu'on lui avoit laissé la vie, & qu'il en est resté sur Perkin Warbeck, comme autrefois sur le Comte de Flandre Baudouin, parce qu'on les avoit fait périr.

Ce fut vers ce même temps & à propos de l'aventure de Warbeck, qu'Edouard Poynings, envoyé en Irlande pour réprimer & punir cette inquiétude qui portoit les Irlandois à embrasser la défense des Simnel,

des Perkin, de tous les Aventuriers, convoqua un Parlement à Dublin, où il fit paſſer le fameux Statut qu'on appelle encore *l'acte de Poynings*, & qui fait époque dans l'Hiſtoire de l'Angleterre, comme monument de ſa domination en Irlande. Cet acte porte que tous les Statuts du Parlement d'Angleterre feront loi en Irlande, & que le Parlement d'Irlande ne pourra s'aſſembler qu'avec la permiſſion du Roi d'Angleterre, & après qu'on aura rendu compte au Roi des motifs de la convocation du Parlement.

Quelle qu'ait été la conduite de Henri VII dans l'affaire de Perkin & de Warwick, il avoit mérité qu'on le ſoupçonnât de toutes les perfidies dont nous avons parlé. M. Hume, qui lui eſt favorable ſur l'article de Perkin, avoue que ſi ces ſoupçons n'étoient fondés ſur aucune preuve, ils l'étoient ſur l'opinion qu'on avoit

priſe univerſellement de ſon caractère ; en effet, cet horrible uſage d'apoſter des traîtres pour attirer dans le piége ceux qu'il vouloit perdre, ne lui étoit que trop familier ; il mettoit en œuvre avec beaucoup d'artifice les délateurs & les eſpions, la plus lâche eſpèce d'aſſaſſins, que le nom ſeul d'un bon Roi met en fuite, & qu'un tyran dédaigne, s'il n'eſt lui-même vil & lâche. Richard I, tyran ſublime, Richard III, tyran féroce, ne les accueilloient point ; il eſt honteux pour le Salomon Anglois de les avoir employés. Pour éloigner d'eux la défiance, il les marquoit du ſceau de ſa haine. De concert avec eux, il les proſcrivoit, les empriſonnoit, les faiſoit excommunier publiquement, & les récompenſoit ſous-main ; il gagnoit les Confeſſeurs, & les plus ſecrettes penſées lui étoient révélées. Il vendoit aux uns leur pardon, il confiſquoit les biens des

autres ; il voulut perdre le Lord Stanley, frère de celui auquel il devoit la Couronne ; les richeſſes de Stanley étoient ſon vrai crime, celui qu'on lui imputa n'étoit pas plus puniſſable, c'étoit ſon zèle pour le nom d'Yorck, c'étoit d'avoir dit que rien ne lui feroit porter les armes contre Warbeck, s'il le croyoit véritablement le Duc d'Yorck. Les moyens qu'on employa pour convaincre Stanley d'un tort ſi léger, furent infames. Clifford, eſpion ordinaire de Henri, ſe jettant aux pieds de ce Prince en plein Conſeil, s'accuſa d'avoir eu des intelligences avec Warbeck & ſes amis, parmi leſquels il nomma Stanley ; le Conſeil frémit, le Roi fit éclater une feinte colère contre Clifford, & le menaça de le faire pendre, ſi l'accuſation ſe trouvoit fauſſe. Clifford, avec l'ingénuité de Sinon, confirma ce qu'il avoit avancé. Stanley, arrêté ſur cette dé-

poſition, avoua le propos que nous venons de rapporter ; ſur cet aveu, il eut la tête tranchée, & tous ſes biens furent confiſqués, au grand ſcandale & au grand effroi de l'Angleterre. Pour peu que la vie de Henri VII fût plus remplie de pareils traits, il faudroit marquer ſa place entre Jean-ſans-terre & Richard III.

Quand on vit à quel uſage Henri employoit ſes eſpions, chacun craignit d'en trouver un dans ſon ami ; chacun renferma ſes ſecrets au fond de ſon ame, un ſilence de terreur & de mort annonça un Roi tyran & un peuple eſclave ; mais qu'y gagna la tyrannie ? La liberté s'ouvrit une nouvelle route ; « il arriva de cette
M. Smollett. » défiance univerſelle, dit un Hiſtorien moderne, » que ce qu'on n'oſoit » dire à ſes amis les plus intimes, » fut confié au papier dans des libel» les & des ſatyres très-vives contre » les Juges, le Conſeil, & le Roi lui-

» même. Il fut tellement irrité de » ces plaiſanteries, qu'il fit exécuter, » comme traîtres, cinq hommes du » peuple, qui avoient été pris en diſ- » tribuant ces papiers.

L'avarice, ſeul principe de ces violences de Henri, les ramenoit de temps en temps ſous des formes différentes. Tantôt, pour l'aſſouvir, Henri renverſoit toutes les Loix; tantôt, par un art bien connu des tyrans, il pouſſoit juſqu'à l'abus l'exécution des Loix mêmes, & remettoit en vigueur, ſans proclamation nouvelle, des Loix tombées en déſuétude. Le Comte d'Oxford, qui avoit beaucoup contribué à le placer ſur le Trône, le recevoit un jour dans une de ſes maiſons avec une magnificence convenable; le Roi, qui remarquoit tout, apperçut un plus grand nombre de gens de livrée qu'une vieille Loi ſomptuaire, alors oubliée, ne permettoit d'en avoir:

» Tous ces domestiques sont-ils à » vous ? dit Henri VII au Comte. » Sire, répondit le Comte, ils ne me » servent que dans des occasions » telles que celle-ci. » Milord, repliqua Henri, » je suis très-reconnoissant de la magnifique récep-» tion que vous me faites ; mais que » penseriez-vous de moi, si je laissois » violer les Loix en ma présence ? » Mon Procureur-Général vous par-» lera. » Le Procureur-Général parla, & pour le faire taire, il fallut, par composition, payer quinze mille marcs. Comment un peuple libre & qui faisoit lui-même ses Loix, avoit-il permis que les amendes & les confiscations fussent au profit du Prince? N'étoit-ce pas lui donner un intérêt d'être injuste & violent, & lui fournir les moyens d'égorger les sujets avec le fer des Loix, quand il ne pourroit les opprimer au mépris des Loix ? Comment même, ce peuple,

auteur de ses Loix & maître de les changer, avoit-il admis & conservé la confiscation ?

Au reste, nous avons rapporté le fait du Comte d'Oxford, comme le rapporte la foule des Historiens ; mais nous ne devons pas dissimuler que M. Hume le présente sous un jour bien différent ; on a eu tort, selon lui, de citer ce fait comme un trait de rapacité ; on auroit dû plutôt y voir une attention louable à extirper un abus ancien, mais dangereux. Ces domestiques ou cliens étrangers étoient, pour les Seigneurs auxquels ils s'attachoient, des ministres de débauches & de violences, des complices dans les révoltes, des agens dans les intrigues & les cabales, des témoins prêts à déposer en leur faveur dans les Tribunaux ; ils servoient leurs patrons au préjudice des Loix, d'autant plus impunément, qu'ils n'étoient pas connus pour leur

appartenir. On avoit fait contre cet abus une multitude de Réglemens, toujours inefficaces ; Henri VII crut néceſſaire de faire un exemple. Sa conduite, conſidérée ſous ce point de vue, change de face ; mais l'honnêteté ne demandoit-elle pas que le Roi prît une autre occaſion (1), & cette amende, qui tourne au profit du Roi, ne fait-elle pas toujours de la peine ?

Henri voloit beaucoup, mais il ne laiſſoit point voler ; il pouvoit dire, comme le Duc de Milan Jean Galeas Viſconti, *je veux qu'il n'y ait que moi de voleur dans mes Etats.* Il tenoit un regiſtre fidèle de ſes extorſions, il en régloit lui-même chaque article, ſes

---

(1) *Quoi ! mon fils ! au milieu d'une fête qu'il vous donne !* dit la Reine Anne d'Autriche à Louis XIV, qui vouloit faire arrêter à Vaux le Surintendant Fouquet, & qui ne le fit arrêter que quelque temps après à Nantes.

Miniſtres ne faiſoient qu'en compter avec lui ; on attribuoit d'abord ces rapines au Cardinal Morton, Archevêque de Cantorbéri, Morton mourut, & les rapines continuèrent, le regiſtre fut tenu par Empſon & Dudley, qui ſe chargèrent de le remplir. Bacon dit avoir vu un de ces livres de compte, tenu par Empſon ; chaque page étoit paraphée de la main du Roi. Entre autres articles, on y trouvoit celui-ci :

» *Item*, reçu d'un tel, cinq marcs » pour un pardon, ſous condition » que, s'il n'eſt pas enthériné, l'argent » ſera rendu, ou la partie autrement » ſatisfaite.

C'étoit Empſon qui avoit ainſi rédigé cet article ; le Roi, qui n'aimoit pas à rendre, avoit apoſtillé l'article de ſa main, en ces mots : *autrement ſatisfaite.*

Empſon & Dudley étoient des Praticiens éxercés dans toutes les ſub-

tilités de la chicane ; ils épuisoient leur art funeste pour enrichir leur Maître par l'abus cruel des *mitigations* ; ils accusoient indifféremment un innocent ou un coupable, pourvu qu'il fût riche ou dans l'aisance, & quand ils l'avoient mis en danger par les détours d'une procédure infernale, ils lui faisoient acheter de la meilleure partie de son bien, cette *mitigation*, qui n'étoit proprement ni absolution, ni rémission ; ils étoient presque toujours juges & parties dans ces décisions iniques ; la haine étoit au comble, elle étoit encore redoublée par la crainte. On voyoit Henri, aussi heureux qu'injuste, réussir dans tous ses projets : un Historien moderne ne craint point de dire qu'aucun Roi d'Angleterre ne fut plus haï de ses sujets.

Le respect que le bonheur inspire, peut être détruit par le moindre revers ; Henri VII n'en eut point, mais

ſon regne n'étant point fondé ſur l'amour, ne fut jamais paiſible; on regretta les Yorcks, les reſtes de ce ſang devinrent plus chers. Malgré la mort du Comte de Warwick & celle du Comte de Lincoln, il y avoit encore des mâles iſſus de cette race, au moins par femmes; la Maiſon de la Poole-Suffolck comptoit encore pluſieurs mâles; le Comte de Suffolck étoit l'ainé, il tua un homme dans une querelle; Henri lui donna ou lui vendit ſa grace, mais il l'obligea de la demander publiquement, action louable, ſi c'eût été un hommage rendu à l'humanité, plutôt qu'une inſulte faite à un ennemi; mais toute la conduite de Henri prouve que, s'il eut raiſon dans le fait, il eut tort dans le motif, qui n'étoit que d'humilier & d'avilir un deſcendant d'Yorck. Suffolck ſentit vivement cet outrage & beaucoup d'autres, il ſe retira dans les Pays-bas, auprès de ſa tante la

Ducheſſe Douairière de Bourgogne protectrice aſſurée de tous les ennemis de Henri VII. Ce Prince craignit de voir renaître tous les embarras que lui avoit cauſés Warbeck; il eut recours à ſes artifices ordinaires, il fit dénoncer comme ennemis de l'Etat & excommuniés publics le Comte de Suffolck & un Robert Curſon qui avoit quitté le Gouvernement d'une Place pour aller dans les Pays-bas jouer le rôle de mécontent auprès de la Ducheſſe & du Comte de Suffolck. Ce Curſon étoit un eſpion de Henri VII, qui, après avoir ſurpris le ſecret de la conſpiration & découvert les complices, alla tout révéler à ſon Maître, auprès duquel il parut reprendre avec éclat la faveur qu'il n'avoit point perdue. Le peuple jugea qu'il avoit moins ſervi le Roi que trahi la Nation, il ne le vit jamais qu'avec horreur, & le flétrit de cet odieux nom de traître. On arrêta,

ur les dépoſitions de Curſon, une oule de gens du plus haut rang, du iombre deſquels étoit Guillaume de a Poole, frère du Comte de Suffolck, & même Guillaume de Courtenay, Comte de Devonshire, qui étoit beau-frère du Roi, ayant épouſé la Princeſſe Catherine, fille d'Edouard IV & ſœur de la Reine. Ce fut alors que Tyrrel ſubit ſon ſupplice, qui du moins expia le meurtre d'Edouard V & peut-être celui du Duc d'Yorck; les autres complices reſtèrent en priſon juſqu'à la mort de Henri VII.

Le Comte de Suffolck perdit un appui dans la Ducheſſe Douairière de Bourgogne qui mourut vers ce temps, il en retrouvà un dans l'Archiduc Philippe; mais tout réuſſiſſoit à Henri VII, il falloit que tous ſes concurrens tombaſſent entre ſes mains. Iſabelle de Caſtille, belle-mère de Philippe, étoit morte. Philippe & Jeanne d'Arragon ſa femme s'étant embar-

qués pour aller des Pays-bas en Es-pagne prendre possession des Etats d'Isabelle, furent jettés par une tempête sur les côtes d'Angleterre; Henri se piqua de les traiter en Princes & de traiter avec eux comme avec des prisonniers; il les força de renoncer à un acte qui accordoit aux Flamans la pêche sur les côtes de l'Angleterre: il abusa bien plus encore de ses avantages sur l'article du Comte de Suffolck. » Vous vous êtes sauvé » sur mes terres, dit-il un jour à Philippe, » souffrirez-vous que je périsse » sur les vôtres? » Philippe lui ayant demandé avec étonnement l'explication de ce discours; » *je veux parler*, repliqua Henri, *de ce fou de » Suffolck, qui commence à mêler les » cartes, lorque les autres sont ennuyés du jeu.* Cet homme ne feroit rien sans votre protection, prétendez-vous la lui conserver? » Je croyois, dit Philippe, » que votre bonheur

Bacon, p. 633.

vous avoit élevé au-dessus de ces craintes; mais puisque le séjour de cet infortuné dans mes Etats, vous déplait, il en sortira. » Henri déclara qu'il falloit qu'il n'en sortît que pour revenir en Angleterre. » Vous le livrer ! s'écria Philippe, l'honneur le permet-il ? Ne craignez rien, répondit Henri VII en tyran consommé, » je prens sur moi toute la honte. Je dois vous entendre, dit Philippe, » je suis entre vos mains, votre bonheur a tout fait, je réclame cependant encore la loi de l'honneur, qui doit commander en Maître aux Souverains les plus heureux ; Suffolck vous sera remis, mais j'éxige votre parole d'honneur que sa vie sera en sûreté. » Henri la donna. D'après cette conversation, ils écrivirent l'un & l'autre à Suffolck qu'il pouvoit revenir, que sa paix étoit faite avec Henri VII par la médiation de Philippe ; Suffolck revint,

& fut mis auſſi-tôt à la tour de Lor
dres, où il paſſa le reſte de ſes jour
Henri VII n'ayant reſpecté que la pa
role qu'il avoit donnée de ne poir
attenter à la vie de cet infortuné.

C'eſt ainſi que, malgré la confu
ſion des deux Roſes & la réunio
des deux Maiſons, cette funeſte que
relle étoit toujours prête à renaître
lorſqu'une adminiſtration injuſte ra
menoit le mécontentement. La Fran
ce avoit l'œil ſur tous ces mouve
mens, & ſouvent elle les dirigeoi
par des reſſorts cachés, elle accord
une protection conſtante, mais aſſe
ſtérile, à la Maiſon de Suffolck.

Pendant que Henri VII tenoit Phi
lippe en ſa puiſſance, il fit avec lu
un traité qui pouvoit devenir très-
préjudiciable à la France. Philippe
en partant pour l'Eſpagne, avoit don-
né le Gouvernement des Pays-bas
à ſa ſœur Marguerite d'Autriche;
c'étoit cette même Marguerite que

harles VIII avoit dû épouser & qu'il
oit renvoyée à l'Empereur Maxi-
ilien son père, en lui enlevant Anne
Bretagne ; le ressentiment qu'elle
oit conservé de cette injure, la
sposoit à s'unir avec les ennemis de
France ; Henri VII, alors veuf
Elisabeth d'Yorck, la demanda en
ariage, & l'obtint. C'étoit pour lui
moyen de disposer des Pays-bas
de les tourner contre la France en
s de rupture ; mais il étoit dans la
stinée de Marguerite d'être veuve
ns avoir de mari. Elle l'étoit alors
Charles VIII qu'elle n'avoit point
ousé ; elle l'étoit du Prince Jean,
fant d'Espagne, fils unique de Fer-
nand & d'Isabelle, qu'elle alloit
ouser, lorsqu'au milieu d'une tem-
ête qui fit craindre pour sa vie, elle
, dit-on, cette épitaphe badine que
ut le monde sait (1).

---

(1) Cy gît Margot, la gentil' Damoiselle,
Qu'a deux maris, & encore est Pucelle.

A peine étoit-elle arrivée en Espa gne & avoit-elle épousé l'Infant, qu celui-ci mourut. Elle épousa, il es vrai, Philibert Duc de Savoye, ave lequel elle vécut trois ans, mai dont elle n'eut point d'enfans & qu n'étoit pas en état d'en avoir.

Au moment où elle alloit épouse Henri VII, ce Roi mourut d'une gout te remontée dans la poitrine. Il eut e mourant, ce repentir tardif & infruc tueux, qui trouble les derniers mo mens des mauvais Princes & qui ven ge leurs peuples sans rien réparer; i fit des aumônes & quelques fonda tions pieuses, il ordonna qu'on rendî le fruit de ses extorsions; on peu croire que cet article de son testamen ne fut point éxécuté; Henri VIII so fils s'empara de son trésor, qui mon toit à dix-huit cens mille livres ster ling, somme effrayante pour le temps des fêtes, des plaisirs, des libéralités excessives l'eurent bientôt épuisée

On

On s'étonna que le Grand-Tréforier Surrey, fi économe fous l'avare Henri VII fût devenu fi prodigue fous le faftueux Henri VIII, Surrey étoit Courtifan.

On ne peut nier que Henri VII ne fût un Prince habile ; mais peut-il échapper au reproche de l'avoir trop été ? Plein d'eftime pour la politique Machiavellifte de Ferdinand le Catholique, il fe piqua trop de l'imiter ; fes vues furent encore moins élevées, un fentiment fordide les rétrécit & les dégrada ; fa politique fe réduifit prefque à l'avarice ; il enrichit fes fujets par le commerce, pour les dépouiller enfuite ; il ne voyoit dans l'intérêt National que l'intérêt du fifc. Il prit part à ces mouvemens, à ces découvertes, à cette fermentation du génie Européen qui s'élançoit vers des terres nouvelles. Le Vénitien Cabot fit pour lui ce que le Génois Colomb

& le Florentin Améric Veſpuce avoient fait pour Ferdinand & Iſabelle, ce que Gama plus heureux avoit fait pour ſa patrie ; Sébaſtien Cabot dès 1496, avoit apperçu la Floride dont l'Eſpagnol Jean Ponce de Léon ne prit poſſeſſion qu'en 1512; le même Cabot découvrit dans la ſuite l'Amérique ſeptentrionale. Elliot & Ashurt Marchands de Briſtol, continuèrent l'ouvrage de Cabot ; les Portugais Gonzalès & Fernandès travaillèrent auſſi pour Henri VII. Chriſtophe Colomb l'avoit préféré à Ferdinand & Iſabelle ; mais Barthélemi Colomb ſon frère, qu'il avoit envoyé à Londres pour faire ſes propoſitions, ayant été pris par des Pirates, ne put être préſenté à Henri VII qu'après l'engagement pris par Chriſtophe avec le Roi Catholique ; il étoit naturel que ces hardis Navigateurs s'adreſſaſſent par préférence à la Nation qui avoit la Marine la plus floriſſante ; la répu-

tation perſonnelle de Henri VII pouvoit auſſi les attirer ; il la devoit, comme nous l'avons dit, à ſon ſyſtême de paix, qui le rendoit l'arbitre de tous ſes voiſins, & qui le mettoit toujours en état de faire pencher la balance du côté qu'il vouloit. Si, pour engager les Princes à ne point troubler la terre, il faut leur préſenter un intérêt plus ſenſible que celui du bien public, voilà l'avantage de la paix, celui de faire la loi à ceux qui font la guerre. Au lieu de leur répéter cette maxime de tyrans, funeſte aux tyrans mêmes : *Diviſés pour commander*, il faut leur dire : *Soyez conciliateurs, & vous êtes les Rois du Monde.* Henri VII fut avide, injuſte, fourbe, odieux à ſes ſujets, ſurtout aux Grands & aux Riches ; mais il fut fidèle à la paix, & il eſt illuſtre, parce que cette qualité ſeule le rendit utile à ſon pays & reſpectable aux étrangers.

Il eſt illuſtre, mais il ne fut point heureux, il ne méritoit pas aſſez de l'être ; l'avarice & la crainte partagèrent ſon ame, il amaſſa ſans jouir, il porta vingt-quatre ans la Couronne, ſans en être jamais poſſeſſeur paiſible, il n'en ſentit que le poids, & fut toujours troublé par la peur qu'elle ne lui échappât; ce triſte ſentiment le rendit quelquefois cruel, quoique la cruauté répugnât à ſon caractère ; il réuſſit à tout, excepté à vivre content, il vit tous ſes ennemis à ſes pieds, mais ſon ennemi le plus redoutable étoit dans ſon cœur.

» Il n'avoit, dit le P. d'Orléans, ni » favoris, ni maîtreſſes; il aimoit en » Roi tout ce qu'il aimoit. » Cependant il aimoit trop l'argent, & ce n'étoit pas en Roi qu'il l'aimoit.

Rév. d'Angl. Henri VII.

Charles VIII n'eut avec Henri VII qu'un ſeul trait de conformité, même aſſez éloigné; Henri fut l'élève du malheur, Charles fut l'élève de la nature ;

la politique inquiéte d'Edouard IV & de Richard III avoit tenu le Comte de Richemont expatrié pendant ſes plus belles années; la politique jalouſe de Louis XI avoit écarté de la Cour l'enfance du Dauphin Charles; Louis le faiſoit nourrir loin de ſes yeux au milieu des forêts; Louis ſe ſouvenoit de tout le mal qu'il avoit fait lui-même à ſon père, il en craignoit autant de la part de ſon fils; mais ce fils, qui n'avoit pas ſes talens, avoit encore moins ſes vices; Charles n'avoit pas non plus les rares talens ni les énormes défauts de Henri VII; il ne fut ni impoſant, ni utile, il fut même funeſte à ſon peuple par cette guerre de Naples où il alla s'engager, où il embarqua ſes ſucceſſeurs, & qui hâta le développement & la communication d'une maladie horrible & honteuſe; mais perſonnellement il fut doux, il fut bon, ſes ſujets l'aimoient, ſes domeſtiques l'idolâtroient; deux

de ses Officiers, l'un Archer de s garde, l'autre Sommelier, mouru rent de douleur de l'avoir perdu; i laissa des regrets à tout le monde même à la femme qu'il avoit épousé malgré lui & malgré elle, & qu alloit épouser son amant. Charles VII n'est pas un Roi qu'on doive citer mais c'est un homme dont on doi garder le souvenir.

Henri VII mourut à cinquante-troi ans, en possession de toute sa gloire Charles VIII mourut à vingt-sep ans, n'ayant pu encore acquérir tout la sienne.

La vue des Palais qui commen çoient à décorer l'Italie, & la compa raison que Charles VIII en avoit fait avec ce que l'on connoissoit alors d plus magnifique en France, lu avoient inspiré le goût des bâtimens Il faisoit bâtir à Amboise, lieu de s naissance. Il comptoit enrichir ce châ teau des meubles précieux, des statues

& des tableaux qu'il avoit rapportés d'Italie, il avoit même amené avec lui de cette heureuse contrée, des Architectes & des Peintres. Un jour il voulut voir une partie de paume qui se faisoit dans les fossés du château, la porte étoit trop basse, le Roi en entrant, se donna un coup à la tête. Comme il ne se plaignit d'aucune douleur, on ne prit point de précautions pour prévenir les suites de ce coup. Après être resté quelque temps dans cette galerie, il s'en retournoit avec la Reine, lorsqu'il tomba à la renverse sans connoissance & sans mouvement; *toute personne entroit en la dite galerie qui vouloit*, dit un ancien Historien, *& le trouvoit-on couché sur une pauvre paillasse, dont jamais il ne partit jusqu'à ce qu'il eût rendu l'ame, & y fut neuf heures. Trois fois la parole lui revint, & à toutes les fois il disoit: Mon Dieu, la glorieuse Vierge Marie, Monsei-*

gneur S. Claude, Monseigneur S. Blaise me soient en aide. Ainsi départit de ce monde, dans la vingt-huitiéme année de son âge, si puissant & si grand Roi & en si misérable lieu, qui tant avoit de belles maisons & en faisoit une si belle, & si ne sut à ce besoin finer d'une pauvre chambre.

Charles VIII par son mariage avec Anne de Bretagne, réunissoit à sa Couronne cette importante Province; Henri VII par son mariage avec Elisabeth d'Yorck, confirmoit ses droits au Trône, ou peut-être en acquéroit de nécessaires.

Charles VIII ne laissa point d'enfans; Henri VII laissa un fils, Henri VIII, qui lui succéda, & deux filles: Marguerite, Reine d'Ecosse, & Marie, dont on verra le sort dans la suite.

Charles VIII, qui avoit été obligé de faire justice des Ministres de

on père, n'eut point de Miniſtre
odieux ; il eſt rare qu'un bon Roi en
ait de tels.

A la mort de Henri VII, on fut
obligé de ſacrifier Empſon & Dudley à la haine publique. On remarque qu'ils s'étoient tellement retranchés dans la lettre de la Loi, tandis qu'ils en violoient évidemment l'eſprit, qu'on ne put les condamner pour le mal qu'ils avoient fait, & qu'on fut obligé de leur ſuppoſer un projet, chimérique & impoſſible, de révolte contre le nouveau Roi. S'il eſt en effet des moyens de mettre ſous la protection des Loix le brigandage & la tyrannie, ſoit des Princes, ſoit des Miniſtres, c'eſt un abus bon à prévenir ou à réformer dans toute légiſlation ; mais un abus beaucoup plus grand eſt de condamner, même un coupable, pour un crime qu'il n'a pas commis. C'eſt le comble de l'horreur, quand la Juſtice calomnie pour punir.

Le regne de Henri VII est célèbre en Angleterre pour la Législation. Ce fut alors qu'on fit la Loi qui ordonne que tout meurtrier soit poursuivi, à la requête du Roi, dans l'an & jour. On ne commençoit autrefois les poursuites qu'après ce terme, ce qui entraînoit l'impunité, parce que les parens & amis du mort composoient avec le criminel. C'étoit un reste de l'usage que les Saxons avoient autrefois apporté de la Germanie, & qui fut long-temps commun à toutes les Nations d'origine Germanique.

On prit des mesures pour faire rendre la Justice aux pauvres sans frais ; on fit une Loi contre le rapt ; on borna le droit d'asyle dont le Clergé jouissoit & abusoit ; il fut défendu aux Shérifs de condamner à l'amende sans assignation préalable, donnée à l'accusé. On cassa les anciennes substitutions, & il fut permis à la Noblesse d'aliéner ses terres,

ce qui diminua les fortunes des Barons & augmenta les possessions des Communes, deux objets que la politique de Henri VII s'étoit vraisemblablement proposés. On fit aussi divers Réglemens pour le Commerce, mais qui se sentent de l'esprit prohibitif, si décrié de nos jours.

La Législation de Charles VIII n'a rien de remarquable. Dans l'ordre Judiciaire, l'établissement du Grand-Conseil; dans l'état Militaire, l'institution de la Compagnie des Cent-Suisses & l'introduction des Lansquenets ou Infanterie Allemande, concurremment avec les Suisses dans nos armées, sont à peu près tout ce que ce regne offre de nouveautés dans l'administration intérieure.



CHAPITRE XV.

Louis XII en France ; Henri VIII en Angleterre.

Depuis l'an 1509 juſqu'en 1515.

Si Henri VII avoit eu les vertus de Louis XII, ou ſi Louis XII avoit eu le ſyſtême de paix de Henri VII, l'idée d'un bon Roi auroit été parfaitement remplie. Mais Louis XII, né pour faire le bonheur du Monde, oppoſa d'abord des préjugés à ſes propres penchans. Trop convaincu, trop plein de ſes droits au Milanès & au Royaume de Naples, trop obſtinément occupé de ces deux objets, trop tard détrompé de la gloire des armes, il eut beſoin d'être rappellé à la paix par le ſpectacle des maux de ſon peuple.

Quoique Louis XII ait plus regné

du temps de Henri VII que du temps de Henri VIII, nous ne l'avons point oppofé à Henri VII, parce qu'il n'eut avec lui ni guerre, ni débat politique. L'Italie entraînoit Louis XII, l'Angleterre occupoit affez Henri VII.

De toutes les guerres que fit Louis XII, il n'y a que celle de la Ligue de Cambray qui appartienne à notre fujet, par la part qu'y prit l'Angleterre fous Henri VIII. Cette Ligue de Cambray étoit un monftre en politique. Le Pape, l'Empereur, le Roi de France, toutes les grandes Puiffances, mais auffi les Puiffances le plus effentiellement ennemies & rivales, s'étoient unies, malgré l'oppofition éternelle des intérêts, malgré l'incompatibilité même des caractères & les haines perfonnelles, pour perdre la République de Venife, parce que cette République s'étoit aggrandie de quelques Places aux

L'Abbé du Bos, Ligue de Cambray.

dépens de tous ſes voiſins, en profi
tant habilement de leurs diviſions
Les Vénitiens étoient les alliés néceſ-
ſaires de la France en Italie, parc
qu'ils étoient les ſeuls qui n'euſſen
pas d'intérêts contraires aux ſiens, &
qu'à l'ombre de cette protection étran
gère, ils pouvoient eſpérer quelqu
accroiſſement de puiſſance ; mai
Louis XII étoit alors poſſeſſeur d
Milanès, & les Vénitiens lui rete-
noient quelques Places de ce Duché
comme ils en avoient pris à l'Empe-
reur, qui ſe diſoit Maître de tout
l'Italie; au Pape Jules II, qui auroi
voulu l'être, à Ferdinand le Catho-
lique, qui avoit conquis le Royau-
me de Naples; à tous les autres Sou-
verains d'Italie. Chaque Puiſſance, en
entrant dans cette Ligue de Cam-
bray, ſe propoſoit de reprendre ſon
bien & de ſe détacher auſſi-tôt de la
Ligue. Louis XII ſeul y portoit des
intentions plus droites, & peut-être

moins ſaines, il vouloit corriger & humilier les Vénitiens, il ſuivoit ſon reſſentiment & ſa colère; les autres n'avoient été dépouillés que par des ennemis, lui ſeul l'avoit été par de faux amis, il vouloit s'en venger. Cette guerre fut ſemblable en beaucoup de choſes à celle que Louis XIV fit à la Hollande en 1672. Le reſſentiment plus que l'intérêt politique les fit naître l'une & l'autre; elles furent toutes deux préparées avec le même ſecret, des Puiſſances plus eſſentiellement ennemies de la France que de chacune de ces Républiques, s'unirent contre elles à la France. Louis XIV conquit la Hollande en une campagne, comme Louis XII dépouilla & réduiſit Veniſe par la bataille d'Aignadel; enfin la Hollande ſouleva toute l'Europe contre Louis XIV, & finit par être la ſeule Puiſſance ennemie de ce Prince, qui ne perdit rien à la paix de Nimégue. Veniſe avoit

ſu de même détacher de la Ligue de Cambray toutes les Puiſſances de l'Europe pour les réunir contre la France, & Louis XII fut forcé enfin de revenir à l'alliance des Vénitiens, qui, après tout, lui avoient été auſſi fidèles que des alliés pouvoient l'être dans la politique commune, mais qui avoient été plus fidèles encore à leur intérêt & au ſyſtême de la balance de l'Italie.

Ce ſyſtême de la balance étoit alors le grand objet de la politique extérieure. Arrêtons-nous à conſidérer ce pas important que faiſoit l'Europe vers le ſyſtême de paix que nous oſons propoſer aux hommes.

Le ſyſtême politique de l'Europe en général eſt le réſultat des relations, qui, uniſſant les différentes Cours ou les différens Etats, ne forment de l'Europe entière qu'une vaſte famille, dont l'intérêt général eſt le même, quoiqu'il ſe ſubdiviſe en une multi-

[co]de d'intérêts qui paroiſſent con-
[tr]aires, parce qu'on les entend mal.
[D]e cette unité de l'intérêt général, ré-
[ſu]lte l'unité du but qu'on ſe propoſe.
[C]e but, trop rarement atteint, eſt de
[m]aintenir la tranquillité publique;
[d]'arracher le foible à l'oppreſſion,
[d]'oppoſer des barrières à l'ambition
[d]u fort; en un mot, d'empêcher les
[c]onquêtes, & s'il ſe pouvoit, les
[g]uerres. Mais par un effet naturel
[d]e la foibleſſe des vues humaines &
[d]e la force des paſſions, il arrive ſou-
[v]ent que les moyens mêmes qu'on em-
[p]loye pour prévenir les guerres, ſont
[p]récifément ceux qui les produiſent.
[D]e tous ces moyens, qui ſont peut-
[ê]tre ſuſceptibles de beaucoup plus de
[v]ariété qu'on ne penſe, celui qui pa-
[r]oît avoir été le plus ſouvent & le
[p]lus univerſellement employé juſqu'à
[n]os jours, eſt le fameux ſyſtême de
[l]a balance ou de l'équilibre. On n'en
[a]pperçoit preſque aucune trace parmi

nous avant Louis XI. Dans les pre miers temps, chaque Etat marcl isolé, uniquement occupé de ses ir térêts propres, affermissant & pe fectionnant avec lenteur & difficu té sa Constitution intérieure, n'ayai ordinairement à combattre que lu même, ou que des ennemis directs dont la querelle n'est épousée pa aucune Puissance indifférente. Quan la politique commence à se forme on s'allie d'abord, & en temps c guerre seulement, avec ceux de s voisins qui ont actuellement les me mes ennemis, par conséquent l même intérêt manifeste & présen C'est cet intérêt qui indique les allié & les alliances se forment d'elles mêmes par la force de cet intérêt dans ces alliances, bien-loin de ten dre à l'équilibre, on tend toujours la supériorité, parce qu'on veut triom pher de ses ennemis; & si l'équilibr naît des efforts mêmes qu'on fait d

part & d'autre pour se procurer la supériorité, c'est contre l'intention de toutes les Puissances. On ne connoît pas encore cette politique prévoyante qui, pendant la paix, s'attache à prévenir les guerres, en rapprochant toutes les Puissances, de l'égalité, ou qui, dans la guerre, vient au secours du plus foible, ou au secours de tout le monde, en offrant sa médiation, sans autre intérêt que l'intérêt général de maintenir l'équilibre & d'empêcher la prépondérance d'une Puissance sur une autre. Nous n'avons vu, par exemple, aucune Puissance indifférente, excepté le Pape, intervenir dans cette longue & funeste querelle de la France & de l'Angleterre, soit sous la première époque, soit sous les cinq premiers Valois. Toutes les alliances que nous avons vu former de part & d'autre dans le cours de cette querelle, étoient indiquées par un in-

térêt particulier, direct & présent. Sous Louis XI, les ressorts de la politique commencent à s'étendre au-dehors, & les diverses Puissances influent, quoiqu'assez légérement encore, les unes sur les autres. Louis XI se mêle de la querelle de l'Arragon & de la Castille, & il y gagne les Comtés de Roussillon & de Cerdagne; il s'unit d'une alliance étroite avec les Sforces & avec la République Helvétique. La rivalité de ce Prince & du Duc de Bourgogne, ouvre de nouvelles sources à la politique extérieure. L'Anglois reparoît sur la scène, non plus comme ennemi principal, mais comme Puissance auxiliaire. Les intrigues de Louis XI se répandirent dans l'Allemagne & dans les contrées voisines; il souleva les Suisses contre son rival, & prépara par ses négociations, la perte de ce malheureux Prince.

Mais l'Italie avoit fait de bien plus

rands progrès dans la politique; les
ages Vénitiens avoient établi depuis
ong-temps pour cette contrée ce
ystême de la balance, qui, dans la
uite, embrassa toute l'Europe; l'in-
roduction des Puissances étrangères
ans l'Italie, & la rivalité de la Mai-
on d'Arragon & des deux Maisons
'Anjou, firent naître ce systême; &
omme la balance est presque tou-
ours utile à la Puissance qui se char-
e de la tenir, ce fut elle qui éleva la
randeur Vénitienne au point où elle
e trouvoit dans les temps antérieurs
la Ligue de Cambray. Les Véni-
iens ne s'écartèrent jamais de leur
lan; on les vit toujours attentifs à
mpêcher les quatre grandes Puissan-
es de l'Italie, le Milanès, la Toscane,
'Etat de l'Eglise & le Royaume de
Naples, de s'élever les unes au-dessus
les autres; sur-tout, ils ne voulurent
amais permettre que le Milanès &
e Royaume de Naples, les deux ex-

trémités de l'Italie, fussent réuni dans une même main, & ils se décla rèrent toujours contre la Franc même, leur alliée nécessaire, dè qu'elle voulut passer du Milanès a Royaume de Naples. Il est vrai que pour empêcher ces Puissances d s'aggrandir respectivement, ils pre noient soin de les dépouiller tour-à tour de quelques portions de leur Etats, ce qui à la fin tourna contr eux-mêmes le systême de la balance

Ce fut à l'occasion des expédition d'Italie, que nos Rois apprirent étendre au loin les liens de la politi que. Charles VIII avant de parti pour la conquête de Naples, s'assur de Ferdinand le Catholique par l restitution du Roussillon & de la Cer dagne; de l'Empereur Maximilien par un traité; il négocie avec toute les Puissances d'Italie, & travers toute cette contrée en vainqueur Mais la rapidité même de ses succè

ait tourner la balance contre lui, &
est chassé de toute l'Italie. Sous le
regne suivant, cette même balance
ne cesse de peser les droits respec-
tifs de Louis XII, de Ferdinand &
de Maximilien ; mais le regne de
François I est véritablement le regne
de la balance. La vaste puissance de
Charles-Quint, l'humeur guerrière
& conquérante de François I, l'écla-
tante rivalité de ces deux Princes,
l'étendue & l'importance de leurs
prétentions opposées, avertissent
l'Europe de la nécessité de réprimer
leur ambition par la balance, & le
Roi d'Angleterre se charge de la
tenir. Toute l'Europe s'intéresse dans
cette grande querelle. L'Italie & l'Al-
lemagne se partagent. Les Puissances
du Nord commencent à faire sentir
leur influence sur les affaires géné-
rales de l'Europe ; la France, pour
susciter des ennemis à l'Empire,
s'allie d'abord avec le Roi de Dane-

marck, enſuite avec le Roi de Suéd
Guſtave Vaſa, comme le Cardin
de Richelieu s'allia depuis avec Gu
tave Adolphe. La haine de Françoi
pour Charles-Quint, attire les Tur
mêmes dans les affaires de l'Europ
Ce ſyſtême politique eſt ſuivi p
Henri II, & au milieu des troubl
domeſtiques qui déſolent enſuite
France, on retrouve dans l'influen
de l'Eſpagne, de l'Angleterre,
d'autres Etats ſur ces mêmes tro
bles, l'action toujours puiſſante d
cette politique extérieure qui gén
raliſe les intérêts & qui réunit l
vues.

On ſait que Henri IV ſe piquo
d'imiter François I, qu'il ſut ſi bie
effacer; il ne s'occupa, depuis ſo
affermiſſement ſur le Trône, que d
ſoin d'abaiſſer la Maiſon d'Autrich
par la force de la balance; on ſa
avec quelle ardeur il recherchoit le
ennemis de l'Autriche, pour les raſ
ſemble

ſembler tous à la fois contre elle ; on ſait qu'il s'uniſſoit avec l'Angleterre, les Provinces-Unies, les Proteſtans d'Allemagne, le Duc de Savoye, les Vénitiens & les Puiſſances du Nord, contre les Autrichiens & leurs partiſans ; & qu'à l'occaſion de la ſucceſſion de Cléves, il alloit frapper ces grands coups d'une politique préparée depuis long-temps dans le ſilence & dans la paix, lorſque la mort le prévint, & abandonna une légère partie de l'exécution de ſon projet à des mains mal diſpoſées. Ce fut ce projet que le Cardinal de Richelieu reprit dans la ſuite ; les circonſtances lui permirent de le ſuivre plus conſtamment, & ſur-tout de tirer un plus grand parti qu'on n'avoit fait juſqu'alors, de l'alliance de la Suéde. Depuis le Cardinal de Richelieu, le ſyſtême de la balance n'a ceſſé d'être l'objet de la politique Européenne.

Telle eſt l'hiſtoire abrégée du ſyſ-
tême de l'équilibre. Examinons-en
les avantages & les inconvéniens.

Le premier des intérêts eſt de
n'être pas détruit ; on aime mieux
une exiſtence pénible, qu'une inexiſ-
tence abſolue ; voilà ce qui a tant
accrédité dans tous les temps le ſyſ-
tême de la balance, qui peut du
moins empêcher quelquefois la deſ-
truction des Empires. Les Ligues des
Grecs, ſi connues, n'avoient point
d'autre objet. C'eſt dans le même
eſprit qu'Annibal cherchoit à ſoule-
ver les Antiochus, les Pruſias, les
Philippes contre l'énormité de la
Puiſſance Romaine, & l'on peut
dire que l'Antiquité avoit indiqué à
la politique moderne le ſyſtême de
l'équilibre. Mais ce ſyſtême a deux
grands inconvéniens.

L'un, qu'il entretient l'état de
guerre, au lieu de le faire ceſſer ;
c'eſt un ſyſtême de réſiſtance, par

conféquent d'agitation, de choc & d'explofion.

L'autre, qu'il y a toujours une Puiffance qui fe charge de tenir la balance, pour la faire pencher de fon côté, jufqu'à ce que fon aggrandiffement avertiffe fes voifins de tourner contre elle cette même balance. Si Annibal, avec le fecours de fes alliés, fût parvenu à opprimer Rome, il eft certain qu'il eût fallu alors fe réunir contre Carthage. Chez les Nations modernes, Venife s'étoit emparée de la balance de l'Italie, il fallut la lui arracher, fes ufurpations forcèrent l'Europe d'oublier tout autre intérêt, pour former contre elle cette étonnante Ligue de Cambray. La France a depuis tenu la balance contre l'Autriche, l'Angleterre contre la France; toutes ces Puiffances ont pour le moins caufé des alarmes à leur tour. Ce n'eft donc pas du fyftême de l'équilibre que

l'Europe peut attendre cette paix ſolide que nous cherchons.

Nous croyons voir de ſiécle en ſiécle, à travers le ſyſtême de guerre toujours dominant, une lente & pénible ſucceſſion d'efforts tendans à la paix générale. Actes de partage, Pragmatiques-Sanctions, traités garantis par les Puiſſances, tout a été tenté, mais ſans ſuccès, parce que ces moyens ne ſont point proportionnés à la fin.

Des perſonnes éclairées penſent que l'influence de certains arts ſur l'art de la guerre, que les progrès de l'artillerie, par exemple, pourroient amener naturellement la pacification générale, en démontrant la certitude ou l'impoſſibilité du ſuccès, & en ſoumettant les événemens au calcul par l'évaluation des forces. Diverſes raiſons m'empêchent de le croire. 1°. Le jeu de la politique fera varier ſans ceſſe par les négociations & les intri-

gues la ſomme des forces reſpectives. 2°. Les découvertes de détail, les reſſources imprévues des talens particuliers, les divers dégrés d'induſtrie dans la manière d'employer les mêmes arts, ſe refuſeront au calcul, comme les divers dégrés de valeur s'y refuſoient autrefois. 3°. Le génie des Généraux, l'activité, la vigilance, les intelligences, les ſurpriſes peuvent encore procurer des avantages difficiles à évaluer. N'y eût-il que les caprices de la fortune, ils peuvent démentir tous les calculs, & il n'en faut pas davantage pour nourrir les erreurs de l'eſpérance & l'illuſion des paſſions qui conſeillent la guerre.

Quel ſeroit donc le vrai moyen d'enchaîner ces paſſions ? quel ſeroit le moyen de rendre la paix éternelle ? L'impoſſibilité de la rompre.

Si les traités des Rois ſont toujours violés, c'eſt qu'ils peuvent toujours l'être impunément. Il faut que les

hommes soient forcés à être modérés & justes; mais qui pourra y forcer les Rois? Qui? eux-mêmes. Seuls ils ont ce droit & ce pouvoir.

Comment les sociétés se sont-elles formées? Par la rénonciation absolue au droit que la nature sembloit donner à tout homme sur toutes choses, par le sacrifice des intérêts particuliers fait à l'intérêt public, par la réunion de toutes les volontés en une volonté unique, armée du pouvoir coactif & coercitif, chargée de rendre justice à tous. C'est par les mêmes nœuds & sous les mêmes conditions qu'il faut que les chefs des sociétés s'unissent. Sans un Tribunal politique des Rois, pareillement armé du pouvoir coactif & coercitif, tous les traités de Puissance à Puissance n'ont pas plus de force, que n'en auroient les contrats entre particuliers, sans les Tribunaux de Justice qui les font exécuter. En Europe,

es fréquentes alliances ont fait de outes les Maiſons Souveraines une ſeule famille ; mais c'eſt dans le ſein des familles que naiſſent les procès, & juſqu'à préſent les guerres ont été es procès des Rois, comme elles le ſont entre particuliers dans l'état ſauvage ; il faudroit qu'elles ſe réduiſiſſent enfin à des procès ordinaires, qui fuſſent jugés ſans appel à la Diéte perpétuelle des Rois. Ce projet d'un nouveau Tribunal Amphictionique, ce projet conçu par Henri IV, approuvé par Sully, formé long-temps auparavant par Eliſabeth, (qui paroît en avoir donné l'idée à Henri IV) adopté de leur temps par pluſieurs Souverains, goûté depuis par des Princes éclairés, (tels que le Duc de Bourgogne, père de Louis XV) développé par l'Abbé de S. Pierre, expoſé avec plus d'éclat par l'éloquent Rouſſeau; ce projet paroît être juſqu'à préſent ce que l'homme a

imaginé de mieux pour le bonheur de l'homme.

Que le préjugé oppoſe ſes routines antiques, le bel-eſprit ſes dédains ſuperficiels, la philoſophie même ſes doutes ſévères, Sully les a prévenus. A peine ſon Maître put-il obtenir de lui, ſur cet article, quelques momens d'attention; des reſpects forcés, un éloge ironique furent tout l'accueil dont il honora les premières ouvertures de cette généreuſe entrepriſe; mais il comprit enfin que Henri IV, s'occupant du bonheur des hommes, méritoit d'être écouté par Sully; alors la vérité l'accabla, ou plutôt elle le pénétra d'une lumière délicieuſe, il répara pour toujours, par une admiration réfléchie, les torts d'une prévention téméraire. Répétons encore qu'Eliſabeth, la plus éclairée, la plus impérieuſe des Souveraines, qui gouverna l'Angleterre en Monarque abſolu, voulut donner

l'exemple de se soumettre au Conseil Amphictionique.

Mais cette union des Rois aura des conditions; l'orgueil du Diadême subira donc des Loix?

Non; mais les Rois, pour l'intérêt général, pour leur intérêt particulier, se soumettront librement au Tribunal des Rois, dont ils seront tous membres, & dont chacun d'eux sera le chef à son tour.

D'ailleurs dans l'état de guerre, les Rois ne subissent-ils pas tous les jours les loix de la force & de l'injustice? On leur propose de s'imposer à eux-mêmes les loix de la raison & de l'équité, & on leur en montre le prix: la possession sûre & paisible de leurs Etats; leurs droits réglés sans délais, sans incertitudes, sans dépenses, sans risques, sans effusion de sang; la paix au-dedans & au-dehors, l'accroissement de richesses. Ce qu'on dit ici des Rois s'étend évidemment à tous

les chefs ou réprésentans des Sociétés, quelle que ſoit la forme du Gouvernement.

Mais qui ſe chargera de former cette union, de raſſembler tous ces Rois dans une Ligue commune? Qui? celui qui en ſera digne; le plus grand des Rois ſans doute, puiſqu'il ſera le plus bienfaiſant, c'étoit Henri IV qui vouloit s'en charger, & ſans le couteau de Ravaillac, il alloit peut-être conſommer ce grand ouvrage de la paix perpétuelle.

Au reſte, je ne prétens pas nier que ce projet n'ait des difficultés, dont la plus grande ſera toujours de vouloir l'éxécuter. Mais que l'on veuille ſeulement, & les difficultés s'applaniront; que les eſprits ſoient ſans ceſſe tournés vers la modération, la juſtice & la bienfaiſance, on verra la paix naître de la paix, comme la guerre renaît à tout moment de la guerre. Peut-on ſe défier de l'induſtrie hu-

maine, après les prodiges qu'elle a opérés en tout genre ? Eh! que n'a-t-elle pas imaginé dans cet art fatal de détruire ? ne fera-t-elle impuiſſante & ſtérile que dans l'art de conſerver ?

La frivolité, pour ſe diſpenſer de tout examen, répéte nonchalamment les mots de *République de Platon*, de *rêves d'un bon Citoyen*. République de Platon! Eh bien, cette République même, eſt-ce tellement une chimère, que le Gouvernement de Lacédémone ne nous l'ait fait voir réaliſée en partie long-temps avant Platon ? Rêves d'un bon Citoyen! Eh bien, s'ils ſont d'un bon Citoyen, ne méritent-ils pas au moins qu'on s'efforce de les effectuer ? L'utilité du projet de Henri IV eſt ſenſible; le Duc de Sully & l'Abbé de S. Pierre ont démontré la poſſibilité de l'éxécution; ils ont fait voir dans le plus grand détail, que l'intérêt particulier

de chaque Puissance est parfaitement d'accord sur cet objet avec l'intérêt général. On ne répetera point ici leurs raisons, mais on croit devoir s'arrêter sur une objection, qui paroît dissimulée, ou du moins un peu négligée dans l'Abbé de S. Pierre.

Le Tribunal Amphictionique a, dit-on, été peu utile à la Gréce, il n'a point coupé la racine des guerres dans l'étendue de sa jurisdiction.

Je réponds, 1°. Que cet établissement n'étoit qu'un essai, fort éloigné de la perfection dont il est susceptible, & que les lumières actuelles pourroient lui donner.

2°. La Gréce étoit entourée de voisins, qui influoient trop sur ses affaires, & qui traversoient l'éxécution des Arrêts du Tribunal Amphictionique, comme l'Abbé de S. Pierre l'observe relativement aux troubles du Corps Germanique, qui naissent de la même source. Il en est de même

de toutes les Républiques fédératives. Sans les influences du dehors, la confédération procureroit à tous les Etats qui la compofent, la paix, la sûreté qu'on voit regner parmi les Citoyens d'un même Etat. La Suiffe, à la faveur des loix de fa confédération, eft libre & heureufe dans fes montagnes, parce que fa ftérilité excitant peu l'ambition de fes voifins, les influences étrangères agiffent peu fur elle. Au contraire, la fertile Italie a toujours tendu à former une République fédérative, fans avoir pu y parvenir, parce que de trop grandes Puiffances ont toujours eu un trop grand intérêt à la troubler. Mais dans toute confédération, tout le bien vient de l'union des membres, tout le mal vient de la jaloufie de leurs voifins. Or dans le plan de la pacification univerfelle, point de voifins jaloux ou inquiets qui foient à portée d'exciter des troubles.

3°. Il ſeroit injuſte d'exiger que le Tribunal Amphictionique eût fait ceſſer toutes les guerres dans la Gréce, il ſuffit, pour prouver ſon utilité, qu'aucune Puiſſance Amphictionique n'ait pu en braver l'autorité ſans être accablée par les forces de l'aſſociation: or c'eſt ce que je vois preſque toujours arriver. Les Dolopes refuſent de payer l'amende à laquelle le Tribunal Amphictionique les a condamnés, ils ſont chaſſés de l'Iſle de Scyros ; les Phocéens réſiſtent à un pareil Arrêt rendu contre eux par le même Tribunal, ils ſont écraſés, & leur Place parmi les Amphictions eſt remplie par les Macédoniens. Nous n'éxaminons pas ſi les Arrêts du Tribunal Amphictionique contre les Dolopes & contre les Phocéens étoient juſtes les Corps peuvent ſe tromper comme les particuliers ; mais les loix de l'aſſociation doivent toujours prévaloir.

Nous le répétons. Il nous semble que la politique ne sera quelque chose, que quand elle s'occupera sérieusement de cet objet; elle étoit bien éloignée de s'en occuper du temps de Louis XII & de Henri VIII, on ne regardoit alors le Conseil Amphictionique que comme une singularité de l'Histoire Grecque, qui ne pouvoit être d'aucun usage dans la politique moderne ; cette politique se bornoit au systême de l'équilibre, encore étoit-il bien mal entendu par ceux qui se piquoient le plus d'y être attachés.

Il étoit possible que Henri VIII crût être fidèle au systême de la balance, en s'unissant avec Ferdinand son beau-père, avec le Pape, avec les Vénitiens & les Suisses pour chasser les François de l'Italie & donner le Milanès à Maximilien Sforce ; il étoit possible que la France, accrue du Milanès, lui parût trop puissante ;

qu'il regardât l'établiſſement de la balance en Italie comme néceſſaire au maintien de la balance générale de l'Europe, & qu'il jugeât la première plus aſſurée, ſi le Milanès étoit entre les mains d'un Prince foible, tel que Sforce, que s'il reſtoit entre les mains du Roi de France. Mais il ſemble qu'il devoit étendre davantage ſes vues, & conſidérer le nouvel ordre de choſes qui alloit s'offrir; la balance ne penchoit plus du côté de la France; le ſyſtême politique de l'Europe étoit prêt à changer; des alliances heureuſes élevoient inſenſiblement la Maiſon d'Autriche au faîte de la puiſſance; la grandeur de Ferdinand & celle de Maximilien alloient aboutir à un même centre, l'Archiduc Charles d'Autriche. C'étoit de ce côté-là que la liberté de l'Europe étoit menacée. Dans ces conjonctures, l'Europe devoit peut-être déſirer que la Puiſ-

ance Françoise reçût ou conservât quelque accroissement, pour être en état de servir de contrepoids à la Puissance Autrichienne. Il est vrai que Ferdinand, alors marié, en secondes nôces, à Germaine de Foix, sœur du célèbre Gaston, pouvoit encore avoir des enfans qui eussent exclu la Maison d'Autriche, sinon de la succession de Castille, déja ouverte par la mort d'Isabelle, du moins de celle d'Arragon; il est vrai encore qu'en supposant même la succession de Ferdinand le Catholique & celle de Maximilien recueillies par la Maison d'Autriche, elles pouvoient, par l'événement, être partagées entre les deux Archiducs, Charles & le jeune Ferdinand son frére; il est vrai de plus que dans le tems où Henri VIII se déclara contre Louis XII, Maximilien étoit encore réputé l'allié de la France; mais il ne tarda pas à l'abandonner & à s'ar-

mer contre elle, entraîné dans l
Ligue générale de l'Europe par Ferdinand & par le Pape. Henri ne commença même les hostilités contr
Louis XII, qu'après l'accession d
Maximilien à cette Ligue. Quant a
partage entre les deux Archiducs
qui, par l'événement, n'eut poin
lieu, on peut dire qu'il auroit toujours laissé la puissance entière à l
Maison d'Autriche, ce qui suffisoi
pour menacer la liberté générale
quand même l'Arragon eût échapp
à cette Maison, ce qui n'arriva poin
encore. On peut dire que Henri VIII
en s'armant contre les François dan
un moment où tout s'unissoit pou
les accabler, agissoit moins en modérateur prudent de la balance
qu'en rival naturel de la France
peut-être même agissoit-il, sans l
savoir, en rival personnel de Loui
XII. La jalousie faisoit la base d
caractère de Henri, elle s'appliquoi

tous les genres, elle détermina oujours ses plus importantes démar-hes ; les diverses conquêtes que ouis XII avoit faites en personne, u Milanès & de Gênes, l'éclat de a bataille d'Aignadel, la rapidité de es succès contre les Vénitiens, la apidité plus étonnante encore de eux du jeune Gaston son neveu, ontre la Ligue, toute cette gloire lessoit Henri VIII, il brûloit de effacer. Un autre intérêt, moitié eligieux, moitié politique, se mê-oit à ces motifs. Le vieux Pontife ules II, espèce de héros guerrier, avoit employer avec un égal abus les rmes spirituelles & temporelles, il voit fait de cette guerre d'Italie une guerre sacrée. Louis XII obligé de se défendre sur l'un & l'autre objet, envoyoit des armées & convoquoit les Conciles contre lui. Chaumont & Bayard pensèrent surprendre Ju-es, & l'amener aux pieds de Louis;

le Concile de Pise, transféré depuis Milan, puis à Lyon, alloit déposer l Pape, qui lui opposoit le Concile d Latran; l'adhésion à l'un ou à l'autr Concile désignoit aux yeux de l'Eu rope les Catholiques & les Schisma tiques; Louis XII étoit mis à la têt des derniers; sa pieuse épouse, Ann de Bretagne, en gémissoit, ses enne mis en profitoient, Ferdinand le Ca tholique usurpoit la Navarre sur Jea d'Albret, parce que Jean étoit l'alli d'un Schismatique; Henri jugea l moment favorable pour démembre la France, il ne prévoyoit pas alor qu'il dût un jour devenir Schismati que plus réellement.

Avant qu'il se fût déclaré, & lorf que les négociations étoient encor en mouvement, un Ambassadeur d Jules II étant venu en Angleterre de mander du secours contre Louis XII Henri VIII répondit qu'il lui seroi difficile de rassembler promptement

les forces ſuffiſantes pour combattre ne Puiſſance, telle que celle du Roi le France; *C'eſt auſſi ce que j'ai dit au Pape*, repliqua très-imprudemment Ambaſſadeur. Ce mot qui annonoit peu de zèle pour le ſuccès de ſa égociation, donna quelques défian-es; on l'épia, & l'on découvrit qu'il voit ſouvent des entretiens nocturnes avec l'Ambaſſadeur de France; il ut arrêté comme traître, & privé de es biens.

Après tous les manifeſtes que l'a-antage de défendre la cauſe du Saint iége fourniſſoit ſi heureuſement à hypocriſie politique, Ferdinand qui éſiroit d'être ſecondé dans la con-uête de la Navarre, propoſa pour bjet à l'ambition d'Henri VIII ſon endre de reprendre la Guyenne, ancien patrimoine des Rois d'An-leterre.

Dans cette guerre, on voit des ex-éditions & des combats de mer qui

annoncent des progrès dans la mar
ne militaire. Elle avoit été un peu n
gligée par les Anglois pendant
querelle des deux Roſes, qui avc
concentré les efforts de la Natic
dans ſon Iſle; elle ſe ranima ſous He
ri VII par la Navigation & le Con
merce. En France elle avoit dégéné
ſous Louis XI; on ne voit ſous ſon r
gne d'autre expédition maritime q
le ſecours porté par Brézé à Margu
rite d'Anjou. Les expéditions d'Ital
ſous Charles VIII & Louis XII, la r
mirent un peu en action. Au reſte, ju
qu'à ce temps, en Angleterre comn
en France, quand l'Etat avoit beſo
d'une flotte, il louoit & armoit d
Vaiſſeaux marchands. Henri VII
conſtruire un Vaiſſeau, qu'on nomn
le Grand Henri, & qu'on regar
comme le premier Vaiſſeau de
marine royale en Angleterre; il co
ta quatorze mille livres.

En 1512, des flottes Angloiſ

ururent de la Manche à l'Eſpagne, llant ſur leur route les côtes Franoiſes, quand elles les trouvoient ns défenſe. Pour arrêter leurs raages, une flotte Françoiſe ſortit de reſt, & il y eut dans le canal un ombat violent entre les deux Naons. Deux Vaiſſeaux étant venus à abordage, le Capitaine François it le feu aux poudres, & fit ſauter n l'air les deux Bâtimens, chargés 'environ ſeize cens hommes de oupes choiſies. L'horreur de ce ectacle ſépara les combattans, les rançois rentrèrent à Breſt, les Anlois reſtèrent les maîtres de la mer; ais ils reſpectèrent les côtes de la rance, & la conquête de la Guyene ne fut pas même tentée.

L'année ſuivante, on vit pour la remière fois des Galères ſortir de Méditerranée & s'engager dans Océan. Ce fut Prégent de Bidoux, énéral des Galères de France, qui

les amena au ſecours de la flott
Françoiſe à Breſt. L'Amiral Anglo
Howard vint à leur rencontre à l
hauteur du Conquêt, avec des for
ces ſupérieures; le Navire qu'il mor
toit, aborda la frégate qui porto
Prégent; celui-ci eut l'adreſſe de ſ
dégager, l'Amiral & une partie de
Anglois étoient déja entrés dans l
Galère, le combat y continua, Ho
ward fut tué. Les Anglois, décou
ragés par la mort de leur Amiral
terminèrent le combat, & les Ga
lères, dont l'entrée dans l'Océa
paroiſſoit une témérité, eurent
gloire, pour leur coup d'eſſai, d
battre ſeules les gros Bâtimens An
glois ſur leur élément. Réunies ave
Polyd. Virg. l. 27. Stovve, p. 490. la flotte de Breſt, elles pouſsèren
plus loin leurs avantages, les Fran
çois rendirent à l'Angleterre les in
ſultes qu'ils en avoient reçues; il
débarquèrent dans le Comté d
Suſſex, d'où ils remportèrent u
buti

butin, qui atteſtoit leur victoire.

Henri VIII entra lui-même en campagne; mais avant de quitter l'Angleterre, il fit ce que ſon père avoit promis à l'Archiduc Philippe de ne point faire, il fit trancher la tête au Comte de Suffolck. C'étoit commencer une guerre ſous de bien fâches auſpices; cette cruauté ſans objet ne le préſervoit d'aucun danger. Suffolck avoit des frères, un entr'autres qui ſervoit dans les armées Françoiſes; ce fut, dit-on, pour ſe venger de la protection conſtamment accordée par Louis XII à la Maiſon de la Poole, que Henri fit décapiter l'aîné de cette Maiſon. Les Machiavelliſtes les plus outrés conſeillèront du moins de ne pas ſe déſhonorer ſans fruit.

Au reſte, la Maiſon de la Poole n'avoit point de droit ouvert au Trône d'Angleterre; car ſi Henri VIII regnoit à titre de Lancaſtre, ce titre

excluoit la Maison de la Poole ; s'
regnoit à titre d'Yorck , il descen
doit d'Edouard IV, & la Maison d
la Poole ne descendoit que d'un
sœur de ce Prince.

Cette querelle des deux Roses
toute éteinte qu'elle étoit , avoit en
core la force de faire commettre de
crimes inutiles.

On dit que Henri VII , en mou
rant, avoit conseillé à son fils de
défaire du Comte de Suffolck.

L'Empereur & le Roi d'Angle
terre descendirent en Picardie , o
leur opposa le Duc de Longueville
petit-fils du fameux Comte de Du
nois , mais qui n'en avoit pas le
18 Août 1513. talens ; il perdit la bataille de Gui
negaste, autrement *des éperons*, nor
qui est un monument d'humiliatio
pour les François , & qui fut donné
dit-on , à cette bataille, parce qu
les François s'y servirent plus d
leurs éperons que de leurs lance

Hist. du Ch. Bayard, ch. 57. Mém. de Du Bellay. Polyd. Virg. l. 27. Hollingshed.

Bayard, qui ne ſut jamais fuir, y combattit preſque ſeul, & fut pris. C'étoit la deſtinée de Maximilien de battre les François à Guinegaſte. Trente-quatre ans auparavant, il avoit vaincu dans le même lieu le fameux Des Cordes ou Des Querdes, l'élève de Charles le Téméraire & le meilleur Général de Louis XI; mais il eut peu de part au ſuccès de la journée des éperons, tout l'honneur de cette victoire appartenoit aux Anglois. Pluſieurs Hiſtoriens, du nombre deſquels eſt Guichardin, diſent même que l'Empereur arriva au camp pluſieurs jours après cette bataille, qui fut le coup d'eſſai de Henri VIII.

Les titres ne ſont que ce que les hommes les font valoir. Edouard III avoit été Vicaire de l'Empire ſous l'Empereur Louis de Bavière; l'Empereur Maximilien ſervoit comme volontaire à cent écus par jour dans l'armée de Henri VIII. D'autres ont

remarqué avant nous, que François Duc de Guiſe, Général de plusieurs armées & deux fois Lieutenant-Général du Royaume, n'avoit d'autre grade militaire que celui de Capitaine de Gendarmerie, comme Pompée avoit commandé les armées & reçu les honneurs du triomphe n'étant que ſimple Chevalier Romain.

Tout accabloit alors Louis XII l'injuſtice de ſes ennemis étoit partout triomphante; les objets de ſon attachement, les appuis de ſon Trône lui étoient ravis. Ce Gaſton de Foix, le héros de la France, *le foudre de l'Italie*, dont l'activité avoit déconcerté tous les efforts de la Ligue Papale, diſperſé les Suiſſes, écraſé les forces réunies des Vénitiens des Romains & des Eſpagnols, Gaſton s'étoit enſeveli à vingt-quatre ans, au milieu de ſes triomphes, par le ſeul trait d'imprudence qu'on a

u lui reprocher (1). Cette mort avoit té le terme des ſuccès de la France x le ſignal de ſes infortunes. Les uiſſes avoient de nouveau inondé le Milanès ; les François étoient chaſſés de l'Italie ; une nouvelle entreriſe ſur le Milanès, plus malheueuſe que les précédentes, n'avoit ait que fournir aux Suiſſes l'occaſion le vaincre la Trémoille à Novare, x de pénétrer juſqu'au milieu de la Bourgogne. Le fourbe Ferdinand, près avoir envahi la Navarre, meaçoit la Guyenne ; l'Empereur Maximilien, allié infidèle des François,

(1) Il fut tué à la bataille de Ravenne, omme Epaminondas à la bataille de Mantiée. La même imprudence coûta la vie à ces eux grands Généraux, & tous deux mouruent vainqueurs. Épaminondas, comme Gaſon, avoit été Général dès ſa première Campagne, &, comme lui, n'avoit jamais été vaincu.

s'étoit tourné contre eux; le jeun Roi d'Angleterre Henri VIII , en traîné par une inquiétude qu'il pre noit pour amour de la gloire , atta quoit la Picardie, le Duc de Lon gueville achevoit de flétrir la répu tation des armes Françoises à Gui negaste; le Roi d'Ecosse Jacques IV foible & généreux allié d'une Puis sance accablée, ayant voulu faire e faveur des François une diversion e Angleterre, y avoit été tué & so armée taillée en piéces à la bataill
9 Sept. 1513. de Flooden ; l'année précédente, i avoit envoyé au secours de la Fran ce une escadre, la seule, dit M. Hume que l'Ecosse paroisse avoir jamai eue. Anne de Bretagne, enfin, qu consoloit Louis XII par son amitié qui le fortifioit par son courage meurt dans ce triste moment, & ce qui mettoit le comble à la douleu du Roi, son peuple souffroit.

Louis XII choisit, pour réparer

échec de Guinegaſte, le Duc de
'alois, qui fut depuis François I,
k de ce moment commence la ri-
alité perſonnelle de François & de
Ienri VIII. Le Duc de Valois brû-
oit de rendre à Louis XII, Gaſton
le Foix; mais on le chargeoit d'une
ommiſſion bien délicate pour ſon
ge & pour ſon ardeur. L'objet étoit
le raſſurer les troupes alarmées, &
le dérober la Picardie au joug qui
a menaçoit; il s'agiſſoit de faire une
guerre purement défenſive, d'obſer-
ver ſeulement les ennemis, & de
retarder leurs progrès, ſans rien en-
treprendre contre eux. Le Roi avoit
expreſſément défendu au Duc de
Valois de riſquer aucun combat avec
les forces inférieures qu'il alloit com-
mander. François ſaiſit le véritable
eſprit de cette Campagne, il va ſe
placer à Encre, au-delà de la Som-
me, poſte avantageux, d'où il cou-
vroit toute la frontière. Il laiſſe les

Impériaux & les Anglois prendre Thérouenne, s'en diſputer la poſſeſſion, & le brûler par l'impoſſibilité de s'accorder ; il attend paiſiblement qu'ils oſent entamer la Picardie, & ſe tient prêt à ſe porter partout où ſa préſence ſeroit néceſſaire : mais toute la prudence humaine ne pouvoit deviner l'entrepriſe où le Roi d'Angleterre alla s'engager. Il poſſédoit pluſieurs Places dans la Picardie maritime, il n'avoit d'autre intérêt que de s'aggrandir de ce côté-là ; il ne devoit rien à l'Empereur, qui n'avoit point contribué aux dépenſes & fort peu aux travaux de cette Campagne, quoiqu'il eût pris ſur ces deux articles les engagemens les plus étendus ; l'Empereur, loin d'aider les Anglois, leur étoit fort à charge, ſon armée étoit à leur ſolde, l'entretien même de ſa Maiſon retomboit ſur eux & leur coûtoit cent écus par jour ; cepen-

Guichardin. Mém. de Du Bellay.

ont, quelque dégoûtés qu'ils fussent d cet allié inutile, infidèle & onéreux, leur jeune Roi, sans expérience & sans vues, faisant la guerre pour le plaisir de la faire, se laissa engager par l'adroit Maximilien à faire le siége de Tournay, Place enclavée dans les Pays-bas, éloignée de la mer, inutile par conséquent aux Anglois; mais elle incommodoit la Flandre, devenue le patrimoine de la Maison d'Autriche, & cette raison décisive pour l'Empereur seul, détermina le Roi d'Angleterre à perdre, dans cette expédition, tout le fruit de sa victoire.

Le Duc de Valois hésita s'il iroit se jetter dans Tournay, mais il considéra que cette entreprise, si peu vraisemblable de la part des Anglois, pouvoit n'être qu'un stratagême pour le tirer du poste qu'il occupoit, & pour dévaster ensuite à loisir la Picardie. D'autres raisons encore dé-

terminèrent le Duc de Valois à re-
ter dans son poste, d'où , en sa
vant cette Province , il remplisso
pleinement le seul objet dont il éto
chargé. Tournay fut pris, & soum
par une citadelle.

Cependant le Duc de Longuevill
prisonnier à Londres, voulut rend
sa captivité plus utile à son Roi qu
ne l'avoient été ses armes; il lut dan
le cœur des Anglois leur méconten
tement secret, leur sourde indigna
tion contre l'Empereur, qui les avo
si mal servis, & contre le Roi d'Es
pagne, qui, selon son usage, les avoi
plusieurs fois trompés. Les Angloi
se lassoient d'être dupes, ils ne vou
loient plus être seuls chargés d'une
guerre plus coûteuse qu'utile. Leu
Roi qui avoit pris les armes par capri-
ce , ne demandoit qu'à les quitter
pas un caprice nouveau. La volupté
lui offroit des plaisirs plus séduisans
que la gloire; ses maîtresses l'enchaî-

oient dans ſon Iſle. Le Duc de Lonueville profita de ces diſpoſitions, parla de paix, on l'écouta favorablement. Henri VIII avoit une ſœur, ommée Marie, promiſe à l'Archiuc Charles; on propoſa de la doner à Louis XII, pour qui cette conolation de la mort d'Anne de Bretane étoit néceſſaire & dangereuſe. Henri VIII, qui aimoit les choſes extraordinaires, fut flatté de l'honneur l'être le premier qui eût placé une Princeſſe Angloiſe ſur le Trône de France. Marie d'Angleterre eſt en effet le ſeul exemple d'une Princeſſe Angloiſe, devenue Reine de France ſous la troiſième Race. Bathilde, qui, ſous la première, avoit épouſé Clovis II & en avoit eu trois fils, étoit Angloiſe, c'eſt tout ce qu'on en ſait.

On avoit vu ſur la fin de la ſeconde, Ogine, fille d'Edouard I, de la Race Saxonne, regner avec Charles le Simple. C'eſt cette Ogine qui, pen-

dant la détention de son mari au château de Péronne, se retira en Angleterre, auprès d'Adelstan son frère, & y emmena son fils Louis qui en eut le surnom de *d'Outremer* lorsqu'il revint regner sur les François. Marie eut avec Ogine une conformité singulière. Toutes deux avoient d'abord été mariées par raison d'Etat; toutes deux, devenues maîtresses de leur sort, se remarièrent par inclination. Ogine épousa Hebert, Comte de Troyes; Marie épousa le Duc de Suffolck-Brandon. Au reste, comme nos Rois ne descendent ni de Bathilde, ni d'Ogine, & comme Marie n'eut point d'enfans de Louis XII, on peut dire que la Maison de France n'a pas une goutte de sang Anglois directement reçue.

Au contraire, la Maison Tudor, & dans la Maison de Plantagenet, les deux branches de Lancastre &

l'Yorck defcendoient d'Ifabelle, fille de Philippe le Bel; d'autres Princeffes Françoifes avoient encore regné en Angleterre, telles qu'Ifabelle & Catherine, filles de Charles VI, l'une avec Richard II, l'autre avec Henri V, Marguerite d'Anjou avec Henri VI. Cette différence remarquable avoit un fondement dans la politique. Les Princeffes Françoifes ne pouvoient jamais porter la Couronne de France à leurs maris, au lieu que les Princeffes Angloifes pouvoient procurer la Couronne d'Angleterre aux Princes François, ce que l'Angleterre avoit intérêt de prévenir, pour ne pas devenir une Province de France.

Ainfi Henri VIII, en confentant au mariage de Marie avec Louis XII, agiffoit réellement contre l'intérêt de fa Nation.

Par une raifon contraire, des Princeffes Angloifes époufoient fouvent des Rois d'Ecoffe, fans aucun incon-

vénient pour l'Angleterre, parce que dans le cas de la réunion, (cas qui arriva dans la suite) l'Angleterre, comme Puissance plus forte, étoit sûre d'attirer à elle le Royaume d'Ecosse.

Mais revenons aux alliances de la France & de l'Angleterre, pour considérer ce qui se passa dans l'intervalle écoulé depuis la conquête de Guillaume le Bâtard, sous notre Roi Philippe I, jusqu'au temps du mariage d'Isabelle, fille de Philippe le Bel, avec Edouard II, père d'Edouard III. Nous voyons Constance, fille de Louis le Gros, épouser Eustache fils ainé d'Etienne, Roi d'Angleterre, & destiné alors à lui succéder; Marguerite, fille de Louis le Jeune, épouser Henri le Jeune, dit Courmantel, fils ainé de Henri II, & Alix, sœur de Marguerite, fiancer le Roi Richard; Marguerite enfin, fille de Philippe le Hardi, épouser Edouard I. Il ne paroît pas, mal-

gré la rivalité, que ces alliances ayent déplu aux Anglois ; mais ils obſervoient avec ſoin de ne point marier de Princeſſe Angloiſe en France. Suivons cette conduite & ſuivons-en le principe.

Les Anglois s'allioient indiſtinctement & réciproquement de l'Angleterre à l'Ecoſſe ou de l'Ecoſſe à l'Angleterre. Ils donnoient des Reines à l'Ecoſſe comme ils en recevoient d'elle, parce que c'étoient deux moyens pour un d'opérer la réunion de l'Ecoſſe, & qu'ils déſiroient cette réunion. Ils craignoient au contraire la réunion de l'Angleterre à la France, & quoiqu'ils reçuſſent des Reines de la France, ils ne lui en donnoient point, parce que cette dernière précaution ſuffiſoit ſeule pour les mettre à l'abri de la réunion. En effet la réunion ne pouvoit ſe faire que par le mariage d'une Princeſſe Angloiſe en France,& non par le mariage d'une

Princeſſe Françoiſe en Angleterre. Les Anglois étoient ſans inquiétude ſur ce dernier article, par la connoiſſance qu'ils avoient de l'empire de la Loi Salique en France & de l'impoſſibilité qu'une femme ſuccédât à cette Couronne ou tranſmît le droit d'y ſuccéder. Tel eſt évidemment le motif de cette conduite, & de-là naiſſent deux réfléxions importantes dans l'Hiſtoire de la Rivalité de la France & de l'Angleterre ; l'une eſt une induction nouvelle & très-forte contre la prétention d'Edouard III à la Couronne de France, induction tirée de la perſuaſion où étoient dès-lors les Anglois mêmes, que les femmes ni leur poſtérité ne pouvoient regner ſur les François ; l'autre eſt l'aveu tacite d'infériorité renfermé dans cette crainte de la réunion des deux Etats rivaux, ſur-tout quand on compare cette crainte avec le deſir de la réunion de l'Ecoſſe.

Si Henri VIII parut démentir la plitique Angloiſe en mariant ſa ſeur avec Louis XII, on peut croire u'il étoit raſſuré ſur les dangers de ette alliance, d'un côté par les enns qu'il avoit eus, par ceux qu'il ſpéroit encore avoir de Catherine 'Arragon, & par le mariage de ainée de ſes ſœurs en Ecoſſe ; de autre, par le tempérament foible x la vieilleſſe précoce de Louis XII, ui ſembloient répondre de la ſtélité du mariage de Marie avec ce 'rince.

Marie d'Angleterre partit donc our la France, & ſon amant fut hargé de la mener à ſon mari. Cet mant étoit Charles Brandon, Duc le Suffolck, heureux favori de Heni VIII & de Marie. Il étoit fils de a nourrice du Roi d'Angleterre ; ce remier titre avoit commencé ſa ortune ; ſa figure & ſon adreſſe voient fait le reſte ; les femmes

l'avoient protégé, son Maître l'avo goûté, les faveurs de la Cour, re pandues sur lui, avoient couve l'obscurité de son origine. Henri VI lui avoit donné le titre de Duc d Suffolck, en haine du véritable Du de Suffolck-la-Poole, réfugié e France. C'est une question entre le Critiques, de savoir si l'inclinatio de Brandon & de Marie étoit déj née en Angleterre, ou si elle naqui en France. Quoi qu'il en soit, leu conduite en France fut si discréte que Louis XII ne soupçonna rien mais des yeux plus perçans découvri rent le mystére. François s'étoit en flammé pour Marie. Eclairé par l'a mour & par l'intérêt, il s'apperçu bien-tôt que l'Ambassadeur d'Angle terre, comme dit Fleuranges, *ne vouloit point de mal à la sœur de son Maître*; il sentit donc qu'il devoit veiller à la fois sur la Reine, sur le Duc de Suffolck & sur lui-même. La

ucheſſe de Valois ſa femme, & la omteſſe d'Angoulême ſa mère, rouvèrent des prétextes pour ne amais perdre la Reine de vue ; on ui perſuada qu'elle n'oſoit coucher eule, & la Baronne d'Aumont, a Dame d'honneur, réclama comne un droit de ſa place, celui de oucher dans la chambre de la Reine n l'abſence du Roi. Marie prit ou eignit de prendre cette contrainte, our une étiquette, dont ſon rang la endoit eſclave.

Louis XII ne vécut que deux mois & demi avec Marie, parce qu'il emloya trop ce temps à lui plaire ; il nourut en regrettant la vie, que 'amour de ſes peuples devoit lui rendre chère, & en recommandant ceux-ci à ſon ſucceſſeur.

Si Louis XII fit des fautes en politique, il en fit peu en morale, & l'humanité ne lui reproche que les guerres où l'entraîna l'eſprit de ſon

temps, qui est encore l'esprit du n
tre. On lui a trop reproché d'avo
été trompé par Ferdinand, parc
qu'on a trop estimé dans Ferdinan
ce vil talent de tromper. En vai
dira-t-on qu'il n'est pardonnable
l'homme prudent d'être tromp
qu'une fois ; la politique a tant c
petites fourberies imbécilles & in
évitables, qu'on peut prévoir & qu'o
ne sauroit prévenir ! Un Prince est
il si habile, parce qu'il viole u
traité solemnellement juré ? Son riv
est-il si mal adroit, parce qu'il n
peut le contraindre à être fidèle
Faut-il ne plus traiter avec les Prin
ces qu'on a éprouvé parjures ? o
n'a cependant que ce moyen de le
désarmer pour quelques momens
ils violeront leurs traités, oui, mai
les peuples auront du moins respiré

Si Louis XII eut trop d'honneu
& de vérité pour son siécle & pou
ses voisins, est-ce à l'Histoire à lui

n faire un crime ? Ses exploits d'ailleurs furent d'un héros, ſes Loix d'un ſage, ſes fautes mêmes d'un cœur noble & ſincère. Les ſentimens qu'il éprouva & ceux qu'il inſpira, l'honorent également ; les perſécutions qu'il eſſuya de la part d'une femme qu'il n'avoit pu aimer, & qui l'auroit fait regner ſous le nom de Charles VIII, s'il l'avoit voulu (1) ; la générоſité avec laquelle il ſe ſacrifia pour la Princeſſe de Bretagne, en la défendant contre Charles VIII & plus encore en la lui cédant ; la tendreſſe conſtante qu'il eut pour

(1) Cet amour de la Dame de Beaujeu pour Louis XII, eſt beaucoup moins prouvé que celui de la Ducheſſe d'Angoulême pour le Connétable de Bourbon ; nous ſuivons le récit de Brantôme, parce que, s'il n'eſt pas confirmé, du moins il n'eſt pas démenti par les autres Auteurs, & que ce récit d'ailleurs n'a rien d'invraiſemblable ; mais l'autorité de Brantôme peut toujours laiſſer des doutes.

elle depuis ſon mariage ; ſon indu-
gence pouſſée, de ſon aveu, jusqu
la foibleſſe pour les défauts de ce
vertueuſe, mais implacable Reine
ſes attentions, ſes complaiſances po
la femme qui la remplaça malg
lui ; ces égards, qui étoient de ſo
cœur, mais qui n'étoient plus de ſo
âge, & dont on croit qu'il fut
victime ; l'amour romaneſque do
s'enflamma pour lui cette noble G
noiſe Thomaſſine Spinola, qui vo
lut être ſon *Intendix*, qui le p
pour ſon *Intendio*, & qui l'aima
réellement dans ſa paſſion chimé
que, qu'elle mourut de douleur ſ
un faux bruit qui courut de la mo
de Louis XII ; tout annonce dans c
Prince une ame aimante & aimabl
& ces vertus douces & humaines
principe le plus sûr de la bienfai
ſance. On ſait quelle fut la ſienne
on ſait que la clémence fut ſa pre-
mière qualité. Tout le monde con-

oît ce mot divin qu'il dit, en montnt ſur le Trône, au ſujet de Louis e la Trémoille; mais tout le monde e ſait pas à quel point la Trémoille voit outragé, & ſans cette conoiſſance, le mot perd la moitié de n prix; il ne ſeroit que juſte ſans re généreux, ſi Louis n'avoit eu à ardonner que ſa défaite & ſa prin; mais la Trémoille avoit cruelment abuſé de la victoire.

Le jour même de la bataille de S. ubin-du-Cormier, ce Général invite ſouper le Duc d'Orléans, le Prince Orange, qu'il avoit auſſi fait priſonier, & tous les Capitaines qui avoient té pris avec eux. A la fin du repas, on voit donner des ordres ſecrets à un es Officiers, cet Officier ſort un noment, & rentre dans la ſalle avec eux Cordeliers. A cette vue, les rinces pâlirent & voulurent ſe lever e table. *Princes*, leur dit la Trénoille, *raſſurez-vous, il ne m'appar-*

tient pas de prononcer ſur votre de,
née ; cela eſt réſervé au Roi : m
vous, dit-il à tous les autres Capit
nes, *vous qui avez été pris en co*
battant contre votre Souverain
votre patrie, & que le rang ne ſo
trait pas de même à mon autori,
mettez ordre promptement à vo
conſcience ; les Princes voulurent v
nement intercéder pour ces malh
reux, la Trémoille fut inéxorab
Ce trait nous paroît injuſte & barl
re. De quel droit ce Général ordc
noit-il cette éxécution militaire
diſpoſoit-il de la vie des Citoye
hors du combat ? C'étoit à lui de
faire priſonniers, c'étoit au Roi à
faire juger ſelon les loix, & peut-ê
le Roi leur eût-il fait grace. D'aille
cette invitation, ce ſouper, cet
de fête & d'amitié ſont autant
circonſtances de perfidie, joint
à une violence atroce, & c'étoie
autant d'inſultes pour le Duc d'C
léa

éans & pour le Prince d'Orange. Voilà ce que Louis XII pardonna ans réserve & sans retour. Il en reçut a récompense, c'en est une pour un Roi d'être servi avec zèle par un rand homme. La Trémoille avoit aincu à S. Aubin, il avoit été à Forоue un des preux ou braves de Charles VIII. Sa gloire remplit aussi e regne de Louis XII & une partie e celui de François I ; sa faveur sous es deux Rois, égala, comme sous Charles VIII, ses talens & ses servies ; ce fut lui qui fit prisonnier le Duc de Milan Ludovic Sforce en 500. Il retarda la ruine des Franois dans le Royaume de Naples, près la bataille de Cérignoles en 503. Il contribua au gain de la bataille d'Aignadel en 1509. S'il perdit n 1513 la bataille de Novare contre s Suisses, il sauva Dijon attaqué ar les mêmes Suisses ; il se distingua n 1515 à la bataille de Marignan,

où il perdit Charles, Prince de Talmond, son fils & son rival de gloire Si François I eût suivi ses conseil au passage de l'Escaut en 1521, i eût eu cet honneur qu'il désira tan toute sa vie, de vaincre Charles Quint en personne. En 1523, le mêm la Trémoille repoussa les Anglois & les Impériaux, qui avoient fait un descente en Picardie avec des force capables de conquérir plusieurs Pro vinces. Cette Campagne de la Tré moille fut une des plus savantes & des plus utiles qu'on eût encore vue c'est un des plus beaux faits de guerr de ce siècle guerrier.

En 1524, la Trémoille fit lever l siége de Marseille au Connétable d Bourbon & au Marquis de Pescaire l'année suivante, il fut tué à la ba taille de Pavie, livrée contre so avis. « Sage la Trémoille, s'écrioi la Duchesse d'Angoulême, en appre nant le désastre du Roi son fils, » qu

» n'en a-t-il cru votre expérience !
» il feroit libre, & vous feriez vivant.
Guichardin appelle ce Louis II de la Trémoille, *le plus grand Capitaine du Monde.* Il étoit petit-fils de George de la Trémoille, ce favori de Charles VII, & fils de Louis de la Trémoille qui avoit époufé Marguerite, héritière de la Maifon d'Amboife. Il fut ayeul de François de la Trémoille, Prince de Talmond, qui acquit des droits au Royaume de Naples par fon mariage avec Anne de Laval, petite-fille de Fréderic, Roi de Naples.

Comparons l'avénement de Louis XII avec celui de Louis XI, & l'objet de cet Ouvrage fera rempli. Louis XI court à la vengeance, tout fon Royaume eft en feu, fon regne n'eft qu'une longue guerre civile, *vis confili expers*, &c. Louis XII pardonne, voyez les fervices des la Trémoille, voyez la foumiffion des Grands & le

zèle de la Nobleſſe; on croit être au temps de Louis XIV. Reconnoiſſons l'abus de la violence, le prix de la clémence, le pouvoir de la modération, *vim temperatam.* Si nous comparons le regne du même Louis XII avec ceux de Richard III & même de Henri VII, ſes contemporains (1) en Angleterre, nous trouverons la même moralité, toujours à l'avantage de Louis XII.

Gênes, qui avoit eſſayé toutes les formes de Gouvernement, ſans ſe fixer à aucune; Gênes, qui ne pouvoit ſouffrir ni la liberté, ni le joug; Guichardin. Gênes ne put, par toutes ſes révoltes, laſſer la clémence de Louis XII, il la punit en père après l'avoir ſoumiſe en Maître; ces turbulens & coupables ſujets virent leur grace écrite

(1) Richard III étoit contemporain de la perſonne de Louis XII, mais non pas de ſon regne.

dans les yeux du vainqueur & ſur cette cotte d'armes, où paroiſſoit un Roi des Abeilles, environné de ſon eſſain, avec cette deviſe ſi convenable à Louis XII : *Non utitur aculeo Rex cui paremus. Le Roi que nous ſervons ne connoît pas l'uſage de l'aiguillon* (1).

---

(1) Cette deviſe rappelle ces vers ingénieux faits ſur le Pape Urbain VIII, de la Maiſon Barberin, laquelle porte des abeilles dans ſes armes. C'étoit dans le temps des guerres entre les François & les Eſpagnols, ſous le regne de Louis XIII. Le caractère de trois Nations eſt peint dans ces vers avec beaucoup de vérité.

Le François dit, en parlant des abeilles :

Mella dabunt Gallis, Hiſpanis ſpicula figent.

Elles donneront du miel aux François, & piqueront les Eſpagnols.

L'Eſpagnol répond :

Spicula ſi figent, emorientur apes.

Si les abeilles piquent, elles mourront.

Nous ne répéterons point ici ce que tout le monde sait, ce que tous les Auteurs ont dit de ce titre de *père du peuple* donné à Louis XII par le peuple même, & confirmé par la postérité, de l'amour reconnoissant de ce bon peuple pour ce bon Roi, des témoignages attendrissans que Louis XII en recevoit en toute occasion; c'est un tableau que les Rois doivent sans cesse avoir sous les yeux, & s'ils veulent mériter un pareil hommage, Louis XII leur a laissé à tous son secret: être bon, être juste, supprimer des impôts, n'en point rétablir.

Le Pape dit :

Mella dabunt cunctis, nulli sua spicula figent,
Spicula nam Princeps figere nescit apum.

Elles donneront du miel à tous, & ne piqueront personne; le Roi (ou la Reine) des abeilles ne connoît point l'usage de l'aiguillon.

On a recueilli de ce Prince une foule de mots, dont les uns peignent son esprit, les autres paroissent sortir naturellement de son cœur. Nous en avons cité ailleurs un assez grand nombre (1) ; nous n'en rapporterons ici que deux.

» *Un bon pasteur ne peut trop engraisser son troupeau.*

» *J'aime mieux voir mes Courtisans rire de mon avarice, que mes peuples pleurer de ma prodigalité.*

Cette avarice prétendue, bien différente de l'avarice réelle de Henri VII, n'étoit qu'une louable économie; c'étoit une sage prévoyance des maux qu'entraîneroit la libéralité de son successeur. » *Ah !* disoit quelquefois Louis XII avec chagrin, » *nous travaillons en vain ; ce gros garçon gâtera tout.*

---

(1) Voir l'Introduction à l'Histoire de François I, chap. 1.

Louis XII ne laissa que deux filles dont l'ainée, nommée Claude, avoi épousé François I, successeur de Loui XII. La cadette (Renée) fut mariée à Hercule, Duc de Ferrare. Anne de Bretagne, qui avoit eu trois fils de Charles VIII & deux de Louis XII ne put laisser d'héritier au Trône.

Après la mort de Louis XII, Marie retourna auprès de Henri VIII, & l'Angleterre, qui l'avoit vue parti Reine de France, la vit revenir Duchesse de Suffolck (1), plus contente de l'heureuse médiocrité de ce second état, que de la splendeur gênante du premier. Il lui resta de sa Couronne un douaire de soixante mille livres de rente, bien payé quand la France & l'Angleterre étoient amies. La Reine

(1) Les détails de l'histoire de son mariage avec le Duc de Suffolck, ont été rapportés dans l'Introduction à l'Histoire de François I, chapitre premier.

d'Ecosse sa sœur, épousa, vers le même temps, Archambaud de Douglas, Comte d'Angus; c'étoit déroger au titre de Reine; mais le P. d'Orléans a tort de dire *qu'elle faisoit déshonneur au sang* de Tudor, en épousant un Douglas.

Il ne peut être question de comparer Henri VIII avec Louis XII. Henri n'étoit encore qu'un jeune Prince, gouverné par Volsey & par ses plaisirs ; il fut l'ennemi de Louis XII, sans être son rival ; il n'y eut de rivalité qu'entre Henri VIII & François I ; mais cette rivalité fut bien subordonnée dans son importance & dans ses effets à celle du même François I & de Charles-Quint.



CHAPITRE XVI.

François I en France ;
Et encore Henri VIII en Angleterr

Depuis l'an 1515 juſqu'en 1547.

A L'avénement de François I, l paix étoit nouvellement conclue en tre la France & l'Angleterre ; il n s'agiſſoit que de l'entretenir ; mai la guerre & la paix dépendoien alors d'un Miniſtre avide & ambi tieux, toujours prêt à vendre l'un & l'autre à celui qui lui offriroit l plus d'argent & d'honneurs ; c'étoi l'orgueilleux Volſey. Ce fils d'u Boucher diſoit : *le Roi & moi nou voulons* ; lui ſeul ſe chargeoit de vou loir, il diſpoſoit de l'ame de ſo Maître, & ſa diſgrace ne pouvoi plus être que l'ouvrage de l'amour Il avoit été Profeſſeur de Gram

Polyd. Virg. Stovve. Hollingſhed. Th. Morus.

maire dans l'Univerſité d'Oxford; devenu ſucceſſivement Chapelain, puis Aumônier du Roi, Archevêque d'Yorck, Grand-Chancelier du Royaume, Cardinal, il ne voyoit plus au-deſſus de lui que la Tiare, & il y aſpiroit; c'étoit principalement en flattant cette eſpérance ambitieuſe qu'on pouvoit compter ſur lui.

La France avoit deux moyens de contenir & d'inquiéter Henri VIII; l'un étoit la protection qu'elle accordoit aux Suffolck-la-Poole; l'autre étoit ſon alliance avec l'Ecoſſe.

Le vrai Duc de Suffolck-la-Poole, perſécuté, ainſi que ſes frères, par Henri VII & par Henri VIII, s'étoit réfugié en France; mais dans les traités entre les deux Couronnes rivales, on ſtipuloit toujours que le Duc de Suffolck ſortiroit de cet aſyle; alors il ſe retiroit en Allemagne, & ne manquoit pas de reparoître en France, avec un renfort d'Al-

lemands, auſſi-tôt que la guerre re naiſſoit entre l'Angleterre & la France. C'étoit un inſtrument de trouble que François I pouvoit, dans l'occaſion, faire agir en Angleterre c'étoit une étincelle qui pouvoit y rallumer les anciens incendies.

Quant à l'Ecoſſe, Jacques IV avoi laiſſé Jacques V ſon fils en très-bas âge. Henri VIII crut avoir trouvé l'occaſion de gouverner cet Etat, i eſpéroit que Marguerite ſa ſœur comme mère du jeune Prince, en auroit la tutelle avec l'adminiſtration du Royaume; mais Louis XII avoi envoyé en Ecoſſe Jean Stuart, Duc d'Albanie, couſin-germain de Jacques IV, & les Etats du Royaume s'étoient empreſſés de déférer la tutelle à ce Duc, par l'horreur qu'ils avoient pour la domination Angloiſe. Le Duc d'Albanie trouva chez François I la même protection que chez Louis XII.

La conduite de Henri VIII à l'égard de François I, fut toujours déterminée par deux motifs; l'un, sa jalousie personnelle contre François; l'autre, son zèle pour le maintien de l'équilibre. Il suivit assez constamment, dans la rivalité de François I & de Charles-Quint, ce système de la balance, qui s'accorde si bien avec la jalousie; on le vit tour-à-tour l'ami de ces deux Princes dans leurs disgraces, & leur ennemi dans leurs prospérités. Ce plan du moins ne fut que rarement dérangé par les caprices & les passions de Henri VIII. François, à peine sur le Trône, court à la conquête du Milanès; il s'ouvre une route nouvelle à travers les Alpes, il est aux portes de Milan, quand les Suisses l'attendent au Pas de Suze. Tout annonce une expédition brillante & heureuse; Henri craint l'aggrandissement de François, il l'envoie prier de ne point troubler la

Du Bellay. Guichardin.

paix de la Chrétienté ; François lu répond par la victoire de Marignan qui efface celle de Guinegaſte & place François ſur le Trône de Milan Henri eſt éclipſé ; cet affront ne ſ pardonne guères entre deux jeune Rois, avides de gloire ; Henri eſ l'ennemi ſecret de François I.

L'affaire d'Ecoſſe l'aigriſſoit encore ; la Reine Douairière ſa ſœu avoit été réduite à chercher un aſyl auprès de lui en Angleterre ; la mor ou le banniſſement étoit en Ecoſſ le partage de ſes amis ; le Duc d'Albanie étoit tout-puiſſant par l'amou des Ecoſſois & par la protection d la France. Henri VIII, pour s'en venger, engage l'Empereur Maximilie à faire une deſcente dans le Milanès, & lui fournit une armée. Maximilien diſſipe l'argent de l'Angle terre & s'enfuit du Milanès ; François reſte triomphant ; Henri VII même parut oublier pour lui ſa ja

ousie, il lui rendit Tournay. Les Anglois à la vérité étoient assez embarrassés de cette Place. Sa situation au milieu d'un pays étranger & ennemi, loin des Places qu'ils possédoient sur la côte maritime de Picardie, les obligeoit d'y entretenir une garnison considérable, & les avoit engagés dans de grandes dépenses pour la construction d'une citadelle; mais ce n'étoit pas une raison pour restituer cette Place, plus utile encore aux François qu'elle n'étoit dispendieuse aux Anglois. Volsey, en cette occasion, préféra l'argent de la France à l'avantage de l'Angleterre. On parla de marier le Dauphin, qui avoit à peine un an, avec Marie, fille de Henri VIII, qui n'en avoit pas quatre; Henri VIII persistoit à démentir les principes de la politique Angloise sur ces mariages qui pouvoient réunir l'Angleterre à la France. Les Anglois au-

roient désiré du moins que Tournay servît de dot à Marie, c'eût été différer la restitution de cette Place jusqu'au temps du mariage; François insista pour qu'elle se fît à l'instant, & il l'obtint. Tandis que la fortune étoit pour lui & à la guerre & dans le cabinet, il en profita, il rétablit Thérouenne que les Anglois & les Impériaux avoient brûlé en 1513; il entamoit déja une négociation pour la restitution de Calais; c'eût été fermer jusqu'à la dernière des plaies que les Anglois avoient faites autrefois à la France. Ferdinand & Maximilien s'alarmèrent de ces projets d'aggrandissement, ils réveillèrent la politique endormie de Henri VIII, ou plutot ils regagnèrent Volsey, que François I venoit de blesser par le refus de l'Evêché de Tournay, & il ne fut plus question de Calais; mais François I se rendit de plus en plus formidable à l'Angleterre, en

ıiſant bâtir & fortifier, à l'embouhure de la Seine, le Havre-de-Grae, & en s'uniſſant plus étroitement ue jamais avec l'Ecoſſe.

Maximilien meurt, l'Empire eſt acant, nouvel objet de rivalité entre Charles d'Autriche, François I & Henri VIII (1); mais toujours la rivaté de Henri diſparoît devant celle e Charles; le Collége Electoral n'eſt artagé qu'entre Charles & François; Charles eſt préféré. Une cauſe commune, un même reſſentiment ſemlent d'abord réunir Henri & Franois, ils ſe voient en frères au fameux *amp du drap d'or*, dont nous avons

(1) Maximilien, pour tirer de l'argent de Henri VIII, lui avoit fait eſpérer qu'il abdiqueoit l'Empire en ſa faveur; depuis ce temps, les ues de Henri VIII s'étoient toujours tourées vers l'Empire. V. la Diſſertation de M. le rofeſſeur Bohm *de Henrico Octavo poſt obitum Maximiliani I. Imperium affectante.*

rapporté ailleurs les particularités (1
mais Charles-Quint, déjà plus po
tique & plus habile que François
voit Henri VIII à son tour, le pre
pour arbitre & l'engage à ne se décl
rer que contre l'aggresseur, sacha
bien que c'étoit toujours le méconte
qui devenoit l'aggresseur ou qui p

(1) Hist. de François I, liv 2. ch. 2. Obs
vons seulement ici combien la vanité Nat
nale altère jusqu'aux vérités les plus indif
rentes. Il importe peu sans doute de sav
qui de François I ou de Henri VIII eut l'ava
tage dans les joûtes & les tournois du *Ca
du drap d'or*; mais il importe de remarq
les principes qui, en tout temps & en to
pays, corrompent la fidélité historique. Fle
ranges dit formellement que François I re
versa Henri VIII à la lutte, & que Henri
put jamais prendre sa revanche. Les Auteu
Anglois, au contraire, donnent tout l'hon
neur de la lice à Henri VIII, qui, selon eu
désarçonna ou désarma les plus habiles Ch
valiers François, entr'autres Fleuranges, q
ne dit pas un mot de ce fait.

roissoit l'être. La guerre commence; si l'on demande quel fut véritablement l'aggresseur, Charles & François le sont l'un & l'autre; Henri vient tenir la balance entr'eux, il envoie Volsey à Calais (1) exercer les fonctions d'arbitre; Henri VIII & Volsey furent favorables à Charles-Quint, & l'Angleterre se déclara contre François I, ce qui ne paroît pas d'une politique bien sûre, ni bien conforme au systême de la balance, puisque Charles-Quint, alors héritier de toute la puissance & de Ferdinand & de Maximilien, devoit être plus redoutable à l'Europe que François I; mais l'éclat de la victoire de Marignan étoit encore présent à Henri VIII, & du moins Charles-Quint n'avoit pas encore été vainqueur. C'étoit à sa jalousie que Henri Guichardin.

(1) On peut voir le détail de ces conférences de Calais dans l'Histoire de François I, l. 2, ch. 3.

VIII ſacrifioit ſes intérêts, & Vol
les ſacrifioit à l'eſpérance de la I
pauté, quoique le Pape Léon X n'e
que quarante-ſix ans ; Charles-Qu
promettoit à Volſey les ſuffrages
ſes amis, quoiqu'il eût bien réſolu
les procurer à ſon Précepteur Adri
Florent, qui fut Pape en effet ap
Léon X (1). L'Empereur & le R
d'Angleterre conclurent contre
France le traité de Vindſor, do
une des conditions étoit que l'Em
pereur épouſeroit cette même M
rie, fille de Henri VIII, prom
au Dauphin par le traité de la re
titution de Tournay, politique e
core très-imprudente, qui pouvo
confondre un jour l'Angleterre pa
mi les nombreuſes Provinces du vaſ
Empire de Charles-Quint. Les flo

(1) Ce deſir & cette eſpérance de la Papau
firent accuſer Volſey d'avoir fait empoiſonn
Léon X & Adrien VI.

s Angloifes fe remirent en mer,
llèrent Morlaix, ravagèrent les en-
rons de Cherbourg. En même
mps le Duc de Suffolck-Brandon,
au-frère de Henri & Général de
s troupes de terre, vint fe join-
e aux Impériaux fur la frontière
e Picardie, & le Duc de Suffolck-
-Poole, voyant la guerre allumée
tre la France & l'Angleterre, ame-
a un corps de Lanfquenets au fe-
urs de François I.
En 1523, la défection du Connéta-
e de Bourbon, ménagée par l'Em-
ereur & par le Roi d'Angleterre,
ais amenée par les fureurs de la Du-
effe d'Angoulême, donna tant d'a-
antage aux ennemis de la France,
u'ils fe répandirent comme un tor-
ent dans la Picardie, pafferent la
omme, vinrent jufqu'aux bords de
Oyfe, & remplirent Paris de conf-
ernation; mais à l'arrivée du fecours
u'envoya François I, ils fe retirèrent

avec la même promptitude, sans av
pu prendre de quartiers d'hiver
France, ce qui devoit être l'ol
capital de cette Campagne (1).

François I fut pris à Pavie, & t
changea. L'Empereur & le Roi d'
gleterre parurent d'abord prêts à p
tager la France; mais n'ayant pu s
corder sur ce partage; la défian
la jalousie les ayant empêchés d'a
sur ce plan; Charles-Quint ay
épousé Isabelle de Portugal, au l
de Marie d'Angleterre, avec laqu
il s'étoit engagé par le traité de Vi
sor; Henri, mécontent de Charl
reprit bientôt son systême d'équ
bre, & voyant la France opprin
par l'Autriche, il commença de s'
téresser pour la première; Vol
étoit dans les mêmes dispositio

(1) C'est cette belle Campagne de la T
moille, dont nous avons parlé dans le Cl
pitre précédent.

arce que l'Empereur, depuis la vic-
oire de Pavie, croyant avoir moins
esoin de lui, flatta moins son or-
ueil; on voit combien de petits mo-
fs se joignoient aux grandes vues de
 politique. Henri VIII s'engagea
ar le traité de Moore, à procurer la
berté de François I à des condi-
ons raisonnables, dont Henri lui-
nême seroit l'arbitre, & poussant
éjà jusqu'à l'excès son zèle pour les
ntérêts de son nouvel allié, il voulut
u'on exprimât dans le traité, que le
oyaume de France ne pourroit être
émembré pour la rançon de Fran-
ois. En devenant ainsi le protecteur
'un Roi malheureux, il croyoit re-
rendre sur lui la supériorité; il la
eprenoit en effet dans l'ordre poli-
ique, puisque François I s'obligeoit
 lui payer une pension annuelle de
inquante mille écus. Louis XI avoit
ris le même engagement à l'égard
l'Edouard IV dans une nécessité

moins pressante. Au reste, c'étoit l Duchesse d'Angoulême, alors Ré gente, qui traitoit pour son fils pri sonnier, elle eut soin de prometti aussi une bonne gratification au Car dinal Volsey.

Le traité de Madrid ne rend point à François I une liberté entiè re, puisque ses fils étoient prisonnie en sa place; mais lorsque le Pape Clé ment VII fut aussi tombé dans les fe de Charles-Quint, ce scandale ré chauffant le zèle romanesque & dé vot de Henri VIII, il offrit à Fran çois I de ne plus poser les armes, qu le Pape & les fils de France ne fusse mis en liberté; il somma l'Empereu de les y remettre, &, s'il ne lui en voya point de Cartel comme Fran çois I, son héraut d'armes accompa gna le héraut François, & tout an nonça que les deux Rois faisoien cause commune. Ils firent aussi l guerre en commun; l'un se charge

d

le lever les troupes, l'autre de les payer en partie, & si François I fournit le Général, Henri VIII le nomma, ce fut le Maréchal de Lautrec. Cette réunion des Rois de France & d'Angleterre étoit encore un spectacle nouveau que Henri VIII donnoit à l'Europe. Si, dans les divisions intestines, soit de la France, soit de l'Angleterre, on avoit vu quelquefois des Anglois & des François marcher sous un même drapeau, cette union perfide n'étoit qu'un effet de leur haine ; c'étoit un jeu naturel de cette politique malfaisante, qui, pour profiter des troubles de ses voisins, soutient un des partis contre l'autre, les affoiblit tous les deux & s'élève sur leur ruine. Si au contraire, par un effet heureux de la modération sublime de S. Louis, on avoit vu Edouard I & Philippe le Hardi s'avouer pour amis & en avoir les procédés, cette amitié n'avoit pas été

Guichardin. Du Bellay.

jusqu'à combattre l'un pour l'autr
& entretenir des armées en com-
mun ; enfin, depuis le temps de Guil
laume le Conquérant & de Philipp
I, c'est-à-dire depuis l'origine de l
rivalité de la France & de l'Angle-
terre, c'étoit la première fois qu'o
voyoit une Ligue offensive & dé
fensive des deux Rois sincéremen
formée, sincérement exécutée, &
qu'une des deux Nations avoit ét
véritablement auxiliaire de l'autre.

La marche de Lautrec vers Rom
ne contribua pas peu à mettre l
Pape en liberté ; il restoit à procu-
rer aussi la liberté aux enfans d
France ; cet article ne put être l
fruit des opérations militaires, qu
n'avoient pas été assez heureuses, c
fut l'ouvrage de deux femmes ; l
Duchesse d'Angoulême & Margue-
rite d'Autriche eurent la gloire d
donner enfin la paix à l'Europe &
d'assoupir une des violentes rivalité

qui aient troublé le monde. François traita en père qui avoit à revoir ses enfans, il fut obligé d'abandonner ses foibles alliés d'Italie; mais on n'abandonne guères des alliés puissans; parmi les Ministres qui assistèrent au congrès de Cambrai, où fut conclue cette *paix des Dames*, Guichardin nomme l'Evêque de Londres & le Duc de Suffolck-Brandon pour le Roi d'Angleterre. Il assure que rien ne se décidoit sans l'agrément de ce Prince. Martin Du Bellay assure au contraire que le traité de Cambrai fut conclu, sans que le Roi d'Angleterre y eût eu aucune part, & que Henri VIII en témoigna son ressentiment à Langei, (frère de Du Bellay) envoyé par François I pour traiter avec Henri du remboursement des sommes déléguées par le traité de Cambrai. Langei, par sa dextérité, par les services qu'il eut occasion de rendre

au Roi d'Angleterre dans la fameuse affaire du divorce, sut calmer l'esprit de ce Monarque. Henri VIII ne se piquoit pas moins de grandeur d'ame que de politique, il remit à François I les sommes que celui-ci s'étoit chargé de payer à l'acquit de l'Empereur, & il donna au Prince Henri, Duc d'Orléans, son filleul, & second fils de François I, une fleur de lys d'or de cinquante mille écus, engagée autrefois au Roi d'Angleterre Henri VII, par Philippe d'Autriche, père de Charles-Quint, & que François I, par le traité de Cambrai, s'étoit chargé de retirer. Ce procédé noble adoucissoit à François I les conditions de la délivrance de ses fils.

Les bons offices que François I rendit à Henri VIII dans l'affaire du divorce, en lui procurant des consultations favorables de la part de divers Canonistes de France & d'I-

talie, ne furent ni un acte de justice, ni un acte de simple reconnoissance. Le but & l'espérance de François I étoient de rendre Charles-Quint & Henri VIII irréconciliables ; mais quelque desir qu'il eût de rompre entr'eux tout lien d'alliance & d'amitié, il fut effrayé du parti violent que prit le Roi d'Angleterre, il en prévit les suites, il les répresenta, il renoua plusieurs fois les négociations entre Rome & Londres, il ne négligea rien pour prévenir le schisme, ni pour le faire cesser ; à l'entrevue de Marseille (1) entre le Pape Clément VII & François I, où fut célébré le mariage du Duc d'Orléans avec Catherine de Médicis, cousine du Pape, François I fit admettre les

(1) On peut voir les détails de cette entrevue dans l'Histoire de François I, liv. 3. ch. 6. Elle avoit été précédée d'une entrevue des deux Rois à Boulogne & à Calais.

Ambaſſadeurs du Roi d'Angleterre ſon allié, quoique l'excommunication fût déja lancée contre ce Prince, mais François eut lieu de ſe repentir de cette démarche; ces Ambaſſadeurs, qui avoient déja le ton du ſchiſme, donnèrent des ſcènes, traitèrent le Pape avec hauteur & avec inſulte. Un jour François, entrant dans l'appartement du Pape, y trouva ces Ambaſſadeurs qui lui ſignifioient un appel au futur Concile. Des Auteurs Proteſtans diſent que le Pape en fut tellement irrité, qu'il menaça un de ces Ambaſſadeurs de le faire jetter dans une chaudière de plomb fondu. De ce moment François ſentit que ſes ſollicitations devenoient auſſi déplacées que ſuperflues, & le Pape l'ayant prié de ne lui plus parler de Henri VIII, il le promit, & tint parole, content d'avoir rempli, quoique ſans ſuccès, envers Henri tous les devoirs de l'al-

liance & de l'amitié. D'un autre côté, le fougueux Henri s'indignoit de la modération de François, il le sollicitoit de se soustraire comme lui à l'obéissance du Saint-Siége. Cette proposition, faite dans un temps où François I s'unissoit avec le Pape par les nœuds les plus intimes, peut donner une idée de l'emportement de Henri VIII.

François lui rendit un service plus légitime & plus utile, en désarmant, par sa médiation, le Roi d'Ecosse, que les intrigues de l'Empereur avoient soulevé contre l'Angleterre.

Le Duc de Milan, Sforce, pour plaire à l'Empereur, fait trancher la tête, sans aucune forme de procès, à l'Ambassadeur de France, Merveille, qu'il avoit lui-même fait prier François I de lui envoyer; François demande vengeance à tous les Souverains, d'un crime qui les outrageoit tous. Une Diéte générale de

l'Europe eût certainement condamn
Sforce, & obligé l'Empereur de l
déſavouer ; le droit des gens eût ét
vengé, la paix n'eût point été trou
blée. Dans l'état de guerre, chacu
ſonge à ſoi, les conſidérations de l
juſtice ſont ſubordonnées aux vue
d'intérêt ; les Princes de l'Europe
avertis ſéparément, parurent diver
ſement affectés de cette affaire, ſelo
leurs diſpoſitions & leurs intérêts
ceux qui en témoignèrent le plu
d'indignation, n'en témoignèrent qu
par Lettres.

Sforce mourut, cet événement ſu
pendit la guerre ; l'Empereur amuſ
la France par l'eſpérance de l'inveſ
titure du Milanès, qu'il garda pou
lui. Enfin, à Rome, en plein Con
ſiſtoire, dans l'aſſemblée la plus nom
breuſe, en préſence de tous les Am
baſſadeurs, dans le ſanctuaire le plu
reſpectable de la paix, & devan
tous ces Miniſtres de paix, il jur

une guerre éternelle à François I, qu'il diffame par la plus violente & la plus ſcandaleuſe harangue, viſiblement préparée depuis long-temps. Voilà encore ce que la Diéte Européenne, aſſemblée peut-être dans le même lieu, eût empêché ou puni, ſans que la paix eût été troublée. L'Empereur envoya dans toute l'Europe des copies de ce diſcours, toutes infidèles & différentes les unes des autres, ſelon les diſpoſitions des Princes auxquels il les adreſſoit. Il en envoya une aſſez modérée au Roi d'Angleterre, en lui demandant le renouvellement des anciennes alliances, & promettant d'oublier, à ce prix, les outrages faits à la Reine Catherine d'Arragon, ſa tante, qui étoit morte alors. Henri étoit toujours étroitement lié avec François I, dont il n'avoit pas encore oublié les ſervices; il traitoit même d'un mariage entre ſa fille Eliſabeth & le

Duc d'Angoulême, troiſième fils de François I. Il répondit aſſez durement : que la copie du diſcours n'étoit pas fidèle ; qu'il avoit ſur cela des avis certains, ainſi que ſur les propos calomnieux tenus contre lui par l'Empereur, à Rome & ailleurs au ſujet de la mort de Catherine d'Arragon ; qu'il verroit s'il devoit oublier cette injure, ou s'en venger qu'il prendroit ſur cela conſeil de ſa gloire ; qu'au reſte, il connoiſſoit & condamnoit les deſſeins ambitieux de l'Empereur contre la France Cette Lettre fut le ſeul acte d'ami & d'allié de François I que Henri VIII fit dans cette guerre ; la gloire ou la molleſſe lui conſeilla l'inaction ou plutôt les troubles qu'entraînoit chez lui la nouveauté, les contradictions qu'éprouvoit ſa Suprématie occupoient aſſez dans ſon Iſle ſa tyrannie active ; il voyoit d'ailleurs que les François ſuffiſoient à leur dé

ense; que l'alliance des Turcs pouvoit même rendre les premiers formidables; que la grande expédition de l'Empereur en Provence avoit tourné à la confusion de ce Prince. François I rentroit dans l'éclat de sa gloire, le cœur de Henri se resserre & s'éloigne; content de ne point nuire à François, il ne le sert pas.

La trêve de Nice suspend les hostilités; l'Empereur vient à Paris, ces deux rivaux paroissent unis, Henri VIII se défie de tous deux; c'étoit l'intention de l'Empereur, qui affectoit de publier par-tout sa prétendue réconciliation avec François I, pour détacher de ce Prince tous ses alliés.

L'assassinat des Ambassadeurs Rincon & Fregose, que François I envoyoit, l'un à Constantinople, l'autre à Venise, rallume la guerre entre Charles-Quint & François I. Charles-Quint fut publiquement convaincu de ce crime, qu'il n'eût pas

commis sans doute, s'il eût eu craindre le jugement d'une Diét Européenne, prête à prendre le armes pour punir un Roi assassin. L cause de l'Empereur dans cette nou velle guerre étoit trop odieuse pou être embrassée d'abord, mais l'Em pereur gagna du temps par ses art fices ; & lorsque la politique pré senta d'autres scènes, lorsque les éve nemens de la guerre en eurent fa oublier l'origine, on vit Henri VII joindre ses armes à celles de l'Em pereur.

Ce furent les affaires d'Ecosse qu amenèrent cette rupture entre l France & l'Angleterre.

Le principe de l'alliance constant de la France & de l'Ecosse étoit l'ir térêt qu'avoient ces deux Puissance de se réunir contre l'Angleterre, leu commune rivale ; mais comme l'E cosse n'avoit ordinairement de guerr que contre les Anglois, elle ne pre

noit part aux guerres de la France, que quand ces guerres étoient aussi contre les Anglois; les autres querelles des François lui étoient étrangères. Le jeune Roi d'Ecosse Jacques V se fit une idée plus étendue des engagemens politiques; persuadé que la mesure des services qu'on devoit à ses alliés, étoit le besoin qu'ils en avoient, lorsqu'il vit en 1536 l'Empereur fondre sur la Provence, il n'attendit pas que les François lui demandassent des secours auxquels ils ne prétendoient pas même dans cette occasion, il prévint leurs desirs, & s'embarqua pour la France avec seize mille hommes d'élite. La tempête repousse deux fois sa flotte sur les côtes de l'Ecosse; mais la seconde fois son vaisseau, séparé du reste de la flotte, aborde à Dieppe. Il n'a plus à offrir qu'un foible secours bien différent de celui qu'il avoit préparé, il vient s'offrir lui-même. Fran-

çois sentit toute la générosité d'u
tel procédé ; pour le récompense
dignement, il donna Madeleine s
fille en mariage au Roi d'Ecosse ;
voulut faire agréer ce mariage à Hen
ri VIII, qui reçut la proposition ave
froideur, & ne répondit rien ; le ma
riage ne s'en fit pas moins, mais l
jeune Reine étant morte dans l'anné
François I se chargea de remarie
son gendre, il lui fit épouser Mari
de Lorraine, veuve du Duc de Lon
gueville. Jacques V en repassant d
la France dans son Isle, mouilla su
les côtes d'Angleterre, il y trouv
des mécontens, qui l'invitèrent
prendre leur défense contre Hen
VIII. Le Pape lui offrit ensuite la Cou
ronne d'Angleterre, il eut la modé
ration & la sagesse de refuser toute
ces offres. Henri VIII, qui vouloi
l'engager dans son schisme, lui propo
sa une entrevue dans Yorck, Jacque
y consentit, mais le Clergé d'Ecosse

ncore Catholique alors, craignit les
ſites de cette entrevue, & elle n'eut
as lieu. Henri, après avoir attendu
uelque temps à Yorck, y reçut des
ettres d'excuſe de la part de Jacques
[; il fut ſi outré d'avoir perdu l'oc-
aſion d'un triomphe que ſon élo-
uence s'étoit promis, que pour cette
ule raiſon, il déclara la guerre à l'E-
oſſe, il mit en déroute l'armée Ecoſ-
oiſe près du golphe de Solway, &
t beaucoup de priſonniers impor-
ans. Jacques V en mourut de cha-
rin, laiſſant pour unique héritière,
Marie Stuart ſa fille, qui venoit de
aître. Henri VIII renvoya en Ecoſſe
es priſonniers du combat de Solway
pour qu'ils négociaſſent le mariage
le Marie avec Edouard, fils de Hen-
i VIII. Ils y firent leurs efforts; mais
n'ayant pu y réuſſir, ils furent ſom-
més par l'Ambaſſadeur Anglois de
retourner à Londres, comme ils s'y
étoient engagés. Il n'y eut que Gil-

bert Kennedy , Comte de Caſſils qui ſe crût lié par cette promeſſe il revint à Londres. Henri VIII éto quelquefois ſenſible à la vertu , l'honora dans le Comte de Caſſils » *Régulus*, lui dit-il , *ne retrouver* » *point à Londres la cruauté Cartha* » *ginoiſe*, il le renvoya ſans rançon mais il continua la guerre contr l'Ecoſſe.

Marie Stuart étoit reſtée ſous l tutelle & la Régence de Marie d Lorraine ſa mère, & ſous l'admi niſtration du Cardinal de S. André qu'on nommoit le Cardinal Admi niſtrateur. Cette Princeſſe, deſtiné à tant de foibleſſes & de malheur qui devoient aboutir à l'échaffaut étoit dès ſon berceau un grand obje d'ambition & de diſcorde. Héri tière de la Couronne d'Ecoſſe, le Souverains les plus puiſſans recher choient ſon alliance. Il étoit nature que le Roi d'Angleterre, dont elle

toit petite-niéce, la demandât pour Prince Edouard ſon fils; mais la égente (1), fille, niéce & ſœur de ous ces grands Princes Lorrains, tablis en France, étoit toute Franoiſe, & le Cardinal Adminiſtrateur toit dans ſes intérêts. L'un & l'autre raverſoient de tout leur pouvoir les eſſeins de Henri VIII. François I ur envoya des ſecours d'hommes t d'argent, conduits par le jeune omte de Lenox, de la Maiſon de tuart, attaché au ſervice de la Frane, comme l'avoit été le Maréchal 'Aubigny ſon oncle. Lenox ayant onſumé l'argent du Roi en folles épenſes, l'embarras du compte qu'il

(1) La Reine Douairière, Marie de Lorine, n'étoit pas proprement Régente. On voit, pour la forme, nommé Régent Jacques Iamilton, Comte d'Aran, Prince foible, qui iiſſoit toute l'autorité de la Régence à la Leine Douairière.

faudroit en rendre, le fit passer
la mauvaise conduite à la trahis
complette; il se sauva en Angleter
où Henri VIII, pour l'attacher à s
parti & le faire servir à ses dessei
en Ecosse, lui fit épouser une de
niéces, née du second mariage de
Reine d'Ecosse sa sœur, avec le Co
te d'Angus, de la Maison de Do
glas en Ecosse. François I envo
d'autres secours à Marie de Lorrai
Telles furent les raisons qui fire
oublier à Henri VIII les bienfaits
François I; à l'Empereur, les outr
ges qu'il avoit reçus de Henri VI
& les sermens qu'il avoit faits de
s'allier jamais avec un Prince schi
matique. Dès qu'il vit le Roi d'A
gleterre aigri contre les François,
chercha son alliance, & il fut la re
dre aussi utile à ses intérêts da
cette guerre, qu'elle avoit été st
rile pour François I dans la guerr
precédente.

Cependant dix mille Anglois en-
vyés au secours de l'Empereur de-
ant Landrecy, en 1543, ne purent
mpêcher la levée de ce siége. Fran-
çis eut le plaisir en cette occasion
d voir les principales forces de
l'Espagne, de l'Italie, de l'Allema-
ge, des Pays-bas & de l'Angleter-
r, échouer devant une petite Place,
ont les fortifications, faites à la
te, n'étoient pas même achevées.
L'année suivante, l'Empereur & 1544.
Roi d'Angleterre partagèrent en-
eux la France par un traité; ils
onvinrent aussi d'un plan pour la
onquérir. Les deux Monarques,
ns s'arrêter à aucun siége, de-
oient, l'un par la Champagne, l'au-
e par la Picardie, marcher droit à
aris, où se feroit la réunion de
urs forces. Tous deux manquèrent
lus ou moins à cet engagement; le
ége de S. Dizier retarda quelque
emps la marche de l'Empereur;

mais il s'approcha ensuite assez de Capitale pour y répandre la mêr consternation qu'en 1523. Henri VI de son côté s'attacha aux siéges Montreuil & de Boulogne, & ma qua au rendez-vous. L'Empere s'étant trop avancé dans un pays e nemi, où il n'avoit point de Plac pour assurer sa retraite, se trouva danger, & du consentement du R d'Angleterre, fit sa paix particuliè à Crespy.

Le Dauphin Henri marcha cont Henri VIII; son arrivée & la vigo reuse défense du Maréchal du Bi firent lever le siége de Montreui mais le Dauphin arriva trop tard po faire lever celui de Boulogne. Il s'e prit à Coucy-Vervin, Gouverne de la Place, il l'accusoit de l'avo mal défendue, & au commenceme de son regne, il lui fit trancher l tête (1).

(1) Sur la foi de tous les Historiens, & e

L'année 1545 est remarquable par une Campagne navale; les François firent une descente en Angleterre avec plus d'éclat que de succès solide (2). D'Annebaut commandoit dans cette expédition, en qualité d'Amiral, titre qui depuis long-temps n'entraînoit guères de fonctions; on voit Du Bellay.

particulier de Du Bellay, Auteur contemporain, & fait d'ailleurs pour être instruit, nous avons cru Vervin coupable au moins de lâcheté; mais nous sommes forcés de céder à l'évidence des raisons par lesquelles M. de Belloi, lui rendant l'innocence & la gloire, détruit sur ce point l'opinion reçue. Nous saisissons avec plaisir cette occasion de corriger une erreur, & de rendre hommage à un infortuné, dont la mémoire a d'ailleurs été réhabilitée avec autant d'éclat que de justice. M. de Belloi justifie très-bien aussi le Maréchal du Biez, beau-père de Vervin, & plus maltraité encore par Du Bellay. (V. le Mém. de M. de Belloi sur la Maison de Coucy.)

(2) On peut en voir la Relation dans l'Hist. de François I, liv. 6. ch. 7.

en effet sous ce regne tous les Ai raux, Bonnivet, Brion, d'Anneba commander des armées de terı d'Annebaut seul en commanda ı de mer cette seule année. Il y aussi quelques hostilités peu dé sives aux environs de Boulogne, ‹ François I avoit résolu de reprenc Enfin Henri VIII s'ennuya de la gı re, on fit la paix. On convint qu‹ Roi de France payeroit dans l'esp de huit ans au Roi d'Angleterre, ı somme de deux millions, & ‹ Boulogne & ses dépendances seroi remises à la France au dernier pa ment. C'étoit en rendre la restitut bien incertaine que de la renvoye loin; une Place ne sort guères mains d'un Souverain, quand elle est restée huit ans, on l'avoit b senti au commencement du regne François I, lorsqu'on avoit négo pour la restitution de Tournay.

La mort de Henri VIII suivit

près cette paix, & la mort de François I ſuivit de près celle de Henri VIII. Remarquons même que la mort de Henri ne contribua pas peu à celle de François. Ce Prince aimoit Henri, avec lequel il avoit une reſſemblance aſſez marquée dans la taille & dans les traits. Il l'appelloit toujours: *nôtre très-cher & très-amé bon frère, couſin, compère & perpétuel ami.* (Jamais on ne fut moins *perpétuel* que Henri VIII dans ſes alliances, ſur-tout avec la France.) François I appelloit auſſi Anne de Boulen, *la Royne ſa bonne ſœur.* Toutes ſes inſtructions pour l'Angleterre étoient affectueuſes, toutes ſes lettres à Henri VIII reſpiroient la tendreſſe; il l'appelle dans quelques-unes: *le meilleur frère & ami qu'il ait en ce monde.* C'eſt lui qui étoit tel à l'égard de Henri VIII; il n'aimoit qu'un ingrat, Henri étoit trop jaloux de François I pour l'aimer, mais cette jalouſie atteſtoit

la supériorité de son rival ; il ne p
jamais pardonner à François sa gloi
François lui pardonna tous ses tor

Ces deux Princes étoient de mêı
âge ; tous deux s'affaissèrent & toı
bèrent avant le temps ; ils mour
rent à quelques mois l'un de l'autı
d'une maladie qui *, chez tous
deux, paroît avoir eu la même cau
& qui leur avoit depuis long-tem
altéré le tempérament & l'humeu
c'est-à-dire que François I étoit d
venu chagrin, mélancolique, Heı
VIII farouche & furieux.

Le plus grand trait de ressen
blance ou physique ou mora
qu'on ait trouvé entre ces Prince
est leur penchant à l'amour, pe
chant trop naturel & trop génér
pour distinguer personne autreme
que par le dégré ; mais un hér
galant & tendre, qui respecta toı
jours ses femmes & ses maîtresses
qui se livra trop à ce plaisir si dou
&

x si dangereux d'être gouverné par
e qu'on aime, peut-il être comparé
cet amant féroce, à ce mari cruel
ui traita les femmes en victimes
évouées à ses plaisirs despotiques?
'eut-être pardonneroit-on à Henri
'avoir épousé sa maîtresse en répu-
iant la femme de son frère, si de
x femmes qu'il épousa, il n'avoit
as fait trancher la tête aux deux
u'il avoit le plus aimées, s'il n'en
voit pas répudié deux, s'il n'en avoit
as fait périr une autre dans les tor-
ures de l'enfantement, en pouvant
a sauver; s'il n'avoit pas plusieurs
ois menacé la vie de la sixiéme; s'il
'avoit pas joint les fureurs de la
aloufie aux caprices de l'inconstance;
la disgrace de ses femmes n'avoit
as entraîné la proscription des en-
ans qu'il en avoit eus; si enfin il n'a-
oit pas été un Roi tyran, un mari
arbare, un père dénaturé, un ami
nfidèle, un politique bizarre, pres-

que uniquement célèbre par le mal qu'il a fait, & plus redevable aux conjonctures qu'à ses talens, du pouvoir sans bornes qu'il exerça en Angleterre.

M. Hume, hist. d'Angl. Tudor. Henri VIII.

» L'énumération de ses vices, dit M. Hume, » seroit celle de tous » ceux dont la nature humaine est » capable ; » il ajoute seulement que ces vices n'étoient chez Henri, ni dans le dernier excès, ni sans mêlange de vertus. François I eut des foiblesses plutôt que des vices, & ses foiblesses eurent souvent un principe estimable.

Ses plus grandes fautes, ses plus grands torts, le supplice de Semblançay, l'oppression du Connétable de Bourbon, furent des effets du respect excessif de François I pour sa mère; il gouverna mieux, quand il gouverna seul. Au contraire, le plus beau temps de la vie de Henri VIII est celui où Volsey a regné sous lui; tant

que vécut ce Séjan de l'Angleterre, qui eut de Séjan l'énorme puiſſance, l'inſolent orgueil & l'éclatante diſgrace, le fougueux Henri n'oſa s'abandonner à toute l'impétuoſité de ſes paſſions; le principal éloge de ce Miniſtre, d'ailleurs injuſte & coupable, ſe tire de tout ce que Henri VIII ne fit point pendant ſa vie & de tout ce qu'il fit après ſa mort.

François & Henri ſe reſſemblèrent par la libéralité, qualité chère aux Courtiſans, funeſte aux peuples. Tous deux aimèrent trop la guerre, François la fit avec plus d'éclat, mais auſſi avec plus de malheur.

Les droits de François I ſur le Milanès & le Royaume de Naples, lui fourniſſoient plus d'occaſions de guerre que n'en avoit Henri VIII. Cependant de trois grandes guerres qu'entreprit François I, on ne peut lui reprocher que la première. Dans les deux autres, il défendoit le droit

des gens, il vengeoit des Ambassadeurs assassinés.

On pourroit reprocher à Henri toutes ses guerres, comme entreprises sans motif suffisant, par humeur par passion, par caprice.

François I étoit jaloux de Charles-Quint, Henri VIII l'étoit de Charles-Quint & de François I, mais il l'étoit plus de François I que de Charles-Quint, parce que Charles-Quint si heureux à la guerre par ses Généraux, ne l'avoit pas encore faite en personne avec autant d'éclat que François I.

Henri VIII avoit le même systême d'équilibre que son père, mais il n'avoit pas le même systême de paix; il faisoit pencher tour-à-tour la balance de tous les côtés; il s'armoit, tantôt contre Charles-Quint, tantôt contre François I. Henri VII ne s'armoit contre personne; pour être toujours arbitre, il ne se rendoit jamais

partie ; il annonçoit la guerre, & ne la faisoit pas.

Mais c'est sur-tout à son peuple que Henri VIII fit la guerre, il subjugua les Parlemens, il triompha des Loix & de la liberté, jamais il n'y eut de Despote plus absolu, ni de Législateur plus injuste. Sophiste dans sa Législation comme dans sa Théologie, il se plut à faire des Loix pénales absolument contradictoires, & qui ne laissoient aucun moyen d'échapper à la peine. Les écrits, les discours, le silence, tout étoit devenu crime d'Etat; la tyrannie craint tout & se croit attaquée par-tout. On étoit coupable de trahison pour soutenir la validité du mariage, soit de Catherine d'Arragon, soit d'Anne de Boulen ; pour traiter ou de bâtarde ou de légitime, Marie, fille de Catherine, ou Elisabeth, fille d'Anne de Boulen. Quel parti prendre ? celui de se taire ? on n'avoit pas même

cette reſſource. Quiconque refuſoit de répondre ſur ces queſtions délicates, étoit encore coupable de trahiſon. Quelquefois, par une interprétation forcée des Loix, la Nation entière, ou du moins de grands Corps Nationaux ſe trouvoient coupables, & le Roi les puniſſoit comme de ſimples particuliers. Le Cardinal Volſey avoit exercé publiquement en Angleterre les fonctions de Légat; le Clergé qu'il gouvernoit ainſi que tout le Royaume, avoit reconnu en lui ce pouvoir; mais les Loix défendoient d'exercer les fonctions de Légat ſans une permiſſion particulière du Prince: on ne pouvoit prouver que Henri VIII eût accordé une pareille permiſſion, & la publicité du fait la rendoit évidemment ſuperflue. Tout le Clergé fut jugé coupable; ce fut en vain que, pour déſarmer le Roi, il eut la foibleſſe de caſſer ſon mariage, &

de reconnoître ſa Suprématie; il fallut de plus qu'il payât une amende de cent mille livres ſterling; ce qui excita des ſoulévemens dans le Clergé inférieur, & donna lieu à de nouvelles violences.

Ce n'eſt pas la peine d'obſerver qu'on ne trouvera rien de ſemblable dans la Légiſlation ni dans la conduite de François I, qu'il tend par-tout de bonne-foi à la réformation des abus, à l'amélioration du Gouvernement.

On ſait ce que François I fit pour les Sciences & pour les Arts. Charles-Quint & Henri VIII voulurent quelquefois l'imiter à cet égard; mais quelle différence de ce que le goût inſpire à ce que la vanité fait faire! Louons cependant l'émulation qui engagea Henri VIII à fonder le Collége de la Trinité à Cambridge, & Volſey le Collége du Chriſt à Oxford.

Toute nouveauté utile doit passe par l'épreuve des contradictions. L'établissement du Collége Royal en France, en éprouva de violentes de la part de Béda & de ses semblables (1). La fondation faite par Volsey d'une chaire de Grec dans le Collége du Christ, partagea l'Université d'Oxford en Grecs & en Troyens (ce dernier nom fut celui que prirent les ennemis du Grec). Ce parti, avec le temps, eut en effet le sort des Troyens, il succomba, & l'émulation fit pénétrer le Grec dans l'Université de Cambridge. Erasme parle avec satisfaction des égards que les Gens de Lettres commençoient de son temps à obtenir en Angleterre. C'étoit l'ouvrage de François I, c'étoit lui qui avoit donné ce ton à l'Europe.

Erasm. epist. ad Banisium, p. 368.

François I & Henri VIII non con-

[1] Voir l'Histoire de François I, liv. 8, chap. 2.

ens de protéger les Lettres, ſe piquoient de les cultiver eux-mêmes. François I, ſimple particulier, & uniquement livré à la Poëſie, n'eût pas été un rival indigne de Marot. Nous ne voyons pas même, que, malgré les ſoins du Trône & l'embarras des affaires, il ſoit reſté fort au-deſſous de ce Poëte; il a comme lui de la galanterie & des graces, il joint à la naïveté qui diſtinguoit alors la Langue Françoiſe, une fineſſe qui diſtingue ſon eſprit particulier.

Henri VIII fut un théologien Scolaſtique, & ne fut rien de plus. Henri VII, par une ſuite de ſon caractère inquiet & défiant, avoit cru ne pouvoir aſſurer l'autorité à ſon fils ainé Arthur, qu'en éloignant le puîné des affaires & l'appliquant aux Sciences. Peut-être le deſtinoit-il à l'Etat eccléſiaſtique. Henri VIII aima toujours dans la Scolaſtique le ſouvenir de ſon enfance, & le plaiſir de dominer ſur

les esprits par la dispute; il la porta su le Trône, il écrivit contre Luther, su la matière des Sacremens, ce qui lu valut de la part de Léon X le titre d *Défenseur de la Foi*, & de la part d Luther ces injures stupidement atroces, ces qualifications *d'âne* & d *pourceau*, ornemens ordinaires de écrits polémiques de ce temps-là.

Une des plus fortes causes de l haine de Henri VIII pour Luther étoit que ce Docteur avoit écrit contre S. Thomas d'Aquin, dont Henr VIII & le Cardinal Volsey se piquoient d'être admirateurs. Ce fut e théologien que Henri VIII voulut se venger de l'insolence de Luther, i pria les Ducs de Saxe d'empêcher que la traduction de la Bible faite en Allemand par Luther, ne fût publiée, il n'obtint rien; mais il fit brûler par le bourreau la Bible traduite en Anglois par Tindal; ne suffisoit-il pas de la condamner? cet excès de zèle entraînoit,

te ſemble, une profanation aſſez forte. Les altérations ne pouvoient tomber que ſur quelques objets, & ne formoient que la moindre partie de l'ouvrage; le reſte étoit le pur texte de l'Ecriture. C'étoit le cas de conſerver l'ivraie pour ne pas arracher en même temps le bon grain.

Il eût été plus sûr d'attaquer Henri VIII dans ſon autorité que dans ſa théologie. Il penſa en coûter la vie à Catherine Parr, ſa ſixiéme femme, pour s'être prêtée par complaiſance à diſputer contre lui ſur des queſtions théologiques, & pour avoir eu ſur lui cet avantage qu'une femme d'eſprit a aiſément ſur un théologien. La froideur du Roi & quelques avis qu'elle reçut, lui firent connoître ſon danger; elle ne trouva d'autre moyen de s'y ſouſtraire, que d'aller conſulter ſérieuſement le Roi, toujours ſur des queſtions théologiques, & de lui témoigner le plus grand reſpect

pour ses lumières. Henri étoit trop sensiblement blessé pour se rendre d'abord : » *C'est vous, Catherine* dit-il avec aigreur, » *qu'il faut con*» *sulter; vous êtes un Docteur fait* » *pour instruire, non une femme faite* » *pour être instruite.* Catherine, joignant avec art les caresses aux soumissions, parvint enfin à persuader Henri qu'elle l'avoit toujours regardé comme un oracle, & qu'elle ne lui avoit proposé des doutes que pour être instruite : » S'il est » ainsi, lui dit Henri, en lui donnant un nom de tendresse, & en l'embrassant avec la joie naïve de l'orgueil satisfait, » nous serons tou» jours amis. » Pendant qu'ils étoient ensemble, le Chancelier Wriotesley, auquel Henri, dans sa colère, l'avoit déja sacrifiée, vint avec des gardes pour la conduire à la tour ; le Roi alla au-devant de lui pour lui couper la parole, & dérober à Catherine la

Burnet. Herbert. Speed.

connoiſſance de ce qui avoit été projetté contre elle, Catherine entendit ſeulement que le Roi s'emportoit contre le Chancelier, qu'il le traitoit de *ſcélérat*, de *fou* & de *ſot*; elle voulut appaiſer le Roi, qui, la regardant avec attendriſſement, lui dit : *Pauvre femme, tu ne ſais pas en faveur de qui tu parles!* On peut croire que Catherine ne diſputa plus ſur la Théologie.

La néceſſité de brûler les hérétiques étoit alors une erreur commune à tous les Souverains Catholiques de l'Europe. La Réforme de Luther ouvrit un vaſte champ à cette ſévérité. Charles-Quint brûloit les Luthériens dans les Pays-bas & quelquefois même en Allemagne, quand il y étoit le plus fort; François I les brûloit auſſi en France, pendant qu'il s'allioit avec les Proteſtans d'Allemagne, avec les Schiſmatiques d'Angleterre & avec les Turcs; Henri VIII

qui entretenoit les mêmes alliances avec les Protestans en Allemagne, les brûloit aussi en Angleterre.

Charles-Quint suivoit en cela une politique mal-entendue.

François I s'y refusa long-temps, & ne céda enfin qu'avec beaucoup de répugnance aux instances de son Clergé sur cet article. Les Protestans l'irritèrent d'ailleurs par l'indécence insolente de leurs profanations ; mais tout Prince doit trembler au seul nom de persécution, en songeant que des fanatiques ont pu engager François I à exterminer les paisibles Vaudois dans leurs vallées solitaires. Les noms de Cabrières & de Mérindol (1) doivent être à jamais, ainsi que celui de la S. Barthélemi, la leçon des Rois & l'effroi des persécuteurs.

(1) Voir dans l'Hist. de Franç. I, l'expédition de Cabrière & de Mérindol, liv. 7. ch. 7.

Pour Henri VIII, il offroit ces sacrifices humains avec le zèle d'un théologien & la violence d'un barbare. Orthodoxe dans presque tous les articles de sa foi, schismatique dans sa conduite, il avoit à immoler également les ennemis de sa Doctrine & ceux de sa Suprématie, les Sacramentaires & ceux qu'il nommoit déjà les Papistes; il sacrifioit à ceux-ci la vie de Thomas Cromwel, Ministre incorruptible, mais partisan zélé de la réforme; il disputoit publiquement dans la salle de Westminster contre le Sacramentaire Jean Nicholson, dit Lambert, & le faisoit brûler à petit feu, après l'avoir, disoit-il, confondu. Il faisoit trancher la tête à ceux qui refusoient de reconnoître sa suprématie; au Cardinal Fisher, Evêque de Rochester, savant d'une vertu austère; au Chancelier Thomas Morus, savant d'une vertu douce, d'un esprit gai, qui plaisanta jusques sur l'échafaut, qui rangea sa barbe sous la hache de

Burnet, hist. de la Réf.

l'éxécuteur, en diſant : *celle-ci n'a point commis de trahiſon* (1).

Henri ſe comportoit en Religion comme en politique ; il vouloit tenir la balance entre le Pape & les Réformés, comme entre Charles-Quint & François I, & il étoit injuſte envers tous.

Henri affranchit l'Angleterre du denier de S. Pierre & de toutes les extorſions de la Cour de Rome ; mais quel Pape eût pu être auſſi funeſte aux Anglois qu'un pareil tyran ? Il ſe raſſaſioit de ſupplices ; ſon Chancelier Wriotelley aſſiſtoit à la queſtion, aidoit lui-même à la donner ; il fit tour-

(1) Cet homme rare donnoit toujours à la vertu un caractère d'enjouement & de gaieté. Un Gentilhomme Anglois, qui avoit un procès à la Chancellerie, lui envoya deux flaccons d'or d'un travail recherché ; Thomas Morus les fit remplir d'un vin exquis, & les remit au domeſtique du Gentilhomme : » Mon ami, lui dit-il, dites à » votre Maître, que, ſi mon vin lui paroît bon, » il peut en envoyer chercher tant qu'il voudra,

nenter ainſi devant lui au-delà des ri-
gueurs ordinaires une femme diſtin-
guée par la naiſſance, le mérite & la
beauté, nommée Anne Askew, & il
l'envoya au bûcher tellement diſlo-
quée par la torture, qu'il fallut l'y por-
ter. Peut-être s'étoit-il flatté de trai-
ter ainſi la Reine Catherine Parr. Le
Roi étoit parvenu à aimer le ſang, à
ſe plaire aux cris des malheureux.

Il ſe préſente au ſujet de Henri
VIII un problême ſingulier: *Com-
ment un tel tyran ne fut-il point haï
de ſon peuple?* M. Hume, qui le pro-
poſe, eſſaie de le réſoudre, il explique
ce phénomène par l'éclat des qualités
extérieures de Henri VIII & par l'a-
bâtardiſſement de la Nation. Mais
ce phénomène eſt-il bien réel? on
trembloit, on obéiſſoit, on rampoit,
la haine n'oſoit ſe montrer, mais en
étoit-elle moins vive? On a dit auſſi
que le peuple aimoit Néron, parce
que ce monſtre donnoit des fêtes.
Si le peuple Romain l'eût aimé, il

l'auroit défendu. Des particuli[...] peuvent aimer le crime, un peu[...] le hait néceſſairement. Mais le pe[...]ple ne montre pas toujours toute [...] haine, il ſouffre long-temps; c'[...] quelquefois le foible ſucceſſeur [...] tyran déteſté, qui eſt puni pour l[...] Un gouvernement vigoureux pe[...] contenir par la crainte la haine qu[...] fait naître; mais cette haine aura ſ[...] reſſort, elle éclatera au premier m[...]ment de foibleſſe, & nous croyo[...] voir dans les troubles qui remplire[...] la minorité d'Edouard VI, le déve[...]loppement des diſpoſitions qui s'[...]toient formées ſous Henri VII[...] ajoutons que ſous Henri VIII l[...] même, la ſuppreſſion des Monaſtè[...] avoit excité des ſoulévemens viole[...] dans pluſieurs Provinces.

On n'a point de pareil problê[...] à propoſer ſur François I; avec c[...] qualités extérieures, plus brillan[...] encore que celles de Henri VIII; av[...] une affabilité noble, une popular[...]

duisante que Henri n'avoit pas, avec es vertus qu'il avoit encore moins, fut absolu, mais juste, & il fut aié, il laissa une autorité légitime & espectée, à son fils.

Henri VIII mourut en répandant le ang innocent, en persécutant les Iowards, parens d'une de ses femmes u'il avoit fait décapiter, en faisant rancher la tête au Comte de Surrey, ousin de cette infortunée, en signant l'arrêt de mort du Duc de Iorfolck, père de Surrey; mais la nort du tyran sauva la vie à Norolck. Leur crime étoit d'avoir, conormément à un ancien usage autoisé par le héraut d'armes, porté les rmes d'Angleterre mêlées avec les eurs, parce qu'ils avoient des allianes avec la Maison Royale. On voulut egarder cette petite vanité héraldique comme la marque d'une prétenion secrette à la Couronne. Tous deux avoient très-bien servi l'Etat; nais tous deux étoient attachés au

S. Siége & détestoient les violen
de Henri VIII.

François I mourut en bénissant s
peuple & en le recommandant à s
successeur, comme avoit fait Lo
XII.

Tel étoit le caractère des deux R
rivaux, telles étoient leurs dispo
tions, soit à l'égard l'un de l'autr
soit à l'égard de leurs peuples.

Quant aux dispositions respectiv
des deux peuples, elles avoient bea
coup perdu de cette haine aveug
& féroce que de longues guerr
avoient nourrie autrefois; les de
peuples s'étoient accoutumés so
Henri VII à vivre en paix l'un av
l'autre, & c'étoit sans répugnance
sans effort que, sous Henri VIII
François I, ils s'étoient vus amis p
intervalle. Tant il est vrai que la gue
re produit la guerre, & que la pa
naît de la paix! Mais cette réform
violente que Luther avoit prêchée, &
qui faisoit tous les jours des progrè

cette grande querelle, où, comme l'observe Durand, on vit des Rois se distinguer par la plume & des théologiens par l'épée, étoit une nouvelle source de haine & de discorde ouverte dans l'Europe. Aussi Luther s'appliquoit-il ces paroles de l'Evangile : *Je ne suis point venu apporter la paix, mais la guerre.* Maimb. hist du Luther. Bossuet, hist. des Variat.

Henri VIII ne pouvoit pardonner à François I de n'avoir pas brisé comme lui les liens de l'unité ; sa nation partageoit sur ce point ses sentimens, elle étoit même bien plus portée que Henri à la Réforme, Wiclef l'y avoit dès long-temps préparée ; après bien des variations, elle finit par l'adopter entiérement. Elle en devint plus ennemie de la France, qui rejettoit la Réforme. Deux peuples voisins & rivaux, s'ils sont de religions ou de sectes différentes, croient avoir une raison de plus pour se haïr.

En France, la Réforme ne put par-

venir qu'à partager la Nation ; partage mettoit les Proteftans France fous la protection de l'Ang terre, & pouvoit ramener ces tem où nos divifions avoient donné nous tant d'avantage aux Anglo D'autres tempêtes détournèrent cel là. L'orage vint de Madrid au lieu venir de Londres, mais il vint toujou de nos divifions. Tel eft le danger d partis politiques & des fectes re gieufes, qui deviennent bientôt d partis politiques; mais le moyen les prévenir n'eft pas de perfécute au contraire, la perfécution eft qui leur donne de la confiftance, elle finit par les rendre redoutable il eft peu de vérités plus certain que celle-là, il en eft peu de pl utiles, & qui aient plus befoin d'êt répétées.

De trois fils & quatre filles qu' voit eus François I, il ne laiffa qu Henri II, qui lui fuccéda, & Ma guerite, qui époufa dans la fuite En

nuel Philibert, Duc de Savoie; il oit eu la douleur de perdre, dans t l'éclat de leurs plus belles années, Dauphin François & le Duc d'Orens Charles.

Henri VIII laissa de Jeanne Seyur, Edouard VI, qui lui succéda; Catherine d'Arragon, il avoit eu rie, & d'Anne de Boulen, Elieth, toutes deux rejettées de la ceſſion par des actes Parlemenes, dont il étoit aisé de prévoir éxécution, & qu'il démentit par teſtament.

Celui de tous ses enfans que HenVIII paroît avoir le plus aimé, le fils naturel qu'il avoit eu d'Elieth Blount, & qui, dès l'âge de ans, étoit déjà revêtu des plus ndes dignités de l'Etat: on le nomit Henri *Fitz-Roi.*

François I eut un bâtard, nommé couvin; c'eſt tout ce qu'on en ſa.

Nous ne voyons pas que les dé-

couvertes faites par les Anglois dar
le nouveau Monde, ſous Henri VI
aient continué, du moins avec que
que éclat, ſous Henri VIII, quoiqu
l'émulation mît alors en mouveme
toutes les Nations de l'Europe. Fra
çois I, plus ſenſible à toutes les ſo
tes de gloire, envoya ſes ſujets che
cher de nouvelles terres en Amér
que. Jean Verazani, Florentin, q
s'étoit mis à ſon ſervice, fit da
l'Amérique ſeptentrionale quelqu
découvertes; qui furent pouſſé
beaucoup plus loin en 1534 & 153
par un Malouin, nommé Jacqu
Cartier; celui-ci pénétra dans
golphe, auquel il donna le nom
S. Laurent, parce qu'il y entra le
Août (1535). Le 15, il découvr
une Iſle qu'il appella, par la mêm
raiſon, *l'Iſle de l'Aſſomption*; ma
ce nom n'eſt reſté qu'à la Baye d
couverte depuis, vers le Nord, dar
la terre des Eskimaux, & l'Iſle d
l'Aſſomptio

l'Aſſomption s'appelle aujourd'hui *Anticoſti.* Cartier remonta le fleuve juſqu'à Montréal ou Mont-Royal.

En 1541, Jean François de la Roque, Sieur de Roberval, Gentilhomme Picard, accompagné du même Jacques Cartier, fit un établiſſement dans l'Iſle Royale, d'où il envoya un de ſes pilotes, nommé Alphonſe de Saintonge, reconnoître le Nord du Canada.

Mais c'étoit Charles-Quint qui découvroit & acquéroit les plus riches contrées. En 1519, l'Eſpagnol Fernand Cortez fit la conquête du Méxique. La même année, le Portugais Ferdinand Magalhaëns ou Magellan, ayant quitté ſon Roi pour Charles-Quint, découvrit, ſous les auſpices de cet heureux Prince, le détroit connu ſous le nom de *Magellan.* Il entra le premier dans la mer du Sud, & pénétrant juſques dans l'Aſie par l'Amérique, il trouva les Iſles

Marianes & une des Philippines. Ver l'an 1525, deux Avanturiers Espa gnols, Diégo d'Almagro & Françoi Pizaro firent la conquète du Pérou

Les Portugais, premiers auteur de ces grandes découvertes, trouvè rent dans l'Asie en 1538 les Isles du Japon. Pendant tout le quinzièm siécle, les mêmes Portugais n'avoien cessé de faire en Afrique des décou vertes, qui les avoient conduits pa dégrés à la grande découverte d Vasco de Gama; mais dès le quator zième siécle, sous notre Roi Charle le Sage, nos Dieppois leur avoien donné l'exemple; ils avoient form divers établissemens sur les côtes d'A frique, & vers l'an 1402, Jean d Béthencourt, Seigneur du Pays d Caux en Normandie & Chambellan de Charles VI, avoit réduit à ses dé pens les Canaries, alors idolâtres, y avoit fait prêcher la foi, & s'en étoi fait déclarer Souverain.

En Angleterre, les restes de la querelle des deux Roses produisoient encore des alarmes & des haines; la Maison de la Poole étoit toujours suspecte, Henri avoit cependant montré quelque inclination pour le jeune Reginald ou Renaud de la Poole, qui fut dans la suite ce fameux Cardinal Polus, l'ami des Bembes & des Sadolets, élevé à la pourpre par son mérite & par les sacrifices qu'il fit à la Religion, élevé même à la Tiare, qu'il refusa (1).

Polus étoit fils de Richard, Duc de

(1) Si du moins on peut regarder comme un refus la conduite qu'il tint en cette occasion. Les Cardinaux étant allés, selon l'usage, *l'adorer* dans sa chambre, après l'élection, (c'étoit pendant la nuit) il les pria de remettre cette cérémonie au lendemain, de peur qu'elle ne fût prise pour une *œuvre de ténèbres*, propos qui leur parut si bizarre, qu'ils crurent que Polus avoit l'esprit égaré. Ils élurent en sa place le Cardinal Del Monté, Jules III.

Suffolck, ce fidèle allié de la France tué à la bataille de Pavie, qui avoi encore fortifié ses droits au Trôn d'Angleterre par son mariage ave Marguerite d'Yorck, Comtesse d Salisburi, fille de ce Duc de Clarence qu'Edouard IV son frère avoit fai noyer. Cette Princesse avoit trouv grace devant Henri VIII & Catherine d'Arragon, qui l'avoient placé auprès de Marie leur fille, en qualit de Dame d'honneur. Dans les révolutions qui survinrent, Marguerite fu fidèle à sa Religion & à Catherine Marie trouva en elle de la consolation & les Catholiques de l'appui Henri, qui avoit donné à Polus, fil de Marguerite, le Doyenné d'Exete crut pouvoir l'attirer à son parti dan l'affaire du divorce & dans celle d la Suprématie. Polus, pour toute réponse, fit imprimer son traité *d Unione Ecclesiasticâ* : il étoit alors e Italie, Henri le pria de revenir e

Angleterre pour lui expliquer quelques paſſages de ſon Livre; Polus, qui ſavoit que ſon Livre n'étoit que trop clair, ſe garda bien de revenir. Henri s'en prit à toute la famille de Polus, il fit trancher la tête au frère ainé de Polus & à Marguerite leur mère, ſous prétexte de complots formés pour marier le jeune Polus avec la Princeſſe Marie, & faire remonter avec eux l'Orthodoxie ſur le Trône. Marguerite étoit âgée de ſoixante-& dix ans. Le ſupplice de cette femme reſpectable, dernier rejetton direct des Plantagenets, fut un ſpectacle horrible par toutes les circonſtances. « Elle refuſa, dit M. Hume, » de poſer ſon cou ſur le billot, & » de ſe ſoumettre en aucune manière » à une ſentence rendue ſans aucune » formalité; elle dit à l'Exécuteur » que s'il vouloit avoir ſa tête, il » n'avoit qu'à la ſaiſir comme il » pourroit, & la ſecouant alors d'un

» air impoſant, elle ſe mit à couri
» autour de l'échaffaut : l'Exécuteu
» la pourſuivit, la hache levée, e
» lui portant pluſieurs coups perdus
» avant de pouvoir la frapper d
» coup mortel.

Oſerions-nous dire que cette ré ſiſtance inutile & cette courſe ſu l'échaffaut nous paroiſſent manque de dignité ? Il faut réſiſter à la tyran nie, mais il faut céder au ſort, & ce n'eſt point obéir à un arrêt in juſte, que de s'épargner des tour mens.

Henri crut reconnoître le ſtyle d Polus dans une Bulle d'excommuni cation lancée contre lui par le Pap Paul III ; il y étoit comparé à Bal thaſar, à Néron, à Domitien, Dioclétien, & ſur-tout à Julien ; mai il faut convenir que ces deux der nières comparaiſons lui faiſoient tro d'honneur. Cependant Henri en fu tellement irrité, qu'il mit, dit-on,

prix la tête de Polus, qui pardonna généreusement à quelques assassins que ce prix avoit tentés.

Le Pape n'osant nommer Polus à la Légation d'Angleterre, lui donna celle des Pays-bas ; mais Henri VIII, qui vit le dessein du Pape & de Polus, obtint de la Reine de Hongrie, Gouvernante des Pays-bas, qu'elle refusât à Polus la permission d'exercer une Légation, qui étoit bien moins pour les Pays-bas que contre l'Angleterre.

La haine entre Henri & Polus n'eut d'autres bornes que celles de la vie de Henri VIII. Polus étoit un ennemi que Rome & la France pouvoient en toute occasion employer contre l'Angleterre.

Le Duc de Buckingham, de la Maison de Staford, Connétable d'Angleterre, descendoit par femmes du Duc de Glocestre, dernier des fils d'Edouard III, par conséquent

il ne pouvoit avoir droit au Trône qu'après les Maiſons d'Yorck & de Lancaſtre ; on l'accuſa d'avoir tenu des diſcours indiſcrets qui annonçoient des vues, d'avoir conſulté ſur l'avenir & ſur la ſucceſſion future un Chartreux qui paſſoit pour Prophète; ſur ce fondement, ſur la dépoſition d'un de ſes domeſtiques & ſur celle du Chartreux, il fut ſacrifié aux inquiétudes jalouſes de Henri VIII, ou plutôt à la vengeance de Volſey qu'il haïſſoit & qu'il avoit menacé. Cette cruauté rendit Volſey odieux, & fit dire que le fils d'un Boucher devoit aimer le ſang; mais Henri VIII l'aima bien davantage, après la mort de Volſey.

Herbert. Hall. Stovve. Holingſhed.

Ce ſupplice de Buckingham fut le plus grand crime de Volſey, qui en général étoit plus enclin à l'avarice qu'à la cruauté, & qui préluda par des extorſions aux grandes violences de Henri ; les Rois d'Angle-

terre avoient quelquefois obtenu de leurs peuples, à titre de *bienveillance*, des fecours que le Parlement n'avoit pas voulu accorder; mais ces bienveillances étoient libres comme autrefois nos dons gratuits; par fucceffion de temps, elles étoient devenues un impôt déguifé, l'Autorité avoit abufé de cette reffource. Volfey ayant voulu recourir à cet expédient, effuya un refus; il cita Edouard IV qui avoit employé ce même expédient avec un grand fuccès. On lui répondit que c'étoit un abus, & qu'il avoit été réformé par Richard III. *Oh!* dit Volfey, *ne parlez point de Richard III, c'étoit un tyran.* Sans doute Richard III étoit un tyran, mais fon exemple n'en avoit que plus de force contre un abus que lui-même avoit jugé tyrannique; le fophifme de Volfey n'étoit qu'une dérifion, & c'étoit lui qui étoit le tyran. Au refte, l'ufage des bienveillances remontoit jufqu'au temps de Richard II.

Quels qu'ayent été les torts de Vo
sey, sa mort en est un plus grand d
la part de son Maître. Henri, en lu
présentant des alternatives équivo
ques de faveur & de disgrace, sembl
prendre plaisir à lui faire sentir s
chûte, & à le faire mourir d'inquié
tude, d'agitation & de douleur. L'a
charnement avec lequel Volsey fu
poursuivi, excite la pitié; c'est un de
traits les plus marqués d'ingratitud
& de cruauté dans Henri VIII. Ce M
nistre ne l'avoit que trop bien servi
d'ailleurs il fut trop évidemment sa
crifié à l'amour. François I, qui n'es
rien moins qu'irréprochable de c
côté-là, n'a point eu dans ce genre d
tort si grave ni si manifeste.

Parmi des chefs d'accusation, tou
assez vagues & assez foibles, porté
contre ce malheureux Volsey, o
trouve celui-ci: » *qu'il avoit expos*
» *la santé du Roi, en lui parlant*
» *l'oreille & respirant près de son visa*

» *ge, dans un temps où il se savoit* » *infecté de la maladie vénérienne.* Par ce grief, on peut juger des autres.

Volsey, près de mourir, rendit témoignage au caractère de son Maître. » *Prenez garde aux conseils que vous lui donnerez*, dit-il à ceux qui lui succédoient dans la faveur. » *Je suis quelquefois resté pendant* » *trois heures à ses genoux pour lui* » *faire révoquer des résolutions in-* » *justes, & n'ai jamais pu rien obte-* » *nir. Il perdroit la moitié de son* » *Royaume, plutôt que d'abandon-* » *ner un de ses projets.* Herbert. Stovve. Cavendish.

Le vulgaire est toujours porté à respecter les tyrans heureux, par le même principe qui lui fait admirer les Conquérans. Henri VIII, contre qui l'Histoire dépose si hautement, n'en a pas moins une part considérable à l'estime publique. Qu'il ait eu de la valeur & même du talent pour

la guerre, ce talent eſt trop funeſt dans un Roi, il le fut trop che Henri VIII pour que nous puiſſion lui en faire un mérite. Qu'il ait e quelquefois de la nobleſſe & de l générosité dans les procédés, c'eſ un plus grand éloge que nous n devons pas lui refuſer, & nous vou drions avoir trouvé des occaſion encore plus fréquentes de le lui don ner : mais ſi l'on veut connoître com bien l'ame d'un tyran eſt eſſentielle ment lâche & féroce, il ne faut qu conſidérer avec quel acharnement & quel plaiſir Henri VIII écraſoit o l'innocence ou la foibleſſe ; comm en ſuppoſant même qu'il eût raiſo au fond, il pouſſoit toujours la du reté à l'excès, comme il mettoit d la cruauté où il ne falloit que de l ſévérité, & de la ſévérité où il fal loit de l'indulgence.

C'eſt ſur-tout dans ſa conduite l'égard de ſes femmes, que cett

férocité de la tyrannie éclâte dans tout ſon opprobre ; il ſe dégoûte de Catherine d'Arragon, dont la douceur mélancolique pouvoit être plus propre à inſpirer l'eſtime que l'amour ; un autre eût pu la négliger, il faut que Henri VIII la répudie au bout de vingt-quatre ans de mariage. La Religion lui réſiſte, il change la Religion. Si, en quittant l'Egliſe Romaine, il eût adopté la Réforme, il n'auroit eu qu'un parti à perſécuter ; il veut reſter neutre, pour les perſécuter tous les deux.

Une injure ſi horrible faite à une Reine ſi vertueuſe, & le ſchiſme qui en fut la ſuite, ne pouvoient manquer de réveiller l'enthouſiaſme & le fanatiſme. Une Religieuſe malade & ictérique, inſtrument aveugle d'un grand parti, occupa quelque temps l'Angleterre par ſes convulſions & ſes révélations, elle ſe nommoit Eliſabeth Barthon ; elle eſt reſtée cé-

lèbre ſous le nom de *la Vierge d*
Kent. La ſainte Vierge lui apparoiſſoit, un Ange la tranſportoit à Calais, & la ramenoit dans ſon Couvent; la porte du dortoir s'ouvroi miraculeuſement toutes les nuits pou que la Sainte pût aller converſer ave Dieu. Sainte Marie-Madeleine lu apporta du Ciel une Lettre, où l divorce étoit condamné. Warham Archevêque de Cantorbéry; Fisher Evêque de Rocheſter; tous les partiſans de Catherine d'Arragon parurent ajouter foi aux révélations d la Vierge de Kent; un Moine le raſſembla dans un gros volume. Cett prophéteſſe ne donnoit qu'un mois Henri VIII pour ſe reconnoîtr Henri VIII la fit pendre, cruauté inutile; il parut par le procès de cett malheureuſe, qu'elle avoit été ſéduite, & qu'elle n'avoit agi qu comme perſuadée. Ceux qui l'avoien fait agir, furent auſſi envoyés a

upplice, & le méritoient davantage.

Henri ſe montra plus indulgent nvers quelques Prédicateurs qui outragèrent en chaire. Un de ces anatiques, nommé Péto, prêchant levant le Roi, lui dit : » *Tu as été trompé par de faux Prophètes ; mais moi, nouveau Michée, vrai Prophète de Dieu, je te dis que les chiens lécheront ton ſang, comme ils ont léché celui d'Achab.* Henri è contenta de changer de Prédicaeur. Le Dimanche ſuivant, le Doceur Corren le juſtifia en chaire, & ſſura le peuple que c'étoit Péto qui toit *un faux Prophète & un chien* ; l fut interrompu par le Cordelier Ellſton, qui l'appella lui-même faux Prophète & fauteur d'adultère. Cette cène ſe paſſa dans l'Egliſe, devant out le peuple, en préſence du Roi ui-même, qui ſe mêla de la querelle, & qui eut beaucoup de peine à faire taire le Cordelier ; cependant

Strype, vol. 1. p. 167. Burnet, vol. 1. p. 151. Stovve, p. 562.

Ellston & Péto ne furent que repr
mandés doucement par le Confe
Henri n'étoit pas encore dans
cours de ses violences ; sa suprémat
n'étoit pas établie , il croyoit avo
des ménagemens à garder. Bient
l'échaffaut fut le partage des Evêque
des Grands, des Ministres qui con
damnèrent le divorce & contestère
la suprématie.

La conduite ferme , modeste
respectueuse de Catherine penda
le cours de ce long procès , n'ayan
pu parvenir à désarmer Henri , el
meurt de douleur ; son dernier sou
pir est pour son tyran ; elle lui écr
la Lettre la plus tendre : « Mes yeu
» en se fermant , lui dit-elle ,
» cherchent que vous , & ne vo
» verront point ; mon cœur ne re
» grette que vous.

On dit que le barbare fut ému
mais que produisit cette émotion ?
persécuta la mémoire de l'infortuné

atherine ſur la fille qu'elle lui laiſ-
ſoit ; il voulut que le Parlement ôtât
cette fille tout droit à la ſuc-
ceſſion.

Anne de Boulen avoit cru deve-
nir Reine ; elle ne fut jamais qu'eſ-
clave dans tout le temps de ſa
faveur.

Elle tomba dans la diſgrace à ſon
tour ; Jeanne Seymour lui enleva le
cœur de ſon mari. C'eût été peu pour
Henri de quitter Boulen, il fallut
qu'il la diffamât & qu'il la perdît ;
parce qu'il étoit inconſtant, ce fut
elle qui paſſa pour infidèle & pour
impudique ; il l'avoit jugée ſage tant
qu'il l'avoit aimée. Quand elle ceſſa
de lui plaire, il découvrit qu'elle ſe
proſtituoit à mille amans & à ſon
propre frère ; il la fait arrêter, il fait
arrêter avec elle tout ce qu'il pré-
tend ſoupçonner ; la malheureuſe
Boulen prend d'abord pour un jeu
tout ce qu'elle éprouve. Prompte-

ment désabusée, elle tombe dans un gaieté folle, cent fois plus triste qu l'accablement ordinaire des malheu reux ; elle rioit & pleuroit, & rio d'avoir pleuré. Elle écrivit à Henri *Vous m'avez toujours élevée ; votr amour a fait de moi une Reine votre haine va faire de moi un Sainte & une Martyre.* Elle manio son col en éclatant de rire : *il e très-mince*, disoit-elle, *& l'Exécu teur est habile.* Puis fondant en lar mes, elle faisoit faire à Marie le plus tendres excuses des chagrin qu'elle avoit causés à cette Princess & à sa mère. Elle protesta toujour de son innocence. Son frère le Lor Rochefort & ses autres prétendu complices furent décapités avec elle tous nièrent constamment ce qu'o leur imputoit, à la réserve d'un seul qui osa s'en vanter, séduit par l'es pérance d'une grace qu'on lui pro mit & qu'il n'obtint pas, il fut pendu

Burnet, vol. 1. p. 202.

e Lord Rochefort avoit été accusé par sa femme. Tous ces détails sont cruels & affreux.

Les Protestans & même des Catholiques modérés, croient qu'Anne de Boulen n'étoit coupable que d'un peu d'indiscrétion & de coquetterie (1); elle vouloit plaire à tout le monde, elle aimoit à voir les effets de sa beauté sur tout ce qui l'environnoit, elle recevoit avec indulgence les déclarations qu'on osoit lui faire, voilà tous ses crimes. Ses ennemis ont voulu persuader qu'elle avoit poussé plus loin la complaisance pour les

(1) Il paroît qu'Anne de Boulen eut une assez grande conformité de caractère avec cette sœur de Silanus, Julia Calvina, que Sénèque appelle *festivissima omnium puellarum*, & dont Tacite a dit..... *Silanum, cui sanè decora & procax soror Julia Calvina.... hinc initium accusationis, fratrumque non incestum, sed incustoditum amorem ad infamiam traxit.* Tac. Annal. L. 12. c. 4.

amours volages de François I, il l'appelloient grossiérement *la haque née du Roi d'Angleterre & la mul du Roi de France*, mais le fait qu'il alléguent, n'est rien moins qu'avéré s'il étoit vrai, ce seroit un trait d rivalité de plus entre François I & Henri VIII.

Les Anglois disent qu'élevée à l Cour de France, où elle fut attaché successivement à la Reine Marie, fem me de Louis XII, & à la Reine Clau de, femme de François I, elle y avoi pris un ton de gaieté & de liberté peu conforme aux mœurs de l'An gleterre.

Le P. d'Orléans dit que les Pané gyristes d'Anne de Boulen, ne son gent pas qu'ils font le procès au Mo narque qui la répudia & aux Juge qui la condamnèrent. On est si sou vent obligé de leur faire le procès, l P. d'Orléans le leur fait si souven lui-même & avec tant de raison, que

ette confidération n'a dû arrêter erfonne.

Avant d'envoyer Anne de Boulen u fupplice, on caffa fon mariage, on : déclara nul dès l'origine, & Henri III eut encore le plaifir d'envelop- er Elifabeth fa fille dans la difgrace e la mère; mais fi Anne de Boulen 'avoit jamais été la femme de Henri, le ne l'avoit donc pas outragé, elle 'étoit donc pas coupable d'adultère. enri, à force de vouloir avilir celle u'il avoit aimée, la juftifioit; il la iftifia plus pleinement encore par ndécente précipitation avec laquelle époufa Jeanne Seymour, dès le len- emain de l'éxécution d'Anne de oulen.

Cette nouvelle femme ne fut pas lus heureufe : ce fut aux dépens de i vie qu'elle donna un fils à Henri III, & ce fut fon mari qui dicta fon rrêt. Les Chirurgiens donnèrent, it-on, à Henri le choix de fauver la

mère ou l'enfant, ne pouvant les sau
ver l'un & l'autre. *Je trouverai*, di
il, *assez d'autres femmes*, & il d
vrai, tant le Trône a de charmes!

Le Primat Crammer & le Com
d'Essex Cromwel, Vice-Gérent d
Affaires Eccléfiastiques, tous deu
partisans déclarés du Schisme & pa
tisans secrets de la Réforme, che
choient à en étendre les progrès, sou
prétexte d'affermir la Suprémat
Royale; ils crurent servir leur caus
en mariant le Roi avec Anne de Cl
ves, sœur d'un des Princes Alleman
de la Ligue de Smalcalde, ils fire
voir au Roi un portrait flatté de cet
Princesse, & ce portrait détermin
Henri. Le lendemain de son mariag
au mépris de la décence, de la pu
deur, de l'honneur même de sa fen
me, devenu le sien, le Roi prit plais
à révéler tous les défauts secrets qu'
croyoit avoir découverts dans cett
Princesse; parce qu'il ne l'avoit pa

rouvée belle, il voulut ne l'avoir pas
rouvée ſage. Crammer & Cromwel
ırent digraciés, on les rendit garans
e l'infidélité du Peintre, de la con-
uite & de la figure de la Reine ; la
ie de Crammer fut en danger, il en
oûta la téte à Cromwel. Ce Miniſ-
re, pour plaire à ſon Maître, avoit
xercé des rigueurs & des injuſtices
ans la viſite & la deſtruction des
Ionaſtéres, il fut abandonné au reſ-
ntiment du parti Catholique, il de-
ıanda grace au Roi dans les termes
s plus bas & les plus propres à le
ucher. Que ne dit-on pas pour ſau-
r ſa vie ! il l'appelloit *clément & mi-*
ſéricordieux. Le Roi, dit-on encore,
rut ſenſible & ſe fit relire trois fois
Lettre, il fit cependant éxécuter
romwel, & l'on ajoute qu'il le
eura enſuite. La Chambre des Pairs
cette occaſion condamna Crom-
el ſans examen, ſans inſtruction.
uelques jours auparavant, faiſant

allusion à son titre de Vicaire
Vice-Gérent des Affaires Ecclésias-
ques, elle l'avoit déclaré digne d'êt
le *Vicaire-Général de l'Univers.*

Anne de Clèves sentit que qua
on avoit eu le malheur d'épouser He
ri VIII, tout ce qui pouvoit arriv
de plus heureux étoit d'en être pron-
ptement séparée, elle consentit
divorce. Le Roi déclara qu'il n'av
pas donné un consentement *pur*, *i*
térieur & complet à son mariage,
sur un prétexte si grossiérement énc
cé, le mariage fut dissous.

Le Roi aima encore, c'étoit a
noncer un outrage ou la mort à u
malheureuse; le sort tomba sur C
therine Howard, niéce du Duc
Nortfolck; le parti Catholique, dc
elle étoit l'appui, en triompha,
triomphe fut court. Tandis que
Roi, charmé de son nouveau mari
ge, rendoit grace au Ciel de s
bonheur, & vouloit que les Prêtı
joignisse

joigniſſent publiquement leurs actions de graces aux ſiennes, tandis qu'il faiſoit faire une hymne ſur ce ſujet par l'Evêque de Lincoln, un homme vint révéler myſtérieuſement au Primat Crammer les déſordres preſque publics de la conduite de la Reine, & le chargea d'en avertir le Roi. Crammer ſe jugea perdu par cette confidence, ſoit qu'il ſe tût, ſoit qu'il parlât. Il parla cependant, & ne fut pas cru d'abord, mais on lui avoit fourni des preuves, & il les produiſit. A la vue de ces preuves, le Roi fondit en larmes, mouvement naturel, & qu'une ame tendre eût éprouvé, mais chez Henri, la douleur étoit barbare. Le Parlement lui demanda la permiſſion de le venger, ce qui n'étoit pas ſans difficulté dans la forme, parce qu'une loi, nouvellement portée, déclaroit coupable de haute trahiſon quiconque médiroit du Roi ou de la Reine. Par-tout des traces de tyrannie &

par-tout la tyrannie s'embarraſſant elle-même dans ſes propres piéges. Le Parlement dans ſon adreſſe au Roi, le conſoloit aſſez ridiculement par les mêmes raiſons que Joconde allégue au Roi de Lombardie; Henri chercha ſa conſolation dans le ſang, il fit condamner à mort non-ſeulement Catherine, & ſes amans Mannoc & Derham, (tous deux admis à ſon lit avant ſon mariage, & dont elle avoit pris le ſecond à ſon ſervice, & Colpeper, qui, depuis ſon mariage même, avoit paſſé une nuit avec elle, & qui tous avouèrent le fait dont ils étoient accuſés,) mais encore tous les parens de Catherine pour ne l'avoir point trahie. On fut obligé cependant de mettre des bornes à cette cruauté; les parens & amis non coupables en furent quittes pour une longue & rigoureuſe priſon. Catherine avoua les déſordres antérieurs à ſon mariage, & nia

tout le reſte ; mais elle étoit convaincue ſur tous les points, & le jaloux Henri ſe ſeroit cru outragé, même par les faits antérieurs au mariage.

Parmi les ſcènes ſanglantes que donna cette triſte aventure, on vit avec plaiſir la coupable Lady Rochefort expier ſes crimes ſur l'échaffaut. Cette femme, qui avoit livré ſon mari au ſupplice, en l'accuſant d'inceſte avec Anne de Boulen, ſe trouva être la principale agente des intrigues de Catherine.

Le Roi, pour ſe dédommager de n'avoir oſé faire périr tous les parens & amis de Catherine, fit porter une Loi qui devoit dans la ſuite fournir bien des victimes.

Cette Loi condamnoit à mort; 1°. toute Reine ou Princeſſe qui ſe laiſſeroit ſéduire.

2°. Quiconque chercheroit à les ſéduire.

3°. Tous les complices.

4°. Tous ceux qui ayant connoissance ou seulement quelque soupçon, des désordres d'une Reine ou d'une Princesse, n'en avertiroient pas sur le champ le Roi.

4°. Tous ceux qui en parleroient à tout autre qu'au Roi, ou aux gens de son Conseil.

6°. Enfin, toute fille qui, en épousant le Roi, le tromperoit sur sa virginité (1).

La tyrannie, sur ce dernier article, devenoit si excessive, qu'elle fit rire, au lieu de faire trembler ; le peuple dit que le Roi ne vouloit plus épouser que des veuves.

Ce fut effectivement une veuve qu'il épousa en sixiémes nôces ; Catherine Parr étoit veuve du Lord

(1) Voir ce que l'Auteur de l'Esprit des Loix dit de celle-ci, liv. 26. ch. 3. *Des Loix civiles qui sont contraires à la Loi naturelle.*

Latimer, & elle eut le bonheur de l'être de Henri, après avoir couru riſque de la vie, comme nous l'avons dit, pour avoir, par pure complaiſance, diſputé contre Henri ſur la Théologie, & l'avoir embarraſſé par ſes objections; le tyran alloit l'immoler, ſi elle n'eût déſarmé le pédant par d'adroites ſoumiſſions.



CHAPITRE XVII.

Henri II en France ; Edouard VI en Angleterre.

Depuis l'an 1547 juſqu'en 1553.

FRANÇOIS I & Henri VIII avoient laiſſé deux nouveaux objets de rivalité à la France & à l'Angleterre ; Boulogne & l'Ecoſſe.

Boulogne n'étoit pas encore reſtitué à la France, qui n'en avoit pas encore acquitté le prix. Henri II brûloit de reprendre cette Place, & dédaignoit de la payer ; ſur-tout, il ne vouloit point attendre le terme de huit années, marqué pour la reſtitution ; il ne ſe conſoloit point de n'avoir pu arriver aſſez tôt pour défendre cette Place contre Henri VIII en perſonne ; ce fut ce motif qui le rendit ſi ſévère & ſi injuſte à l'égard

du Maréchal du Biez, & de ſon gendre Coucy-Vervins.

Marie Stuart, alors âgée de cinq ans, étoit Reine d'Ecoſſe. C'étoit une occaſion pour l'Angleterre d'acquérir ce Royaume par le mariage d'Edouard VI avec Marie. Henri VIII avoit expreſſément recommandé cette alliance, qu'il avoit tenté de former; mais les Guiſes, dont Marie Stuart étoit la niéce, voulurent avoir, envers la France, devenue leur patrie, le mérite de lui procurer cet accroiſſement de puiſſance, en même temps qu'ils accroîtroient eux-mêmes leur crédit par le mariage de leur niéce avec l'héritier du Trône, ils la deſtinèrent au Dauphin.

Dans un ſyſtême de paix bien établi, on s'en ſeroit tenu aux négociations ſur cet important article, on auroit laiſſé les Ecoſſois choiſir entre Edouard VI & le Dauphin; c'étoit ainſi qu'après cette paix ſi

ſolidement établie par S. Louis, la France & l'Angleterre s'étoient diſputé l'héritière de Navarre ; mais on étoit rentré ſous l'empire de la guerre, & ce fut les armes à la main qu'on ſe diſputa l'héritière d'Ecoſſe ; ce fut à la tête d'une armée qu'Edouard Seymour, Duc de Sommerſet, oncle du Roi d'Angleterre & Protecteur du Royaume, demanda Marie Stuart pour ſon neveu. Toutes les raiſons de convenance étoient évidemment en faveur de l'Angleterre ; mais en pareil cas, les raiſons de convenance devroient être un titre pour eſpérer & non pas pour prétendre. La Régence d'Ecoſſe étoit dans les intérêts de la France, l'Ecoſſe avoit horreur du joug Anglois, & puiſqu'elle devoit obéir à un étranger, elle vouloit du moins prendre ſon Maître chez une Nation amie. Elle eût mieux fait encore de ne ſe ſoumettre à aucune des deux Puiſ-

Hollingſhed.

ſances rivales, de marier la jeune Stuart à quelque grand Seigneur du pays, & de conſerver ſon indépendance. Le nouveau Roi de France, Henri II, prit la défenſe des Ecoſſois; ceux-ci perdirent la bataille de Muſſleburgh ou de Pinkey, mais les hoſtilités furent bien moins déciſives que la démarche que fit la Régence d'Ecoſſe d'envoyer Marie Stuart en France, où elle fut élevée jusqu'au temps de ſon mariage avec le Dauphin. On continua cependant de ſe battre ſur la frontière de l'Angleterre & de l'Ecoſſe; mais la queſtion étoit décidée par l'arrivée de Marie Stuart en France. 10 Sept. 1547.

L'affaire de Boulogne ſe termina de même à la ſatisfaction de la France. François I devoit donner deux millions pour recouvrer cette Place, Henri II l'eut pour quatre cens mille écus; il traitoit avec un mineur, & l'Angleterre, alors toute pleine de

troubles, avoit besoin d'acheter la paix ; tout y étoit en fermentation & à la Cour & parmi le peuple. D'un côté l'activité hardie des Réformateurs, de l'autre l'opposition des Catholiques & les cris des Moines chassés de leurs Couvens, agitoient la multitude incertaine. La persécution exercée, du temps de Henri VIII, sur les Luthériens & sur les Catholiques à la fois, en tourmentant le peuple en sens contraires, redoubloit l'incertitude, effarouchoit les esprits, troubloit les consciences. La destruction subite des Monastères étoit un mal, de l'aveu même des Auteurs Protestans, quoiqu'elle se fût faite de la manière la plus juste, puisque les terres avoient été restituées pour la plupart à la Noblesse, de qui elles provenoient originairement ; mais comme l'esprit de parti avoit présidé à cette opération, l'on n'avoit point pourvu à

la ſubſiſtance des Moines, ou l'on y avoit mal pourvu. Ces malheureux erroient ſur la terre, cherchant un état & du pain; les intriguans ſoulevoient le peuple, les gens ſans reſſource mendioient ou voloient, les plus honnêtes s'offroient au travail, c'étoient autant de bras rendus à l'Agriculture & aux Manufactures, le nombre des Journaliers en étoit ſenſiblement augmenté; mais par un concours malheureux de circonſtances, dans le même temps, les moyens de ſubſiſtance & les occaſions de travail étoient devenus plus rares. Les Seigneurs, qui avoient alors plus de terres; les Fermiers, qui, en calculant bien ou mal leurs intérêts, trouvoient le commerce de la Laine plus avantageux que celui du bled, avoient mis la plus grande partie des terres en pâturages; ce qui d'un côté occupoit moins de bras, de l'autre renchériſſoit le bled & combloit la

misère du peuple. Tout se tient dans l'ordre politique comme dans l'ordre physique ; un anneau brisé rompt la chaîne, tout changement brusque & subit est un fléau ; il faut déraciner les abus mêmes d'une main légère, non les arracher avec violence. Tous les destructeurs ont tort. L'inutilité tant alléguée & tant exagérée des Moines, les abus dont cette sainte Institution avoit été souillée par le temps, n'étoient pas des raisons pour les détruire. Ils avoient été utiles dans l'origine, ils avoient beaucoup travaillé, beaucoup cultivé ; l'Etat & les Lettres leur avoient obligation. L'erreur avoit présidé sans doute à l'acquisition de leurs richesses, ces richesses mêmes étoient un abus ; jamais ces respectables retraites n'auroient dû être habitées que par le travail & la pauvreté. Mais quel Corps, quel Particulier pourroit soutenir un examen sévère de l'origine

de ſa fortune ? Si un Corps, qui s'eſt établi, qui s'eſt enrichi ſans violer aucune Loi, ne peut compter ni ſur ſon exiſtence, ni ſur ſes poſſeſſions, quel ſera le garant des propriétés particulières ? Eſt-il d'ailleurs ſi contraire au bien de la ſociété qu'il y ait un aſyle pour le ſage & l'homme ſtudieux, loin des paſſions humaines & des embarras du ſiécle, loin des fureurs de la tyrannie, des crimes de la guerre & des fourberies de la politique? Enfin, s'il falloit diminuer le nombre de ces aſyles, ou même les anéantir, ne pouvoit-on en défendre l'entrée ou avant un âge préfix ou indéfiniment? Une pareille Loi du moins n'enlève rien à perſonne; mais quiconque a embraſſé cet état avec l'aveu des Loix, & veut y perſévérer, doit être aſſuré d'y vivre & d'y mourir en paix. En un mot, il n'y a de légitime que les moyens doux; toute violence eſt eſſentielle-

ment injuste, c'est toujours la guerre sous une autre forme.

Les peuples & sur-tout les paysans ne trouvant de toutes parts que de la tyrannie, attaquèrent d'abord celle qui blessoit leurs yeux; ils voyoient la Noblesse enclorre ses héritages, & ils se sentoient malheureux; ils se persuadèrent que le dessein de la Noblesse étoit de les réduire de nouveau en servitude, ils prirent les armes, renversèrent les clôtures, rappellèrent ces grands principes de l'équité naturelle & primitive, que les pauvres pour leur bonheur doivent oublier, dont les riches pour leur sûreté devroient se souvenir. Le désespoir avoit armé ces paysans, le fanatisme se chargea de les conduire; des Moines, des Prophètes, autre espèce de tyrans, se mirent à leur tête; le crucifix marchoit devant l'armée, les motifs religieux étoient joints aux griefs politiques dans leurs manifestes &

dans leurs plaintes ; ils vouloient maintenir la Religion, humilier les riches, venger les pauvres ; on voyoit jusqu'aux petits enfans partager l'emportement général, courir au-devant des coups qu'ils ne pouvoient ni prévenir ni rendre, arracher de leurs corps les flêches dont ils étoient percés, & les présenter à leurs parens pour qu'ils s'en servissent à les venger. Après cent échecs, un fanatique paroissoit & promettoit la victoire, on le suivoit. C'étoit ce délire de la superstition & de la fureur qu'on avoit vu, quelques années auparavant, chez les Anabaptistes d'Allemagne (1); c'étoit cette alternative de découragement & de courage forcené, où l'homme s'abandonne quand il n'attend plus rien des loix ni du Gouvernement. Le Sage alors se jette entre

(1) Voir l'Histoire de François I, liv. 7. chap. 3.

les bras de Dieu, le peuple écout des Prophètes. Tel étoit le fruit de violences de Henri VIII. Ce tyra terrible avoit mis dans tous les cœur une rage secrette qui devoit éclater a premier moment de foiblesse dans l Gouvernement.

Une multitude indisciplinée qu combat contre des troupes régulières, finit par être accablée; mais cett sédition, toujours étouffée & toujour renaissante, rompit les mesures d Gouvernement, fit suspendre la guerre d'Ecosse, & obligea de tourner contre les Citoyens toutes les forces du Royaume; il ne fallut pas moins que la réunion de ces forces pour écraser toutes les têtes de cette hydre.

Les agitations de la Cour n'étoient pas moins violentes; les Seymours (1), oncles du Roi, s'étoient

---

(1) Ils étoient frères de Jeanne Seymour, mère d'Edouard VI.

mparés de l'autorité; chefs du parti Proteſtant, ils n'avoient pas peu con-ribué, ſur la fin du regne précédent, à la diſgrace des Howards, dont ils edoutoient la concurrence & dont ls haïſſoient le zèle pour la Religion Romaine; le Duc de Sommerſet, l'aîné des Seymours, fut nommé Protecteur du Royaume pendant la minorité du Roi ſon neveu, ce qui concentroit dans la perſonne de Sommerſet toute l'autorité de la Régence; Thomas Seymour, ſon frère, qui avoit épouſé Catherine Parr, veuve de Henri VIII, étoit Grand-Amiral. La méſintelligence ſe mit entre les deux frères, & parvint à un tel excès, que le Protecteur fit faire le procès à l'Amiral, qui eut la Burnet. tête tranchée ſur des accuſations aſſez frivoles. Sommerſet eut le même ſort à ſon tour, & le méritoit encore moins. De tous les hommes injuſtes qui eurent du pouvoir dans

ces temps orageux, c'étoit le moi
injuſte & le plus humain, il ne
montra inique & barbare qu'enve
ſon frère. Autant il avoit combat
avec ardeur les payſans révoltés, a
tant il les avoit traités avec indu
gence après leur défaite. Ce fut u
des crimes qu'on lui imputa. La N
bleſſe, qu'un eſprit tyrannique, pl
qu'un juſte reſſentiment, rendo
implacable à l'égard de ces malhe
reux, trouva mauvais qu'il défend
contre elle les droits de l'humanit

On lui fit encore un grand crin
d'avoir propoſé de prévenir tou
conteſtation avec la France, en re
tituant Boulogne, moyennant ur
ſomme dont on conviendroit ;
ceux qui lui en firent un crime, ren
dirent Boulogne, peu de temps aprè
pour une ſomme très-modique.

On fit deux fois le procès au Du
de Sommerſet ; la première fois,
fut condamné à une amende ; mai

Dudley, Duc de Northumberland, qui s'étoit élevé ſur ſes ruines, jugea que la qualité d'oncle du Roi rendoit Sommerſet un rival de crédit toujours redoutable, il réſolut de le perdre entiérement, & il y parvint. Il accuſa Sommerſet d'avoir voulu le faire aſſaſſiner, &, quoiqu'accuſateur, il le jugea lui-même avec les autres Pairs. Sommerſet ne pouvoit manquer d'être condamné, le peuple entoura ſon échaffaut, & parut vouloir le ſauver; Sommerſet harangua, & proteſta de ſon innocence, le peuple lui rendit témoignage, & s'écria: *rien n'eſt plus vrai.* Quelques Gardes chargés d'aſſiſter à l'éxécution, s'appercevant qu'ils arrivoient tard, & que Sommerſet étoit déja ſur l'échaffaut, ſe dirent les uns aux autres: *avançons, avançons*; le peuple crut qu'ils apportoient la grace du Duc, & ſe mit à crier *grace.* Le Duc aſſura lui-même le

peuple qu'il n'y avoit point de gra
à espérer, & le pria de ne pas tro
Heyvvard. Stovve. Hollingshed. bler ses derniers momens par l'int
rêt même qu'il paroissoit prendre
son sort; l'éxécution se fit assez tra
quillement. Ce peuple libre éto
devenu bien esclave, puisqu'il lai
soit ainsi opprimer sous ses ye
l'oncle du Roi, en le jugeant inn
cent, & le Roi lui-même étoit bi
esclave, puisqu'en moins de tro
ans, ce Prince, réputé doux & bo
avoit fait périr sur l'échaffaut s
deux oncles innocens. Tel est da
les Princes le malheur de la fo
blesse, soit de l'âge, soit du cara
tère. Encore si Sommerset avoit é
condamné pour avoir fait injust
ment condamner son propre frèr
ou pour avoir donné à la Réform
autant d'intolérance qu'elle accuso
ses adversaires d'en avoir! Une fem
me du peuple & une autre person
non moins ignorante, brûlées

Smithfield, comme Anabaptiſtes; les Evêques de Londres & de Winchester, Bonner & Gardiner, dépouillés ſolemnment de leurs Evêchés pour leur attachement au Saint-Siége, étoient des ſujets de plainte aſſez graves contre ce Miniſtre & contre le Primat Crammer.

Les Catholiques triomphoient de la ruine des Seymours, ils fondoient de grandes eſpérances ſur Northumberland, qui, par haine pour le Duc de Sommerſet, avoit paru leur être favorable, mais ils virent bientôt qu'on ne doit point compter ſur la Religion d'un ambitieux; Northumberland vit Edouard VI trop décidé en faveur de la Réforme pour qu'un Courtiſan pût prendre un autre parti, & il ſe piqua d'embraſſer la Réforme avec ardeur; elle entroit d'ailleurs comme moyen dans l'éxécution d'un projet hardi qu'il avoit conçu; c'étoit de faire monter un de ſes fils ſur le

Trône. Nous aurons bientôt occasi[on]
d'exposer ce projet ; la santé d'E[-]
douard qu'on voyoit décliner de jo[ur]
en jour, en avoit fait naître l'idée ;
mort de ce Prince suivit d'assez pr[ès]
6 Juillet 1553. celle du Duc de Sommerset son o[n-]
cle. Edouard étoit dans sa dix-se[p-]
tiéme année & dans la septiéme d[e]
son regne. Si l'on ne peut le compt[er]
parmi les Rois, il est du moins a[u]
rang des enfans célèbres ; on d[it]
qu'à seize ans il savoit le Grec, l[e]
Latin, le François, l'Italien, l'Espa[-]
gnol ; qu'il étoit versé dans les co[n-]
noissances physiques de son temp[s ;]
qu'il étoit Musicien habile, Log[i-]
cien déjà profond, & que malhe[u-]
reusement il excelloit, comme so[n]
père, dans la controverse ; Cardan
qui l'avoit vu, l'a célébré comme u[n]
prodige. Sa Nation espéroit beau[-]
coup de la douceur de son caractère
& redoutoit seulement le systêm[e]
d'intolérance qu'il paroissoit avoi[r]

mbrassé en matière de Religion. Il
llut pourtant que Crammer lui for-
t la main pour le faire souscrire à
l mort des deux Anabaptistes de
mithfield.

On ne peut comparer Edouard VI
rec Henri II, qui avoit aussi le même
ystême d'intolérance, & dont le
le sur ce triste article, surpassoit de
eaucoup celui de François I son
ere ; aussi accrut-il bien davantage
s progrès de la Réforme qu'il vou-
it étouffer. Henri II eut d'ailleurs
n politique sur son jeune rival tous
s avantages, qu'un Roi dans la force
e l'âge devoit avoir sur un Roi
nfant.

C'est sous le regne d'Edouard VI
ue les fils des Pairs ont pris séance
our la première fois dans la Cham-
re des Communes.



CHAPITRE XVIII.

Marie en Angleterre ;
Et encore Henri II en France,

Depuis 1553 jusqu'en 1558.

MARIE eût pu paroître digne d
Trône, si elle ne l'eût point occup
Jamais enfant Royal n'avoit été plu
éprouvé par le malheur dès son en
fance. Enveloppée dans la proscrip
tion d'une mère malheureuse & res
pectable, elle ne trouva dans so
père qu'un tyran & un ennemi, qu
la priva des droits de sa naissance
qui la livra, sans appui & sans con
solation, à la haine de ses belles
mères; elle osa résister à ce pèr
barbare, & rester fidèle à la mé
moire de sa mère ; elle osa regarde
comme nul tout ce qui n'étoit qu
l'ouvrage de la violence, & défendr
ave

avec fermeté les droits dont on la dépouilloit.

Elle se souvenoit toujours qu'elle avoit été promise au Dauphin François (1) par le traité de la restitution de Tournay; elle appelloit le Dauphin *son époux, son consolateur, son unique espérance dans les tribulations dont elle avoit été accablée, ainsi que sa mère.* Des femmes que la nouvelle Reine Anne de Boulen avoit mises auprès de Marie, & qui, pour faire leur cour, se plaisoient peut-être à la contrarier, lui dirent un jour que le Dauphin épousoit une fille de l'Empereur; *cela ne se peut pas,* dit-elle, *il ne sauroit avoir deux femmes.* Depuis le divorce, le mariage du Dauphin avec Marie fut encore proposé comme un moyen de réunir les trois grandes Puissances qui donnoient le mouvement à l'Eu-

(1) Fils de François I.

rope, savoir Charles-Quint, François I & Henri VIII. Charles-Quint & François I étoient censés réconciliés, François I épousoit la Reine de Portugal, sœur de Charles-Quint; il restoit à réconcilier le même Charles-Quint avec Henri VIII. Le Dauphin, en épousant Marie, devenoit le lien de cette réconciliation, le Médiateur entre l'Empereur & le Roi d'Angleterre. Le peuple Anglois paroissoit faire des vœux pour le mariage de Marie avec le Dauphin, quoique ce mariage pût soumettre un jour l'Angleterre à la France. Anne de Boulen, qui eût pu vouloir le traverser, voyoit déjà décliner sa faveur passagère; Marie ne cessoit de dire que le Ciel lui devoit ce mariage pour dédommagement des chagrins qu'elle avoit éprouvés. Elle apprit que les Ambassadeurs François étoient allés rendre visite à sa sœur Elisabeth; elle crut alors tous ses droits

à la Couronne d'Angleterre & au mariage du Dauphin transportés à ſa ſœur, elle fut agitée, elle pleura, elle voulut aller parler aux Ambaſſadeurs, & proteſter contre ce qui pourroit être fait au préjudice de ſes droits; il fallut employer la force pour la retenir dans ſa chambre.

Tant qu'Anne de Boulen vécut, Marie ne voulut faire aucune démarche pour ſe réconcilier avec ſon père, elle rejettoit hautement ſa ſuprématie. La mort d'Anne de Boulen rapprocha le père & la fille. Henri força Marie de ſigner un acte, par lequel elle reconnoiſſoit enfin ſa ſuprématie, renonçoit à l'obéiſſance du Pape, & avouoit la nullité du mariage de ſa mère. Son cœur déſavoua toujours cette ſignature arrachée à ſa foibleſſe; elle trouva plus de force contre ſon frère, elle n'en reconnut jamais la ſuprématie, & refuſa conſtamment de ſouſcrire à la nouvelle Liturgie,

ce qui lui attira de la part d'Edouard VI une perſécution, qui lui fit former le projet de quitter le Royaume; mais on veilloit ſur elle, & la fuite lui fut impoſſible.

Ce fut ſur cette diſgrace de Marie, que le Duc de Northumberland fonda ſes projets & ſes eſpérances. Pour s'en faire une idée, il faut ſe rappeller quel étoit, indépendamment de tout parti, l'ordre légitime de la ſucceſſion en Angleterre.

Après Edouard venoit Marie, puis Eliſabeth, l'une & l'autre déclarées, par acte du Parlement, inhabiles à ſuccéder.

La poſtérité de Henri VIII ainſi épuiſée, il falloit remonter à celle de Henri VII.

D'abord venoit Marie Stuart, petite-fille de Marguerite, ſœur ainée de Henri VIII; puis Jeanne Gray, petite-fille de Marie, ſœur cadette, & de Charles Brandon. C'étoit dans

cet ordre que Henri VIII avoit appellé toute sa famille par un testament, où il s'étoit montré plus juste que dans le cours de sa vie.

La disposition par laquelle il appelloit Marie, puis Elisabeth, étoit contraire aux actes qu'il avoit lui-même fait faire par le Parlement; mais le Parlement, infini dans ses complaisances, avoit donné à Henri VIII un pouvoir illimité de disposer à son gré de la succession.

Henri n'appelloit point Marie Stuart à son rang*, parce qu'il avoit réglé qu'elle épouseroit Edouard VI son fils. Il est vrai que dans le cas où ce mariage ne se seroit pas fait, & dans le cas où, en le supposant fait, il n'en seroit point né ou resté d'enfans, Marie Stuart n'étoit point appellée après Elisabeth, sans doute par la même raison qui avoit fait que, dans la querelle des deux Roses, on n'avoit point eu d'égard aux droits

des Souverains étrangers, sortis des branches ou de Lancastre ou d'Yorck. On la jugeoit écartée par sa qualité d'étrangère.

Le Duc de Northumberland avoit marié son quatriéme fils, le Lord Guilford Dudley, avec Jeanne Gray. La colère d'Edouard VI contre Marie, colère que les Dudley prenoient soin d'entretenir, leur fournissoit un moyen de faire exclure de nouveau cette Princesse.

Le Duc de Northumberland avoit ensuite formé le projet de marier Elisabeth en pays étranger, pour qu'elle fût écartée du Trône par la même raison que Marie Stuart & que tous les Princes étrangers.

Si le mariage d'Elisabeth hors de l'Angleterre ne pouvoit avoir lieu en fondant l'exclusion de Marie sur les actes du Parlement qui l'avoient prononcée, la même raison excluoit aussi Elisabeth.

Marie Stuart étoit écartée par sa qualité d'étrangère, & le Trône restoit à Jeanne Gray,

Cette jeune Princesse étoit aimable, Edouard avoit pour elle la plus tendre amitié; entraîné par ce sentiment, par son aversion pour Marie, & par les insinuations de Northumberland, il consentit à faire dresser un acte pour transporter la Couronne à Jeanne Gray; mais le Parlement ne lui avoit pas donné, comme à Henri VIII, le pouvoir de régler ou d'intervertir l'ordre successif; Jeanne Gray fut pourtant proclamée à Londres après la mort d'Edouard. Quand son père & son mari lui annoncèrent qu'il falloit qu'elle fût Reine, l'infortunée versa un torrent de larmes, elle sentit que le Trône n'étoit pour elle qu'un dégré vers l'échaffaut, & qu'elle alloit mourir victime de l'ambition d'autrui. Tout ce qui restoit de Seigneurs Catholiques s'empres-

sèrent de se rendre auprès de Marie; Thomas Howard, fils du Duc de Nortfolck, étoit à leur tête; bientôt la haine qu'inspiroit le Duc de Northumberland, attira au parti de Marie la plupart des Anglois, Protestans & Catholiques indistinctement. Northumberland rassembla quelques troupes, qu'il fut forcé de congédier sur le champ, par l'impossibilité de les employer à cause de la disproportion énorme des forces; il voulut sortir du Royaume, la fuite lui fut interdite. Marie fut à son tour proclamée à Londres, sa rivale lui céda le Trône avec joie. Le Duc de Northumberland ne songea plus qu'à gagner Marie par les plus basses démonstrations de zèle; il se rendit à la place du Marché à Cambridge, affecta d'y proclamer Marie le premier, & de jetter son chapeau en l'air en signe de réjouissance; mais il ne pouvoit plus ni faire illusion,

Heylin. Stowe. Hollingshed. Burnet.

ni rien réparer, il fut arrêté par le Comte d'Arondel, son ennemi, aux pieds duquel il se jetta, implorant sa protection dans les termes les plus soumis, après l'avoir outragé dans le temps de sa faveur. Pendant qu'on le menoit à la tour, une femme du peuple s'approcha de lui, & lui montrant un mouchoir sanglant: « Vois-» tu ce sang? lui dit-elle, c'est du » sang innocent, c'est celui de Som-» merset que ta fureur a versé; j'y » ai moi-même trempé ce mouchoir, » & j'attendois ce jour pour te le » présenter.

Le Duc de Northumberland eut la tête tranchée, avec quelques-uns de ses principaux complices; il allégua, pour défendre sa vie, qu'il n'avoit rien fait contre Marie qu'en vertu de commissions du grand Sceau; qu'il avoit trouvé Jeanne Gray en possession du Trône; que ce n'étoit point à lui à juger des droits des

deux rivales. On lui répondit qu'il avoit adoré l'ouvrage de ses mains ; que Jeanne Gray étoit sa belle-fille & sa créature ; que le Sceau entre les mains de l'usurpateur ne pouvoit autoriser les rebelles, qui l'y avoient remis eux-mêmes. Des Auteurs disputent sur cette réponse. Ils disent que la fidélité est due au possesseur actuel du Trône, & que l'usurpateur n'est pas toujours assez évidemment distingué de l'héritier légitime pour qu'on ne puisse pas s'y méprendre ; ils ont raison pour l'Angleterre, où tant d'actes contradictoires du Parlement, au lieu de suppléer à une Loi fixe, dont on avoit besoin, n'avoient fait que confondre tous les droits, & intervertir l'ordre de la nature. Heureux les pays où une Loi invariable, assurant l'ordre successif, rend les usurpations assez rares, assez difficiles & assez manifestes pour qu'il n'y ait aucun lieu à l'équivoque !

cette Duc de Northumberland déclara qu'il mouroit Catholique, qu'importe encore un coup quelle Religion professe de bouche un ambitieux qui ne connoît de Dieu que la faveur ? Marie étoit Catholique, Northumberland espéra peut-être la fléchir par cet hommage rendu à sa Religion ; des Auteurs disent qu'on l'avoit flatté de cette espérance. Il mourut avec la haine & le mépris des deux partis.

Si Marie eût borné sa vengeance à la mort du Duc de Northumberland, soupçonné d'avoir hâté celle d'Edouard VI, toute la Nation auroit été pour elle. Son Royaume étoit venu de lui-même se ranger sous ses loix, elle l'avoit recouvré sans guerre, sans effusion de sang ; il falloit sentir ce bonheur, & rendre heureux des sujets qui lui avoient rendu justice.

Le premier acte d'autorité que fit Marie fut d'ouvrir les prisons des Catholiques persécutés, & en général de

tous ceux que l'esprit de parti avoit privés de la liberté. Le Duc de Norfolck sortit des fers pour être le Juge du Duc de Northumberland ; la Duchesse de Sommerset, retenue prisonniére depuis la disgrace de son mari, fut libre, ainsi que les Evêques Bonner & Gardiner ; ce dernier fut fait Chancelier, il en exerça les fonctions, tandis qu'il subsistoit contre lui une Sentence de mort, qu'il dédaigna de faire révoquer. Il fut rétabli dans son Siége, ainsi que les autres Evêques dépouillés sous les regnes précédens. Tout cela étoit juste. Que les Catholiques eussent la meilleure part aux faveurs de la nouvelle Reine, on avoit dû s'y attendre, elle leur devoit ce dédommagement de l'oppression qu'ils avoient soufferte pour une cause qui étoit la sienne ; mais elle avoit promis de ne point persécuter. C'étoit sur la foi de cette promesse que les Pro-

testans s'étoient donnés à elle. Si long-temps en butte elle-même à la persécution, elle devoit en avoir senti toute l'injustice; l'élève du malheur devoit être la consolatrice de l'humanité, Marie n'eut point cet honneur; le mal l'avoit aigrie, elle étoit fille de Henri VIII. Sa cruauté saisit tous les prétextes que la politique & la Religion purent lui fournir; elle ne pardonna pas même à Jeanne Gray, qu'on avoit rendue coupable malgré elle. Il est vrai qu'une conspiration nouvelle dans laquelle trempa le père de Jeanne Gray, & dont l'objet étoit de déposer Marie & de couronner Jeanne, peut excuser cette sévérité, d'autant plus que cette conspiration, mieux concertée que la première, & plus constamment suivie, causa plus d'embarras, coûta plus de sang, & mit la Reine en danger; mais Jeanne Gray en étoit encore moins coupable que de la première,

puiſqu'elle étoit alors en priſon.

Lorſque le Doyen de S. Paul vint l'avertir de ſe préparer à la mort, ainſi que ſon mari, elle parut recevoir cette nouvelle non-ſeulement ſans peine, mais avec la ſatisfaction d'un voyageur arrivé au terme de ſa courſe; le Doyen lui propoſa d'embraſſer la Religion Catholique: » *il me reſte*, lui dit-elle » *trop peu de momens* » *pour les donner à la controverſe.* Le Doyen prenant mal ſa penſée, ou voulant avoir le temps de la convertir, crut ou feignit de croire qu'elle deſiroit un délai, & il en obtint un de trois jours, qu'elle trouva fort long & fort déſagréable, ſon sacrifice étant fait. On obtint auſſi pour ſon mari la permiſſion de lui dire un dernier adieu. » Cette entrevue, ditelle, » ne ſerviroit qu'à nous ôter le » peu de courage qui nous reſte, & » dont nous avons beſoin. » Elle la refuſa, mais elle ne put ſe refuſer d'al-

Heylin. Fox. Burnet.

ler à la fenêtre jetter un triſte regard ſur ce malheureux, lorſqu'on le tira de la priſon pour le conduire, deux heures avant elle, au lieu de l'éxécution, elle vit même enſuite ſon corps décapité qu'on portoit ſur un chariot pour l'enterrer. Elle marcha au ſupplice, en ſaluant les ſpectateurs d'un air affable & tranquille, & tenant le Doyen de S. Paul par la main; elle le remercia de l'humanité qu'il lui avoit témoignée; le Lieutenant de la tour lui ayant montré le deſir de conſerver quelque choſe qui vînt d'elle, elle lui donna des tablettes, où elle avoit écrit des Sentences Grecques & Latines, relatives à ſon malheur & à ſon innocence. Elle parla au peuple, elle dit que cette innocence n'étoit pas une excuſe ſuffiſante dans des événemens, qui, comme ceux dont il s'agiſſoit, intéreſſoient l'ordre public; que l'intérêt de la Nation demandoit ſa mort, & qu'elle l'acceptoit

ſans regret: des Auteurs diſent qu'ell
s'accuſa de n'avoir pas réſiſté ave
aſſez de conſtance aux offres qu'o
lui avoit faites de la Couronne. C'é
toit ſe juger avec rigueur, & c'étoi
une raiſon de plus pour Marie d'êtr
indulgente. Jeanne, les yeux bandé
& la tête poſée ſur le billot, crut s'ap
percevoir que l'exécuteur balançoit
& prit elle-même la peine de l'en
courager. Le peuple fondoit en lar
mes, & tous les cœurs s'éloignèren
de Marie.

Jeanne avoit deux ſœurs, qui n
furent point enveloppées dans ſa di
grace, mais ſon père eut auſſi la têt
tranchée, ayant été vendu, comme l
Duc de Buckingham (1) du temps d
Richard III, par un de ſes Garde-cha
ſes, chez lequel il s'étoit caché. l
portoit le titre de Duc de Suffolc
depuis la mort de deux fils qu'avoi

(1) Voir le treiziéme Chapitre.

us Charles Brandon. Le Lord Gray, ère de Suffolck, eut le même fort, & les fupplices fe multiplièrent à infini.

Les victimes immolées à la Relion furent encore plus nombreufes. On commença, dit le P. d'Orléans, à exercer contre les Proteftans, la rigueur dont toutes leurs hiftoires fe plaignent. » Nous aimerions mieux que ce fuffent celles des Catholiques qui s'en plaigniffent. Le même Auteur dit que la violence exercée contre les Prêtres & les Moines ous Henri VIII, fait horreur feulement à l'entendre dire. Il a raifon. Mais la violence exercée contre les Proteftans par Marie, ne fait pas moins d'horreur, & le P. d'Orléans eft lui-même de cet avis: » Je voudrois, dit-il, qu'elle eût plus fuivi » l'efprit de l'Eglife...... qu'elle eût » plus épargné le fang....... qu'elle » fe fut diftinguée par-là de Henri,

» d'Edouard & d'Eliſabeth..... L
» voies violentes conviennent à l'e
» reur.... non à la véritable foi.

On compte juſqu'à deux cens qu
tre-vingt-quatre perſonnes livré
aux flammes pour héréſie ſous
regne de Marie, & ce regne fut c
cinq ans. C'étoient tantôt des Ev
ques & des Prêtres, dont on e
dû au moins reſpecter le caractère
tantôt des gens du peuple, dont c
eût dû plaindre l'ignorance. On tro
ve dans cette liſte, des Tapiſſier
des Laboureurs, des Drapiers, de
Tiſſerans, des Foulons, &c. to
ces gens étoient brûlés pour avo
mal répondu à des queſtions théolo
giques. Pluſieurs furent brûlés
petit feu; on prenoit plaiſir à leu
faire tomber les membres les un
après les autres en les brûlant ave
des flambeaux. Un malheureux n
pouvant réſiſter aux douleurs, s'é
cria: *j'abjure*; on le détacha, on lu

fit signer son abjuration, il vint un ordre de la Cour de le brûler malgré cette abjuration, & le Juge fut mis en prison pour l'avoir fait détacher.

Une femme; (car on brûloit aussi des femmes, & même dans l'état de grossesse) une femme, qui étoit dans cet état, fut avancée par les douleurs & accoucha au poteau; un des assistans retira l'enfant du feu. C'est un fait incroyable, mais c'est un fait certain, que l'Autorité publique, après un moment de délibération, fit rejetter l'enfant dans les flammes, comme *fruit d'hérésie.*

Si le trait suivant est moins exécrable que ridicule, ce n'est pas la faute de la tyrannie. Un voleur avoit été pendu, on eut des scrupules sur la douceur de la peine, parce que cet homme, à la potence, avoit montré des doutes sur la transubstantiation; par une absurdité risiblement affreuse, on lui refit son procès, &

Fox. Burnet. Heylin. D'Orléans, Rév. d'Angl.

l'on se dédommagea en brûlant f
corps ; on exhuma de même d
Réformés morts depuis long-tem
entr'autres le fameux Martin Buce
pour se donner le mérite de brûl
leurs os.

Quelquefois la brutalité des so
dats & des gardes prévenoit le su
plice ; les victimes expiroient so
leurs coups, & celles-là étoient e
core les moins malheureuses. Le vie
Taylor, Vicaire d'Hadley, mour
ainsi ; en allant au bûcher, il voul
haranguer le peuple ; un soldat, po
le faire taire, le frappa rudement
la tête, un autre lui lança un fago
qui lui mit le visage tout en sang
Mon ami, dit doucement Taylo
*trouvois-tu que je n'eusse pas ass
de mal ?* Il voulut du moins récit
des Pseaumes en Anglois, suivant l
rit Protestant ; *parle Latin*, lui d
un des gardes, en le frappant a
visage ; un autre, d'un coup de ha

oarde, lui fit ſauter la cervelle, & laiſſa mort ſur la place.

Avançons, & ſauvons-nous de ces rreurs ; mais le cours de l'Hiſtoire nus y ramène, il faut les rapporter, rce qu'il faut peindre les hommes, encore plus parce qu'il faut les ertir.

Gardiner & Bonner s'étoient ren-s les inſtrumens des cruautés de arie ; ces deux tigres égorgeoient l'envi le troupeau des Réformés, andonné à leur vengeance ; ils oient ſollicité cet emploi, ils pré-doient à celui des bourreaux, en cablant d'injures & de coups les alheureux qu'ils envoyoient au cher ; ils les y conduiſoient elquefois ; la férocité de ces deux vêques faiſoit horreur à ceux-mê-es qui en approuvoient le principe l'objet.

Ce qui eſt aſſez remarquable, c'eſt e Gardiner avoit ſouſcrit, ſous

Henri VIII, l'acte de rénonciation à l'autorité du Saint-Siége, & qu Bonner étoit ce même Ambassadeu qui, à l'entrevue de Marseille e 1533, avoit si insolemment signifié Clément VII un appel au futur Con cile. Ces esprits extrêmes s'étoien jettés depuis dans l'excès contraire & il faut avouer que sous Edouar VI, on les avoit irrités eux-même par la persécution.

Bonner n'étoit qu'un barbare, plu violent encore que Gardiner ; ma Gardiner étoit de plus un fourbe, qu intéressoit secrétement la politiqu étrangère dans ses intrigues à la Cou il redoutoit l'estime & l'amitié d Marie pour le Cardinal Polus, redoutoit la piété sincère & les vertu douces de ce Prélat ; Marie avoi demandé Polus pour Légat en An gleterre; Gardiner trouva le moye de retarder l'arrivée de Polus, & d'obtenir les Sceaux, en se faisant re

ɔmmander à la Reine par l'Empe-
ɪur Charles-Quint. Il avoit mis
Empereur dans ses intérêts, en pro-
pſant le mariage du Prince Philippe
ſn fils, (qui fut depuis Philippe II)
ec la Reine Marie. Gardiner ven-
t en cette occaſion l'Angleterre à
harles-Quint pour douze cens mille
res. Ce mariage, le plus contraire
à la politique Angloiſe en parti-
lier & à la politique Européenne
 général, en joignant l'Angleterre
x immenſes poſſeſſions de la Mai-
n d'Autriche, en mettant dans une
ule main les forces des deux Puiſ-
nces rivales de la France, (la Mai-
n d'Autriche & l'Angleterre) rom-
it tout équilibre, ſembloit devoir
cabler la France, & livrer l'Europe
l'Autriche. Mais à peine ce ma-
ge étoit-il fait, que Charles-Quint
mentant cette politique ambitieu-
 détruiſant la réunion que Ferdi-
nd le Catholique, & Maximilien

avoient faite de tous leurs Etats su sa tête, partagea les siens entre Ferdinand son frère, & Philippe son fils & se retira dans un Cloître. Philipp II, en acquérant l'Angleterre a lieu des Etats d'Allemagne, qui lu échappoient par ce partage, avo encore une puissance à peu prè égale à celle qu'avoit eue son pèr L'Angleterre prit contre Philippe dans le traité de mariage, toutes ce précautions impuissantes que pren la foiblesse pour retarder les mau qu'elle voit inévitables.

Philippe passa en Angleterre, l traité de mariage ne lui permettar pas d'en faire sortir la Reine. Il y déploya, comme par-tout ailleurs, cett politique artificieuse, dans laquell il laissa si loin derrière lui les Louis X les Ferdinand, les Charles-Quint, & qui fut toujours malheureuse, parc qu'elle étoit artificieuse; il voulut ga gner les Anglois pour les asservir; i paru

parut condamner la perſécution qu'il encourageoit ſous main; il crut avoir intérêt de s'expliquer ſur cet article, il chargea ſon Confeſſeur d'expoſer ſes principes, & l'Angleterre entendit avec autant de ſurpriſe que d'édification, un Eſpagnol parler contre la perſécution, mais elle ne la vit point ceſſer.

Philippe intercéda ſeulement pour Eliſabeth, que Marie retenoit priſonnière, & qu'elle avoit même fait condamner, ſur une accuſation calomnieuſe de complicité avec les auteurs de la ſeconde conſpiration. Dans le temps de la première, Eliſabeth avoit levé, à ſes dépens, une petite armée pour le ſervice de ſa ſœur; l'accuſation d'être entrée dans la ſeconde, ſe démentoit d'elle-même, puiſque l'objet de toutes les deux étoit de faire regner Jeanne Gray, au préjudice des droits d'Eliſabeth, auſſi-bien que de ceux de

Marie ; l'inventeur de cette calomnie avoit fini par la désavouer lui-même. Mais Marie vouloit trouver Elisabeth coupable ; cette Princesse lui étoit odieuse , & comme fille d'Anne de Boulen , & comme élevée dans la Religion Réformée, & comme une sœur plus jeune , plus belle & plus intéressante qu'elle. Marie avoit, dit-on , fait des avances au Marquis d'Exeter , qui les avoit reçues avec froideur , tandis qu'il montroit le plus grand attachement pour Elisabeth ; Marie affecta d'en être alarmée en Reine , mais tout le monde voyoit qu'elle en étoit jalouse en femme. Pour punir Elisabeth des préférences du Marquis , elle répandoit sur sa rivale l'intérêt du malheur & de l'oppression. Telle est la marche des passions.

Marie en usoit de même à l'égard des Réformés ; quand on lui disoit qu'ils sembloient se multiplier par

les ſupplices, elle ordonnoit qu'on redoublât de rigueur, ſoupçonnant toujours quelque adouciſſement de ſes loix de ſang, ne craignant que l'indulgence, & ne comprenant point les dangers de la cruauté. Elle eut le malheur d'aimer tendrement Philippe II, qui la gouvernoit & la mépriſoit. Marie, rapportant l'amour même à la dévotion, aimoit moins dans Philippe un Prince aimable ou l'héritier de la plus vaſte Monarchie, que le Roi diſtingué entre tous par le titre de *Catholique*, & qu'un Prince qui pouvoit établir l'Inquiſition en Angleterre.

Philippe, malgré ſon indifférence, croyoit avoir donné un héritier au Trône, Marie le deſiroit trop pour n'en pas concevoir & n'en pas donner un peu légérement l'eſpérance. A un ſermon du Cardinal Polus, dont elle avoit été pieuſement affectée, elle avoit ſenti ſon enfant treſ-

ſaillir dans ſon ſein ; le bruit ſe répandit en quelques Provinces qu'elle avoit mis au monde un fils ; le *Te Deum* fut chanté dant la Cathédrale de Norwick. Un Prédicateur tira en chaire l'horoſcope & fit le portrait de l'enfant, mais la Reine n'avoit été délivrée que d'une môle. D'après cet accident & plus encore d'après ſes dégoûts, Philippe, renonçant à l'eſpérance d'avoir des enfans de Marie, retourna dans ſes Etats, laiſſant ſa femme inconſolable de ſon abſence & de ſes froideurs. Le ſéjour de ce Prince en Angleterre n'avoit concilié ni à lui ni à ſa femme, l'amour des Anglois. Son caractère avoit percé à travers le maſque dont il ſe couvroit ; ſon averſion pour le gouvernement Anglois s'étoit trahie dans plus d'une occurrence ; des pratiques ſecrettes, des tentatives éloignées pour établir l'Inquiſition, avoient été ou apperçues ou ſoup-

çonnées; la Nation enfin le vit avec joie quitter l'Angleterre, & ne lui ſut gré que d'avoir ſauvé la vie à Eliſabeth, & d'avoir rendu ſes chaînes plus légères; mais cette bonne action étoit ſans mérite dans ſon motif, ſi, comme l'avoue Cabréra, Hiſtorien de Philippe, elle n'étoit qu'un effet de la politique de ce Prince. Philippe n'ayant point d'enfans de Marie d'Angleterre, ne conſervoit Eliſabeth, ſelon Cabréra, que pour exclure Marie Stuart, qui, étant déja Reine d'Ecoſſe & devant être Reine de France, ſeroit devenue trop redoutable aux Pays-bas, ſi, à ces deux Couronnes, elle eût joint celles d'Angleterre & d'Irlande. Après la mort de Marie d'Angleterre, il demanda Eliſabeth en mariage. Cette jeune Princeſſe, pendant le regne de ſa ſœur, ſe voyant entourée d'eſpions & environnée de dangers, chercha ſa conſolation &

Cabréra.

ſa sûreté dans l'étude ; ces années de diſgrace ne furent point ſtériles pour elle.

Marie, en appellant le Cardinal Polus en Angleterre, croyoit y attirer un perſécuteur ; elle aimoit en lui la haine que Henri VIII lui avoit portée, & le zèle vindicatif qu'elle lui ſuppoſoit ; elle le goûta moins de près ; Polus étoit tolérant. Digne ami de Sadolet, il penſoit, comme lui, que c'eſt l'orgueil qui hait & qui perſécute ; que la Religion aime & conſole ; il parut comme un Dieu ſauveur parmi ces bourreaux & ces victimes ; il ne parla que de paix, il réconcilia l'Egliſe Anglicane avec le Saint-Siége ; revêtu du pouvoir Pontifical, il n'en fit uſage que pour pardonner ; il donna l'abſolution au Parlement, tout l'ouvrage de Henri VIII & d'Edouard VI fut renverſé, & l'auroit peut-être été pour toujours, ſi Marie, par des rigueurs

imprudentes, n'eût arrêté les effets de la douceur de Polus. La Meſſe fut rétablie, & Marie eut ſoin d'y mener Eliſabeth, qui, pour reſter libre, feignit d'être Catholique. Les plus grands ſuccès de la violence ſont de forcer à l'hypocriſie.

Marie eut un grand ſcrupule, elle avoit poſſédé des biens enlevés aux Eccléſiaſtiques, la reſtitution réparoit tout; auſſi ce n'étoit pas ſur l'injuſtice de ſa poſſeſſion que Marie avoit des remords; mais le Pape avoit lancé une Bulle d'excommunication contre les poſſeſſeurs de ces biens, Marie avoit été dans le cas, & l'excommunication n'avoit point été levée, Polus la leva. Mais quand on lui parloit de brûler les non-conformiſtes, il parloit de réformer les mœurs du Clergé. « Commençons, diſoit-il, » par tenter cette voie, & » vous verrez que l'autre deviendra » inutile. » Marie les crut toutes deux

néceſſaires, elle confia au Cardinal Polus le ſoin de réformer le Clergé, à Gardiner celui d'extirper l'heréſie, & il n'y eut d'hérésie extirpée que par Polus. On écouta le Miniſtre d'un Dieu clément, on déteſta l'agent d'une Reine barbare. Jamais le ſacré Collége n'eut deux membres plus reſpectables que Sadolet & Polus. Lumières ſupérieures & grands talens pour le temps, piété ſincère, charité fervente. Si l'on demande pourquoi Rome ne les a pas mis au rang des Saints, un Proteſtant répondra : *c'eſt qu'ils furent tolérans* ; mais que peut répondre un Catholique ?

La perſécution croiſſoit de jour en jour. Le vieux Latimer, Evêque de Worceſter ; Ridley, Evêque de Rocheſter, qui, ſous Edouard, s'étoient vus les arbitres du ſort de Gardiner & de Bonner, furent livrés par eux aux bourreaux ; on avançoit

par dégrés jusqu'au fameux Archevêque de Cantorbéri, Thomas Crammer, l'auteur de la Réforme & l'inventeur de la Suprématie Royale; il étoit déja condamné à mort depuis long-temps pour avoir été dans le parti de Jeanne Gray contre Marie; mais Marie se piquoit de lui faire grace sur l'objet politique, & de le faire punir pour le crime d'héréfie. Sa vengeance y gagnoit quelque chose, Crammer n'eût été que décapité à titre de rebelle, il devoit être brûlé comme hérétique; mais Gardiner avoit d'autres vues, il vouloit sauver la vie à Crammer, non par humanité, (ce sentiment n'entroit point dans son ame) mais parce qu'il prévoyoit que l'Archevêché de Cantorbéri seroit donné à Polus. Gardiner (1) mourut, & Bonner

(1) Gardiner étoit fils naturel de Richard Videville, frère d'Elisabeth, femme d'E-

n'eut pas la même politique ; Crammer avoit été son Juge du temps d'Edouard, Bonner ne vit que le plaisir de s'en venger, & cette grande victime fut immolée.

Thomas Crammer, Archevêque de Cantorbéri, est un de ces hommes sur lesquels l'Histoire n'offre guères que des jugemens dictés par l'esprit de parti. Jugeons-le par ses principales actions.

Crammer n'étoit encore connu que dans l'Université de Cambridge lorsque l'affaire du divorce lui fournit une occasion de s'élever. Ce fut lui qui proposa de consulter les Universités de l'Europe. On ne voit pas trop ce qu'avoit de merveilleux cette idée,

---

douard IV. On dit qu'il eut des remords en mourant, & qu'il disoit : » *J'ai péché comme* » *Pierre, mais je n'ai pas pleuré comme lui.* Pierre avoit péché par foiblesse & par crainte, Gardiner par férocité.

qui parut ſi heureuſe à Henri VIII. Burnet. Elle avoit dû ſe préſenter naturellement, ſur-tout à un Suppôt d'Univerſité; mais Henri VIII fut frappé du parti qu'on en pourroit tirer en répandant l'argent à propos : » *Pour* » *le coup*, s'écria-t-il, *nous tenons* » *la truye par l'oreille*; ce ſont ſes propres termes, que les Hiſtoriens ont recueillis. Il voulut connoître l'auteur de ce bon conſeil, il vit une choſe toujours rare, le ſavoir & les lumières unis à la candeur & à la modeſtie, il aima Crammer, il ſe l'attacha; Crammer & Brandon ſont les deux ſeules exceptions à ce qu'on a dit de Henri VIII, qu'il n'avoit jamais rien aimé conſtamment.

Ce que Henri & Crammer avoient prévû, arriva; ils eurent en effet des conſultations favorables à tout prix. On a un compte d'un des Agens du Roi d'Angleterre auprès des Univer-

sités d'Italie, où l'on trouve porté en dépense : *à un Religieux Servite, un écu; à deux de l'Observance, deux écus ; au Prieur de S. Jean, quinze écus ; au Prédicateur Jean Marino, vingt écus.* Ce compte peut faire juger des autres qu'on n'a pas, & de la manière dont cette intrigue étoit menée. On consultoit ces Docteurs sur la validité de la dispense donnée par le Pape Jules II à Catherine d'Arragon pour épouser successivement les deux frères. On les consultoit aussi sur un passage du Lévitique, chap. 20, vers. 21, & sur un passage du Deuteronome, chap. 25. vers. 5, dont l'un défend d'épouser la femme de son frère, & l'autre l'ordonne. On lève cette contradiction apparente, en appliquant le premier passage au cas du divorce, & le second au cas de mort ; on observe d'ailleurs que ces loix & ces prohibitions ne concernoient que les Juifs.

Crammer, devenu Courtiſan, écrivit en faveur du divorce, & par conſéquent il n'auroit jamais dû être Juge dans cette cauſe ; voilà ce que les Proteſtans n'ont pas aſſez remarqué.

Henri VIII nomma Crammer à l'Archevêché de Cantorbéri, Crammer parut vouloir refuſer ; les Proteſtans vantent ce refus, les Catholiques n'y croient pas ou le regardent comme un trait d'hypocriſie de la part de Crammer. Thomas Becket avoit refuſé de même ; tous deux furent Archevêques de Cantorbéri.

Lorſque Crammer fut nommé, la rupture avec le Saint-Siége étoit déja fort avancée ; mais il falloit encore, pour prendre poſſeſſion de la Primatie, prêter ſerment au Pape. Henri VIII & Crammer imaginèrent enſemble l'expèdient mal-honnête de proteſter contre ce ſerment avant

de le faire. Cette conduite dérogeoit un peu à la candeur de Crammer.

Il cassa le mariage de Catherine d'Arragon, confirma celui d'Anne de Boulen, concourut à établir de plus en plus la Suprématie du Roi qui entraînoit un accroissement de Jurisdiction pour la Primatie ; mais on ne peut pas dire que Crammer n'eût d'autre Religion que celle du Prince ; il étoit Protestant au fond du cœur, & s'en cachoit foiblement. Crammer & Cromwel étoient connus pour les protecteurs de ce parti comme Gardiner & le Duc de Nortfolck-Howard pour les appuis du Catholicisme.

Crammer fut le seul qui osa rester fidèle à la malheureuse Anne de Boulen dans sa disgrace, il écrivit pour elle à Henri VIII, & fut éloigné pour quelque temps de la présence du Monarque.

Il lui écrivit auſſi très-fortement en faveur de Thomas Cromwel, ce qui étoit moins hardi, Cromwel étant plutôt une victime ſacrifiée aux Catholiques, qu'un ennemi pourſuivi par l'implacable Henri.

Nortfolck & Gardiner l'emportèrent ſur Crammer pour les ſix fameux articles, connus ſous le nom de *Statut de ſang*. Ce Statut prononçoit la peine de mort contre ceux :

1°. Qui nieroient la tranſſubſtantiation.

2°. Qui ſoutiendroient la néceſſité de la communion ſous les deux eſpèces.

3°. Et la légitimité du mariage des Prêtres (1).

---

(1) Le Duc de Nortfolck, qui triomphoit de ce Statut, demandoit à un de ſes Chapelains qu'il croyoit Proteſtant dans l'ame, & qu'il ſoupçonnoit d'être marié, ce qu'il penſoit de l'article qui empêchoit les Prêtres

4°. Qui prétendroient que les vœux de chasteté peuvent être violés.

5°. Qui affirmeroient l'inutilité des Messes particulières.

6°. Et de la Confession auriculaire.

Crammer, qui étoit marié, ne pouvoit passer le troisiéme de ces articles, & s'opposoit à tous les six; mais il paroît par sa Doctrine & par sa conduite qu'il résistoit en partisan de la Réforme plus qu'en ennemi de la persécution, puisqu'il persécuta lui-même sous Edouard VI.

Aussi-tôt que le Bill fut passé, il renvoya sa femme en Allemagne, où elle étoit née : elle étoit niéce du fameux Osiandre.

Henri VIII ne pardonna qu'à Crammer de s'être opposé au Statut de

---

d'avoir des femmes ? *qu'il n'empêchera pas les femmes d'avoir des Prêtres*, répondit le Chapelain.

ang; les autres Evêques oppoſans urent empriſonnés.

Il s'éleva même de violens orages contre Crammer; cette oppoſition, criminelle aux yeux de Henri, le mariage de Crammer, ſa protection toujours manifeſtement accordée aux Proteſtans, ſon attention à réprimer les violences des Catholiques, es remontrances du Duc de Nortfolck, les inſinuations des Gardiner & des Bonner le rendirent ſuſpect; mais le Roi, qui l'aimoit, voulut s'expliquer avec lui, & fut déſarmé par ſa candeur. Crammer lui dit les raiſons de ſon oppoſition, elles ſatisfirent le Roi ſans le changer, Crammer les avoit même écrites, oubliant dans ſa ſimplicité que la Loi venoit de défendre d'écrire ſur ces matières, & que la contravention à cette Loi étoit érigée en crime capital; le papier avoit été égaré, heureuſement il ne tomba point dans des

mains ennemies. A la fin de l'entr
tien, le Roi dit à Crammer : « Qua
» à moi, me voilà content ; ma
» vous êtes mandé au Conseil, qu'a
Ibid. » lez-vous faire ? — J'y comparo
» trai. — Et que direz-vous pou
» votre défense ? — Ce que je vie
» de dire à Votre Majesté. » Le Ro
que cette naïveté amusoit & intére
soit, lui dit : « Pauvre homme, el
» ne voyez-vous pas que vous
» serez à la merci de vos ennemi
Crammer, disent les Protestans
ignoroit qu'on eût des ennemis. L
Roi lui fournit un moyen plus eff
cace de se défendre.

Cependant on avoit vu Cramme
confondu parmi la foule dans l'ant
chambre du Roi, on savoit qu'
devoit comparoître devant le Con
seil, on le crut perdu, les Courti
sans le traitoient déja en Ministr
disgracié. Le Conseil, composé d
Courtisans, voulut l'envoyer à l

ſur; Crammer en appella au Roi, on n'eut point d'égard à l'appel, & il alloit être conduit à la tour, lorſqu'il montra l'anneau du Roi, gage de ſa clémence. Le Conſeil reſta confondu. Telle étoit la défenſe que Henri avoit fournie à Crammer; il manda le Conſeil & Crammer à la fois, il reçut très-mal les excuſes du Duc de Nortfolck, qui, pour juſtifier le Conſeil, s'aviſa de dire qu'on n'avoit voulu que faire triompher avec plus d'éclat l'innocence de Crammer, en diſcutant ſa conduite; le Roi ordonna aux Membres du Conſeil d'embraſſer Crammer, & de vivre déſormais avec lui comme avec leur ami, mais ſur-tout comme avec le ſien.

Les Catholiques diſſimulèrent quelque temps, puis ils revinrent à la charge, & dans un autre orage qu'ils excitèrent contre le Primat, Henri, grand amateur de l'argumentation, fit diſputer en ſa préſence

Bonnèr & Crammer ; quand il l(
eut entendus, il dit à Bonner : *Voi
n'êtes qu'un Ecolier, voilà vot
Maître.*

Un jour le Primat défendoit, à so
ordinaire, un homme dont le R(
paroissoit mécontent : » Et cet hom
Ibid. » me-là, dit le Roi, le comptez
» vous aussi parmi vos amis ? » Assu
» rément, répondit Crammer. » E
» bien, reprit le Roi, assurez-le bie
» que vous savez par moi-même qu'
» en use en toute occasion à votr
» égard comme un fourbe & un traî
» tre. — Permettez, Sire, que de
» paroles si dures ne sortent poin
» de la bouche d'un Evêque. Je l
» veux & je vous l'ordonne, repli
qua Henri, tyran dans les bagatelle
comme dans les affaires importantes
Crammer en fut quitte pour évite
toujours la rencontre de cet homme

Mais une action de Crammer, à
laquelle on doit la plus haute estime

eſt le refus qu'il fit de ſe prêter au
ſſentiment du Roi contre ce même
uc de Nortfolck, l'ennemi de la
eligion de Crammer, ſon ennemi
erſonnel & qui avoit voulu le per-
re, mais auquel on ne pouvoit re-
rocher que cet eſprit de perſécu-
on, preſqu'inſéparable alors du zèle
ligieux. Crammer ſe cacha dans
ne retraite pour n'être pas ſon Juge,
z il n'en ſortit que pour exhorter
enri VIII à la mort.

S'il ſe livra tout entier, ſous
douard VI, à ſon penchant pour
a Religion Réformée, il nous ſem-
le qu'il ſeroit injuſte de l'accuſer de
ariation à cet égard, puiſque, ſous
enri VIII, il avoit aſſez ſuivi ce
enchant pour hazarder ſa faveur;
nais il eſt juſte de lui reprocher la
art qu'il eut à la perſécution allu-
née, ſous ce regne, contre les Catho-
iques, & qui ſervit, juſqu'à un cer-
ain point, d'exemple & d'excuſe à

la perſécution beaucoup plus for
que les Proteſtans ſouffrirent ſo
Marie ; il eſt juſte de déteſter le zè
cruel avec lequel il força Edouard
ſigner l'Arrêt de mort des deux An
baptiſtes de Smithfield. Cependa
l'exacte juſtice demande encore qu'o
obſerve qu'aucun Catholique ne ſou
frit la mort, ſous Edouard, pour
Religion ; que ſi Gardiner fut con
damné à la mort, il ne fut poi
exécuté. Quant aux Anabaptiſte
toutes les ſectes de la Réforme avoie
toujours été intolérantes à leur égar
Toutes avoient tort; mais enfin cet
erreur commune ſemble fournir d
moins une légère excuſe à la con
duite de Crammer.

Marie ne vit jamais en lui qu
l'oppreſſeur de la Reine ſa mère ; o
prétend qu'elle auroit pu y voir u
homme, à qui elle avoit perſonnel
lement l'obligation d'avoir éprouv
moins de rigueurs de la part de ſo

ère, & d'avoir été rappellée par lui
la fucceffion ; mais il faut convenir
ue, fur ce dernier article, Crammer
voit voulu depuis renverfer fon pro-
re ouvrage, puifqu'il s'étoit déclaré
n faveur de Jeanne Gray par zèle
our la Religion Réformée.

Marie ayant fait condamner le
Primat à la mort, Bonner & Thir-
eby, Evêque de Norwick, furent
nvoyés pour le dégrader ; on le re-
étit par dérifion des étoffes les plus
roffières, taillées en forme d'orne-
nens pontificaux, & on l'en dépouil-
a, fuivant les ufages de l'Eglife Ro-
naine ; pendant cette cérémonie, Heylin. Burnet.
Bonner ne ceffa d'outrager Crammer,
Thirleby ne ceffa de pleurer. On li-
ra enfuite Crammer aux Théolo-
iens Catholiques, qui, par leurs in-
inuations, leurs promeffes, leurs
nenaces, autant que par leurs argu-
nens, lui arrachèrent une abjura-
ion. Les Proteftans, pour excufer

cette variation de leur héros, se plai-
sent à charger le tableau des intrigue
employées par les Catholiques pou
le séduire; ces intrigues se réduisi
rent vraisemblablement à lui fair
espérer sa grace, & aussi-tôt qu'il eu
abjuré, Marie signa l'ordre pour s
mort. Si Crammer en cette occasio
fut un homme ordinaire, Marie fu
semblable à elle-même. Les Catho
liques, pour triompher de la défait
de leur ennemi, le menèrent dan
une Eglise, où, après avoir publié s
conversion & en avoir rendu grace
à Dieu, ils prêchèrent Crammer &
le félicitèrent, lui montrèrent le Cie
lui promirent des Messes; Cramme
leur répondit par un torrent de lar
mes, & sur-tout par un désaveu so
lemnel de son abjuration, il march
au supplice, plongea lui-même dan
le feu la main qui avoit signé, disoit
il, ce monument de foiblesse & d
honte; *elle a péché*, s'écrioit-il, *qu'ell*
périsse

périſſe. Les Proteſtans peignent le ſupplice de Crammer des mêmes couleurs dont l'Hiſtoire Eccléſiaſtique peint le martyre des premiers Chrétiens ; cette ſérénité dans les ſouffrances, cette joie d'expier un moment de foibleſſe par des tourmens affreux, cette douce confiance d'être réuni à l'Auteur de ſon être, cette pieuſe indulgence à l'égard des bourreaux. Pour nous, nous avons rapporté les faits. D'après ce récit, tout Lecteur peut prononcer ſur cet homme célèbre, & décider ſi le jugement qu'en a porté Boſſuet eſt auſſi parfaitement juſte dans tous ſes points, qu'il eſt éloquent.

Polus eut, comme Gardiner l'avoit prévu, l'Archevêché de Cantorbéri ; ce fut du moins ſans avoir approuvé les cruautés auxquelles il le devoit.

Ce combat de la perſécution contre l'erreur, ſi favorable aux progrès de l'erreur, fut toujours la princi-

pale affaire de Marie dans tout son regne. Voyons quelle étoit dans le même temps la conduite de la France à cet égard ; cet objet de comparaison entre les deux Nations rivales est de la plus grande importance, soit par rapport à la Religion, soit par rapport à la politique. L'esprit du Gouvernement sur la tolérance civile est le thermomètre le plus sûr des progrès de la raison, de la vertu & de la véritable piété.

La persécution eut lieu en France sous François I & Henri II, comme en Angleterre sous le regne de Marie ; les deux Nations n'ont à cet égard aucun avantage l'une sur l'autre ; toutes deux partoient de ce principe commun, si long-temps accrédité par la barbarie, qu'il faut venger Dieu, quoique Dieu se soit réservé la vengeance. Ce principe est en Religion ce que le systême de guerre est en politique.

Mais la perſécution différoit chez les deux Peuples, ou plutôt chez les Souverains des deux Peuples, dans les motifs, & par conſéquent dans le dégré d'activité.

Le zèle de Marie étoit plus ſincère & plus emporté, celui des Rois de France plus calme & plus ſyſtématique.

Marie confondoit tous ſes ſentimens particuliers dans la dévotion; elle croyoit faire pour la Religion tout ce qu'elle faiſoit pour la haine & pour la vengeance. François & Henri, dans leur rigueur contre les Proteſtans, comptoient donner beaucoup à la politique.

Marie ne voyoit dans les hérétiques que les ennemis de Dieu, & dès-lors les ſiens; c'étoit la différence de dogme & de culte qu'elle haïſſoit directement en eux; le zèle théologique, l'ardeur polémique étoient ce qui l'animoit; elle défendoit la foi

de ſa mère avec la théologie & la cruauté de ſon père. François & Henri voyoient un peu plus dans les hérétiques les ennemis des Princes ; ils comprenoient que ceux qui réformoient l'Eglife Romaine, pourroient vouloir réformer les Cours des Rois ; que l'eſprit de la Réforme étoit plus Républicain que Monarchique, qu'il tendoit plus au rétabliſſement de l'égalité, qu'au maintien de la ſubordination.

C'eſt parce qu'ils regardoient la Réforme comme contenant le germe de la Rébellion, & les Réformés comme des ſujets mal ſoumis, qu'ils protégeoient ceux-ci chez leurs voiſins, en même temps qu'ils les brûloient chez eux. » *Accordez-moi*, diſoit Brantôme, » *ces feux avec cette protection.* Leur politique croyoit accorder tout cela ; ils croyoient entretenir chez leurs voiſins des inſtrumens de trouble, qu'ils vouloient anéantir chez

eux ; il eſt clair que les alliés perpétuels des Turcs & des Proteſtans d'Allemagne contre des Princes Chrétiens & Catholiques, n'étoient point animés par un pur zèle de Religion dans leur rigueur contre les hérétiques ; il eſt clair auſſi que cette rigueur devoit être aiſément modifiée par les conjonctures, & céder ſouvent aux intérêts politiques.

Toute la politique de Marie étoit dans ſa foi ; jamais elle ne ſe feroit permis d'alliance avec des Puiſſances infidèles ou hérétiques ; ce fut le Prince le plus Catholique de l'Europe qu'elle choiſit pour mari, contre l'intérêt politique de l'Angleterre & contre le gré de ſa Nation ; c'étoit l'Inquiſition qu'elle appelloit avec lui en Angleterre.

Le zèle perſécuteur de François & de Henri pouvant céder aux conſidérations politiques, cédoit auſſi quelquefois à d'autres conſidérations

plus particulières, par exemple à celle du mérite perſonnel. François I ſe refuſa long-temps à la perſécution, parce qu'il vit que c'étoient ſouvent le ſavoir & les talens qu'on perſécutoit ſous les noms d'héréſie & de Réforme ; que l'ignorance & l'envie prenoient trop facilement le maſque du zèle, & qu'au lieu de venger la Religion, il s'expoſeroit à ne venger que le fanatiſme. Henri, plus ardent perſécuteur de l'héréſie, & plus froid ami des Lettres, ménageoit cependant le mérite diſtingué; d'illuſtres Proteſtans échappèrent à la rigueur de ſes Loix. Marie ne connoiſſoit d'autre mérite que la foi, d'autre ſcience que celle du ſalut; elle ne reſpectoit dans les hérétiques ni le rang, ni l'âge, ni la réputation; elle aimoit à offrir à Dieu d'illuſtres victimes ; elle eût immolé juſqu'à Eliſabeth ſa ſœur, ſi Philippe II n'eût arrêté ſon zèle.

On a remarqué que la conduite de François I à l'égard des hérétiques, avoit été réglée par les affections différentes des Papes à son égard ; que sous Léon X & Adrien VI, ses ennemis déclarés, il avoit été tolérant ; que sous Clément VII, son allié, & sous Paul III, qui lui fut assez favorable, il autorisa l'intolérance. Henri II, ennemi du Pape Jules III, imite Henri VIII, sans s'arroger comme lui la Suprématie, il veut tenir la balance entre la Cour de Rome & les Protestans ; le moment où il rend le fameux Edit contre *les petites Dates* (1), & où, brouillé avec Jules III, il défend d'envoyer de l'argent à Rome pour

(1) On connoît le Commentaire de Du Moulin sur l'Edit des *petites Dates*. L'objet de cet Edit étoit de réformer les abus qui se commettoient dans l'impétration des Bénéfices en Cour de Rome.

les Bulles, est celui où il porte des Edits sanglans contre les Réformés. Un moment de mésintelligence entre Marie, Reine d'Angleterre, & le S. Siége, relativement aux intérêts du Cardinal Polus, ne changea rien à sa conduite à l'égard des Réformés; elle partoit de principes, qui n'admettent point de variation.

Enfin, François & Henri vouloient qu'il n'y eût chez eux qu'une Religion, afin qu'il n'y eût point de partis dans l'Etat; Marie vouloit qu'il n'y eût point de partis dans l'Etat, afin qu'il n'y eût qu'une Religion.

Le but de part & d'autre étoit bon, mais le moyen alloit directement contre le but. La persécution irrite, révolte, rend l'opprimé intéressant, fait toujours voir de son côté la vérité, la justice; de-là, le zèle de son parti & la multiplication de ses sectateurs. Gardez-vous de don-

ner de l'importance à ce que vous voulez anéantir. S'il se forme un parti dans l'Etat, s'il naît une secte dans l'Eglise, ne persécutez point, vous grossiriez l'orage ; achetez encore moins des conversions & des soumissions, elles ne seroient jamais sincères ; dédaignez d'appercevoir les torts & les erreurs qui ne troublent point l'ordre public ; mais redoublez d'attention sur le choix & sur la conduite des Ministres, soit de l'Etat, soit de l'Eglise ; réformez les abus ; faites du bien ; mettez le peuple dans vos intérêts, il n'est point d'autre art de regner. La persécution n'est que l'art d'exciter des guerres civiles & des guerres de Religion.

Davila dit que François I laissa le Calvinisme prendre racine en France, soit qu'il ne fût pas fâché d'en seconder les progrès, soit qu'il dédaignât de les appercevoir. Davila

se trompe, & sur le fait & sur les causes. Mézeray, qui s'emporte beaucoup contre cette calomnie, allégue en faveur de François I sept ou huit Edits de mort contre les hérétiques, & ces mêmes hérétiques *envoyés au feu par douzaines, aux galéres par centaines, & bannis du Royaume par milliers.* Voilà la malheureuse vérité dont Mézeray loue François I, voilà en même temps la cause véritable des progrès du Calvinisme. Suivez ces progrès, & vous reconnoîtrez toujours l'influence de la même cause.

Vers le commencement du regne de François I, le Parlement, entraîné par les idées du temps, faisoit des remontrances à ce Prince sur sa tolérance à l'égard des Réformés, & s'alarmoit d'avoir le bras retenu par l'Autorité. Le Pape Clément VII, par un Bref du 20 Mai 1525, félicitoit cette Compagnie sur son zèle contre l'hérésie.

Pendant la priſon de François I, le Parlement renouvelle avec plus de force ſes inſtances auprès de la Régente, & paroît attribuer les malheurs de l'Etat au peu de ſoin qu'on prenoit d'arrêter la Réforme.

François, revenu dans ſes Etats, adopte le ſyſtême de la perſécution.

Henri II s'y livre avec plus d'ardeur; ſon zèle alloit juſqu'à vouloir perſécuter, hors de ſes Etats, la Ducheſſe de Ferrare, ſa tante maternelle; il invite le Duc de Ferrare à la tenir enfermée dans ſon appartement, ſans lui permettre de voir perſonne, pas même ſes enfans; peu s'en faut qu'il ne propoſe au Duc de la faire brûler.

Ce zèle, échauffé par la Ducheſſe de Valentinois, ennemie déclarée des Proteſtans, eſt ſecondé par le Connétable de Montmorency & par les Guiſes, Miniſtres portés à la perſécution, l'un par l'erreur commune,

& par ſon infléxibilité, les autres par leur caractère deſpotique. Les Edits de Château-briant & d'Eſcouen, funeſte ouvrage du Garde des Sceaux Bertrandi, qui occupoit la place de l'illuſtre Chancelier Olivier, ne ſe bornent point à prononcer la peine de mort contre les Réformés qui ſe déclarent, ils invitent à les dénoncer, ils encouragent les délateurs, ils leur propoſent des prix. Ces efforts mêmes annonçoient leur inutilité & les progrès de la ſecte; la réſiſtance qu'éprouva ce dernier Edit, annonce combien le Parlement étoit changé, la moitié de ce Corps étoit déja Proteſtante, ou du moins favorable à la Réforme, ce qui ſuppoſe à peu près le même partage dans la Capitale.

On connoît ce grand éclat, cette arrivée imprévue de Henri II au Parlement, cette ſcène menaçante qui n'impoſa point au zèle ou à la témeri-

té, ces violences exercées ſur des Magiſtrats ou ſéditieux ou ſimplement courageux, la priſon de pluſieurs d'entr'eux, le ſupplice d'Anne du Bourg, neveu du Chancelier de ce nom. » Jamais, dit Mézeray, cette » auguſte Compagnie ne reçut une » plus honteuſe playe. « Quel fut le fruit de ces violences? La conjuration d'Amboiſe éclata dès l'année ſuivante; des guerres de Religion ſouillèrent les regnes de tous les fils de Henri II, & ne purent être terminées que par Henri IV & par l'Edit de Nantes.

Mézer. Abrég. Chronol.

Que produiſirent en Angleterre les cruautés de Marie? Eliſabeth regna, renverſa l'ouvrage de cette ſœur cruelle, la Réforme triompha, & la Suprématie fut entre les mains d'une femme.

Si l'on veut pouſſer cet examen au-delà des deux Nations rivales dont nous nous occupons, qu'a produit en Allemagne le deſir de ſoumettre

tous les Etats de l'Empire à une même Religion comme à une même autorité ? La Ligue de Smalcalde, la bataille de Mulberg, la fuite d'Inspruck, & la néceſſité d'appaiſer tous ces troubles, en accordant par la paix de Paſſau à toutes les Puiſſances la liberté de Religion.

Qu'ont produit enfin dans les Pays-bas l'acharnement à perſécuter les Proteſtans, & le projet d'y établir l'Inquiſition ? Les Provinces-Unies y ont gagné la liberté, la Souveraineté; l'Eſpagne & la Catholicité y ont tout perdu.

Quant aux affaires politiques, Marie, en épouſant Philippe II, épouſoit ſa querelle & celle de Charles-Quint ſon père contre la France; la rivalité des Maiſons de France & d'Autriche ſe confondoit avec celle de la France & de l'Angleterre; mais l'Angleterre, qui n'aimoit ni Philippe ni Marie, & qui redoutoit plus l'Inquiſition Eſpa-

gnole & la tyrannie Autrichienne que l'ambition Françoiſe, embraſſoit mollement cette même querelle qu'elle regardoit comme étrangère à ſes intérêts; Marie elle-même, preſque uniquement occupée des affaires de Religion, négligeoit le ſoin de la guerre.

François I, en mourant, avoit laiſſé la paix de Creſpy encore ſubſiſtante, mais la guerre prête à renaître. Les prétextes de rupture ne manquoient jamais entre la Maiſon d'Autriche & la France. Les affaires d'Allemagne & d'Italie en faiſoient naître à tout moment des occaſions. Charles-Quint, après avoir conſumé ſa jeuneſſe à combattre François I, vouloit ſe meſurer encore avec le jeune Henri II. Henri, dans l'âge de la confiance & du bonheur, brûloit de venger ſon père, & ſe flattoit en ſecret d'être plus heureux que lui contre Charles-Quint; ces deux Princes

ſe trouvèrent en préſence l'un de l'autre dans une bataille, ce qui n'étoit jamais arrivé entre Charles-Quint & François I. Ce fut au combat de
23 Août 1554. Renty en Artois que Charles-Quint & Henri II ſe meſurèrent; Henri chercha l'Empereur pour le combattre d'homme à homme; Charles-Quint, dit-on, évita Henri. La victoire reſta incertaine; Antoine de Véra l'attribue à Charles-Quint, tous les Auteurs François à Henri II.

Les François perdirent la bataille
1554. de Marcian dans la Toſcane; mais du côté de l'Allemagne, ils s'étoient emparés des trois Evêchés, qui leur reſtèrent.

Dans cette guerre Charles-Quint, détruiſit de fond en comble Thérouenne, il eut le pouvoir de faire diſparoître une Ville de deſſus la terre; il vaudroit mieux en avoir bâti ou réparé une. C'étoit bien mal laver l'affront que le Duc de Guiſe venoit

de lui faire essuyer devant Metz, que Charles avoit voulu reprendre. 1553.

Fatigué de ces vicissitudes, désabusé de la gloire, qui fuit comme l'ombre, & de la fortune, qui, disoit-il, quitte l'âge mûr pour se donner à la jeunesse, Charles-Quint renonça pour toujours à la guerre; bientôt il se dégoûta même de la puissance & de la grandeur, qui sont si peu de chose quand la gloire & la fortune cessent de les accompagner; la désertion qu'il vit dans sa Cour, lorsqu'il se fût dépouillé de ses Etats, acheva de lui prouver le néant de ce qu'il quittoit, & la vanité des hommages qu'il avoit reçus; il se retira dans la solitude des Hiéronymites de S. Just dans l'Estramadure. Là, sans jetter un seul regard vers le siécle, sans s'informer de ce qu'on y faisoit après lui, Charles-Quint faisoit son étude de la Religion, & son amusement de la Mécanique qu'il avoit toujours ai-

De Thou l. 16. ch. 20.

mée, il faisoit des montres, il cherchoit à les faire aller ensemble, & ne pouvoit y réussir; le mot si philosophique qu'il dit à ce sujet, est d'un sage qui se juge, & d'un grand homme qui se condamne. » Hélas! dit-il » je ne puis donner à ces deux mon- » tres un même mouvement, & j'ai » voulu long-temps donner à tous les » hommes une même opinion. » Un Moine qu'il éveilloit pour Matines lui dit : » Respectez le repos d'un » solitaire; n'avez-vous pas assez trou- » blé le repos du Monde? » Charles-Quint dans sa retraite, se mit à observer le côté théologique des controverses de son temps, qu'il n'avoit jamais envisagées que du côté politique; on dit que cet examen le fit pencher vers la Réforme; en effet son fils, après lui avoir mal payé, pendant deux ans que Charles-Quint vécut depuis son abdication, la pension modique qu'il s'étoit réservée, voulut flétrir sa

mémoire, & le persécuta indignement après sa mort dans ses amis & ses théologiens.

Après l'abdication de Charles-Quint, la guerre continua entre Philippe II & Henri II; mais Philippe ne faisoit la guerre que de son cabinet, il agitoit l'Europe, il intriguoit en Angleterre, il faisoit trembler Marie en la menaçant de l'abandonner pour toujours, si elle ne s'empressoit à le servir dans cette occasion, il passa même en Angleterre afin d'échauffer le zèle de sa femme, mais il ne put échauffer celui de la Nation; jamais les Anglois n'avoient montré tant d'éloignement pour une guerre contre la France; la Reine trouva les plus fortes contradictions jusques dans son Conseil, & de la part du Cardinal Polus; ils alléguoient son contrat de mariage, où il étoit expressément stipulé que la Nation ne recevroit point d'ordres de Philippe,

& ne prendroit point de part à ſe querelles particulières. Marie fu obligée de recourir aux voies deſ-potiques, aux emprunts forcés, au: enrôlemens par violence ; elle vol: tous les bleds des Provinces de Nort folck & de Suffolck, & le prix n'er fut jamais payé aux propriétaires Vers le même temps, un homme du nom de Stafford conſpira, s'empara d'un château, fut pris, & avoua qu'il avoit agi à la ſollicitation & par les ſecours de la France. Cet aveu arracha de la Nation une eſpèce de conſentement à la guerre ; mais en général on ne crut pas la déclaration de Stafford bien ſincère ; on jugea que Marie avoit voulu rendre la querelle de Philippe propre à la Nation Angloiſe, & qu'en s'engageant dans cette guerre, elle agiſſoit plutôt en femme dévouée à ſon mari, qu'en Reine équitable ou éclairée.

Les moyens dont nous avons parlé,

procurèrent à Marie & à Philippe huit à dix mille hommes qui allèrent joindre les Eſpagnols en Picardie. Philippe débuta par le ſuccès le plus brillant. Son armée, commandée par le Duc de Savoye, qui, dépouillé de ſes Etats par les François, ainſi que ſon père, n'étoit plus que le Général du Roi d'Eſpagne, gagna la bataille de 1557.
S. Quentin, dite de S. Laurent, parce qu'elle ſe livra le 10 Août. Le Connétable de Montmorenci, Général de l'armée Françoiſe, toujours brave, quelquefois imprudent, plus ſouvent malheureux, y fut fait priſonnier avec un de ſes fils; ſes deux neveux, l'Amiral de Coligny & d'Andelot, furent auſſi faits priſonniers dans S. Quentin même, que le Duc de Savoie emporta d'aſſaut. Les Ducs de Montpenſier & de Longueville avoient été pris dans la bataille, le Comte d'Enguien y avoit été tué; il étoit frère du Roi de Navarre, du Prince de

Condé, du Cardinal de Bourbon, 8
du héros de Cérisoles, tué à la Ro
che-Guyon (1). Les dix mille Angloi
que la Reine Marie avoit envoyés
l'armée Espagnole, eurent grand
part à cette victoire. Lorsqu'on e
apprit la nouvelle à Charles-Quint
qui ne s'informoit plus d'aucune af
faire, il demanda, dit-on, si son fil
étoit dans Paris; on prétend en effe
qu'il auroit pu s'en rendre Maître a
milieu de la consternation qu'y ré
pandit l'échec de S. Quentin; mai
il ne sut pas profiter d'un si gran
avantage, il laissa aux François l
temps de se relever d'un tel coup, &
le fruit de la victoire lui échappa.

L'année suivante, le Duc de Guise
François, élevant sa fortune, sa gloir
& son crédit sur le malheur du Con
nétable, sembla triompher de lui e

(1) Voir l'Hist. de Franç. I. t. 5. de la sec
Edit. l. 6. ch. 10. p. 470 & suiv.

éparant ſes pertes; il punit les Anglois du ſecours qu'ils avoient fourni malgré eux à Philippe, il les chaſſa entièrement, & pour jamais, de la France.

Philippe avoit averti Marie que la Cour de France formoit des projets qui paroiſſoient menacer Calais. 1558.
Comment de pareils projets n'étoient-ils pas toujours prévus & prévenus? mais Marie brûloit des hérétiques, & ne ſongeoit guères à Calais. Philippe ajoutoit à cet avis l'offre de mettre garniſon Flamande dans cette Place, mais les Anglois ſe défièrent avec aſſez de raiſon d'un ſoin ſi obligeant, & l'offre fut rejettée, ce qui acheva de rendre Philippe auſſi indifférent ſur les affaires de l'Angleterre qu'il l'étoit déja pour la Reine ſa femme.

Le Duc de Guiſe réduiſit en moins de quinze jours, au milieu de l'hiver, Calais, Guines & leurs dépendances;

il eut l'honneur d'avoir terminé ce grand ouvrage de l'expulſion des Anglois, que Philippe-Auguſte avoit ſi mal-à-propos ſuſpendu; que Charles V & Charles VII dans le cours de leurs proſpérités, n'avoient pu conſommer; que nos autres Rois n'avoient pas même tentée; que la politique commune rendoit abſolument néceſſaire au maintien de la paix; que la politique bienfaiſante de S. Louis pouvoit ſeule rendre inutile.

Philippe II preſſa encore Marie de faire de puiſſans efforts pour reprendre ces Places, avant que les François euſſent eu le temps d'en rétablir les fortifications; mais le Miniſtère Anglois répondit qu'une pareille entrepriſe demandoit un temps plus libre; que les premiers ſoins de l'Etat étoient dus à la Religion menacée, & l'on brûla trente-neuf Proteſtans, au lieu de reprendre Calais.

Vers

Vers le même temps, le Dauphin François épousoit Marie Stuart, à qui Henri II faisoit prendre le titre de Reine d'Ecosse, d'Angleterre & d'Irlande, titre moins vain que celui de Rois de France, conservé par les Rois d'Angleterre. La France annonçoit par-là le projet de faire valoir contre les filles de Henri VIII les actes Parlementaires qui les excluoient du Trône; l'indifférente Marie parut peu sensible à tous ces affronts. Buchanan. De Thou.

Cependant le Lord Clinton, grand Amiral d'Angleterre, fit une descente en Normandie, ce fut avec peu de succès; mais les Anglois trouvèrent une occasion singulière de venger, à Gravelines, la perte de Calais. Le Comte d'Egmont, Général de l'armée Espagnole, (celui-là même à qui dans la suite Philippe II fit trancher la tête au sujet des troubles de la Flandre) étoit aux mains, près de

Gravelines, avec le Marquis de Thermes, Général de l'armée Françoise. Dix vaisseaux de guerre Anglois qui faisoient voile le long de la côte, portèrent au Comte d'Egmond un secours inespéré, leur artillerie rompit presqu'entiérement l'armée Françoise. De Thermes & les principaux Officiers François furent faits prisonniers. Le fruit de cette victoire de Philippe fut d'accélérer la paix de Cateau-Cambresis, par laquelle on rendit à l'Espagne une multitude de Places, principalement pour la rançon du Connétable de Montmorenci; mais la conquête du Duc de Guise resta toujours à la France, & l'expulsion des Anglois, consommée par les armes, fut confirmée par les traités.

Hollingshed, p. 1150.

Pour sauver l'honneur de l'Angleterre, la réunion de Calais à la France n'étoit pas stipulée dans le traité; au contraire, la restitution

de Calais étoit expreſſément promiſe, mais ſous des conditions & avec des alternatives qui aſſuroient la réunion. La France devoit reſtituer Calais, ou payer une ſomme dont on convenoit ; il étoit clair que, ſoit qu'elle payât ou ne payât point cette ſomme, elle ne reſtitueroit point Calais. De plus, la reſtitution ne devoit point avoir lieu, ſi l'Angleterre ſe mêloit, directement ou indirectement, des affaires des Proteſtans, ſoit de France, ſoit d'Allemagne ; on avoit bien prévu quel feroit l'effet infaillible de cette clauſe. Eliſabeth dans la ſuite donna du ſecours aux Proteſtans d'Allemagne, au Prince de Condé, à l'Amiral de Coligny dans les guerres civiles de France, par conſéquent l'Angleterre perdit tous ſes droits à la reſtitution de Calais.

Eliſabeth poſſéda un moment le Havre-de-Grace, qui lui fut remis 1562.

par les Protestans de France. Cette Place, qui commande la Seine à son embouchure, étoit, entre les mains des Anglois, une nouvelle clef de la France, plus importante encore que Calais. L'indignation fut générale en France contre le Prince de Condé, qu'on avoit forcé par tant d'outrages à ce fatal traité ; on le comparoit avec le Duc de Guise. L'un avoit repris Calais, l'autre li-
Forbes, Davila. vroit le Havre ; l'un avoit chassé les Anglois de la frontière, l'autre les rappelloit au centre du Royaume. Ces clameurs finirent bientôt, Condé
1563. fit sa paix avec la Cour de France, & joint au Connétable de Montmorenci, aida lui-même à reprendre la Place qu'il avoit livrée. Ce siége eut tout l'éclat d'un événement qui intéressoit le sort de la Monarchie. La réunion des Catholiques & des Huguenots contre l'ennemi commun, assura le triomphe de la France.

Le jeune Roi Charles IX fut mené à ce ſiége par la Reine Catherine de Médicis ſa mère, qui voulut avoir triomphé en perſonne de la Reine Eliſabeth ; mais Eliſabeth n'étoit point au Havre.

A peine la Place étoit-elle au pouvoir des François, que l'Amiral Clinton, retenu juſques-là par les vents contraires, arriva dans le port, amenant à la garniſon un renfort & des vivres qu'elle avoit demandés. Sa flotte ſervit à recueillir les reſtes de la garniſon.

Quel fut pour l'Angleterre le fruit de cette poſſeſſion momentanée du Havre ? La peſte, qui, en moins d'une année, emporta vingt mille perſonnes dans la ſeule Ville de Londres ; elle y fut portée par les ſoldats Anglois de la garniſon du Havre, parmi leſquels la misère & la mauvaiſe nourriture avoient répandu ce fléau, ſuite ordinaire de la guerre.

Marie n'avoit vu ni la prise & la perte du Havre, ni même la conclusion du traité de Cateau-Cambrésis; elle étoit morte peu de temps après la perte de Calais, insensible aux cris des Protestans qu'elle égorgeoit, & aux mépris de la Nation qu'elle avilissoit. La perte de Calais étoit le digne fruit d'une guerre entreprise sans motifs & sans moyens, par de petites considérations personnelles, & sans aucune vue d'intérêt national; c'étoit la juste peine de tant de cruautés superstitieuses qui aigrissoient & révoltoient la Nation; c'étoit l'effet naturel de cette monstrueuse alliance avec l'Espagne, si odieuse à l'Angleterre, & qui, semant la défiance entre la Nation & la Reine, éteignoit tout zèle patriotique, empêchoit toute entreprise & toute opération, tout concert de vues & d'efforts. Marie resta placée entre le mépris & la haine dans le

cœur de ſes ſujets & dans la mémoire des hommes.

N'avoit-elle donc rien fait de bien pendant cinq ans de regne ? Pardonnez-moi ; en arrivant au Trône, elle avoit remis un ſubſide à ſes peuples.

Henri II au contraire avoit commencé par irriter les ſiens; la Gabelle avoit excité une violente ſédition dans l'Angoûmois, la Saintonge, le Médoc & la Guyenne ; l'extrême ſévérité avec laquelle cette ſédition fut punie, entretint quelque temps la mauvaiſe diſpoſition des eſprits ; le Roi eut recours enfin à la clémence, il adoucit l'impôt ou permît qu'on le rachetât, & tout fut calmé.

Henri humilia peut-être trop ſon Parlement ; le Parlement Anglois fut quelquefois auſſi lâche ſous Marie qu'il l'avoit été ſous Henri VIII. Tantôt des Parlementaires Courtiſans vouloient qu'on donnât à Marie une autorité ſans bornes, ſous l'ingénieux

prétexte que les Loix qui reſtreignoient la prérogative Royale, avoient été faites pour des Rois, & non pour une Reine; tantôt ils propoſoient de donner force de loix à toutes les proclamations de la Reine, ce qui n'étoit que la première propoſition déguiſée ; on croit entendre opiner dans le Sénat Romain les eſclaves de Tibère ou de Néron. Sur cette propoſition, un Citoyen obſerva que la Reine pourroit donc, par une ſimple proclamation, changer l'ordre ſucceſſif, il fut envoyé à la tour ; il ne reſtoit plus guères de liberté ni en France, ni en Angleterre.

Les découvertes dans les Indes continuoient toujours. Dès le 15 Mai 1500, le Portugais, Alvarès Cabral, avoit découvert, malgré lui, en Amérique, le Bréſil, ayant eté jetté ſur les côtes de ce pays par une tempête.

Vers la fin du regne de Henri II, l'Amiral de Coligny, voulant former une Colonie Françoiſe au Bréſil, fit partir quelques Vaiſſeaux ſous la conduite de Durand de Villegagnon, Chevalier de Malte, *homme à grandes entrepriſes*, dit Mézeray, *&, ce qui eſt rare en ceux de ſon métier, doué d'une grande connoiſſance des Belles-Lettres.* Ce fut lui qui donna l'idée de cet établiſſement à l'Amiral; on prétend que Coligny, encore Catholique à l'extérieur, & déja Calviniſte dans l'ame, adopta ce projet pour fournir en Amérique un aſyle aux Calviniſtes perſécutés en France. Calvin, dit-on, préſidoit à cette entrepriſe, & choiſit les Miniſtres qu'on envoyoit au Bréſil; mais Calvin lui-même étoit intolérant, & vouloit qu'on le fût. Ces Miniſtres diſputèrent tant & ſur mer & ſur terre, qu'ils ſcandalisèrent la Colonie, qui ſe fit Catholique, auſſi- Mézeray, gr. Hiſtoire.

bien que Villegagnon, Proteſtant juſqu'alors. Ainſi (pour l'obſerver en paſſant) l'intolérance produiſoit partout ſon effet; celle de Henri II faiſoit des Calviniſtes, celle de Calvin faiſoit des Catholiques.

Les Anglois, ſous Edouard VI, pénétrèrent à Archangel, du côté de la nouvelle Zemble, ce qui donna lieu à un commerce avec la Ruſſie, très-avantageux pour l'Angleterre. Le Czar Iwan Baſilowitz envoya une Ambaſſade ſolemnelle à Marie, premier exemple d'une correſpondance de la Ruſſie avec les Puiſſances occidentales de l'Europe.

Aucune Loi importante, aucun établiſſement utile ne ſignale le regne de Marie. Celui de Henri II fait époque dans la Légiſlation Françoiſe; le Chancelier Olivier, digne prédéceſſeur, digne ami de L'Hôpital, s'illuſtra par l'Edit *des petites Dates*, qui réprime les vexations de la Cour

de Rome ; par la Loi qui assure la vie des enfans illégitimes ; par le premier Réglement qui ait été fait pour fixer les bornes de la Ville de Paris ; par celui qui établit l'usage des Mercuriales dans le Parlement ; par la création du Parlement de Bretagne & d'une seconde Chambre dans la Cour des Aydes de Paris ; par l'établissement des Présidiaux, &c. Henri II, moins aimé que François I, qui l'étoit moins que Louis XII, ne fut point haï, ne méritoit point de l'être, & le tragique accident qui termina ses jours à quarante-&-un ans, laissa des regrets sincères à son peuple.

Si la Reine d'Angleterre eut pour mari Philippe II, Henri II eut pour femme Catherine de Médicis. Marie n'eut point d'enfans, & sa sœur Elisabeth lui succéda. Henri II laissa quatre fils, qui ne laissèrent point de postérité ; Henri IV fut leur successeur.

La prise de Calais fut l'événement politique le plus mémorable du regne de Henri II & de Marie. Peut-être cet événement auroit-il eu plus d'éclat encore, s'il fût arrivé sous Charles V ou sous Charles VII, dans le temps où la rivalité de la France & de l'Angleterre étoit le grand & presque l'unique objet de l'attention de l'Europe. La rivalité de la France & de l'Autriche, au temps de la prise de Calais, occupoit le premier rang dans la politique générale, Marie n'étoit qu'auxiliaire de Philippe II. Cependant leur mariage, en unissant leurs intérêts, en confondant les deux rivalités, faisoit que les François croyoient avoir triomphé à la fois de l'Angleterre & de l'Autriche.

Ce succès décisif termine l'époque, qui est l'objet de cette seconde partie.

Dans la première, on combattoit pour quelques Provinces ; dans la

ſeconde , on combattoit pour la France entière ; la voilà réunie ſous ſes Maîtres légitimes.

Depuis ce temps, la rivalité des deux Nations ceſſe par l'extinction des objets qui la nourriſſoient. Dans toutes les guerres qui ſuivent cette époque , l'Angleterre n'eſt plus l'ennemie directe de la France, elle ne paroît plus que comme auxiliaire dans les guerres où la France eſt intéreſſée , & c'eſt même quelquefois à la France qu'elle donne du ſecours. Elle agit , tantôt par intérêt de Religion , comme quand Eliſabeth fournit des ſecours aux Proteſtans de France contre les derniers Rois Valois & à Henri IV même contre Philippe II , & quand Jacques I envoie Buckingham au ſecours de la Rochelle contre Louis XIII ; tantôt en faveur du ſyſtême de la balance , auquel l'Angleterre reſta toujours attachée , & qui , dans ſes idées mêmes ,

étoit tour-à-tour favorable & contraire à la France ; c'est ainsi qu'elle s'arma contre Louis XIV, à qui elle reprochoit cette tendance chimérique à la Monarchie universelle, & cette prépondérance réelle dans l'Europe, qu'on avoit tant redoutées autrefois dans Charles-Quint & dans Philippe II ; c'est ainsi que dans la guerre de la succcession d'Espagne, elle s'allia d'abord avec l'Autriche contre la France, pour empêcher la réunion des Puissances Françoise & Espagnole dans une même Maison, & qu'après la mort de l'Empereur Joseph, elle se détacha de cette alliance pour empêcher la réunion de l'Empire & de l'Espagne dans la personne de Charles VI.

Si, dans ces diverses guerres, les Anglois ont paru se rappeller leurs anciennes possessions en France, & leurs anciennes prétentions sur tout le Royaume ; si ce souvenir a produit

des manifeftes plus menaçans & des hoftilités plus vives entre la France & l'Angleterre qu'entre les autres Nations, c'étoit un refte d'une animofité trop forte & trop longue pour que le temps eût pu l'étouffer entiérement ; mais leurs querelles n'étant plus nourries par des objets préfens & fenfibles, avoient beaucoup perdu de leur acharnement, du moins en Europe ; car les découvertes du Nouveau Monde avoient fait naître, dans d'autres contrées, de nouveaux objets d'ambition & de rivalité, qui forment une troifiéme époque, & qui pourroient fournir à cette Hiftoire une troifiéme partie.

L'époque qui vient d'être parcourue, offre par-tout la preuve de l'inutilité, du danger même de la guerre, relativement à l'objet de l'ambition & de la politique. Sous cette époque, les Anglois font toujours

aggreſſeurs, toujours injuſtes; leurs propres Auteurs les condamnent par-tout, leurs Rois profitent ſans ceſſe contre nous de nos diviſions ſous Philippe de Valois, ſous le Roi Jean, ſous Charles VI, ſous Charles VII & ſous Louis XI, & ces diviſions font leurs ſuccès. Nos Rois ſe montrent plus modérés & plus juſtes pendant la grande querelle des deux Roſes, qui leur offroit les mêmes avantages. Quel eſt le dernier fruit de l'injuſtice? Les Anglois pour avoir voulu envahir la France, perdent la Guyenne & le Ponthieu; Calais leur reſtoit, Marie entreprend une dernière guerre jugée injuſte par ſa propre Nation, & Calais même lui eſt enlevé. Après toutes les conquêtes des Anglois, après ces éclatantes victoires qui avoient ébloui & effrayé l'Europe, après que le renverſement de toutes les Loix les a fait regner à Paris, c'eſt la France

qui triomphe solidement, parce qu'elle n'a fait que se défendre.

Si la justice de la cause ne décide pas seule du succès, elle y contribue, en inspirant la confiance, en excitant l'indignation contre l'injustice. L'intérêt, le vœu général de l'humanité sont pour ceux qui se défendent, & ce qui assure leur supériorité, c'est cet avantage de combattre sur son terrein & pour ses foyers, pour soi-même, en un mot, & non pour un ambitieux. Une terre, dit Xénophon, inspire du courage au possesseur; la Nation la plus respectée & la plus puissante sera toujours celle qui n'attaquera point, & qui se tiendra constamment en état de défense, ce qui n'arrive guères aux Nations qui attaquent. Calculez à présent tout ce qu'il en a coûté à l'Angleterre & d'argent & de sang & de crimes pour prendre la Guyenne & le Ponthieu.

Le P. d'Orléans dit que l'Angleterre est plus fière des conquêtes qu'elle fit autrefois en France, qu'humiliée de les avoir perdues; elle ne doit être humiliée que de les avoir entreprises, puisqu'elles étoient injustes; mais elle peut être fière de la liberté généreuse avec laquelle ses Ecrivains avouent aujourd'hui l'injustice de ces mêmes conquêtes.

Quant au titre de *Rois de France* que prennent toujours les Rois d'Angleterre, & qui, en rappellant ces conquêtes injustes, rappelle aussi l'expulsion des Anglois, un François a dit ingénieusement qu'il sembloit que ce fussent nos Rois, qui, par un traité, les eussent condamnés à conserver ce titre.

L'Histoire de France est presque entiérement remplie par deux grandes rivalités; celle de la France & de l'Angleterre, & celle de la France & de l'Autriche. La seconde, quoique

lepuis Louis XI elle ait, pour ainsi lire, éclipsé la première, n'a pourtant jamais produit de haines natio-nales si fortes ni si persévérantes.

Il y a plusieurs raisons de cette différence.

1°. La rivalité de la France & de l'Angleterre, si l'on remonte jusqu'aux incursions des Normands, commence presque avec notre Monarchie; si l'on se borne à l'époque de Guillaume le Conquérant, elle commence presque avec notre troisiéme Race. La rivalité entre la France & l'Autriche ne remonte qu'à Louis XI.

2°. La première de ces rivalités a toujours été directement entre les François & les Anglois, la seconde a passé d'une Nation à l'autre. Avant Charles-Quint, elle étoit principalement entre la France & l'Espagne; ou plutôt elle étoit divisée, d'un côté entre la France & l'Espagne, qui se

diſputoient le Royaume de Naples; de l'autre entre la France & l'Autriche, toujours ennemies depuis le mariage de Maximilien avec l'héritière de Bourgogne. Du temps de Charles VIII & de Louis XII, la haine des François étoit partagée entre Ferdinand & Maximilien. La querelle n'eſt devenue entiérement propre à la Maiſon d'Autriche que quand l'Eſpagne & les droits ſur le Milanès & ſur le Royaume de Naples ont paſſé à cette Maiſon, c'eſt-à-dire ſous Charles-Quint.

3°. Les objets de cette rivalité de la France & de l'Autriche étoient en Italie; ceux de la France & de l'Angleterre étoient ſous leurs yeux; c'étoient d'abord des Provinces Françoiſes, ce fut enſuite le Royaume de France tout entier. Différence infinie dans les motifs de haine & les principes d'activité! L'on pourroit dire que la rivalité de la France &

de l'Autriche tenoient presque autant à la rivalité personnelle de Louis XI & de Charles le Téméraire, de Charles-Quint & de François I, du Cardinal de Richelieu & du Duc d'Olivarès, qu'aux objets mêmes des divisions de ces deux Puissances; on n'en peut pas dire autant de la rivalité de la France & de l'Angleterre, elle fut sans doute animée par la rivalité personnelle de Louis le Gros & de Henri I, de Louis le Jeune & de Henri II, de Philippe-Auguste & de Richard, de Philippe le Bel & d'Edouard I, des Valois & d'Edouard III; mais les objets étoient présens & nourrissoient la rivalité.

4°. La différence du gouvernement étoit bien plus grande entre la France & l'Angleterre qu'entre la France & les Etats d'Autriche, & cette cause influe puissamment sur les dispositions respectives des peuples.

5°. Dans les derniers temps, la différence de Religion fournit encore à la rivalité de la France & de l'Angleterre un aliment particulier qui ne se trouvoit pas dans l'autre.

Malgré toutes ces sources de haine entre la France & l'Angleterre, telle est la douce & puissante influence de la paix, qu'aussi-tôt que la guerre étoit cessée, les dispositions ennemies sembloient s'évanouir; on avoit vu, sous François I & sous Henri VIII, ces deux Nations réunies dans un même intérêt, combattre un ennemi commun; on les vit du temps d'Elisabeth & de Henri IV, marcher sous les mêmes drapeaux; on vit dans la suite le terrible Cromwel s'allier avec Louis XIV, après avoir fait trancher la tête à son oncle, &, maître de choisir entre la clef de la France & celle de la Flandre, aimer mieux prendre Dunkerque, que de reprendre Calais. Louis

XIV étoit enfant alors; mais lorſqu'après trente ans de triomphes & de gloire, ce grand Roi s'arma pour reporter Jacques II ſur le Trône d'Angleterre, il fit une action juſte & noble, qui ranima peut-être les anciennes haines, d'autant plus que l'intérêt de Religion venoit ſe joindre à l'intérêt politique. Guillaume III commit ſans doute un crime en détrônant ſon beau-père; mais la Nation Angloiſe vouloit un Roi Proteſtant, & un grand Roi.

M. Hume obſerve que, quoique les Anglois aient fait beaucoup plus de mal à la France qu'elle ne leur en a fait, quoiqu'ils aient été les aggreſſeurs, ce ſont eux qui ont le plus fortement conſervé la haine nationale. Cette haine, ſelon lui, influe évidemment ſur tout ce qu'ils ont à traiter avec les François; elle a été & continue d'être la ſource de tant de réſolutions imprudentes &

précipitées qu'il accuse les Anglois d'avoir prises contre nous dans tous les temps. Les François n'ont jamais porté si loin cette haine à l'égard des Anglois. M. Hume en dit la raison. « La France, située au centre » de l'Europe, a eu successivement » la guerre avec tous ses voisins; ses » préjugés populaires se sont en con» séquence divisés, pour ainsi dire » en plusieurs branches; & chez des » peuples, dont les mœurs sont natu» rellement très-douces, ces préju» gés ne se portent jamais à un cer» tain excès contre aucune Nation » en particulier.

Telle est, sur les dispositions respectives des Nations rivales, l'influence de la paix & de la guerre.

Voyons maintenant quelle est, sur le caractère particulier des Nations, l'influence du gouvernement, & quel est à cet égard l'effet de la guerre, que les Rois font trop souvent à leurs peuples en les opprimant.

Si

Si toutes les Nations ont un caractère ſpécifique qu'elles ſuivent conſtamment, quand elles ſont libres de s'y livrer, & que l'action n'en eſt point ſuſpendue ou arrêtée par des cauſes contraires, il faut convenir que ce caractère général eſt toujours bien ſubordonné au caractère particulier du Chef de la Nation ; qu'il eſt aiſément modifié par les circonſtances ; que s'il réſiſte à de foibles épreuves, il céde à des épreuves plus fortes, & qu'on a de la peine à le reconnoître dans les divers temps & ſous les divers Gouvernemens. Sous Edouard III, Monarque admiré des Anglois, & ſous le Prince Noir, digne de l'admiration de l'Univers, les Anglois, tant les Inſulaires que ceux d'Aquitaine, ſembloient partager l'aſcendant que ces Princes avoient dans l'Europe. La Nation avoit pris un caractère d'élévation & de force, qui la portoit aux grands

exploits, aux vastes entreprises, & sembloit l'assurer du succès.

Sous Richard II, elle fut inquiéte & agitée.

Elle se releva sous Henri IV & sous Henri V; mais les opinions de Wiclef & la persécution qu'éprouvent les Lollards, tournent l'esprit de la Nation vers les querelles théologiques & le fanatisme.

Les fureurs des deux Roses, sous Henri VI, Edouard IV & Richard III, inondent l'Angleterre de sang; la Nation prend insensiblement ce caractère sombre & farouche que donnent le crime & le malheur.

On tremble sous Richard, mais on le détrône; on tremble sous Henri VII, mais on le respecte: la haine se tait & attend.

Sous Henri VIII, on n'a plus même assez de vigueur pour haïr; on souffre, & on rampe; plus de loix, plus de liberté, plus de Nation, c'est l'o-

béïssance passive d'un esclave & d'un mort.

La minorité d'Edouard VI, la foiblesse & les divisions du Gouvernement font jour à la haine si long-temps étouffée, elle éclate avec une fureur farouche mêlée de fanatisme, où l'on reconnoît un peuple fatigué de persécutions politiques & religieuses.

Marie se baigne dans le sang; on céde ou à son sexe ou à son caractère, & la vigueur Nationale ne se reconnoît plus qu'au zèle fanatique avec lequel tant de victimes volontaires se précipitent dans les flammes.

Par combien de persécutions inconséquentes & contradictoires on fit passer ce peuple infortuné pendant quatre regnes consécutifs! Henri VIII frappe à la fois les Catholiques & les Protestans; pour avoir plus de sang à verser, il se fait une Religion à part, ennemie de toutes les autres, tenant

de toutes, vacillante, équivoque, & conſtante uniquement dans la perſécution. Edouard ſe déclare pour les Proteſtans, & perſécute les Catholiques; Marie rend cette perſécution avec uſure aux Proteſtans, qui prennent encore leur revanche ſous Eliſabeth.

C'étoit un flux & reflux de fureurs & de vengeances, d'où réſultoit une oppreſſion générale, toujours ſoufferte avec douceur. Tant de patience n'étoit guères dans le génie Anglois; Eliſabeth regnoit avec gloire, il fallut la reſpecter avec toute l'Europe; mais *la Reine Jacques* (1), comme diſoient les Anglois, ſuccéda *au Roi Eliſabeth.* Ce théologien ſi ardent à défendre ſa prérogative Royale, moins comme conſtitution de l'Etat,

(1) Rex fuit Eliſabeth, nunc eſt Regina Jacobus;
Error naturæ ſic in utroque fuit.

que comme Dogme ; n'ayant pas, ainſi que Henri VIII, dequoi faire reſpecter ſa Scholaſtique, ne fit que rendre la Scholaſtique & l'Autorité ridicules. Placé entre l'échaffaut de ſa mère (1) & celui de ſon fils (2), il ne fut du moins que mépriſé; mais bientôt la licence devint auſſi féroce que le deſpotiſme avoit été abſurde ; l'inſolent Puritaniſme briſa la tête des Rois, & ſoumit la Nation à ſa pédanterie barbare, Charles I fut décapité, Jacques II détrôné ; les ſuites de ces révolutions terribles ſont ſous nos yeux.

En France, l'eſprit de S. Louis ne regnoit plus ; Philippe de Valois & le Roi Jean, malheureux à la guerre, trop entreprenans chez eux, fouloient leurs peuples & irritoient les Grands ; le peuple ſe venge pendant

(1) Marie Stuart.

[2] Charles I.

la captivité du Roi Jean par les excès les plus monstrueux ; cette Nation distinguée par la douceur de ses mœurs, étoit devenue une société de tigres. Charles V regne, il imprime à cette même Nation son caractère de modération, de prudence & de justice, c'est un peuple de sages ; tout est réparé, embelli, perfectionné. Les oncles de Charles VI par leurs extorsions & leurs violences, ramènent l'anarchie ; la Nation paroît frappée de démence avec son Roi.

Tout est Bourguignon, Armagnac, Maillotin, Cabochien, Retondeur, Ecorcheur, Assassin, personne n'est François ; les Bouchers, le Bourreau jouent un rôle dans l'Etat, l'héritier du Trône est chassé par son père & par sa mère, l'Anglois vient regner à Paris. Quel étoit alors le caractère national ? Charles VII chasse les Anglois, il rassemble son peuple effarouché, il jouit avec lui de ses vic-

toires, & la Nation reprend ſon caractère. Louis XI le change encore, il agite, il diviſe; en ſe défiant de tout, il avertit tout le monde de ſe défier de lui, & ce caractère ombrageux devient pour un temps le caractère national. La Chevalerie franche, ſincère, confiante, généreuſe, renaît avec Charles VIII, Louis XII, & François I; le peuple aime ſes Rois, & ne les outrage plus par la crainte; cette Nobleſſe, qu'on a cru depuis ne pouvoir ſoumettre qu'à force de violences & de coups d'autorité, étoit docile, zélée, utile, & ne le fut jamais davantage. Les perſécutions religieuſes vinrent aigrir ce caractère aimable, la Nation devint farouche, des ſectes la déchirèrent, des crimes la flétrirent, le ſang de ſes Rois ſouilla ſes mains, le ſang des ſujets avoit ſouillé celles des Rois, notre Ligue a égalé les horreurs du Puritaniſme.

Telles étoient les révolutions que le caractère des divers Souverains, & d'autres circonstances causoient dans le caractère national & dans le gouvernement intérieur chez chaque peuple considéré en particulier. On y voit déja le bien que produit l'esprit de paix, & les maux infinis qui naissent des guerres & des discordes intestines.

Si nous considérons les deux Nations rivales dans le rapport qu'elles ont entre elles, en jettant un coup-d'œil rapide sur toute l'époque qui vient d'être parcourue, voici ce que nous trouverons.

La rivalité des deux Nations, au commencement de cette seconde époque, est plus éclatante encore & plus animée que sous l'époque précédente, elle est nourrie par de plus grands intérêts, elle porte sur des objets plus vastes, il s'agit de la France entière, il ne s'agissoit aupa-

ravant que de quelques Provinces. Les Anglois ont plus perdu encore ſous cette nouvelle époque, parce qu'ils avoient plus uſurpé; ils ont été plus punis, parce qu'ils avoient été plus injuſtes. Au reſte, ſi c'eſt un avantage en politique de nuire à ſon ennemi, quoique ſans profit pour ſoi, ils furent dédommagés de leurs pertes par le mal qu'ils firent à la France; le réſultat de ces longues querelles fut de rendre les deux Nations preſque également malheureuſes. Elles le furent encore preſque également par leurs diſcordes civiles que les guerres étrangères entretenoient, & qui rentroient par-là dans la querelle principale; nouveau point de vue ſous lequel nous les envisageons.

Si les Anglois ont eu leurs Lancaſtres & leurs Yorcks, la France avoit eu ſes Bourguignons & ſes Armagnacs; ſi les Anglois portèrent le

ravage jusqu'aux portes de Paris, ils se virent deux fois, au milieu de leurs succès, obligés de demander grace, & d'offrir la réparation de tous les dommages qu'ils avoient causés ; s'ils remportèrent d'éclatantes & mémorables victoires, ils furent minés peu à peu par des combats plus utiles & plus décisifs ; s'ils regnèrent à Paris pendant seize ans, ils finirent par être entiérement chassés de la France. Les fléaux que leurs fureurs avoient appellés ; la famine, la peste désolèrent également les deux Nations pendant le cours de leurs guerres. Les Anglois dûrent leurs succès aux discordes de la France ; la France eut du moins cet avantage qu'elle dut ses succès à la réunion de ses Princes plus qu'aux divisions des Anglois, lesquelles n'éclatèrent dans toute leur force que depuis l'expulsion de ces mêmes Anglois sous Charles VII. La France eut de

plus, l'avantage de n'avoir pas cherché à profiter de ces divisions pour nuire aux Anglois par représailles.

Si nous comparons, chez l'un & l'autre Peuple, les vicissitudes du caractère national, que nous venons de considérer séparément, elles se trouveront encore à peu près égales. Nous verrons la France fidèle & constante sous Philippe de Valois; turbulente sous le Roi Jean; sage, prudente, heureuse sous Charles V; atroce & forcenée sous Charles VI; ranimée, brillante, victorieuse sous Charles VII; inquiéte & ombrageuse sous Louis XI; ardente, audacieuse, mais soumise, galante, chevaleresque sous Charles VIII, Louis XII & François I, & conservant, sous Henri II, une partie de ce caractère, altérée par un levain de pédanterie que la Réforme & les persécutions faisoient fermenter depuis quelque temps.

L'Angleterre, façonnée au joug par la main habile d'Edouard III, étoit trop enyvrée de ses triomphes pour s'appercevoir de sa servitude ; elle obéissoit avec joie à un Conquérant qui tournoit toutes ses victoires au profit du despotisme, mais qui savoit le déguiser. Les Anglois faisoient la guerre tantôt en Barbares, tantôt en Chevaliers, jusqu'à ce qu'enfin le vertueux Prince de Galles fit prévaloir l'héroïsme & la générosité ; alors la Nation Angloise fut au comble de la gloire, & le caractère national fut à son dégré de perfection. Sous Richard II, la Nation est incertaine, agitée & divisée ; sous Henri IV, les factions, les conspirations cédent avec peine au bonheur continu, à la prudence active de cet usurpateur. Sous Henri V, la Nation reprend son ascendant & sa gloire, elle a plus de succès encore, mais moins d'éclat ; les An-

glois conſervèrent quelque choſe de ſec & de farouche, ſoit que ce fût une teinte du caractère perſonnel du Roi, répandue ſur le caractère national, ou l'effet naturel de l'inſolence qu'inſpire la victoire. La ſageſſe du Duc de Bedford fut plus fatale à l'ennemi, qu'utile pour polir le caractère de ſa Nation; le ſupplice de la Pucelle, arrivé ſous ſon gouvernement, ſuffiroit pour déshonorer le Prince & le peuple qui l'ont ordonné. Henri VI ne fut rien; mais les violences & les révolutions des deux Roſes, qui éclatèrent principalement ſous ſon regne, nous montrent une Nation ſanguinaire, féroce & malheureuſe. La galanterie d'Edouard IV répand quelques nuances un peu moins ſombres ſur un fond toujours triſte & tragique. Richard III ſe permit tous les crimes, & la Nation les encenſa tous. Sous Henri VII, le peuple Anglois étoit

un Lion enchaîné par le respect; sous Henri VIII, c'étoit un esclave; sous Edouard VI, un pédant; sous Marie, un peuple de fanatiques & de superstitieux. Tels étoient les traits de conformité ou les différences entre les deux Nations, soit qu'on les compare l'une à l'autre, soit que l'on compare chacune d'elles avec elle-même.

Si nous comparons les Rois qui les gouvernèrent, nous trouvons chez les François un Roi qui mérita d'être appellé *Bon*, un autre d'être appellé *Sage*; un autre fut *le Bien-aimé*, titre que ses malheurs & ceux de son peuple n'ont pu lui enlever. La mort prématurée d'un quatriéme fait mourir de douleur deux de ses Officiers; son successeur est *le Père du peuple*; le successeur de celui-ci est *le Père des Lettres.* Aucun Roi d'Angleterre n'a obtenu des titres si flatteurs, ni de pareilles marques de l'amour des

peuples, aucun ne les avoit donc mérités. L'Angleterre a eu de grands Rois, c'est-à-dire des Rois guerriers, des Rois victorieux, mais peu ou point de Rois justes & bons. Son *Salomon* même, Henri VII, obtint le respect des étrangers, jamais l'amour de ses sujets. Sous ce point de vue général, les François ont un grand avantage sur leurs rivaux dans l'époque que nous considérons, & cet avantage n'avoit pas été moindre dans l'époque précédente.

Mais si nous détaillons davantage ce parallèle, Edouard III, comme guerrier, comme Général, sera sans doute très-supérieur à ses deux infortunés rivaux, qui l'égaloient en valeur, & qui avoient sur lui l'avantage d'une cause juste. Il les surpassoit sans doute aussi dans l'art de regner, puisqu'il sut faire aimer son joug à une Nation indocile; au lieu que les deux premiers Valois rendi-

rent le leur insupportable à une Nation soumise. Charles V vainquit de son cabinet Edouard & le Prince de Galles ; mais il faut l'avouer, ces deux Princes n'étoient plus eux-mêmes ; tous deux étoient sur leur déclin, tous deux étoient mourans. Il eût été intéressant de voir Edouard III & Charles V opposés l'un à l'autre au milieu de leur carrière ; de voir un Roi rival d'un héros, tel que le Prince de Galles, qui, à quelques égards, étoit aussi un Roi ; il est difficile de se réprésenter toutes les combinaisons qui eussent résulté de cet arrangement ; mais on peut assurer que les désastres de Crécy & de Poitiers n'auroient pas eu lieu, & dès-lors voilà un ordre de destinées entiérement différent pour les deux Nations. On peut assurer encore que les supplices irréguliers de Clisson & du Connétable d'Eu n'auroient point souillé le regne de Charles V ;

dès-lors la Nobleſſe eût été plus affectionnée ; le peuple, moins accablé d'impôts, eût été plus ſoumis & plus fidéle ; les Marcel, les Péquigny, les Le Coq n'euſſent pas trouvé l'occaſion d'exercer leurs funeſtes talens ; Charles *le Mauvais* lui-même, n'étant point aidé par les diſpoſitions publiques, eût moins mérité ce titre ; nous avons vu Charles V le forcer de vivre en paix. Tel a été factieux ſous un regne, qui n'eût pas même murmuré ſous un autre ; ou, tel l'a été avec ſuccès, qui eût échoué dans tout autre temps. Cromwel, dit un Auteur illuſtre, auroit été pendu ſous Eliſabeth, il n'auroit été que ridicule ſous Charles II.

Le long regne d'Edouard III répond aux trois regnes de Philippe, de Jean & de Charles V. Edouard ne fut le rival perſonnel que des deux premiers. Sa vieilleſſe fut acca-

blée par la jeunesse expérimentée de Charles, qui accabla aussi l'enfance de Richard, sans qu'on puisse le comparer soit avec l'ayeul, soit avec le petit-fils. En général, Edouard III & ses rivaux exceptés, la rivalité personnelle des Rois est assez foible sous cette seconde époque. Cette espèce de rivalité, qu'il faut distinguer de la rivalité nationale, tient à l'âge des Rois & à la durée correspondante de leurs regnes. Charles VI & Richard II étoient faits pour être rivaux ou pour être amis; ils furent l'un & l'autre : d'abord rivaux, par respect pour la rivalité héréditaire qui leur avoit été transmise, l'inclination née de la conformité d'âge, de caractère & de malheurs, les rendit amis & beaux-frères; Richard fut déposé, tous les ambitieux regnèrent sous le nom de Charles VI; mais il fut aimé, ce mot seul le met au-dessus de Richard.

Sous le regne de Henri IV, successeur de Richard II, il n'y eut pas même de rivalité entre les deux Nations, elles étoient l'une & l'autre trop occupées chez elles. Henri V, qui regna sur les François à la faveur de leurs divisions, ne fut le rival ni de Charles VI son beau-père, qui ne pouvoit plus être le rival de personne, ni de Charles VII son beau-frère, qui ne monta sur le Trône qu'après la mort de Henri V. Charles VII, qui reconquit son Royaume pendant la minorité de Henri VI, ne fut pas non plus le rival de ce Roi, que sa foiblesse mit, comme Charles VI, au-dessous de toute rivalité. Edouard IV & Louis XI, l'un plus aimable, l'autre plus habile, furent un moment rivaux, mais leur rivalité est pour ainsi dire éclipsée par la querelle plus éclatante de Louis XI avec Charles le Téméraire, Duc de Bourgogne, puis

avec Maximilien d'Autriche, gendre de Charles. Sous Charles VIII & sous Louis XII, il n'y eut de rivalité ni entre les Rois, ni entre les Nations. Ces deux Princes se firent aimer de la leur. Richard III souilla l'Angleterre par ses crimes, Henri VII la purifia par son amour pour la paix, & l'enrichit par le commerce, en même temps qu'il l'affligeoit par ses véxations. François I & Henri VIII furent rivaux, mais bien moins que François I ne l'étoit de Charles-Quint; la préférence est due toute entière à François I sur son rival Anglois. Henri II retira Boulogne des mains d'Edouard VI, qui n'étoit qu'un enfant, & reprit Calais sur Marie, qui n'étoit qu'une femme. La rivalité de la France & de l'Angleterre s'étoit unie alors à la rivalité plus forte de la France & de l'Autriche.

De tant de guerres civiles ou

étrangères, toujours également inutiles & funestes; de tant de révolutions si diverses & au-dedans & au-dehors, s'élève une voix unique & toujours la même, qui crie aux Rois : » *soyez bons* ; aux peuples : » *soyez soumis* ; à tous les hommes : » *soyez modérés & justes*. Rois ! n'usez » point de toute votre autorité ! » Peuples, n'abusez jamais de votre » liberté ! Princes, Ministres, Grands, » le peuple est plus vertueux que » vous, mais vous êtes plus sages » que lui ; c'est à vous de regler » votre pouvoir sur le bien public ; » Peuples, vos Maîtres sont quelquefois injustes ; ils vous rendent malheureux ; mais si vous oubliez vos devoirs, si vous secouez le joug de l'obéissance, vous serez plus malheureux encore.

La même voix dit aux François & aux Anglois : « Relisez vos Annales, considérez tous les maux

» que la guerre vous a faits ; l'ima-
» gination en est épouvantée. » Elle
dit à toutes les Nations : « *ména-*
» *gez-vous, respectez-vous, unissez-*
» *vous.* Quel bien vous a jamais fait
» la guerre, quel bien en attendez-
» vous ? Etes-vous justes ? toute
» guerre offensive est inique. Etes-
» vous ambitieuses ? la guerre ne
» remplira jamais votre objet. Etes-
» vous intéressées, la guerre vous
» ruinera infailliblement. Dites-nous
» si vous le pouvez, quels sont les
» inconvéniens de la paix ?



CHAPITRE XIX & Dern.

Etat des Lettres en Angleterre & en France, & progrès de l'esprit humain chez les deux Nations, depuis Edouard III & Philippe de Valois, jusqu'à Marie & Henri II.

L'ORDRE physique & l'ordre moral, indépendamment des nœuds qui les unissent, indépendamment de leur action & réaction réciproques, ont, dans les côtés mêmes où ils ne tiennent point l'un à l'autre, les ressemblances les plus frappantes; ce sont ces ressemblances, apperçues par tous les hommes qui ont rendu commun à toutes les Langues l'usage des comparaisons & des métaphores. Le seul phénomène du flux & reflux nous réprésente presque

toutes les révolutions morales, politiques, littéraires, &c. le flot avance, & il se replie sur lui-même; il revient de nouveau, & recule encore; mais à chaque fois qu'il revient, il avance toujours de plus en plus, & gagne du terrein, jusqu'à ce qu'il soit parvenu au terme qui ne peut être passé. Dans le reflux, même progression en sens contraire; chaque fois que le flot retourne vers le rivage, il a perdu quelque chose. Telle est constamment la marche des Sciences & des Arts, soit dans leurs progrès, soit dans leur décadence.

Depuis le siécle d'Auguste, terme au-delà duquel les Lettres n'avoient peut-être plus de progrès à faire (1), elles vont en déclinant jusqu'au neu-

(1) On ne parle ici que des progrès où les hommes peuvent naturellement atteindre, & non de ceux qu'on peut concevoir métaphysiquement comme possibles à l'infini.

viéme

viéme & dixiéme ſiécles, terme marqué aux progrès de l'ignorance; mais dans cet eſpace, elles ont par intervalle des momens plus ou moins brillans, ſelon qu'ils ſont plus voiſins ou plus éloignés de la première époque; on voit paroître ſucceſſivement les Sénéques, les Lucains, les Plines, corrupteurs du goût, ſi l'on veut, mais pleins d'eſprit, de philoſophie & de talent; Quintilien, qui certainement avoit du goût; les Pères de l'Egliſe, tant Grecs que Latins, chez leſquels on trouve de ſi grands caractères de l'éloquence.

Dans les Gaules, à travers toutes les incurſions des Barbares, Auſone, Claudien (1), Sidoine Apollinaire,

(1) On n'a pas plus de certitude ſur la patrie de Claudien, que ſur celle d'Homère. Parmi les opinions qui partagent les Savans à cet égard, il y en a une qui le fait naître à Vienne en Dauphiné. On a dit de lui qu'il

S. Proſper, Fortunat ſoutiennent la Poëſie dans ſa décadence; l'éloquence, moins heureuſe & devenue un métier plutôt qu'un talent, eſt en proie aux Rhéteurs & aux Sophiſtes; cependant le célèbre Prêtre de Marſeille, Salvien, qui écrivoit dans le cinquiéme ſiécle, a mérité que, dans le dix-ſeptiéme, l'éloquent Boſſuet l'appellât éloquent (1). Sulpice Sévère,

---

étoit le dernier des anciens Poëtes & le premier des nouveaux; il vivoit dans le quatriéme ſiécle, ſous l'Empire de Théodoſe & de ſes fils, Arcadius & Honorius.

(1) Cet Auteur en effet a des ſentimens profonds & de grands traits d'éloquence; il peint (*De Guber. Dei*, l. 2.) l'état d'abaiſſement où David étoit réduit, en fuyant devant Abſalon: *Dejectus uſque in ſuorum, quod grave eſt, contumeliam, vel, quod gravius, miſericordiam.* C'eſt le même ſentiment & à peu près la même idée que l'Auteur de la Tragédie de Tancrède a exprimée dans ce vers:

Et la fauſſe pitié, pire que le mépris.

Grégoire de Tours ſont encore des Hiſtoriens; peu à peu la Littérature ſe réduit à des Chroniqueurs, plus ou moins ſecs, à proportion qu'ils s'éloignent plus ou moins des ſiécles de politeſſe; enfin, quand l'ignorance eſt au comble, on retourne vers la Science par des progrès lents, interrompus d'eſpace en eſpace par des retours vers la barbarie.

Si nous ſuivons cette marche des Lettres en France, nous voyons d'abord la Scolaſtique former ſeule toute la Littérature; les Savans du *Trivium* & du *Quadrivium* font de la Science un jargon inintelligible, & le peuple les croit ſorciers. C'eſt alors ſur-tout que Hobbes auroit eu raiſon de dire: *Si j'avois étudié autant qu'eux, j'aurois été auſſi ignorant qu'eux.* Cette barbarie n'étoit ſupérieure à l'ignorance totale, que parce qu'elle annonçoit de l'eſtime pour la Science. La Science étoit *le Dieu inconnu* auquel

ces pédants ignorans érigeoient des autels.

Inſtruits par l'amour, quelques génies heureux, tels qu'Abélard, & long-temps après lui, Pétrarque, échappent à cette rouille, & laiſſent un nom intéreſſant; des Chroniqueurs, tant en proſe qu'en vers, commencent à être moins ſecs & moins froids; ils répandent dans leurs écrits une ſorte d'intérêt; les miracles ſont remplacés par un merveilleux plus piquant, & l'imagination embellit la vérité en l'altérant.

Les Troubadours, les Poëtes Picards, par leur galanterie naïve & quelquefois ingénieuſe, donnent un caractère à la Langue & à la Nation; S. Louis raſſemble & protége le peu de connoiſſances qui exiſtoient de ſon temps; ſes ſucceſſeurs l'imitent, mais ils ne font que l'imiter; le goût & le zèle leur manquent; Philippe de Valois haïſſoit ou mépriſoit les

Lettres; malheureux & barbare dans l'un ou l'autre cas; le Roi Jean voulut les ranimer, mais ſes malheurs & ceux de l'Etat traversèrent ſes vues; Charles V eut la gloire d'être Reſtaurateur ſur cet objet comme ſur tous les autres, ou plutôt il n'y a qu'un objet (le bonheur de l'humanité) auquel ſe rapportent la morale, la politique, les Lettres, toutes les connoiſſances, toutes les lumières; la raiſon, en ſe perfectionnant, cultive à la fois tous ces genres, comme autant de branches du bonheur public; la paix les fait fleurir, la guerre les flétrit; la ſanglante anarchie du regne de Charles VI les retarda. Trois circonſtances furent favorables à leurs progrès ſous Charles VII, le rétabliſſement de la paix, l'invention de l'Imprimerie, & la priſe de Conſtantinople; ce dernier événement obligea les Grecs à porter d'abord en Italie, puis en France, & dans les

autres contrées de l'Europe, les Sciences & les Arts chaſſés de leur première patrie. François I les accueillit, & ſon regne eſt une époque heureuſe pour les Lettres. Sous les regnes déplorables de ſes petits-fils, les guerres civiles ramenèrent la barbarie, autant qu'il étoit poſſible; mais l'ouvrage de François I ne put être entièrement détruit; ſes établiſſemens ont ſurvécu aux ravages & aux fureurs de la Ligue. Henri IV n'eut pas le temps de faire pour les Lettres ce que ſon grand cœur lui inſpiroit, Richelieu & Louis XIV eurent la gloire de remplir cet objet. Louis XIV ſur-tout rendit aux Lettres le ſiécle d'Auguſte. On croit qu'elles ne peuvent plus que décliner; on dit que la décadence commence à nous; ceux qui jugent plus favorablement de leur ſiécle, le regardent au contraire comme le complément du beau ſiécle de Louis XIV,

& plus d'un titre ſemble autoriſer cette idée.

De même, l'Angleterre, dans la décadence des Lettres, avoit eu ſes Bardes, ſes Poëtes Saxons, quelques Hiſtoriens, puis des Chroniqueurs, & dans ſon temps de renaiſſance, ſes progrès avoient été retardés par ſes longues guerres pour la ſucceſſion de France, & par ſes guerres inteſtines pour ſa propre ſucceſſion. Ses époques les plus heureuſes pour les Lettres furent les regnes d'Edouard III, de Henri VIII, d'Eliſabeth, de Charles II.

En examinant dans la première partie de cet Ouvrage, l'état des Lettres chez les deux Nations rivales juſqu'au temps d'Edouard III & de Philippe de Valois, nous avons vu que la France, ſoit comme Etat moins orageuſement gouverné, ſoit comme climat plus doux & plus voiſin des heureuſes contrées de l'Italie & de

la Grèce, avoit toujours eu quelque avantage ſur ſa rivale, du moins quant aux Arts agréables; la politique intérieure, les grands débats de l'autorité & de la liberté exercent la profondeur du génie Anglois; cette Nation eſt ſans ceſſe occupée à rectifier, à réparer, à polir les reſſorts compliqués de ſon Gouvernement; les François s'en rapportent toujours plus à leurs Rois du ſoin d'aſſurer le bonheur public, & ſe livrent davantage à la recherche du bien particulier, ce qui les tourne naturellement vers les Arts & les talens agréables.

Sous l'époque qui nous reſte à examiner, depuis Edouard III juſqu'à la Reine Marie, & depuis Philippe de Valois juſqu'à Henri II, nous retrouvons les mêmes effets, produits par les mêmes cauſes, modifiés cependant par l'influence de quelques cauſes accidentelles. Guillaume le Bâtard, en proſcrivant par un caprice

de Conquérant, la Langue Saxonne, en l'excluant des Tribunaux & des actes, en voulant impoſer ſa Langue, comme ſes loix, aux vaincus, n'avoit fait que retarder en Angleterre les progrès de la Langue Nationale; il fallut que du Saxon, du Latin & du François mêlés enſemble & altérés l'un par l'autre, le temps formât, avec ſa lenteur ordinaire, une Langue nouvelle; auſſi, lorſque nous avions nos Villehardouins, nos Joinvilles, notre Roman de la Roſe, la Langue Angloiſe n'avoit-elle eu aucun genre de monument qu'elle pût citer, excepté ſes anciennes Poëſies Saxonnes. Edouard III abolit à ſon tour l'uſage du François, devenu depuis long-temps pour l'Angleterre une Langue étrangère, ennemie, & qui rappelloit la conquête de ce pays faite autrefois par des François; il eſt vrai qu'Edouard III deſcendoit de ces François, Conquérans de l'Angleterre; mais les

haines nationales avoient prévalu ſur le ſouvenir de cette ancienne origine. Le changement qu'Edouard venoit de faire, auroit pu n'être favorable qu'au Latin, qui avoit toujours été la Langue des Savans & des Ecrivains Anglois ; mais le même eſprit de rivalité, qui engageoit Edouard à proſcrire le François, engagea la Nation à cultiver ſa propre Langue , qui, avec le temps , devint un digne organe du talent & du génie.

D'ailleurs l'enthouſiaſme qu'excitoient les victoires & les grandes qualités d'Edouard , fut favorable à ce génie naiſſant, il l'échauffa, il alluma le feu poëtique ; l'adulation ou l'erreur , ou la haine nationale célébra d'abord ces conquêtes ; c'étoit un tort de la Poëſie ; mais en s'exerçant ſur ce ſujet, elle devint capable d'en traiter d'autres.

Ce fut ſous le regne d'Edouard III

que parut Chaucer (1), le premier Poëte Classique Anglois ; la Langue Nationale lui doit beaucoup ; il peignit avec force les mœurs de son siécle. Distingué sur-tout par sa gaieté, on le cite encore comme un modèle de bonne plaisanterie ; on dit que, pour entretenir cette gaieté, Edouard III lui faisoit donner tous les jours une cruche de vin de son cellier, & que cette gratification, fixée par Richard II à un muid par an, avec une pension de vingt livres, & continuée sous ses successeurs, est l'origine de la pension qui se paye encore au Poëte Laureat.

Apud Selden. Tit. of honour. Balæus, de Scriptorib. Anglicis.

Gower, ami de Chaucer, fut un Poëte-Historien assez distingué (2).

Philippe de Valois ne donnoit aux

---

(1) On voit son tombeau à Westminster.

(2) On lui érigea une statue dans l'Eglise de Sainte-Marie Overies à Londres, où on la voit encore.

Poëtes ni muid de vin, ni penſion. De toutes les parties de la Littérature, il n'y avoit que la Scolaſtique à laquelle il prit quelque intérêt ; la queſtion de la Viſion béatifique, celle du Propre, celle de l'étoffe, de la couleur & de la forme du capuchon de S. François, *magna otia Cœli*, dit Mézeray, tournoient les eſprits du côté de l'argumentation & de la perſécution ; l'on faiſoit des Syllogiſmes, & l'on brûloit des Cordeliers. Telle étoit la Littérature en France. A cette époque, tout l'avantage étoit du côté de l'Angleterre. C'étoit elle qui avoit des Beaux-Eſprits & des Poëtes, la France n'avoit guères que des Pédans. Mais cet avantage momentané de l'Angleterre tenoit à des cauſes paſſagères, qui cédèrent bientôt à des cauſes générales & plus conſtantes.

Diſtinguons au reſte de toutes ces queſtions frivoles, agitées ſous Phi-

lippe de Valois, la grande & importante queſtion des deux puiſſances, qui annonçoit une révolution dans les eſprits. Juſques-là, les Eccléſiaſtiques ſeuls avoient eu des lumières, il étoit naturel que les lumières leur procuraſſent la puiſſance, & il étoit naturel auſſi qu'ils abuſaſſent de l'un & de l'autre avantage. Il en eſt des connoiſſances humaines comme des divers objets de commerce, il faut que la concurrence ſoit telle, qu'elle rende le monopole impoſſible. Pour qu'une Nation jouiſſe, il faut que la lumière ait pénétré dans tous les ordres de l'Etat; quand les Sciences ſont entre les mains d'un trop petit nombre, ſi ce petit nombre eſt foible, il eſt perſécuté; s'il eſt puiſſant, il abuſe.

La fameuſe diſpute de Pierre de Cugnières contre l'Archevêque de Sens & l'Evêque d'Autun, prouve que le Clergé avoit déja une rivale

dans la Magiſtrature ; en effet, le Parlement, rendu ſédentaire ſous Philippe le Bel, privé ſous Philippe le Long, des lumières du Clergé par l'excluſion donnée aux Prélats, attaquant déja, ſous Philippe de Valois, les abus de la Juriſdiction eccléſiaſtique, étoit dès-lors un Corps éclairé ; il ſe remplit peu à peu de Magiſtrats appliqués & laborieux, qui, pour mieux connoître les Loix, étudioient l'Hiſtoire & cultivoient les Lettres ; ce fut une des cauſes de l'accroiſſement des connoiſſances dans les ſiécles ſuivans.

Hume, Plantagenets; Richard III, année 1485.

M. Hume attribue la plus grande influence ſur les progrès de la raiſon humaine en Europe, à la découverte qu'on fit du Droit Romain, dans la Ville d'Amalfi, vers le milieu du douziéme ſiécle, ſelon l'opinion commune, ou plus d'un ſiécle auparavant, ſelon les Auteurs de l'Hiſtoire Littéraire de la France.

Quelles que ſoient les imperfections de ce grand corps de Juriſprudence, & quelque inconvénient qu'il y ait toujours à tranſporter les Loix, d'une Nation à une autre, qui n'a ni le même eſprit, ni les mêmes mœurs, c'étoit paſſer de l'état militaire à l'état civil, que de ſubſtituer les Loix Romaines, ouvrage de la raiſon & de la juſtice, aux Loix des peuples barbares, manifeſte ouvrage de la force, érigée en coutume & en loi. Des Loix, où la peine due à tous les crimes, étoit convertie en une amende; où la vie & les membres s'évaluoient en argent; où les vengeances & les guerres particulières étoient autoriſées, & toutes les épreuves ſuperſtitieuſes conſacrées; une manière d'adminiſtrer la Juſtice, aſſortie à ces Loix groſſières, étoient des abus qui ne purent tenir devant un corps de Loix raiſonnées, liées les unes aux autres, & dictées en

général par l'amour de l'humanité. C'eſt au Clergé qu'on a l'obligation d'avoir répandu & autoriſé ce dernier & utile monument de la Littérature Romaine ; c'eſt au Clergé qu'on doit toutes les premières connoiſſances ; car il eſt injuſte d'appuyer ſans ceſſe ſur l'abus que les Eccléſiaſtiques ont fait de leurs avantages, & de gliſſer ſur le ſervice éternel qu'ils ont rendu à la ſociété, en conſervant la Littérature ancienne & en créant la Littérature moderne. En France, le Droit Romain, reçu comme Loi dans pluſieurs Provinces, conſulté ſeulement comme raiſon écrite dans d'autres, fut la baſe de la Juriſprudence Civile ; on y puiſa les principes de la Juſtice entre particuliers. Les Anglois y cherchèrent des principes généraux de raiſon & d'équité qu'ils appliquèrent au Droit public & à la politique intérieure. Cet exemple d'une Légiſlation ſyſ-

tématique leur servit de modèle pour élever l'édifice de la leur, & ils la tournèrent entiérement du côté de la liberté publique. Nous avons assez dit combien l'excès de tyrannie qu'ils avoient subi tant de fois, leur avoit rendu ce soin nécessaire & cet objet précieux ; malheureusement n'ayant point trouvé dans le Droit Romain les principes de la Loi Salique, ils la dédaignèrent long-temps, peut-être à cause de son origine barbare, peut-être aussi à cause du respect qu'on avoit pour cette Loi en France, & ils la regrettèrent trop tard, s'il est jamais trop tard pour adopter le bien, quand on le connoît. Nous avons assez dit aussi combien, faute de cette Loi unique, le droit de conquête a prévalu chez eux, & les a forcés d'opposer à leurs Rois toutes les barrières d'une Législation républicaine.

M. Hume observe que la situation

de l'Angleterre, la mettant moins à portée des invaſions, & diminuant pour elle la néceſſité de tourner ſes ſoins vers la guerre, fit que tous les égards ne furent plus réſervés chez elle pour la profeſſion des armes, & ſe communiquèrent plus facilement aux autres profeſſions utiles. La réflexion en général eſt très-juſte; mais pour jouir pleinement de cet avantage, il falloit que l'Angleterre abjurât la fureur des conquêtes; qu'elle n'allât point chercher dans le continent, la guerre, que la ſituation de cette Iſle en écartoit naturellement; qu'elle embraſsât toutes les Nations par ſon commerce, & n'en attaquât aucune. Edouard, par la longue guerre qu'il alluma, retarda bien plus dans l'Europe entière le progrès des connoiſſances humaines, qu'il n'anima chez lui la Poëſie par l'enthouſiaſme qu'excitèrent ſes ſuccès paſſagers. Il paroît même que les

progrès de la Langue Angloiſe ne furent pas fort rapides. Sous le regne de Henri V & vers la fin du regne de Charles VI, il fut queſtion de rédiger quelque traité conclu entre la France & l'Angleterre ; les Anglois alors étoient vainqueurs, ils voulurent que le traité fût rédigé dans leur Langue. Après de longs débats, on convint qu'il feroit rédigé en François pour les François, & en Latin pour les Anglois, ce qui paroît prouver dans la Langue Angloiſe une infériorité reconnue.

Les calamités ramènent à Dieu ; mais le peuple n'y revient guères que par la ſuperſtition. Nous avons parlé de l'horrible peſte, qui, ſur la fin du regne de Philippe de Valois, ravagea tout notre hémiſphère, & qui, grace à la guerre, ravagea plus particuliérement la France & la Grande-Bretagne ; elle donna lieu au renouvellement de la ſecte des

Flagellans, eſpèce de fanatiques connus dès le treiziéme ſiécle, qui, par leurs macérations volontaires, croyoient écarter de la terre tous les fléaux, & qui ne firent qu'en attirer un de plus, la perſécution; les autres fléaux diſparurent, celui-là ſeul reſta, & fit durer l'erreur qu'on vouloit extirper. On ſait qu'un frère de Boileau a écrit l'hiſtoire de cette Secte, & que ſon Livre excita entre lui & les Jéſuites, quelques diſputes que Boileau termina par des Epigrammes. Quoique des Epigrammes ne ſoient pas des raiſons, puiſſent encore toutes les querelles théologiques ſe terminer ainſi! La ſecte des Flagellans fit plus de progrès en France qu'en Angleterre; ces macérations, dit M. Smollett, n'ont jamais été du goût des Anglois. D'ailleurs l'Angleterre ne ſavoit encore ni diſputer, ni perſécuter.

Elle apprit bientôt cet art funeſte,

elle l'exerça dans l'affaire du Wicléfisme ou Lollardisme. Il en est des héréfies dans l'ordre spirituel comme des révoltes dans l'ordre politique, elles naissent quelquefois des abus du Gouvernement. Wiclef fut le précurseur de Luther & de Calvin, il ébaucha la Réforme, il enseignoit à peu près les mêmes erreurs, faisoit les mêmes reproches à l'Eglise Catholique, étoit animé contre elle de la même haine, on le persécuta comme eux, on brûla Jean Hus & Jerôme de Prague ses Disciples, au Concile de Constance, malgré le sauf-conduit donné à Jean Hus par l'Empereur Sigismond; ce qui excita en Bohême la guerre des Hussites, qui rejettoient Sigismond, comme persécuteur & violateur de sa parole; on brûla d'autres malheureux en Angleterre, le Wicléfisme devint important, redoutable, & il auroit eu vraisemblablement les mêmes succès que la Réforme de Luther

eut, un ſiécle après, ſi des affaires plus importantes encore, en faiſant perdre de vue ces diſputes, n'euſſent ralenti la perſécution.

Le Wicléfiſme étoit né en Angleterre, & l'Angleterre en fut toujours le ſiége principal; il y retarda le progrès des vraies Sciences, en tournant les eſprits du côté de l'argumentation & du pédantiſme, tandis qu'en France le Gouvernement doux & ſage de Charles V perfectionnoit la raiſon, étendoit les connoiſſances, & répandant ſur les eſprits ſon heureuſe influence, les excitoit à cultiver tous les Arts.

Nous avons dit comment ce grand Prince ranima & renouvella la France; nous avons dit ce qu'il fit pour les Lettres, au progrès deſquelles il croyoit la proſpérité des Etats attachée. La France alors reprit toute ſa ſupériorité ſur l'Angleterre du côté des talens agréables, elle l'eut même

dans tous les genres, & cette supériorité fut d'autant plus marquée, que l'Angleterre alors dégénéroit, tandis que la France sembloit s'élancer vers la perfection par une impulsion extraordinaire. Ce n'est pas qu'en Angleterre, le Wiclefisme même n'inspirât quelque émulation & quelque ardeur pour s'instruire; mais gardons-nons de confondre avec l'instruction, cette érudition polémique, cet abus du raisonnement & de l'autorité que produit le desir de faire triompher une cause embrassée par passion ou par préjugé. L'esprit de parti engage à étudier, mais en Avocat, qui veut défendre sa cause bonne ou mauvaise, non en Juge qui veut connoître la vérité. Etudier ainsi, c'est faire servir le savoir même à fortifier l'ignorance. Ce que nous disons ici sur le Wiclésisme, s'applique de soi-même aux querelles que la Réforme fit naître dans la suite,

& en général à tous les débats de la Scolastique. Nous n'examinerons donc point laquelle des deux Nations rivales a eu le malheur de l'emporter sur l'autre dans cette subtile Science; celle qui a le plus disputé & le plus persécuté, a certainement été la plus ignorante & la plus malheureuse. Si la France revendiquoit indistinctement tous les Savans que l'Université de Paris attiroit ou produisoit au quatorziéme siécle, la Littérature de l'Europe entiére seroit la sienne, & nous pourrions disputer à la Grande-Bretagne même, jusqu'à ses fameux Scolastiques, Scot & Guillaume Ockam, son disciple.

Quant aux Sciences & aux ouvrages qui en méritent véritablement le nom, nous ne voyons pas quel Historien national l'Angleterre, au quatorziéme siécle, pourroit comparer à notre Froissard, ou même à notre Christine de Pisan. Parmi les Auteurs

teurs *Quodlibètaires* (1) Anglois, nous ne voyons pas qui elle pourroit oppoſer à Raoul de Preſles, à Nicolas Oreſme, & le prix de la Poëſie pourroit-il nous être diſputé, ſi nous réclamions Pétrarque, Auteur étranger, il eſt vrai, à notre Nation & à notre Langue, mais qui appartient à la France par ſes amours, par ſes travaux, & par la Couronne poëtique que Paris lui offrit à l'envi de Rome?

Sous le regne de Charles V, les chants Royaux, Ballades, Rondeaux, commencent d'avoir cours, dit Paſquier, & la chaîne des Poëtes François ſe forme pour ne plus être interrompue; l'inſtitution des Jeux Flo-

(1) On entend par ce nom les Auteurs qui écrivoient ſur toute ſorte de ſujets, c'eſt-à-dire preſque tous les Auteurs, car l'univerſalité étoit alors très-commune, attendu qu'elle n'étoit preſque rien.

raux, attribuée à Clémence Iſaure, excita parmi eux une grande émulation dans ce ſiécle, & les *Cours d'amour*, tenues par la fameuſe Laure & par d'autres femmes éclairées & ſpirituelles, entretinrent en France un goût exquis de galanterie, qui fut propre à cette Nation.

Il faut pourtant toujours ſe ſouvenir que nous parlons du quatorziéme ſiécle, & que les erreurs du temps, mêlées à cet amour des Lettres & des Arts, retardoient l'eſprit en l'égarant. L'Alchymie & l'Aſtrologie judiciaire ſéduiſoient juſqu'aux ſages; les penſions dont Thomas de Piſan, père de Chriſtine, jouiſſoit à titre d'Aſtrologue de Charles V, prouvent toute la foibleſſe de ce Prince ſur l'article des prédictions; mais l'Angleterre n'avoit ſur ce point aucun avantage, & nous ne faiſons ici que comparer les deux Nations dans les époques correſpondantes.

Nicolas Flamel & Pernelle sa femme, quelle que fût l'origine de leur étonnante fortune, sujet de tant de conjectures & peut-être de tant d'exagérations, ont trop occupé les esprits, pour n'avoir pas été des personnages très-supérieurs à leur siécle.

Au quinziéme siécle, les troubles intérieurs de l'Angleterre sous Henri IV, ses guerres contre la France sous Henri V, la guerre civile des deux Roses sous Henri VI & ses successeurs, n'étoient pas des conjonctures favorables aux Lettres. Aussi l'Angleterre ne nous offre-t-elle dans ce siécle aucun monument de Littérature, digne d'être cité. La Science qu'elle cultivoit le plus, étoit le Droit public, & son Gouvernement n'en étoit ni plus paisible, ni plus heureux.

En France, la démence de Charles VI, les massacres des Armagnacs & des Bourguignons, les succès des Anglois, les guerres de Charles VII

contre eux, les intrigues de Louis XI, & les troubles civils qu'elles faisoient naître ; les guerres d'Italie, sous Charles VIII, n'étoient pas de moins puissans obstacles au progrès des Lettres. Aussi trouvons-nous en France, dans le même siécle, d'horribles traces d'ignorance & de superstition ; le Carme Breton, Thomas Connecte, brûlé vif en 1431 pour des erreurs ou pour des déclamations contre les abus de son temps ; un autre Prêtre François, qui pensa être traité de même, pour avoir voulu faire accroire qu'il avoit été quatre ans sans manger ; le Docteur Guillaume Edeline, condamné à une prison perpétuelle pour avoir séduit une femme de qualité par un pacte avec le Diable, qu'il adoroit sous la forme d'un Belier, & qui le portoit en l'air au Sabbat ; une foule de Sorciers brûlés à Bordeaux vers l'an 1435 ; tous les Princes environnés d'Astrologues ; les disputes

des Cordeliers & des Jacobins ſur l'immaculée Conception & ſur l'Union hypoſtatique du ſang verſé dans la Paſſion ; les querelles des Nominaux & des Réaliſtes ; l'Arrêt burleſquement tyrannique de Louis XI, qui condamnoit les Nominaux au banniſſement, & qui ordonnoit de clouer & d'enchaîner leurs Livres dans les Bibliothéques, Arrêt après lequel on ne vit plus que des Nominaux , &c. La Littérature ayant à lutter avec tant d'effort contre la guerre & la barbarie, doit offrir bien des landes & des déſerts ; c'eſt beaucoup que dans ces déſerts on rencontre de diſtance en diſtance un Dailly, un Clemengis, un Gerſon, & cet Alain Chartier, Secrétaire de Charles VI & de Charles VII, honoré d'un baiſer par la ſavante & infortunée Dauphine, Marguerite d'Ecoſſe ; il mérita cette faveur par des écrits, où il y a de la penſée, de l'imagination, de la gaîté ; Jean

Juvénal ou Jouvenel des Urfins, Archevêque de Reims, frère du Chancelier des Urfins, & fils de cet Avocat du Roi, le feul homme que Charles VI dans fes accès parût reconnoître, eft Auteur d'une Hiftoire de Charles VI, bonne à confulter. On peut citer après lui, fous Charles VIII & fous Louis XII, les Gaguin, les Monftrelet, les Paul Emile, les Jean d'Auton, les Nicole Gille, les Jean le Maire, les Olivier de la Marche, les Claude de Seyffel. Nous avons rapporté de ce dernier (1) un trait qui peint à la fois la liberté Françoife, & l'indulgence généreufe de nos Rois.

Mais c'eft Philippe de Comines, qui eft la gloire de ce fiécle pour l'Hiftoire. Ecrivain d'une naïveté piquante, éclairée, qui a vu, qui fait voir tout ce qu'il raconte.

---

(1) Voir le Chapitre premier, Tome premier, pag. 34 & 35, Note (1).

La Poësie même fit quelques progrès au quinziéme siécle. Octavien de S. Gelais commença, dit Mézeray, de décrasser un peu la Poësie Françoise. On sait ce que Boileau a dit du fameux Villon. Des gens de goût préférent aux Poësies de Villon, celles de Charles, Duc d'Orléans, père de Louis XII.

C'étoit alors le temps des réprésentations des mystères, berceau de notre théâtre; mais l'honneur de cette invention, devenue si heureuse en se perfectionnant, est dû à l'Angleterre. Dès le douziéme siécle, un Moine Anglois, nommé Geoffroy, chargé de l'instruction de la jeunesse, donna aux Nations modernes, la première idée du théâtre, par les tragédies pieuses qu'il faisoit représenter aux Ecoliers. Les miracles de Sainte Catherine furent le sujet de sa première piéce dramatique, antérieure d'environ un siécle & demi aux mystères

de la Passion, dont les premières représentations connues sont de 1313, sous Philippe le Bel. En 1398, sous Charles VI, on dressa un théâtre à Paris pour ces spectacles, dont nous ne voyons d'ailleurs aucun monument pendant ce long intervalle de 1313 à 1398; les progrès de cet Art furent très-lents & en France & en Angleterre, c'est le sort de tous les Arts en tout pays; mais on sait à quel dégré de perfection celui-ci a été porté dans les derniers temps chez les deux Nations rivales. C'est dans ce genre, le plus intéressant de tous, que l'ame déploye tout ce qu'elle a d'énergie & de sensibilité. Qui voudra connoître la différence essentielle du génie national chez les deux peuples, doit la chercher dans leur différente manière de traiter l'Art dramatique.

Observons que la fameuse farce de Pathelin, dont on ignore & l'Auteur & la date précise, est communément

rapportée à la fin du quinziéme ſiécle, ou au commencement du ſeiziéme. On ſait combien elle eſt ſupérieure à ces temps-là, & nous ne croyons pas que le théâtre Anglois du quinziéme ou même du ſeiziéme ſiécle, ait aucun monument à mettre en parallèle avec celui-là.

Les progrès des Lettres, dans le quinziéme ſiécle, ſeroient inexplicables ſans les deux grands événemens dont il a été parlé plus haut, & qui étoient faits pour changer la face de l'Europe; je veux dire, l'invention de l'Imprimerie & la priſe de Conſtantinople.

Quel que ſoit le véritable Inventeur de l'Imprimerie dans l'Europe, elle fut apportée à Paris vers l'an 1470, par trois Imprimeurs de Mayence, Martin Krantz, Ulric Gering, & Michel Friburger. Quelque temps après, (en 1474) l'Angleterre fut redevable de cet Art à un Mercier

de Londres , nommé Caxton.

Les Grecs fugitifs, après la ruine de leur Empire, ranimèrent en Italie & en France l'étude des Langues ; ils formèrent tous ces Savans & quelques-uns de ces Beaux-Eſprits qui embellirent les regnes de Louis XII & de François I. On a déja dit que cette heureuſe influence pénétra un peu plus tard en Angleterre.

Pendant le quatorziéme & le quinziéme ſiécles, les Anglois, il faut l'avouer, nous devançoient dans l'art de la guerre ; il paroît qu'ils eurent avant nous l'uſage du canon : nous excellions dans la Chevalerie, les Anglois dans la diſcipline militaire.

La Navigation & le Commerce ſont encore des objets ſur leſquels il faut céder l'avantage à l'Angleterre.

Obſervons cependant que ſur ces objets, ainſi que ſur la guerre, nous avons eu , dans les ſiécles dont il s'agit, des momens marqués de ſupériorité.

Quant à la guerre, le Prince Noir avoit, comme nous l'avons dit, le génie des batailles ; mais c'eſt Du Gueſclin qu'on doit regarder comme le créateur de l'Art militaire dans l'Europe moderne.

Quant au Commerce & à la Navigation, quel particulier ou quel homme public l'Angleterre pourroit-elle oppoſer, ſur ces objets, à notre Jacques Cœur, dans les temps dont nous parlons ?

Mais ſi les progrès des Anglois dans l'art deſtructeur de la guerre, étoient alors en général plus rapides & plus ſoutenus que les nôtres, la France peut ſe glorifier de ceux qu'elle faiſoit dans des Arts utiles à l'humanité. C'eſt en France que le XV[e] ſiécle vit la première expérience En 1474. de l'extraction de la Pierre ; elle fut faite ſur un Archer de Bagnolet, condamné à mort pour ſes crimes ; elle réuſſit, & l'Archer vécut long-temps

en pleine ſanté. « La vie des crimi-
» nels ſeroit fort utilement employée
» à de ſemblables eſſais, » c'eſt la ré-
fléxion de Mézeray. Louis XI avoit
penſé comme lui ; il avoit pris beau-
coup d'intérêt à cette expérience, il
l'avoit encouragée de tout ſon pou-
voir ; il s'étoit empreſſé d'accorder
la grace au malade criminel, qui, en
obtenant la vie & en recouvrant la
ſanté, eut l'honneur d'être utile à la
ſociété, dont il étoit retranché.

Charles VI & Charles VII avoient protégé les Sciences & les Lettres, autant que les malheurs de leurs regnes avoient pu le permettre, Louis XI les protéga autant que le permirent ſes paſſions & ſes caprices. Il aimoit les Sciences, quoique ſouvent il haït & perſécutât les Savans. Philippe de Comines dit que ce Prince *étoit aſſez lettré ; qu'il avoit eu une autre nourriture que les Seigneurs de ce Royaume* ; Gaguin dit *qu'il ſa-*

voit les Lettres, & avoit plus d'érudition que les Rois n'ont accoustumé d'en avoir. Il donna une somme considérable pour obtenir la communication & pouvoir faire tirer une copie des Œuvres du Médecin Arabe Rasés; il enleva au Roi de Hongrie, (Matthias Corvin, dit *le Grand*) le Savant Galéotus Martius, Historien & panégyriste de Matthias; à l'éxemple de Charles VII, il accueillit en France George Hermonyme de Sparte, Tranquillus Andronicus de Dalmatie, & tous ces Savans Grecs, chassés de leur patrie par les Turcs. Hermonyme forma Reuchlin, qui fit naître en Allemagne l'étude du Grec, puis Erasme, qui la ranima dans toute l'Europe.

Ce que Comines & Gaguin disent des connoissances littéraires de Louis XI, paroît confirmé par les applications qu'il aimoit à faire des passages des Auteurs Latins; il cite à Edouard IV ce vers de Lucain:

> *Tolle moras semper nocuit differre paratum*
> (ou *paratis.*)

il cite au Cardinal Bessarion cette régle de Grammaire :

> *Barbara græca genus retinent quod habere solebant.*

Malheureusement dans le premier cas, il conseilloit un crime, & dans le second il faisoit un outrage.

Son caractère le suit par-tout, mais il ne faut pas lui refuser l'éloge d'avoir connu les Lettres & de les avoir aimées. Les Rois d'Angleterre, ses contemporains, n'eurent point cet avantage. Ce ne fut qu'après l'extinction de la querelle des deux Roses, que la paix intérieure permit aux Anglois de cultiver les Sciences. Erasme parle de la considération que de son temps les gens de Lettres commençoient à obtenir en Angleterre, il en parle comme d'une chose toute nouvelle, & qu'il croit devoir remarquer.

Nous ne répéterons point ce que nous avons dit de l'état de la Littérature en France sous François I, dans l'Histoire de ce Roi, père des Lettres (1); ce fut un combat perpétuel de la raison contre la Scolastique, & de l'esprit contre le pédantisme; grace à François I & à la Reine de Navarre sa sœur, la victoire est restée à l'esprit & à la raison.

Nous n'en pouvons pas dire autant de Henri VIII, qui voulut & crut être le rival de François I en Littérature comme en guerre & en politique; il put, à l'éxemple de François I, fonder des Colléges, créer des Chaires pour l'enseignement des Langues; mais sa Littérature se réduisit à la Scolastique, & sa Théologie eut trop besoin du secours des bourreaux; sa

(1) Voyez les Tomes sixiéme & septiéme de la première Edition; septiéme & huitiéme de la seconde.

cruauté effraya les Muſes, & ſa pédanterie effaroucha les Graces. Les Anglois conviennent que la foule des Ecrivains qui ont paru ſous ſon regne, n'offre pas un ſeul Auteur Claſſique, ſi ce n'eſt peut-être le fameux Chancelier Thomas Morus, dont l'Utopie & l'Apologie de *l'Eloge de la folie*, par Eraſme, méritent ſur-tout d'être diſtingués ; l'Utopie eſt une fiction, dont l'objet eſt le même que nous aurions voulu remplir par l'Hiſtoire, celui de rappeller les hommes à la paix, à la modération, à l'égalité naturelle. Ce Roman politique, ſouvent comparé à la République de Platon, peut être regardé comme un ouvrage de génie, ſur-tout ſi l'on conſidère le temps où il a paru ; la plûpart des idées philoſophiques & politiques, auxquelles on a ſu donner plus d'éclat dans la ſuite, ſe trouvent dans ce livre. Les réflexions du voyageur Raphaël Hythlodée, ſur l'incon-

véniant des soldats & des domestiques trop nombreux; sur la peine de mort infligée aux voleurs (1); sur les moyens de prévenir le vol, pour n'avoir pas à le punir; sur les Loix injustes en général, méritent l'attention des Législateurs & des hommes d'Etat; & quant à la politique extérieure, aux intérêts des Princes, toujours si mal connus par eux, à leurs conventions superflues, s'ils étoient justes; inutiles, s'ils sont injustes, on n'a rien dit de mieux depuis l'Utopie.

Hythlodée se suppose appellé au Conseil du Roi de France; il y voit les plus grands noms, les plus illustres

(1) *Hæc punitio furum & suprà justum est, & non ex usu publico. Est enim ad vindicanda furta nimis atrox, nec tamen ad refrænanda sufficiens. Quippè neque furtum simplex tam ingens facinus est, ut capite debeat plecti, neque ulla pœna est tanta, ut ab latrociniis cohibeat eos, qui nullam aliam artem quærendi victûs habent.*

perſonnages délibérer ſur les moyens de conſerver le Milanès, & de conquérir le Royaume de Naples; d'humilier & même de détruire la Puiſſance Vénitienne, après l'avoir fait ſervir à ſes deſſeins; de donner la Loi à l'Italie; de s'aggrandir du côté des Pays-bas & de la Bourgogne; il faut louer des Lanſquenets, acheter des Suiſſes, tromper la plûpart des Souverains, endormir ſur-tout l'Angleterre par une fauſſe paix, & ſoulever ſous-main les Ecoſſois & les mécontens Anglois; ils diſent, & on applaudit ces hommes ſublimes, ces politiques raffinés; » & moi, » homme de néant, je parle à mon » tour, pourſuit Hythlodée, & je leur dis: » Meſſieurs, il ne faut rien faire » de tout ce que vous avez dit; il faut » tourner abſolument les voiles; il faut » reſter en paix, & y laiſſer l'Italie, » les Pays-bas, la Franche-Comté; » le Royaume de France eſt déjà

» trop grand pour pouvoir être bien » administré par un seul homme; le » Roi ne doit donc point penser à » s'aggrandir. Connoissez-vous les » Achoriens? c'est un peuple voisin de » l'Utopie. Leur Roi avoit je ne sais » quel droit à je ne sais quel Royau- » me, ils en entreprirent la conquête, » & ils eurent le malheur de la faire; » mais ils sentirent bientôt la diffi- » culté de la conserver, ils virent » qu'elle n'avoit fait que (1) multi-

(1) *Ubi viderunt .... assidua pullulare semina vel internæ rebellionis, vel externæ incursionis in deditos, ita semper aut pro illis, aut contrà pugnandum, nunquam dari facultatem dimittendi exercitûs, compilari interim se, efferri foràs pecuniam, alienæ gloriolæ suum impendi sanguinem, pacem nihilo tutiorem, domi corruptos bello mores, imbibitam latrocinandi libidinem, confirmatam cædibus audaciam, leges esse contemptui, quòd Rex in duorum curam regnorum distractus, minùs in utrumvis animum posset intendere........ proindè avitum regnum coleret, ornaret quantùm posset, & fa-*

» plier les occasions de révolte chez » eux, & d'incursions dans le pays » conquis. Il n'étoit plus possible de » poser les armes ni de respirer; pour » avoir vaincu mal-à-propos, il fal- » loit toujours combattre; tout l'ar- » gent alloit s'ensevelir dans cette » funeste & incertaine conquête; » tout le sang de la patrie couloit » pour la vanité d'un seul homme. » La paix même, la fausse paix qui » remplissoit les intervalles de la » guerre, étoit pour eux sans avan- » tages & sans douceurs; la corrup- » tion des mœurs, fruit de la licence » des armes; l'habitude du meurtre » & du pillage; le mépris des Loix, » entretenoient la guerre & le trou-

---

ceret quàm florentissimum. Amet suos & ametur à suis, cum his unà vivat imperetque suaviter, atque alia regna valere sinat, quandò id, quod nunc ei contigisset, satis amplum superque esset. Utop. lib. 1.

» ble parmi les Citoyens. Quelle » étoit la cauſe de tout ce déſordre ? » c'eſt que le Prince, obligé de par» tager ſes ſoins entre deux Royau» mes, ne pouvoit ſuffire au gouver» nement de l'un ni de l'autre.

» Ayant connu la ſource du mal, » il fut aiſé d'en trouver le reméde ; » les Achoriens proposèrent à leur » Roi d'opter entre les deux Royau» mes ; il abandonna ſa conquête, » abjura la guerre, ſe livra tout en» tier aux ſoins de ſon Empire, le » rendit floriſſant, aima ſes ſujets, en » fut aimé, & ce fut alors qu'il fut » véritablement puiſſant & heureux.

Ces principes ſont connoître ce que l'Auteur penſoit de la guerre, il jugeoit qu'elle doit être abandonnée aux bêtes carnacières (1), & que la

---

(1) *Bellum, utpotè rem planè belluinam.... ſummoperè abominantur, contràque morem gentium fermè omnium, nihil æquè ducunt inglorium, atque petitam è bello gloriam.*

gloire des conquêtes devroit tenir lieu d'infamie. Ses Utopiens ne ſe permettent la guerre que dans trois cas. 1°. Quand on les attaque. 2°. Quand on attaque leurs voiſins & leurs amis. 3°. Quand un peuple infortuné gémit ſous la tyrannie d'un monſtre, tel que Charles le Mauvais ou Pierre le Cruel ; ils fourniſſent alors des ſecours, gratuitement, à la Nation opprimée, & ne poſent les armes qu'après avoir aſſuré ſa liberté.

Les mêmes principes de bienfaiſance & d'équité préſident en général aux uſages & aux loix des Utopiens. Si jamais les Chefs des Nations s'occupoient du ſoin de réformer les ſociétés politiques, & de rapprocher le genre humain de la nature & du bonheur, ils auroient plus d'une idée utile à puiſer dans ce Livre, un des meilleurs qu'ait produit le ſeiziéme ſiécle.

Le regne de notre Henri II fut illuftré par des Ecrivains, comme par des Guerriers formés fous François I. Amyot écrivoit, Montagne alloit écrire.

Les Jodelle, les Baïf, les Garnier, ces foibles précurfeurs de Corneille, tirèrent du moins la Scène tragique de la longue enfance où les myftères l'avoient fait vieillir.

Vers le même temps, la Grande-Bretagne eut à fe vanter d'une fuite de Souverains affez inftruits. Henri VIII avoit eu au moins de l'érudition; Edouard VI eft au rang des enfans célèbres; l'infortunée Marie Stuart, Reine d'Ecoffe; l'infortunée Jeanne Gray, proclamée Reine d'Angleterre, n'étoient pas moins diftinguées par les connoiffances, que par la beauté. Elifabeth joignit le goût des Lettres à l'art de gouverner; elle traduifit des Ouvrages Grecs, elle parloit Latin avec faci-

lité. La Science & la Théologie de Jacques I ne sont que trop connues.

Nos Rois n'étoient peut-être pas si savans, mais ils avoient su reprendre Calais sur la Reine Marie d'Angleterre, le Havre-de-Grace sur Elisabeth, & ils surent les garder.

Notre sujet finit ici, & ne nous conduit pas jusqu'à ces siécles d'or de la Littérature, où nous aurions à comparer les Newton & les Locke avec les Descartes & les Malebranches; la Société Royale de Londres avec nos Académies de Paris; Sydenham avec tant d'illustres Médecins; François - Robert Boyle avec nos Physiciens; Wallis avec nos Mathématiciens; Milton avec le seul Poëte épique François; les Shakespear, les Dryden, les Addisson, les Otway, avec les Corneille, les Racine, les Crébillon, les Voltaire; les Wicherley, les Congreves, les Wanbrugh, les Stéele,

Stéele, les Cibber, les Molière, les Regnard, &c. ; les Romanciers Anglois ou plaiſans, comme Fielding, ou pathétiques & terribles, comme Richardſon, toujours attachans, toujours vrais, toujours profondément philoſophes, avec les Romanciers François, plus nobles, plus délicats, plus fins & plus foibles ; les Rocheſter, les Waller, les Swift, les Butler, les Pope, avec cette foule d'Eſprits gais, de Génies brillans & faciles dont la France ſemble être la patrie naturelle ; & parmi les Génies plus profonds & plus utiles, David Hume avec Monteſquieu. Dans ce parallèle général, la France auroit l'avantage ſingulier de pouvoir oppoſer un ſeul homme, encore vivant, à preſque tous les hommes illuſtres en tout genre & en tout temps, dont l'Angleterre ſe glori-

fie ; & cet homme est celui qui a le premier & le mieux fait connoître, en France, la Littérature Angloise.

Fin du quatriéme & dernier Volume.

TABLE DES CHAPITRES.

TOME PREMIER.

TOME II.

CHAPITRE IV ou V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

TOME III.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

Fin de la Table.

Extrait des Régiſtres de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres.

M. de Burigny & M. de Bréquigny, Commiſſaires nommés par l'Académie pour l'examen de la Continuation de l'*Hiſtoire de la Rivalité*, &c. compoſée par M. Gaillard, en ont fait leur rapport, & ont dit qu'après avoir examiné cet Ouvrage, ils ont jugé qu'il méritoit d'être imprimé. En conſéquence de ce rapport & de leur Approbation par écrit, l'Académie a cédé à M. Gaillard ſon droit de Privilége pour l'impreſſion dudit Ouvrage. En foi de quoi j'ai ſigné le préſent Certificat. A Paris, au Louvre, ce 6 Août 1773.

DUPUY, *Secrétaire perpétuel.*

Lettres portant renouvellement de Privilege en faveur de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres pendant trente ans, pour l'impression, vente & débit de ses Ouvrages.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Baillifs, Sénéchaux, Prévôts, Juges, leurs Lieutenans, & à tous autres nos Officiers & Justiciers qu'il appartiendra. Salut : Notre Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres Nous a fait exposer qu'en conformité du Réglement ordonné par le feu Roi notre très-honoré Seigneur & Bisayeul, pour la forme de ses exercices & pour l'impression des divers ouvrages, Remarques & Observations journalieres ; Relations annuelles, Mémoires, Livres & Traités faits par les Académiciens qui la composent ; elle en a déja donné un grand nombre au Public, en vertu des Lettres de Privilege qui lui furent expédiées au mois de Décembre mil sept cent un, renouvellées par autres du quinze Février mil sept cent trente-cinq ; mais le délai de trente années porté par ces dernières se trouvant expiré, notredite Académie nous a très-humblement fait supplier de lui accorder nos Lettres nécessaires pour sa prorogation. A ces causes,

& notre intention ayant toujours été de procurer à notredite Académie en Corps, & aux Académiciens en particulier, toutes les facilités & moyens qui peuvent rendre leur travail utile au public, Nous lui avons de nouveau permis & accordé permettons & accordons par ces Présentes signées de notre main, de faire imprimer, vendre & débiter en tous les lieux de notre Royaume, par tel Libraire qu'elle jugera à propos de choisir, les Remarques ou Observations journalieres, & les Relations annuelles de tout ce qui aura été fait dans ses Assemblées, & généralement tout ce qu'elle voudra faire paroître en son nom; comme aussi les Ouvrages, Mémoires ou Livres des Particuliers qui la composent, lorsqu'après les avoir examinés & approuvés, aux termes de l'Article 44 du Réglement, elle les jugera dignes d'être imprimés, pour jouir de ladite permission par le Libraire que l'Académie aura choisi pendant le tems & espace de trente ans, à compter du jour de la date des Présentes; Faisons très-expresses inhibitions & défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, & nommément à tous autres Libraires & Imprimeurs que celui ou ceux que l'Académie aura choisi, d'imprimer, vendre & débiter aucun desdits Ouvrages, en tout ou en partie, & sous quelque prétexte que ce puisse être, à peine contre les contrevenans de confiscation au profit dudit Libraire, & de trois mille livres d'amende, applicables un tiers à Nous, l'autre tiers à l'Hôpital du lieu où la contravention aura été commise, & l'autre tiers au dénonciateur, à la charge qu'il sera mis deux

exemplaires de chacun desdits Ouvrages dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Vice-Chancelier & Garde des Sceaux de France, le sieur de MAUPEOU, avant de les exposer en vente; & à la charge aussi que lesdits Ouvrages seront imprimés sur du beau & bon papier & en beaux caractères, suivant les derniers Réglemens de la Librairie & Imprimerie, & de faire registrer ces Présentes sur le registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris; le tout à peine de nullité des Présentes, du contenu desquelles vous mandons & enjoignons faire jouir & user notredite Académie & ses ayans cause pleinement & paisiblement, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens; Voulons que la copie desdites Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à fin desdits Livres, soit tenue pour duement signée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution des Présentes, tous Exploits, saisies & autres actes nécessaires, sans autre permission. Car tel est notre plaisir. Donné à Compiégne, le vingt huitieme jour de Juillet, l'an de grace mil sept cent soixante-cinq, & de notre regne le cinquantiéme. *Signé* LOUIS; Et plus bas, par le Roi. PHELYPEAUX.

Regiſtré ſur le Regiſtre XIV de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Impri-

meurs de Paris, N°. 437, fol. 364, conformément au Réglement de 1723, qui fait défenses, art. 41. à toutes personnes de quelques qualités & conditions qu'elles soient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir à la susdite Chambre neuf Exemplaires prescrits par l'art. 108 du même Réglement. A Paris, ce 14 Septembre 1765.

LE BRETON, Syndic.

Achevé d'imprimer pour la première fois, pour le compte du Libraire, le 1 Avril 1774.

ERRATA.

PAge 13, lignes 18 & 19, ils étoient à S. Malo; *lis.* ils étoient avec leur prisonnier à S. Malo.

Pag. 117, lig. 10 & 11, on s'armoit, *lis.* ou s'armoit.

Pag. 135, lig. 20 & 21, intitule, *lis.* intitulé.

Pag. 149, lig. 20, cette résolution, *lis.* cette relation.

Pag. 236, lig. 2 & 3, po-itique, *lis.* politique.

De l'Imprimerie de P. Fr. GUEFFIER.





